This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493091

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.P363
V.51-61

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixantième Volume

ANNÉE 1875-1876 — Nos 3 — 4

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

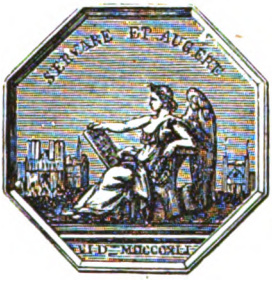

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

ET CHEZ DELIGNE ET RENART, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCCLXXX

Digitized by Google

NOTA. — *La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés appartient tout entière à leurs auteurs.*

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

HISTOIRE

ÉTUDE SUR LES RELIQUES DE SAINT REMI

Par M. l'abbé V. Tourneur, *Membre titulaire*

Le 20 juin 1873, M. l'abbé Colombelli, pro-vicaire général de Bergame, en Lombardie, adressait à l'archevêché de Reims une lettre portant pour suscription ces mots : *A M. le Vicaire général de Reims*. Voici la traduction exacte du texte, écrit en latin.

Illustrissime et Révérendissime Monsieur,

J'ai confiance que vous voudrez bien accueillir l'humble lettre que j'ose vous adresser.

Nous avons, dans notre diocèse de Bergame, une paroisse dédiée à saint Georges et située dans un bourg nommé *Eudine*. On y honore avec une très-grande vénération une relique insigne qui, jusqu'à

Digitized by Google

ce jour, a été unanimement regardée comme une portion du corps du grand saint Remi, archevêque de Reims, et qui consiste dans l'os appelé par les médecins *ulna*, ou l'avant-bras. En effet, en l'an 1703, l'Illustrissime et Révérendissime Monseigneur Louis Ruzzini, évêque de Bergame, vint à Eudine pour la visite pastorale, et il voulut constater l'authenticité de cette relique. Il trouva un parchemin attaché à la relique par un fil de soie rouge et portant l'inscription suivante : « Ce sont les reliques » de saint Remi, qui ont été vénérées, entre autres » personnages, par l'Illustrissime et Révérendissime » évêque de Bergame, le 7 octobre 1597, quand il » faisait, selon l'usage, la visite de l'église de Saint- » Georges, dans la commune d'Eudine. »

Non satisfait par cette note, et à défaut d'un témoignage plus sûr et tout à fait irréfragable, Mgr Ruzzini ouvrit une enquête régulière, afin d'arriver à prouver l'origine authentique de cet ossement. Il en résulta que depuis l'an 1200 on vénérait la relique dans l'église paroissiale d'Eudine, où elle avait été apportée de France, et que toujours elle avait été regardée comme ayant appartenu au corps de saint Remi, archevêque de Reims.

Bien plus, un des témoins appelés par le Révérendissime évêque, Mgr Ruzzini, déclara avoir logé pendant quelque temps un Français nommé Claude, lequel lui avait maintes fois répété qu'il avait visité souvent la ville de Reims, où le corps de saint Remi est vénéré ; que là on lui avait appris que ce même corps manquait d'un bras, le même bras présent et vénéré à Eudine.

Cependant, plusieurs auteurs graves, et en parti-

Digitized by Google

culier les *Bollandistes*, affirment que lors de la visite faite du corps de saint Remy, en 1646, par l'archevêque de Reims, Léonor d'Etampes de Valançay, ce corps fut trouvé intact dans toutes ses parties. Si leur témoignage doit être pris à la lettre, et s'il est vrai, il s'ensuit que la relique vénérée à Eudine, dans le diocèse de Bergame, ne pourrait plus jouir d'aucune authenticité. Je vous prie, au nom de Dieu, par les présentes, de me faire connaître la vérité.

La chose à éclaircir est des plus importantes. C'est pourquoi je vous prie d'accueillir favorablement mes humbles supplications; et je ne doute pas que vous ne le fassiez.

Dans cet espoir bien fondé, je vous envoie avec empressement l'expression de mon humble respect.

Bergame, Lombardie, le 20 juin 1873.

COLOMBELLI, *pro-vicaire général.*

Au R. et Ill. DD.
Vicaire général de Reims.

Une réponse claire et concluante était facile. Nous avions sous la main la tradition constante de l'Eglise de Reims, et son culte treize fois séculaire, pour nous attester la présence du corps entier de saint Remi au lieu même où nous allons encore le vénérer. Flodoard nous racontait la sépulture et les premières translations; les procès-verbaux de 1646 nous donnaient la certitude que le corps de notre grand Apôtre avait été trouvé intact à cette époque par Léonor d'Etampes; nous savions par la foi unanime du clergé et des fidèles de Reims, que 1793 avait rencontré la même intégrité parfaite quand des mains parricides et sacriléges osèrent violer le saint tombeau. Nous devions au zèle pieux

Digitized by Google

de M. l'abbé Cerf, pour les monuments de l'antiquité rémoise (de l'antiquité religieuse surtout), un précieux article, loué par votre secrétaire général, dans le compte-rendu des travaux de l'Académie en 1864-1865, article enrichi de procès-verbaux bien plus complets que ceux édités par M. Varin dans ses *Archives*, et que nous avions lieu de croire parfaitement authentiques.

Cependant, voulant profiter d'une occasion si opportune pour étudier plus à fond cette question historique et religieuse de l'authenticité des reliques de saint Remi, nous ne nous sommes pas contenté des ouvrages de seconde main, et nous avons remonté aux sources.

Nos peines n'ont pas été sans salaire : pour le *passé*, nous avons trouvé la rectification de plusieurs erreurs *accréditées*, et si je puis ainsi parler, *officielles*, dans l'admirable étude des *Bollandistes*. Après avoir beaucoup cherché, nous ne craignons pas de dire à tous ceux qui désireront connaître, aussi à fond qu'il est possible, la vie de saint Remi, qu'ils ne rencontreront rien de plus sérieux que le beau *Commentaire historique* du P. Constantin Suyskène. Quelques détails seulement ont échappé à ses recherches; mais en revanche, il a exposé, sinon résolu, les innombrables problèmes dont est remplie cette longue vie de quatre-vingt-seize ans, mêlée aux événements les plus importants de l'histoire de Reims, du diocèse, de la province ecclésiastique, et de la nation tout entière.

Pour le *présent*, la Providence ne nous a pas moins bien servi. Au moment où nous y songions le moins, un archiviste intelligent nous signale dans

Digitized by Google

les papiers les plus précieux de l'archevêché, un paquet *scellé*, dont tout le monde, sauf lui, ignorait l'existence. Sur l'enveloppe, soigneusement fermée par un large cachet de cire rouge, aux armes de Mgr J.-B. de Latil, nous lisions l'inscription suivante écrite de la main même du Prélat et signée de son nom : « Papiers concernant l'invention du » corps de saint Remi ; ce paquet ne doit être ou- » vert que par nous ou nos successeurs. A Reims, » 17 décembre 1824. J.-B., archevêque de Reims. » (M. de Latil, transféré de Chartres à Reims le 26 mars 1824, ne fut créé cardinal qu'en 1826.)

Demander une autorisation expresse à Mgr Landriot, ouvrir en sa présence ce mystérieux dossier, en inventorier le contenu, fut, on le devine, l'affaire d'un instant. Nous y trouvâmes les originaux parfaitement authentiques des procès-verbaux de 1795 et de 1796, publiés par M. Cerf. Mais en confrontant le texte donné par celui-ci, avec la version véritable, il nous fut facile de constater que notre cher et vénéré collègue n'a eu en sa possession que des copies faites à la hâte et sans exactitude. Nous n'exagérons pas en disant que nous avons compté au moins *deux cents variantes* entre le véritable texte et sa reproduction. Le plus grand nombre sans doute de ces variantes est complètement insignifiant; mais un certain nombre est important.

Après ces recherches, nous venons donc aujourd'hui, Messieurs : 1° vous communiquer la réponse envoyée par nous, avec l'approbation de Mgr Landriot, à M. Colombelli, pro-vicaire général de Bergame ; 2° vous indiquer quelques-unes des corrections faites par les Bollandistes aux assertions

Digitized by Google

du plus grand nombre des auteurs ; 3° vous signaler les points les plus importants des procès-verbaux de 1795-1796, dont nous avons providentiellement retrouvé les textes authentiques ; 4° nous transcrirons, pour les *Annales de l'Académie*, le texte scrupuleusement exact de ces documents, vous demandant d'avance d'en autoriser la reproduction. Ces pièces appartiennent à l'histoire de saint Remi, à l'histoire même de France ; il importe beaucoup que vous donniez la version authentique dans votre recueil, puisque une copie fautive a été imprimée dans votre 42e volume, à la page 96 et suivantes. Oserai-je ajouter que, d'après le récit intéressant de M. Cerf lui-même, ces pièces ont revêtu, pour ainsi dire, un caractère sacré. Enfermées dans la châsse de saint Remi, avec ses ossements, en 1803, par les représentants de M. de Barral, évêque de Meaux, alors Ordinaire de la ville de Reims, elles en ont été extraites le 17 décembre 1824 (1) par Mgr de Latil, et remplacées par un procès-verbal unique, dont M. l'abbé Gros, alors secrétaire de l'Archevêché de Reims, et depuis évêque de Versailles, donna lecture au moment où l'on ferma la châsse actuelle D'après l'inscription que nous lisions tout à l'heure, c'est ce même jour, 17 décembre 1824, que Mgr de Latil scella le paquet renfermant les originaux sortis, pour ainsi dire, de la tombe

(1) M. l'abbé Cerf a imprimé 1823 dans les *Annales* de l'Académie, dans son tirage à part et dans l'*Essai sur saint Remi*. C'est une distraction évidente. Mgr de Coucy est mort le 9 mars 1824 ; Mgr de Latil fut nommé à Reims le 24 mars suivant.

Digitized by Google

de saint Remi, pour nous raconter authentiquement les faits qui relient au passé l'histoire présente et future de ses précieux restes.

Il est inutile, je pense, de répéter que je n'entends élever ici aucun blâme contre l'intéressant travail de M. l'abbé Cerf. Il a généreusement livré au public les documents qu'il possédait sur une question capitale de notre histoire; qu'il en soit remercié, comme il remerciera lui-même M. Colombelli, ou plutôt la Providence qui s'est servie de la relique d'Eudine pour nous faire découvrir et publier les titres originaux et authentiques oubliés dans nos archives. Que cherchons-nous, tous tant que nous sommes? La vérité, rien que la vérité!

1° Réponse à la lettre de Bergame, écrite par M. Colombelli, pro-vicaire général.

Monsieur l'Abbé,

Vous possédez dans la paroisse de Saint-Georges d'Eudine, au diocèse de Bergame, en Lombardie, une relique insigne, honorée depuis le XIIIe siècle au moins, consistant en un avant-bras (*ulna*), avec cette inscription : *Hæ sunt reliquiæ divi Remigii.* Une enquête faite en 1703 a constaté que la tradition populaire regarde cette relique comme une portion du corps de saint Remi, archevêque de Reims; et un Français venu plusieurs fois dans notre ville au XVIe siècle a déclaré qu'en effet, le corps conservé dans notre ville métropolitaine manque d'un de ses bras.

A l'aide des documents les plus certains, nous pouvons établir clairement la vérité : saint Remi, notre illustre archevêque, mourut le 13 janvier

Digitized by Google

533 (voir le *Commentaire des Bollandistes*, n° 60 et suivants). Il fut inhumé dans la petite église de Saint-Christophe, alors voisine de la ville et hors de son enceinte. Peu d'années après, avant 585, d'après Grégoire de Tours, on augmenta l'étendue de l'édifice, et derrière l'autel on creusa une crypte pour y déposer les reliques du saint. La translation se fit le 1er octobre; on prit quelques cheveux de saint Remi, une portion de sa chasuble et de sa tunique; et son corps entier, quoique desséché, demeura enveloppé dans son suaire. *Et integrum licet exsiccatum, corpus ejusdem rubeo constat brandeo involutum* (Flod. Hist. Eccl. Rem., lib. I, cap. 20).

C'est à tort que le *Gallia christiana* et quelques autres auteurs ont attribué cette translation à l'archevêque Sonnace, monté sur le siége de Reims en 600 (Voir les *Bollandistes* au *Commentaire* n° 298).

De 585 à 852, le corps de saint Remi ne fut pas touché.

Hincmar, l'un de nos archevêques les plus célèbres et les plus dévots à saint Remi, fit faire une crypte nouvelle et un tombeau plus riche. « De corpore autem ipsius Beatissimi Remigii non est ausus aliquid sumere, sicut ipse testatur in epistolâ ad Regem Ludovicum Trans Rhenensem, qui id sibi ab eo petebat muneris. Sed hic Pontifex, pro maxima præsumptione asserit se duxisse, corpus ejus, quod Dominus per tanta tempora integrum conservaverat, disrumpere. » (Flod. *Hist. eccl. Rem.*, lib. III, cap. 9.) L'histoire nous apprend que Hincmar se contenta d'enlever le suaire enveloppant la tête de saint Remi, pour en

Digitized by Google

enrichir le trésor de Notre-Dame de Reims, son église métropolitaine, à qui il l'envoya enfermé dans un coffret d'ivoire, mais il respecta le corps à cause de son intégrité absolue.

Pendant 794 ans, de 852 à 1646, le glorieux corps resta tel qu'Hincmar l'avait laissé, malgré diverses pérégrinations de la châsse à Epernay, à Orbais, à Notre-Dame de Reims, pendant le cours des IXe et Xe siècles. En 1646, l'archevêque Léonor d'Etampes de Valençay fit ouvrir, en présence d'un grand nombre de témoins illustres, la châsse fermée par Hincmar. Voici les termes mêmes du procès-verbal, beaucoup plus précis que ce que les *Acta sanctorum* en ont rapporté :

« Ad ultimum, corpus apparuit strictius invo-
» lutum brandeo rubro, cum pelle ita conjuncto et
» adhærente, ut vix sine fracturâ avelli posset,
» omnibus tamen corporis partibus firmis et ad in-
» vicem colligatis, etiam devote attrectantibus,
» cognitis et sufficienter exploratis. »

Mais pour plus de clarté, ajoutons quelques détails :

L'examen des saintes reliques eut lieu deux fois différentes, la première le 20 septembre (1), par les vicaires généraux de Léonor d'Etampes, accompagnés des religieux de l'abbaye de Saint-Remi et d'autres personnages considérables du nombre desquels était D. Guillaume Marlot, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, et qui imprima l'année suivante, 1647, un volume intitulé *le Tom-*

(1) C'est bien le 20, et non le 19, car le procès-verbal le mentionne expressément : *die* 20 *septembris, vigilia B. Matthæi apostoli.*

Digitized by Google

beau de saint Remi, dans lequel il raconte ce qu'il a vu de ses propres yeux. Un exemplaire de ce livre de Marlot fut retrouvé dans la châsse de saint Remi, le 23 octobre 1793, quand on vint la dépouiller. La seconde visite se fit le 13 novembre de la même année, par l'archevêque de Reims en personne, assisté de Henry de Maupas du Thour, rémois, alors évêque du Puy, et connu dans le monde littéraire comme l'auteur d'une vie remarquable de saint François de Sales. Avec lui étaient Henry d'Orléans, marquis de Rothelin, le chanoine d'Y de Seraucourt, etc., etc. Après cette seconde visite, on rédigea le procès-verbal dont nous citions tout à l'heure quelques paroles. En voici d'autres plus significatives encore :

« Humeri et brachia, licet non fuerint prædicto » brandeo discooperta propter ve tustatem, integra » tamen et artubus ac tibiis conjuncta esse evi- » denter patuit, iis qui totum corpus, licet exsic- » catum (ut ait Hincmarus) attrectarunt. » D'Hincmar, en 852, à Eléonor d'Etampes, en 1646, le corps de saint Remi resta donc intact et complet.

Tel on le retrouva le 13 octobre 1793, quand on le tira de son tombeau pour l'inhumer :

« Quand le corps eut été découvert, dit le pro- » cès-verbal dressé le 3 octobre 1796, on le vit » dans l'attitude d'un corps entier ; les os parurent » desséchés, unis entre eux par leurs ligaments, » lesquels se détachèrent au premier attouche- » ment. » Nous avons ailleurs le récit d'un témoin oculaire qui a remarqué un *manipule attaché* au bras gauche de saint Remi, et qui a constaté également l'intégrité du corps.

Digitized by Google

Ce qui confirme pleinement ces faits, c'est que antérieurement à 1793, on ne connaissait nulle part aucune relique authentique de saint Remi provenant de son corps, si ce n'est des cheveux et quelques dents. Notre-Dame de Reims n'avait que le suaire ; et les *Acta Sanctorum* démontrent que ce que l'on croyait posséder à Florence et ailleurs provenait d'un autre personnage du nom de saint Remi, de saint Remi de Rouen, par exemple, mort au VIIIe siècle, et dont le corps reposait à Soissons, dans la province de Reims.

Cette interprétation s'applique d'autant mieux à la relique d'Eudine que la *Schedula* porte : *Reliquiæ Divi Remigii*, sans ajouter *Episcopi remensis*. La tradition populaire aura facilement accepté cette erreur, attendu que notre saint est de beaucoup le plus célèbre des personnages du même nom. Quant à la tradition mentionnée par le témoin Claude, que le corps de saint Remi passait à Reims pour être privé d'un de ses bras dans son tombeau ? C'est une évidente erreur démentie par tout ce que nous venons de citer. D'où nous concluons, sans hésiter, que l'avant-bras honoré à Eudine ne peut être celui de notre saint archevêque.

Agréez, etc.

V. T.

II. Abordons maintenant, Messieurs, mais très-brièvement, les principales remarques fournies par les monuments auxquels nous avons du recourir.

Saint Remi meurt le 13 janvier 533, les Bollandistes fixent clairement cette date. Malgré Baronius, Colvener, Marlot, et un grand nombre d'auteurs

Digitized by Google

considérables, le P. C. Suyskène démontre, au § 59 de son *Commentaire*, que Flavius, deuxième successeur de saint Remi, signa les actes du concile de Clermont en 535. Entre lui et saint Remi, il faut placer saint Romain. Saint Remi est donc mort en 533, comme une multitude d'autres inductions contribuent à l'établir.

Il mourut dans son palais épiscopal situé auprès de son église, l'église que saint Nicaise avait bâtie et que remplace notre Métropole actuelle. Quand on le transporta au lieu qu'il avait choisi pour sa sépulture, non par son testament, mais par un codicile ajouté à cet acte, le cortége funèbre sort de Reims par la porte Saint-Denis, située vers le milieu de la rue Sainte-Catherine actuelle, car la rue des Fuseliers était le chemin de ronde intérieur et le Bourg Saint-Denis le chemin extérieur ; entre les deux, le rempart et le fossé. En l'an 900, le 29 décembre, les reliques de saint Remi suivront le même chemin et guériront, en face de Saint-Marcoul, le boiteux Sigloard.

Vers Saint-Maurice, on rencontre un groupe de maisons, réunies sans doute, autour de la voie Césarée, ou du Barbâtre, car Saint-Maurice était déjà une paroisse. L'église a son portail tourné comme aujourd'hui ; la loi de l'orientation était dès lors rigoureusement gardée. On arrive au sommet de la colline, à l'angle actuel de la rue du Cerf et de la place Saint-Timothée (et non pas de Saint-Remi, comme l'a imprimé un auteur sérieux). Alors le saint corps devient si pesant, qu'aucun effort ne peut le mouvoir, si ce n'est quand, laissant à gauche les églises de Saint-Timothée et de Saint-Nicaise,

Digitized by Google

on se dirige vers la chapelle Saint-Christophe. La croix d'Adélode, détruite en 1792, attestait ce miracle. Chastelain, chanoine de Paris au XVIIe siècle, qui a commenté le martyrologe, et plusieurs autres, affirment donc à tort que saint Remi aurait reçu une première sépulture dans l'église de Saint-Timothée.

M. Tarbé, l'auteur de la *France pontificale*, M. Lacatte-Joltrois, et quelques autres, disent que l'église Saint-Christophe avait succédé à une autre dédiée à saint Clément, et le regretté M. Aubert a consacré cette tradition, en faisant peindre l'image du saint pape sur une des premières verrières du bas-côté méridional de l'église Saint-Remi. Ni Flodoard, ni Hincmar, ni Marlot, ni les Bollandistes, ne disent rien de saint Clément ; et nous ignorons à quelle source ont puisé ceux qui en ont parlé. Nous avons trouvé cependant une preuve certaine de l'exactitude de leur assertion. Quand le pape saint Léon IX consacra l'autel de la basilique de Saint-Remi, le 1er octobre 1049, il la dédia à saint Pierre et saint Paul, à *saint Clément*, à *saint Christophe* et à saint Remi ; ces trois derniers nous rappellent les titulaires successifs de l'église érigée en ce lieu.

Je vous ai parlé, Messieurs, d'une erreur *officielle*, rectifiée par nos vieux auteurs, et en particulier par les *Bollandistes*, la voici : Quand la ville de Reims, complétant une admirable restauration, fit ériger, en 1847, par M. Brunette, aidé de MM. Combettes et Wandling, le tombeau actuel de saint Remi, qui fut béni par le Cardinal Gousset, en présence de Mgr de Prilly, évêque de Châlons,

Digitized by Google

et non en présence de *plusieurs évêques*, l'Académie fut priée, par l'administration municipale, de rédiger l'inscription que devait recevoir le monument. M. Gobet, notre savant confrère, en fut le rédacteur, et il écrivit : *Beati Remigii sepulcrum, a Sonnatio Episcopo, anno 623 hoc in eodem loco primitus elatum.* J'ignore quelle autorité il suivait en cela ; mais combien il aurait hésité s'il avait recouru aux sources, et surtout aux Bollandistes ! Les miracles opérés par saint Remi, aussitôt après sa mort, en faveur de ceux qui visitaient son tombeau, rendirent bientôt trop étroite l'église de Saint-Christophe. On l'agrandit, on creuse derrière l'autel une crypte pour y déposer avec honneur les reliques enfermées dans une tombe de marbre, après qu'on les eut exhumées du lieu où elles reposaient depuis 533 ! Tout est prêt pour le lendemain, premier octobre. Quand tout à coup, pendant la nuit qui précède, le saint corps se trouve transporté par la *main des anges*, dit Hincmar, au lieu disposé pour le recevoir. Voilà tout ce que raconte Hincmar. Flodoard, et tous les auteurs après lui, nous rendent ce récit comme celui de la première translation du corps de saint Remi. Mais de la date, pas un mot. Et de Sonnace, pas davantage. Où donc M. Gobet, et d'autres avec lui, a-t-il trouvé son nom ? — Dans Marlot, t. II, p. 253, mais avec quelles restrictions ! Après avoir raconté la translation miraculeuse, notre vieux chroniqueur ajoute en hésitant : J'ai cru qu'elle était arrivée (cette » translation) après la peste inguinaire, et qu'il » n'y avait pas de lieu plus convenable pour en » parler que sous Sonnace. » Et voilà l'unique au-

Digitized by Google

torité qui a fait nommer cet archevêque : une induction, hasardée en tremblant, dix ou onze siècles après l'événement ! Par une étrange distraction, les éditeurs du Marlot français essayent de corroborer, d'après Baillet, le dire de Marlot en faveur de Sonnace, en l'appuyant sur Grégoire de Tours. Or, Grégoire de Tours mourut en 595, cinq ans avant que Sonnace devînt archevêque; il n'a donc pu songer à lui.

Mais d'où vient la date de 623? Nous n'avons pu le découvrir. Marlot, dans son livre sur le *Tombeau*, et Colvener, qu'il cite, ont adopté *633*, et le P. de Ceriziers va même jusqu'à 635, en attribuant la translation à Sonnace, sans toutefois se mettre en peine de répondre à un grand nombre d'auteurs sérieux, comme nos *Ordos* et la *France Pontificale* de Fisquet, qui font mourir Sonnace en 631. Dom Lespaignol, grand prieur de Saint-Remi, dans sa *Vie de sainte Vaubourg*, fixe l'an 567, et le pontificat d'Œgidius; les Bollandistes remontent à 565, sous le même archevêque.

Voici leurs preuves. Immédiatement après la mort de saint Remi, les pèlerins affluent à son tombeau ; douze ans après sa mort, en 545, la peste inguinaire ravage toute l'Allemagne. Telle est déjà la confiance du clergé et du peuple de Reims en l'intercession de son saint Patron, qu'on porte en procession le tapis qui recouvrait sa tombe autour des murs de Reims. Cette confiance est récompensée, car le fléau respecta cette enceinte qu'il ne franchit jamais. En 665, sainte Salaberge fait un grand et solennel pèlerinage à saint Remi; la même année, saint Nicet, archevêque de Trèves, à qui nous de-

Digitized by Google

vons notre saint Walfroy, écrit à Glodoswinde, reine de Lombardie, pour la détourner de l'arianisme ; et comme preuve de la divinité du catholicisme, il cite les miracles éclatants quotidiennement opérés par saint Remi et par saint Médard à leurs tombeaux.

Est-il croyable que, en présence de ces faits, on ait attendu cent deux ans pour relever de terre les reliques de saint Remi et les placer sur les autels ? Car il n'y avait point alors d'autres formalités à remplir pour une canonisation. Allons plus loin. Au livre 8, ch. 21 de l'*Histoire de France*, saint Grégoire de Tours raconte que Gontrand Boson fut jugé à *Belsonancum*, Bastogne, par Childebert, et il constate dans son récit que déjà, à cette époque, on avait coutume de célébrer solennellement à Metz la fête de saint Remi le 1er octobre. Or, saint Remi étant mort le 13 janvier, sa fête au premier octobre ne pouvait être qu'une translation faite, par conséquent, bien avant Sonnace. Rien absolument ne prouve donc le « *Beati Remigii sepulcrum a Sonnatio Episcopo, anno 623, hoc eodem in loco primitus elatum,* » comme l'affirme *officiellement* l'inscription gravée en lettres d'or sur le marbre du tombeau de saint Remi.

III. J'arrive maintenant aux procès-verbaux retrouvés en *original* dans la châsse de saint Remi, le 17 décembre 1824, et conservés dans les archives de l'Archevêché. J'ai déjà dit qu'ils diffèrent en un très-grand nombre de points des copies publiées par M. l'abbé Cerf, dans le 42e volume des *Annales de l'Académie*, p. 96, et ailleurs ; j'ai ajouté que la plus grande partie de ces variantes est absolument insignifiante quant au sens ; mais que, cependant

Digitized by Google

quelques-unes offrent une plus grande importance. Je devrais peut-être renvoyer aux textes mêmes que l'un de vos prochains volumes reproduira et auxquels il sera très-aisé de comparer la copie de M. Cerf; je me contenterai de quelques détails.

1° Le premier procès-verbal du 5 juillet 1795 est précédé de cet intitulé qui n'a pas été reproduit : « Procès-verbal de l'examen fait des parties d'uncorps » que l'on dit être celui de saint Remi, enterré » dans le jardin de Saint-Remi le 23 octobre 1793, » et exhumé par les citoyens J.-P. Favereaux, officier » municipal et de police du canton, et J.-N. Gesard, » fossoyeur, le 5 juillet 1795, à 5 heures 1/2 du » matin. »

Parmi les témoins, on a omis « Guillaume Mau- » pinot, fabricant, et Pierre-Louis-Honoré Thibault, » religieux prémontré. » Plus loin, l'énumération des ossements n'est pas faite dans le même ordre. On lit dans l'original : «... *Sa* mâchoire inférieure *est* » garnie de trois dents à gauche ; *deux vertèbres* » du col, *quatre du dos*, le *sernum* (pour sternum), » l'*omoplate gauche ;* douze côtes, *les* deux hume- » rus, un cubitus, *les* deux radius, l'os des hanches » droit, les deux fémurs, deux tibias, un perronné, » *quelques mousses de bois* dont était garni le » coussin auquel on en voit encore un peu d'atta- » ché; deux os de doigts, etc. »

La copie a modifié cette rédaction; elle dit : « *la* machoire inférieure garnie de trois dents à » gauche ; douze côtes, deux humerus, un cubitus, » deux radius, l'os des hanches droit, les deux » femurs, deux tibias, un peronné, deux vertèbres » du col et quatre du dos, le sternum, l'omoplate

Digitized by Google

» gauche; puis *quelques morceaux de bois provenant aussi de la tombe de saint Remi* (add.) » Quelque peu de mousse de bois jaune dont *on avait garni* le coussin et auquel étaient encore » attachés *des os des doigts* (le texte dit : *deux os*). »

2° Les originaux renferment l'addition suivante, que les *copies* de M. Cerf ne donnent pas.

« Le 11 juillet 1795, à 6 heures du soir, MM. » Navier et Demanche; médecins, Husson et Gallois, » chirurgiens, préposés pour statuer l'état de vétusté, et si véritablement les ossements qui leur ont » été présentés avaient été embaumés et paraissaient incontestablement appartenir au sujet dont » il était question, n'ont pu en disconvenir; mais un » seul os, celui du bras, indiquait qu'il avait été confondu avec les véritables, ce qui donna lieu à de » nouvelles recherches qui tournèrent à la gloire » du saint qui ne peut cesser d'être honoré. On se » transporte donc à l'endroit d'où il fut *exhumé*, » et le grand nombre des témoins qui y assista en » consignait la vérité en y apposant leur seing. » On en retira donc un volume considérable de » lambeaux de différents suaires et étoffes de soie » de diverses couleurs parsemées de fleurs de lis et » de croix semblables à ce qu'on en tira le 5 dudit » mois; un drap tout entier de soie, mais pourri, » revêtu tout autour de cette légende en lettres d'or, » conforme au procès-verbal de 1646, confrontée, » livre en main, au moment de l'exhumation (En » note au bas, on lit : Sanctus Remigius, Pontifex » Domini pretiose, cum pietate memento Hincmari, » nomine non merito Episcopi indigni quoque sed

Digitized by Google

» devoti servi tui). On retrouva, en outre, l'*omo-*
» *plate* droit, en place duquel on avait compris
» celui du volontaire, et qui bientôt, par sa couleur
» et par son poids, fut prouvé ne point appartenir
» à saint Remi. Deux vertèbres, morceaux de côte,
» l'os des hanches droit et l'autre péroné, sembla-
» ble au reste du corps. Ont assisté plusieurs élèves
» comme témoins, savoir : Pierret, Varlet, Lan-
» glet, Thibaut, élèves en chirurgie. »

Ce procès-verbal supplémentaire du 11 juillet est entièrement inédit. Il est vrai que le procès-verbal du 13 vendémiaire, an v, y fait clairement allusion, son importance n'échappera à personne.

3° Procès-verbal du 3 octobre 1796. — Procès-verbal du 4 octobre. — 2° procès-verbal de même date. — 3° annexe. — Enfin, procès-verbal du 5 octobre 1796.

Nous nous contentons de simples remarques.

1° Les catholiques fervents qui ont copié les pièces originales ont supprimé autant qu'ils ont pu tout ce qui indiquait une reconnaissance de l'Eglise constitutionnelle et de son chef, Nicolas Diot.

2° Au procès-verbal annexe du 13 vendémiaire an v, on a écrit deux fois *déterrés* au lieu de enterrés. — La liste et les dimensions des ossements offrent de grandes différences.

Nous terminerons par les réflexions suivantes :

Dans le procès-verbal du 4 octobre 1796, MM. Navier et Robin écrivent : « Nous avons reconnu une
» mâchoire inférieure avec deux dents molaires qui
» annonce la même vétusté *sans appartenir au*
» *même sujet*, car *les condyles ne rentrent pas*

Digitized by Google

» *exactement dans les cavités glénoïdes des os* » *des tempes.* »

Il ne nous appartient pas de prononcer jusqu'à quel point une mâchoire inférieure peut se déformer après 1,200 ans, et comment les cartilages qui terminent les os, ont chance, en disparaissant, d'empêcher que ces mêmes os s'adaptent complètement. Nous dirons seulement : 1° que MM. Navier et Robin ont signé *deux fois*, avant et après le 4 octobre 1796, que tous les os appartenaient au même sujet.

2° Que cette mâchoire ayant la même vétusté, elle ne pouvait être que du même sujet; le cimetière du grand jardin, que nous avons vu disparaître en 1832, n'existait que depuis la Révolution. On ne pouvait y rencontrer, sans miracle, d'ossements embaumés ayant 1,200 ans d'âge, si ces ossements n'appartenaient au corps de saint Remi.

3° Dans le même procès-verbal, MM. Navier et Robin disent : « les étoupes et les chanvres aroma- » tisés qui accompagnaient les os et qui en remplis- » saient les cavités prouvent qu'ils ont été embau- » més. »

Les cavités dont il s'agit sont les cavités du corps et les intervalles entre les os et non les cavités des os eux-mêmes, car les os n'ont jamais été brisés.

Un jour viendra, nous l'attendons, et puisse-t-il venir bientôt, où la châsse qui renferme depuis le mois de décembre 1824 les reliques de saint Remi, et qu'a donnée M. Ludinart de Vauzelles, sera remplacée par une plus digne du grand Apôtre de la France. Alors nous reverrons ses ossements sacrés, nous pourrons en vérifier le nombre... Notre ré-

Digitized by Google

ponse à Bergame n'aura rien à modifier, mais notre piété sera plus pleinement satisfaite, car jamais nous n'honorerons à notre gré l'Apôtre de la France, le Père de nos pères, et notre Père à nous.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Constatant la Conservation des Reliques de Saint Remy

L'an de Jésus-Christ, mille sept cent quatre-vingt-seize

Premier Procès-Verbal du 3 Octobre.

Le trois octobre de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-seize, nous soussignés, Nicolas Servant et François Detorcy, membres du presbytère du diocèse de la Marne, commissaires nommés d'après l'autorisation du Révérendissime évêque Nicolas Diot, pour faire une reconnoissance exacte et assurer d'une manière incontestable l'authenticité des restes prétieux du corps du Bienheureux saint Remy, apôtre de la France et Patron de cette ville :

Nous sommes transportés à la sacristie de la paroisse de Saint-Remy. Là, en présence d'Armand-Jules Seraine, curé de la ditte paroisse, et de plusieurs des administrateurs de l'église, ont comparu les citoyens Noël Génin, Jean-Pierre Bertrand, Jean-Baptiste Viard, François-Xavier Bernard, et Nicolas Caranjeot, accompagnés de plusieurs autres habitans de cette paroisse.

Lesquels nous ont déclarés qu'ils avaient été témoins de l'extraction qui fut faite le vingt-trois octobre mil sept cent quatre vingt treize de la châsse et du corps de saint Remy renfermés dans le superbe mausolée qui avait été érigé en l'honneur de ce saint dans l'arrière-chœur de l'église qui porte son nom; que l'enlèvement ayant été fait d'une première châsse couverte en argent et modelée sur le mausolée susdit, il s'en trouva une autre plus

Digitized by Google

ancienne en bois sur laquelle restait encore quelques lames de cuivre ou argent doré, et dans laquelle le corps était renfermé ; qu'on ne pût résister à l'empressement du peuple qui désirât voir les restes prétieux de son saint Patron conservés depuis si longtemps par un effet admirable de la divine Providence ; que la châsse ayant été ouverte, elle se trouva garnie d'un drap de soye broché où étoient représentées quelques figures d'hommes ; qu'on découvrit d'abord une espèce de suaire en drap de soye cramoisy et bien conservé, avec deux voiles de même étoffe et de même couleur ayant autour plusieurs lettres en or, et dont l'un couvrait un coussinet sur lequel étoit posée la tête du saint ; que le corps ayant été découvert, on le vit dans l'attitude d'un corps entier, que les os parurent desséchés, unis entre eux par leurs ligaments, les quels se détachèrent au premier attouchement, que le corps était enveloppé de deux suaires, l'un d'un satin qui parut être d'un fond blanc avec de petites fleurs, et l'autre d'une matière très-fine de couleur roussâtre qui parut avoir été appliqué sur les os ; qu'on y reconnut encore un cordon avec deux glands et une espèce de manipule ; qu'enfin tous les assistants furent frappés de l'odeur suave qui s'exhala de toutes les parties de ce corps prétieux.

Les dits témoins ont déclarés en outre que la foule étant immense, et que chacun s'étant empressé autour de ses reliques, les uns par piété, d'autres par curiosité, quelques uns aussi dans le dessein d'insulter à cet objet si respectable de la vénération publique, il ne leur est pas possible de dire s'il n'y a pas eu quelques os enlevés par une partie des

Digitized by Google

assistants ; que tout ce qu'ils peuvent assurer, c'est qu'à l'ouverture de la châsse le corps parut entier et qu'ils remarquèrent que la tête avait encore une grosse dent entière, et une autre cassée à la machoire supérieure ; que la châsse de bois fut mise en pièce, et que plusieurs personnes en emportèrent des morceaux.

De plus, les dits citoyens Génin et Caranjeot ont ajouté que sensiblement affectés de voir leur église et leur ville menacées de perdre un dépôt si prétieux, et désirant d'en conserver autant qu'il serait en eux les restes sacrés, ils rassemblèrent le mieux qu'ils purent les os épars de leur saint Patron, les enfermèrent et cousurent dans un drap de toile de chanvre, et ayant joint les voiles à lettres d'or, avec quelques morceaux de la tombe, le tout enveloppé du drap de satin rouge cramoisy ; que vers les sept heures du soir il fut porté avec le corps d'un volontaire mort à l'hôpital militaire, au cimetière public, établi depuis peu de mois dans l'ancien enclos des ci-devant Relligieux de Saint-Remy et déposé dans la même fosse, le corps du volontaire ayant été placé sur le paquet renfermant les os de saint Remy et qui étoit à peu près de la même grandeur ; qu'ils remarquèrent avec soin l'endroit on étoit cette fosse, que quelques personnes même tracèrent des croix sur un arbre voisin pour aider à la mieux reconnoître, dans l'espoir de pouvoir rendre un jour à leur patrie et à leur paroisse ce pieux trésor dès que des circonstances plus favorables auroient rendu au culte catholique la liberté à la quelle on portoit dès lors de grandes atteintes, et qu'une coalition impie lui enleva peu de tems après.

Digitized by Google

Nous etant ainsi informés des circonstances de l'extraction et de l'inhumation du corps, nous avons demandé aux témoins de nous déclarer comment ce qui existe aujourd'huy dans la châsse a été retiré de la fosse, dans quel état il a été retrouvé et quels sont les différents objets qui ont été retirés avec le corps de saint Remy. Alors le citoyen Jean-Pierre Favreaux nous a dit que voyant avec une vraie satisfaction la liberté du culte rendue à tous les francais et n'ayant jamais perdu de vüe la fosse dans laquelle le corps de saint Remy avoit été déposé, il se rendit, le cinq juillet mil sept cent quatre vingt quinze, au cimetière entre cinq et six heures du matin, avec Jean Nicolas-Gérard fossoyeur : qu'ils déterrèrent d'abord le corps du volontaire qui était déjà tout consommé ; que lui Favreaux ayant apperçu le paquet qui avoit été déposé dans cette fosse s'empressa de le retirer, mais que le linge dans lequel il avoit été cousu étant pourri, plusieurs os s'échappèrent du suaire de draps de soye qui les couvroit, qu'il les recueillit avec le plus grand soin, mais aussi avec précipitation, voulant éviter les regards des curieux qui auraient pu s'amasser dans ce lieu ; que de retour chez lui il avoit examiné cette prétieuse dépouille, reconnu le suaire de drap de soye d'un rouge cramoisy et le voile de même étoffe qui couvroit le coussinet sur lequel la tête de saint Remy étoit posée dans la châsse, ainsi que les os qui avoient été déposés dans la fosse et que leur odeur seule faisoit aisément reconnoître ; que cependant le bruit de cette fouille faite par lui s'étant répandu dans la vile, plusieurs personnes vinrent chez lui

Digitized by Google

reconnoître les restes prétieux du corps de leur saint Patron, qui avoient échappés comme par miracle non seulement à la fureur des impies, mais même à la pourriture et en dressèrent un procès-verbal qui sur la demande qu'il nous en a faite sera joint au présent; qu'enfin pour éviter l'affluence du peuple, il avoit renfermé le suaire et les os du saint dans un Reliquaire de bois, et les avoit déposés dans une chapelle érigée provisoirement dans la maison des ci-devant Minimes d'où ils ont été transportés le premier octobre de la même année, jour de la fête de la translation des reliques de saint Remy, dans l'église paroissiale du même nom.

Les dits témoins entendus ont signés avec nous le présent procès-verbal, ainsi que le dit Seraine, curé de la paroisse et les dits admiuistrateurs de la ditte église, fait triple, à Reims, les jours mois et an que dessus, pour être déposés, l'un dans la châsse de saint Remy, l'autre aux archives de l'Evêché et le troisième dans celles de la ditte paroisse de Saint-Remy....

J. N. Gerard,
Ovard,
Bernard,
Jean Bapte Paganon,
J.-P. Bertrand,
Genin,
Seraine, curé,
Favereaux, administrateur,
Hubert Aubert, administrateur,
Gillet Plantin, administrateur,
Pl. Anolet (?) administrateur,
Servant,
Detorcy.

Digitized by Google

Second Procès-Verbal du 4 Octobre

L'an de grâce mil sept cent quatre vingt seize, le quatre octobre, nous soussignés, Nicolas Servant, Marmouzet, Guillot, Malot, curé de Cormontreuil près Reims, François Detorcy, Gabriel Marin, Courtin, curé de Saint-André de Reims, Armand Jules Seraine, curé de St-Remy de Reims, Antoine Bertin, Nicolas Menonville, desservant la paroisse de Sainte-Marie-Magdelaine de Reims, tous membres du presbytère du diocèse de la Marne, à ce autorisés par le Révérendissime Evêque Nicolas Diot :

Nous sommes transportés vers quatre heures après midy, dans l'église paroissiale de Saint-Remy, pour y vérifier les restes des ossements, suaires, et tombe de son bienheureux Patron, lesquels ont échappés non seulement aux insultes qui leur ont été faites le vingt-trois octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, mais encore à la pourriture dans la fosse où ils ont été déposés le même jour sous le corps d'un volontaire, et où ils sont restés pendant plus de vingt mois, n'en ayant été retirés que le cinq juillet mil sept cent quatre-vingt quinze par les soins des citoyens Favréaux et Gérard, comme il est constaté par le procès-verbal d'hier.

Là, en présence de plusieurs catholiques de cette paroisse, et les portes de l'église ayant été fermées pour éviter une trop grande affluence, nous nous sommes rendus près de la châsse qui était placée au milieu du chœur et dans laquelle étoient renfermées les reliques de saint Remy, avec les citoyens Navier, docteur en médecine, et Robin,

Digitized by Google

démonstrateur d'anatomie, tous deux résidens en cette ville, lesquels ont été invités par nous à faire la vérification des ossements pour en constater la nature et le caractère de manière que les catholiques puissent être assurés qu'ils possèdent encore une grande partie de ce prétieux dépôt et que les os de leur saint Patron n'ont point été confondus avec d'autres.

Les dits Navier et Robin ayant fait leur vérification, et en ayant dressé leur procès-verbal qui est annexé au présent, nous avons replacé dans la châsse les os vérifiés, ainsi que les suaires, voiles et autres objets qui ont été conservés et dans l'ordre suivant :

Nous avons d'abord placés dans le fond de la châsse deux morceaux de bois et une cheville provenant de l'ancienne tombe.

Nous avons ensuite étendu le long de la châsse un grand suaire de drap de soye cramoisy, long de sept pieds quatre pouces et large de cinq pieds huit pouces, lequel nous a paru très-bien conservé, un trou qui se trouve vers le milieu paroissant moins l'effet de la pourriture que de la position de ceux qui l'ont retiré de la fosse, ce suaire ressemble parfaitement à celui qui est désigné par le procès-verbal d'Eleonor d'Etampes, archevêque de Reims en mil six cent quarante six, comme avant été substitué par l'archevêque Hincmar à l'ancien suaire que ce prélat plein de dévotion pour saint Remy avait placé dans une châsse d'yvoire pour en enrichir son église métropolitaine.

Après celà nous avons formé un coussin de différents morceaux restés du drap qui doublait l'an-

Digitized by Google

cienne tombe ainsi que du suaire ou *brandeum* qui touchait immédiatement le corps, auquel nous avons joint différentes étouppes provenant de la même tombe et de l'ancien coussin ; et nous avons enveloppés cette espèce de coussin d'un ancien voile de drap de soye cramoisy fait et donné à cet effet par Alpheïde, à la demande d'Hincmar comme l'annoncent huit vers latins en lettres d'or sur chacun des quatre bords des deux côtés du dit voile. Quoique quelques lettres n'existent plus, il a été facile de reconnaître que ces vers sont les mêmes que ceux qui sont rapportés dans les anciens procès-verbaux, y en ayant plusieurs qui sont intactes, telles que ces deux premiers :

Hoc opus exiguum præsul clarissimus Hincmar,
Alphædi jussit Condere sicque dare.

Sur le coussin ainsi formé, nous avons placé la tête de saint Remy avec la machoire inférieure à l'extrémité gauche de la châsse, nous avons observé qu'on voyoit encore des restes de cheveux blancs à la sommité et dans les côtés de la tête et qu'il restoit à la machoire inférieure deux dents molaires au côté gauche.

Audessous de la tête et du coussin, nous avons mis dans la longueur de la châsse et dans leur ordre naturelle les différents os du corps qui sont spécifiés dans le procès-verbal dressé par les susnommés Navier et Robin qui en ont fait la vérification.

La tête et les dits ossements ont été ensuite couverts d'un voile violet d'un coté et verd de l'autre de la même largeur et longueur que la châsse. Ce voile déchiré seulement vers le milieu conserve en-

Digitized by Google

core son galon dont il est bordé et on y lit très-distinctement ces mots en lettres d'or sur trois des cotés :

Sancte Remigi, pontifex Domini pretiose Cum pietate memento Hincmari nomine non merito Episcopi indigni quoque sed devoti servi tui.

Enfin nous avons recouvert ces restes prétieux avec les bords du grand suaire de drap de soye cramoisy dans lequel le tout est enveloppé.

En foi de quoi nous avons signé, les jours, mois et an que dessus :

J. Guillot	Bertin
Detorcy	Courtin, curé de St-André
Malot	Seraine
Menonville	Servant
	G. Marmouzet.

Troisième procès-verbal du 5 octobre.

L'an de grâce mil sept cent quatre-vingt seize, le cinq octobre, nous soussignés membres du presbytère du diocèse de la Marne à ce autorisé par le Révérendissime Evêque Nicolas Diot.

Désirant assurer le peuple catholique de la ville de Reims de l'authenticité des restes sacrés du corps et du tombeau de saint Remy et rendre à ce glorieux apôtre de la France des hommages solennels, en réparation des outrages qui lui ont été faits dans ces tems déplorables ou une coalition impie ne craignit pas de profaner les objets les plus respectables du culte de la nation françoise.

Nous nous sommes rendus à neuf heures du matin dans l'église paroissiale de Saint-Remy.

Digitized by Google

Là en présence d'un peuple nombreux empressé d'honorer avec nous son illustre patron, nous avons fait publiquement lecture des différents procès-verbaux qui constatent tant l'extraction, l'inhumation et l'exhumation des restes de saint Remy, que la vérification qui en a été faite par les médecins et par nous les jours précédents.

Cette lecture a été suivie du chant du psaume *Miserere* avec le verset *Parce Domine parce populo tuo* etc., et du *Domine non Secundum* avec les oraisons ordinaires, pour exprimer les sentiments de componction qui ont paru animer toute l'assemblée, nous avons ensuite célébré la messe solennelle de la translation des reliques de saint Remy.

Après cela la châsse a été ouverte en présence du peuple pour y déposer les dits procès-verbaux dont il a été fait trois copies, dont une pour les archives de l'Evêché, et l'autre pour celle de la ditte paroisse de Saint-Remy.

De plus nous avons joint une gravure représentant l'ancien mausolée de Saint-Remy, un exemplaire du tombeau du grand saint Remy, apôtre tutélaire des Francois, par Dom Guillaume Marlot, imprimé en mil six cent quarante sept.

Cette reconnoissance faite, à l'effet d'assurer au peuple catholique de Reims la conservation de ce prétieux dépôt, nous avons fermé la châsse et en avons scellé l'entrée avec le sceau de l'Evêché, pour reporter en triomphe la ditte châsse, au lieu qui lui a été destiné au dessus de l'autel au fond du chœur de la ditte église.

Fait triple comme dessus, à Reims ce cinq octobre, an de J.-C. mil sept cent quatre vingt seize

Digitized by Google

et de la République Francoise le quatorze vendemiaire an cinquième.

Servant	Seraine
J. Guillot	Bertin
G.-J. Marmouzet	Detorcy
Malot	Courtein, curé de St-André
Menonville.	

PROCÈS-VERBAL

De l'examen fait des parties d'un corps que l'on dit être celui de saint Remy, enterré dans le ci devant jardin de Saint-Remy, le vingt trois octobre mil sept cent quatre vingt treize, et exhumé par les citoyens Jean Pierre Favréau, officicier municipal et de police du canton, et Jean Nicolas Gérard fossoyeur le cinq juilliet an de grâces mille sept cent quatre vingt quinze à cinq heures et demi du matin.

L'an de grâce mil sept cent quatre vingt quinze, le cinq juilliet, ayant appris que le citoyen Jean Pierre Favréaux officier municipal, accompagné seulement de Jean Nicolas Gérard fossoyeur, venoient d'exhumer les restes précieux du corps de saint Remy arraché de son tombeau, et enterré le vingt trois octobre mille sept cent quatre vingt treize dans le cidevant jardin situé vis avis le monastère du même nom ; nous, Claude Ludinard, prêtre catholique romain ; Pierre Louis Honoré Thibault, religieux prémontré, Jaques Martin Povillion fabriquant, Guilliaume Maupinot fabriquant, Antoine Thimothé Marquant cultivateur, Jean Nicolas Robert Besançon propriétaire, Jean Baptiste Isidore Thibanlt élève en chirurgie, nous sommes transportés à deux heures après midi, le cinq juilliet

Digitized by Google

mille sept cent quatre vingt quinze chez le citoyen Favréau a dessin de reconnoître la vérité de ce qui nous avoit été confié.... Arrivé chez lui ; il nous conduisit dans une chambre haute de sa maison ou nous vimes étendu sur le plancher, ce dont voici le détail.

Un drap de soie cramoisy légèrement pourri à un endroit et toute humide encore, long et large d'environ deux aulnes, un coussin de soie cramoisy vuide et décousu au tour duquel était écrit de part et d'autre des mots latins en lettres d'or, d'autres pièces aussi d'une étoffe de soie portant d'espace en espace l'empreinte d'un cœur, une tête toute entière ou l'on apperçoit encore quelsques cheveux de la même couleur que ceux qu'en ont conservés plusieurs personnes, sa machoire inférieure est garnie de trois dents à gauche, deux vertèbres du col, quatre du dos, le sternum, l'aumoplate gauche, douze cotes, les deux humerus, un cubitus, les deux radius, l'os des hanches droit, les deux femur, deux tibia, un peronné. Quelsques mousses de bois dont étoit garnie le coussin au quel on en voit encore un peu d'attaché, deux os de doigts, plusieurs lambeaux des différents suaires dans lesquels il avoit été enveloppé, étant dans le tombeau ; deux morceaux de planche et une cheville de bois de sa tombe, quelques parties d'un autre drap de soie de diverses couleurs que l'on compara à celui que M. Favréau en avait conservé et c'est trouvé semblable, enfin le dit Favréau nous a déclaré en avoir laissé la contre partie dans la terre, l'impression et la crainte lui ayant fait accélérer cette opération, il nous protesta d'allieurs ne vouloir s'en défaire, mais le

Digitized by Google

garder dans son intégrité actuelle jusqu'à ce que l'Eglise plus tranquille puissent lui rendre dans son temple les honneurs qui lui sont dues.

En foi de quoi, avons signé le dit procès verbal jusqu'à plus ample information.

Favereaux, G. F. Marquant
offiicier municipal Robert
Guillaume Mopinot Isidore Thibault.

Je certifie avoir retirée le dépôt prétieux non en qualitée d'officier municipal, mais en qualités de vrais chrétien.

Favereaux.

Addition au procès-verbal.

Le onze juilliet mil sept cent quatre vingt quinze a sept heures du soir Messieurs Navier et Demanche médecins ; Husson et Gallois chirurgiens préposés pour statuer l'état de vétusté, et si véritablement les ossements qui leur ont été présentés avoient été embaumés et paroissoient incontestablement appartenir au sujet dont il étoit question, n'ont pu en disconvenir, mais un seul os, celui d'un bras, indiquoit qu'il avoit été confondu avec les véritables, ce qui donna lieu à de nouvelles recherches qui tournèrent encore à la gloire du saint qui ne peut cesser d'être honoré. On se transporta donc, sur le champ, à l'endroit d'où il fut exhumé et le grand nombre des témoins qui y assista en confirmeront la vérité en y apposant leur seing.

On en retira donc un volume considérable de lambeaux des différents suaires et étoffes de soie de diverses couleurs parsemés de fleurs de lis et de croix semblable à ce que l'on en tira le cinq du dit

Digitized by Google

mois, un drap tout entier de soie, mais pourri, revêtu tout autour de cette légende en lettres d'or, conforme à celle du procès verbal de 1646. Confronté livre en main au moment de l'exhumation (1), on retrouva en outre l'omoplate droite, l'humerus droit en place duquel on avait compris celui du volontaire, et qui bientôt, par sa couleur et par son poid fut prouvé ne point appartenir a saint Remy, deux vertèbres.... morceaux de costes, l'os des hanches droit et l'autre peronné, semblables au reste du corps.

Ont aussi assistés plusieurs élèves comme témoins scavoir Pierret, Varlet, Langlet, Thibault élèves en chirurgie :

Ce jourd'huy treize vendemiaire. L'an 5e de la République française (4e octobre 1796 v. St.) à trois heures de relevés, nous soussignés Jean Claude Navier medecin en cette commune, ancien professeur et dernier doyen de la ci devant faculté de médecine en la ci devant Université de Rheims, associé libre de la ci devant accadémie des sciences, arts et belles lettres de Chaalons sur Marne, Pierre Robin, chirurgien en la même ville, ancien chirurgien des camps et armées, correspondant de la ci devant accadémie de chirurgie, demonstrateur d'anatomie, et chargé par le gouvernement de l'instruction des sages femes dans l'art des accouchements, sur l'invitation des citoyens Nicolas Servant et François De Torcy se disant ministres du

(1) Nota. Sanctus Remig. Pontifex Domini pretiose, cum pietate memento Hincmari nomine non merito episcopi indigni, quoque sed devoti servi tui.

Digitized by Google

culte catholique, nous sômes transportés dans l'église de Saint-Remi pour y examiner les os déposés dans une châsse a l'effet de constater si ces os ont appartenu au même sujet et s'ils portent des caractères de vétusté suffisants pour assurer qu'ils sont très anciens. Arrivés dans l'endroit cy-dessus désigné en présence des citoyens denommés cy-dessus et des citoyens Seraine, Marmouzet, Courtin, Malot, Bertin, Favreau, Guillot et plusieurs autres, reunis dans la susdite église pour cet examen.

La châsse fut ouverte et les os étendus sur une table préparée à cet effet. Nous avons reconnus que ces os qui nous étoient présentés étoient les mêmes que nous avions examiné le 23e messidor an 3e (11 juillet 1795, v. Stes) dans la chapelle établie provisoirement à la maison des ci devant Minimes, sur l'invitation de plusieurs particuliers se disant paroissiens de Saint-Remi. Nous observâmes aux assistans que dans ce temps il s'étoit trouvé deux *humerus* gauche, dont un appartenoit évidemment à un sujet nouvellement enterré et qui a été rejetté, ce qui nous a déterminé alors à nous rendre dans l'endroit ou avoient été enterrés tous ces os. Une nouvelle fouille fut faite sous nos yeux et l'on retrouva l'*humerus* du côté droit, ensemble un drap de soye carré violet d'un coté, verd de l'autre, autour duquel étoit une inscription en lettres d'or très lisible, et des débris d'enveloppes de soye dont une en particulier étoit de la plus grande finesse. Le tout fut réuni de suite aux os que nous avions examiné dans la chappelle dont est parlé cy dessus. Nous observâmes de plus que des raisons particu-

Digitized by Google

lières s'étoient alors opposés à ce qu'on ne dressa le procès verbal. Ces remarques essentielles finies nous avons procédés à un nouvel examen de ces os et nous avons reconnu ce qui suit.

1° Une tête de médiocre grandeur et pesante, ce qui annonce qu'elle vient d'un sujet vieux, 2° une machoire inférieure avec deux dents molaires qui annonce la même vétusté, sans appartenir au même sujet car les condiles ne rentrent pas exactement dans les cavités glénoïdes des os des tempes. 3° 6 vertèbres, les deux premières dorsales, les deux premières et les deux dernières lombaires, la troisième manque. 4° onze côtes et deux morceaux. 5° Le sternum qui se trouve un peu dejetté à gauche dans la partie inférieure ; 6° l'os sacrum et les deux os innommés. Ces deux os portent encore quelques parcelles de chaire desséchée, particulièrement celui du côté gauche au dessus de la cavité cotiloïde : 7° les deux omoplates ; 8° deux humerus, celui du côté droit long de 11 pouces 9 lignes et l'autre de 11 pouces cinq lignes ; 9° le cubitus du coté droit long de 9 pouces 9 lignes et le radius du même côté long de 9 pouces 1 ligne ; 10° le radius du côté gauche ; 11° le femur du côté droit long de 16 pouces et celui du côté gauche long de 16 pouces 3 lignes ; 12° le péronné droit dont la tête ou la partie supérieure manque et celui du côté gauche dans son entier.

La couleur excessivement rambrunie de tous ces os, l'odeur aromatique qu'ils conservent encore, les étouppes et les chanvres aromatisées qui les accompagnent et qui remplissoient les cavités prouvent qu'ils ont été embaumés et leurs donnent un

Digitized by Google

caractère de vétusté qui demontre qu'ils ont appartenu à un sujet de la plus grande ancienneté.

De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que besoin et raison. Fait à Rheims les jours mois et an que dessus. J. C. Navier, Robin.

Lettre de M. Colombelli, au vicaire général de Reims.

Illustrissime et Reverendissime D. Domine!

Hanc humillimam epistolam meam, quam ad te expedio, haud Te respuere velle, confido.

In hac Bergomensi Diœcesi Parœcia adest S. Georgio M. dicata in loco vulgo dicto *Eudine*, in quâ maximâ colitur veneratione quædam insignis Reliquia, quæ usque ad hodiernam diem ab omnibus judicata fuit esse pars corporis perillustris S. Remigii, istius almœ civitatis Episcopi, et precise ea brachii pars quæ à peritis *ulna* vocatur. Et revera quando Illustrissimus et Reverendissimus D.D. Aloysius Ruzzini sanctæ memoriæ hujus Diœcesis Episcopus anno 1703 visitationis pastoralis causâ in dictum pagum se contulit, et de authenticitate prædictæ Reliquiæ inquisivit, ipsi filo serico rubri coloris circumligatam reperiit schedulam, in quâ sequentia scripta erant : *Hœ sunt Reliquiæ Divi Remigii, quas inter alias venerati sunt Venerandi Visitatores Illustrisimi et Reverendissimi Episcopi Bergomensis die 7ª octobris* 1599 *in hac Parochiali Ecclesiâ Divi Georgii Terræ Communis Eudine dum ipsam Ecclesiam visitarent de more.* De eâ non contentus, cum certius et indubium documentum deesset, ad probandam dictæ Reliquiæ authenticitatem regularem instituit processum. Ex eo constavit usque ab anno 1200 in illâ parochiali Ecclesiâ venerari prædictam Reliquiam, ipsam illuc à Galliâ translatam, et semper et ab omnibus utpote partem corporis S. Remigii Episcopi Reims putatam fuisse. Imo unus ex vocatis à prælaudato Reverendissimo Episcopo Ruzzini testatus est se per aliquot tempus domi excepisse quemdam virum gallicum nomine

Digitized by Google

Claudium, qui sæpe sæpius, se in istam almam civitatem in quâ S. Remigii corpus colitur, iterasse, ubi acceperat dictum corpus brachio carere, quod ferebatur extare et venerari in hac Diœcesi, enarrabat.

Verùm cum nonnulli probati Auctores et præsertim *Actuum Sanctorum* in visitatione ab Illustrissimo et Reverendissimo Archiepiscopo istius civitatis Leonorio de Tampe de Valenzay anno 1646 peracta corpori perillustris S. Remigii, ipsum integrum in omnibus suis partibus repertum fuisse, testentur, quod, si litteraliter intelligendum et verum esset, Reliquiæ, quæ in Paræcià de Eudine supradictà hujus Diœcesis veneratur, ut patet, penitùs authenticitatem destrueret, hisce meis litteris ut me de rei veritate certiorem reddas, iterum atque iterum in Domino rogo.

Res delucidenda maximi momenti est, ideoque Te humillimas preces meas benigne excipere et exaudire nec dubitare mihi fas est.

Firmâ spe, quâ remaneo, Reverentiam Tuam meas benigne accepturam preces, humillimæ reverentiæ mea signa tibi exhibere summopere gaudeo.

Datum Bergomi Longobardiæ
die 20ª Junii 1873.

Humillmus et Obsequentmus famulus
Colombelli Pro. Vic. Gen.

Illustrissimo et Reverendissimo Domino Domino.
Vicario Generali Diœcesis, Reims.

Digitized by Google

ROBERT DE SORBON

SON ORIGINE, SA VIE, SES ÉCRITS

Par M. Jadart, membre correspondant.

INTRODUCTION.

Origine populaire du talent au Moyen-Age. — Comment les savants se qualifiaient. — Exemple de localités dont ils ont retenu les noms : *Hannapes*, *Launois*. *Machault*, *Saint-Germain-Mont*, *Givry*, *Jandun*, *Novion*, *Herpy*, *Gerson*. *Sorbon*, — Jean de Gerson et Robert de Sorbon. — Hommages rendus à leur mémoire. — Divisions d'une notice sur Robert de Sorbon.

L'origine populaire du talent est un des caractères essentiels de l'Université de Paris, au Moyen-Age. La noblesse guerroyait, le peuple fournissait aux écoles les savants théologiens ou légistes, dont l'influence sociale allait sans cesse grandir. La science, que l'on nommait *clergie*, communiquait aux classes moyennes la conscience de leur force ; elle les faisait croître en dignité et les menait peu à peu au pouvoir Tandis que les chevaliers se croisaient, les clercs, non moins actifs, étendaient leur propagande intellectuelle dans le parvis des cathé-

Digitized by Google

drales et sous les cloîtres de l'Université. Le fils de l'artisan ou du laboureur, entraîné par quelque ardente prédication, guidé par le Prieur du monastère voisin, quittait la famille et son tranquille abri ; se sentant meilleur que sa condition, il aspirait à goûter les plaisirs purs de l'intelligence. Il s'acheminait vers la grande ville où, par un incessant labeur, il arrivait à prendre sa place sur la montagne Sainte Geneviève. Ennobli de la sorte et délivré de toute servitude, le plébéien avait conquis, par l'ascendant de la science, le respect de toutes les classes.

Telle est l'histoire de maints docteurs fameux, que l'Université recrutait dans les provinces, toujours fécondes. Les colléges de Reims et de Rethel, accrus des bourses du Portien (1), furent une pépinière de savants issus du menu peuple de Champagne. La liste des maîtres et écoliers des XIIIe et XIVe siècles, forme un véritable indice géographique, où se retrouvent beaucoup de nos villages. « Ce fut anciennement, raconte Etienne Pasquier (2), une coustume fort familière à ceux qui, pour avoir quelque asseurance de soy, se vouloient mettre sur la monstre, d'emprunter le surnom des lieux où ils estoient nez, plus soucieux de les honorer que leurs familles. » En effet, le nom de famille n'existait pas encore : l'enfant était placé au baptême sous le patronage d'un saint, et on le distinguait dans la vie, soit par le nom de son père : Jean, fils de

(1) *Marlot français*, t. III, p. 655. -- T. IV, p. 138, 183 (Collége de Reims à Paris).

(2) Les *Recherches de la France*, livre IX, ch. xv.

Digitized by Google

Pierre ; soit par le métier qu'il exerçait : Jean le Boulanger ; soit encore par une qualité personnelle : Jean le Petit ; enfin, s'il quittait son village, il en adoptait le nom comme une marque ineffaçable de son origine. Ce dernier usage était une nécessité pour la multitude d'écoliers réunis à Paris « ex omni tribu et linguâ et populo et natione. » Ainsi peut-on citer (1), entre autres illustrations sorties du diocèse de Reims, en 1288, Nicolaus de *Hannapis*, patriarche de Jérusalem ; en 1292, Gaultier de *Launois*, fondateur du collége de Rethel ; dans le même temps, le poète Guillaume de *Machault;* en 1316, Johannes de *Sancti-Germani-Monte*, scolaris in theologiâ ; Stephanus de *Givriaco*, évêque de Troyes, conseiller-clerc au Parlement de Paris, en 1373; en 1376, Johannes de *Janduno*, socius Navarricus; en 1375, Jacobus de *Noviano*, recteur de l'Université ; en 1395, Radulphus de *Herpis*, magister in facultate medicinæ. A ces noms qui attestent la fécondité de ce pays, il faut joindre deux des hommes les plus justement célèbres de notre histoire : Robertus de *Sorbonio*, vit le jour en 1201, à Sorbon ; sur l'autre revers de la colline, naissait à Gerson (2), en 1363, le fils aîné d'Arnout le Charlier et d'Elisabeth la Chardenière, Johannes de *Gersonio*. Ils illustrèrent le nom de ces deux villages et servirent d'exemple à des parents ou compatriotes. Autour d'eux se groupaient, comme des fils adoptifs, Theobaldus, Poncardus, Guillelmus de Sorbonio, Nicolas et Thomas de Gerson.

(1) Bouillot, *Biographie ardennaise*. Table. — C. Jourdain, *Index Chartarum. Univ. Paris*, tables.

(2) Hameau dépendant de Barby, détruit sous la Fronde.

Digitized by Google

Robert de Sorbon et Jean de Gerson, dont la vie offre de si nombreuses analogies, ont été fréquemment associés dans les hommages rendus à leur mémoire par la postérité. La Sorbonne compta Gerson parmi les voix les plus autorisées, qui étendirent son influence, et l'un des premiers portraits du chancelier porte cette épigraphe :

« Quid Sorbona potest, monstras, doctissime Gerso,
Gerso Sacrosancti luxque decusque Chori (1). »

Tous les deux consacrèrent leurs dernières années à l'éducation des petits et des pauvres, l'un à Paris, l'autre à Lyon, où l'on projette d'élever un monument sur sa tombe. Par une heureuse coïncidence, ils se retrouvent encore dans le voisinage l'un de l'autre, parmi les célébrités du vieux Paris : Gerson donne son nom à la place qui avoisine l'antique Sorbonne, demeurée en dépit des révolutions la maîtresse et la mère des belles-lettres en France. La façade extérieure de l'église a été ornée en 1874 de quatre grandes statues. Gerson (2), le docteur très-chrétien s'y trouve en face de Bossuet, l'aigle de Meaux, au-dessous de Pierre Lombard, le maître des sentences et de l'ange de l'école, saint Thomas d'Aquin. En 1827, la ville de Paris fit placer, dans la chapelle rendue au culte, une vaste toile représentant Robert amenant à saint Louis ses premiers boursiers (3). Nos deux maîtres Champenois tiennent aussi dignement leur rang

(1) *Gersonii opera*, 1606. Portrait gravé, t. I, en tête.
(2) Statue de M. Joseph Félon, 1874.
(3) Peinture de M. Hesse, 1827.

Digitized by Google

dans les fresques (1), d'un aspect saisissant, qui décorent la muraille au-dessus du tombeau de Richelieu et où se déroule, dans une composition vivante, imitée de la dispute du Saint Sacrement, l'histoire religieuse et littéraire de la France.

Si l'on sait au dehors honorer d'une façon aussi éclatante les gloires de notre province, il importe plus encore de les faire connaître dans leur pays natal, comme un exemple encourageant à de généreux efforts. La biographie locale, en mettant à la portée de leurs compatriotes la vie de ces grands hommes, n'applique-t-elle pas à propos la naïve leçon de Montaigne : « n'empruntons nos preuves que de ce qui se void en nostre village (2). » La vie et les œuvres de Gerson depuis longtemps sont connus du monde chrétien ; Sorbon a été en quelque sorte écrasé sous la grandeur de sa fondation ; à considérer l'œuvre, on a trop oublié le fondateur, humble personnage, il est vrai, mais docte et discrète personne, qui a son rang et ses droits parmi les plus recommandables du règne de saint Louis. Homme d'église, il tient aussi sa place à la cour et dans l'université. Son grand mérite auprès de la postérité, c'est d'avoir consacré ce qu'il avait acquis de talent, d'influence et de richesses, à créer un foyer de science, libéralement ouvert au peuple, dont il était issu : c'était servir tout ensemble la religion et la science, l'Eglise et l'Université. En groupant les documents épars dans les historiens, cette notice cherche à étudier son *origine*, *sa vie*,

(1) Fresques de M. Timbal, 1875.
(2) *Essais*, liv. III.

Digitized by Google

ses écrits, et la fondation qui l'immortalise. Il nous faut remonter de six siècles en arrière pour apprécier, dans le temps où il vécut, le chapelain et l'ami de saint Louis, celui que les anciens auteurs qualifiaient « vénérable et scientifique Messire Robert Sorbon, fondateur du collége de Sorbonne. »

Cet humble fondateur des *Pauvres Maîtres* (1) n'emprunta rien à l'éclat des hautes dignités, mais il s'est illustré davantage par cette abnégation touchante qui le dévoua tout entier à son collége. Telle est la mission des grands hommes utiles de tous les âges : Gerson, La Salle, Lhomond, Lacordaire ont aussi consacré et glorifié leur vieillesse par les modestes labeurs de l'enseignement.

(1) Urbain IV faisait, en 1262, cette belle peinture des Pauvres Maîtres de la Sorbonne : « Parisiensis Universitas producit viros virtutum ubertate fecundos, quorum graciosa fecunditas in alios effunditur, parvos magnificans, rudes erudiens et debiles efficiens virtuosos. Horum quidam viri mire et inestimabilis bonitatis, ut incomparabilem acquirerent liberalem dogmatum margaritam, et ipsius pocula sitientibus propinarent, exinanire se ipsos et incurrere paupertatis incommoda non vitarunt, illam quasi divitiarum plenitudinem reputantes. Verum ne sic gravaret illos extrema rerum necessitas, quod in eis decus magisterii vilesceret, Universitatis consilium digna consideratione providit ut iidem Magistri Pauperes, in unum congregati consortium, de fidelium subsidiis alerentur. »

(*Index Chartarum Univers.*, t. I.)

Digitized by Google

I

ORIGINE DE ROBERT DE SORBON.

Le village de Sorbon en Rethélois. — Ce nom en latin et en français conforme à celui de Maître Robert. — Opinion des auteurs anciens et modernes qui le donnent pour berceau à Robert de Sorbon. — Doutes soulevés à ce sujet. — Dissertation de M. de Wailly approfondissant la question. — Conclusion d'apres la possession reconnue à notre Biographie locale de compter Robert de Sorbon parmi ses grands hommes.

Le berceau de Robert de *Sorbon* est le village de *Sorbon*, situé à une lieue de Rethel, son chef-lieu de canton et d'arrondissement. Les Pouillés nous apprennent que le patron de sa cure a été, jusqu'à la Révolution, l'abbé de St-Benoît-sur-Loire, au diocèse d'Orléans ; le patron de l'église est encore saint Benoît. Les anciens dénombrements (1) n'indiquent en France qu'une seule paroisse de ce nom, et la désignent ainsi : *Sorbon* et la ferme d'Yonne, 64 feux, généralité de Champagne, élection de Reims, bailliage de Sainte-Ménehould. Elle est encore, d'après le dictionnaire des postes, la seule commune de France qui porte ce nom. Elle est aussi la seule qui ait toujours eu bien exactement l'orthographe latine et française que les documents contemporains ont donnée au surnom

(1) *Le royaume de France*, par Doisy, in-4°, 1753, p. 1027.

Digitized by Google

de Maître Robert. En effet, les archives de Reims (1) énumèrent, dans des actes du Moyen-Age : Gilet de *Sorbon*, clerc; Henry de *Sorbon*, ouvrier en laine; et Jehan de *Sorbon*, cité au testament de Richard Picque. C'est ce nom de langue vulgaire que le fondateur de la Sorbonne avait adopté pour le sien, et que Joinville écrivait, d'après la version de M. de Wailly, identiquement comme de nos jours. Les chartes donnent au village le nom latin de *Sorbonnum* et de *Sorbonium* (2) ; le curé est appelé, en 1436, presbyter de *Sorbonio*. Quant à Robert, il est qualifié le plus souvent Robertus *Sorbonensis*, *Sorbonicus*, de *Sorbonia*, de *Sorbonio*, ou de *Sorbonâ*, forme qui a prévalu. La question d'origine semble vidée, si l'on en juge d'après la parfaite identité des noms.

Cette analogie se trouve d'ailleurs confirmée par une incontestable possession d'état, fondée sur le témoignage des biographes, des historiens et des géographes. La Sorbonne, fidèle conservatrice de ses traditions, a toujours considéré son fondateur comme Champenois; la nation de France, dont Reims était l'une des tribus, a revendiqué, en 1466, Robert comme sorti de ses rangs (3). Aussi l'un des derniers interprètes de la Sorbonne, un savant qui en avait compulsé tous les manuscrits, l'*abbé Ladvocat* (4), docteur, bibliothécaire, et

(1) *Table des Archives de la ville de Reims*, par M. Varin. *Verbis Sorbon*, *Sorbonium*.

(2) Hubert, *Géographie hist. des Ardennes*, p. 306.

(3). Du Boulay, *Hist. univ. Paris*, t. V, 679. — Les diocèses de Cambrai et d'Arras étaient de la nation Picarde.

(4) *Diction. hist.*, 1777. *Verbo Sorbonne*.

Digitized by Google

professeur de la chaire d'Orléans en Sorbonne, commence t-il sa notice de la sorte : « Robert de Sorbonne ou *Sorbon* naquit à Sorbonne, autrement *Sorbon*, petit village du Rethélois, dans le diocèse de Reims, et c'est de ce village qu'il porte le nom de Sorbonne ou Sorbon. » Avec Ladvocat, il faut citer *Dom Félibien*, dans son Histoire de Paris (1) ; *Le Maire*, dans son Paris ancien et nouveau (2) ; *Crévier*, dans son Histoire de l'Université de Paris (3) ; *Bergier*, dans son Dictionnaire de Théologie ; la dernière édition de *Moréri* et la Biographie universelle de *Michaud*. Les savants modernes, versés dans la philologie et la critique historique, se rencontrent dans une concordance qui fait autorité : M. *Daunou*, dans l'Histoire littéraire de la France (4) ; M. *Littré*, dans son Dictionnaire de la langue française ; M. *Henri Wallon*, dans sa Vie de saint Louis (5) ; M. *Natalis de Wailly* (6) ; M. *Alfred Franklin*, dans son Dictionnaire des noms du Moyen-Age. On peut dire, après de tels auteurs, que le monde savant est d'accord.

Toutefois, il importe d'approfondir la cause de divergences et de contradictions existant entre certains auteurs qui, sans se prononcer catégoriquement, laissent planer l'incertitude sur le lieu d'origine. Estienne *Pasquier* et le Dictionnaire de *Trévoux* hésitent entre le pays de Sens et celui de

(1) T. I, p. 329, in-fol.
(2) T. II, p. 449, in-12.
(3) Edit. in-12, 1761, t. I, p. 494.
(4) Edit Didot, in-4°, 1838, t. XVI, p. 55.
(5) *Saint Louis et son temps*, t. II, p. 205.
(6) *Joinville*, par M. de Wailly, in-4°, § 31.

Digitized by Google

Rethel, c'est-à-dire entre notre *Sorbon* et le village de *Serbonnes* en Sénonois. *Piganiol de la Force* fait naître Sorbon près de Sens, dans sa Description de Paris, et près de Rethel, dans sa Description de la France. Le grave *du Boulay*, dans son Histoire de l'Université de Paris (1), déclare Robert de Sorbon « sic dictum à natali vico de Sorbon, » et ne cite pas la province où est situé ce village. L'épithète de « Gallo-Flandrus » qu'il donne à Robert, s'explique par le canonicat de Cambrai. Enfin, M. *Petit-Radel*, dans l'Histoire littéraire de la France (2), avance qu'il y avait quatre endroits du nom de Sorbon, dans les divers territoires de *Rethel, Sens, Arras* et *Soissons*. Il ne cite aucune localité dans ces deux derniers pays, n'affirme positivement rien et n'approfondit pas le litige qu'il soulève. Il faut donc chercher les raisons qui élucident ces points du débat et peuvent terminer la controverse; ce but paraît atteint dans une dissertation émanée de M. Natalis de Wailly, qui trouve ici sa place naturelle.

« Les Tablettes de cire du *Trésor des Chartes* (3) mentionnent Me R. de *Sorbon* au nombre des clercs du roi en 1256. Il y a lieu de considérer cette mention comme très-exacte, en ce qui concerne l'orthographe du mot *Sorbon*. Or, cette circonstance autorise à identifier ce nom avec celui de notre village des Ardennes, et en même temps elle ne permet pas de l'identifier avec celui de *Serbonnes*, arrondisse-

(1) In-folio, t. II, p. 224.
(2) Edit. Didot, 1838, t. XIX, p. 291.
(3) *Recueil des hist. de France*, XXIe vol.

Digitized by Google

ment de Sens, canton de Sergines (Yonne). Quant aux villages de Sorbon ou Sorbone, qui auraient existé dans les territoires de Soissons ou d'Arras, je n'en trouve aucune trace dans le Dictionnaire des Postes, pas plus que dans le Dictionnaire topographique du département de l'Aisne, par M. *Matton*. Il faudrait avant tout être sûr qu'il a existé ailleurs que dans les Ardennes un lieu du nom de Sorbon, pour y chercher une identification nouvelle avec le nom du personnage qui nous occupe. Jusqu'à preuve contraire, il sera vraisemblable que ce nom était tiré du lieu de sa naissance, et que ce lieu est celui de Sorbon, dans les Ardennes. Quant à une preuve directe, il faudrait un hasard heureux pour la rencontrer.

» Robert de Sorbon a pu devenir chanoine de Cambrai, qui dépendait alors de la Métropole de Reims, sans avoir appartenu par sa naissance au territoire d'Arras ou de Soissons. Dans cette hypothèse, il aurait de même passé du diocèse de sa naissance dans un autre diocèse; c'est donc un mauvais argument contre notre village de Sorbon. Mais, je le répète, il faudrait, avant tout, trouver un Sorbon dans le Pas-de-Calais ou dans l'Aisne. S'il n'en existe pas, il faut s'en tenir à l'ancienne opinion (1). »

D'autres circonstances locales viennent à l'appui de cette preuve tirée de l'analogie des noms : ce sont d'abord les relations intimes de Robert de Sorbon avec Guillaume de Bray, archidiacre de Reims, et avec trois Rémois ses premiers associés. C'est en-

(1) Lettre de M. Natalis de Wailly, du 23 mai 1874.

Digitized by Google

suite la présence d'un neveu de Sorbon, l'un de ses légataires, dans l'Abbaye de St-Denys de Reims; c'est aussi l'accord intervenu en 1273 entre Sorbon et le chapitre de Reims relativement à une maison, sise à Paris, qui avait appartenu à Bernard, trésorier de l'Eglise de Reims. Ces actes sont relatés par Cl. Héméré dans son Eloge du fondateur de la Sorbonne, manuscrit (1) de la Bibliothèque nationale.

En résumé, après avoir rejeté Serbonnes, patrie de Jacques Clément (2), dont l'orthographe ne peut s'appliquer à Sorbon ; après avoir constaté que les pays d'Arras et de Soissons n'ont aucun lieu de ce nom, il faut en revenir à notre point de départ et adopter définitivement Sorbon. Tandis que les Biographies de l'Yonne, de la Flandre et du Soissonnais n'ont jamais revendiqué le fondateur de la Sorbonne, une tradition locale constante le considère comme notre compatriote. Il figure dans la Biographie ardennaise de l'abbé *Bouillot*, dans les Mémoires historiques de la province de Champagne par *Baugier*, dans la Biographie des Champenois célèbres de *Létillois*, et dans l'Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne, par Hédoin de *Pons-Ludon*. Une rue de Rethel a reçu son nom ; les cartes, les documents de toute espèce lui assignent notre pays pour berceau. En histoire, comme en droit, il faut s'incliner devant l'adage « *Melior est conditio possidentis ;* » telle paraît être au surplus la conclusion légitime de ces recherches sur l'origine de Robert de Sorbon.

(1) Fonds de la Sorbonne, n° 1247.

(2) Il est des biographes qui font naître le régicide à Sorbon, c'est une erreur : *cuique suum*.

Digitized by Google

II.

VIE DE ROBERT DE SORBON.

Humble extraction de Sorbon. — Probabilités sur ses débuts — Il étudie puis enseigne à Paris, au témoignage de Guillaume de Nangis. — Sorbon chanoine de Cambrai puis de Paris. — Son rôle dans l'Université durant la querelle des Séculiers et des Mendiants. — Fondation de la Sorbonne. — Ses premiers associés. — Son organisation primitive. — Sorbon à la cour de saint Louis. — Il est clerc du roi, fut-il son confesseur? — Son rôle de moraliste. — Ses relations avec Joinville : extraits du Chroniqueur. — Sorbon prédicateur de la Croisade — Sa mort. — Son testament. — Sa bibliothèque. — Destinées de la Sorbonne. — Honneurs rendus à son fondateur.

La vie de Robert de Sorbon s'écoula tout entière dans le XIIIe siècle; né le 9 octobre 1201 à Sorbon, il mourut à Paris le 15 août 1274. Entre ces deux dates se place une existence obscure et pénible à ses débuts, mais devenue honorable et féconde quand les dignités et l'estime publique eurent à l'envi couronné tant de laborieux efforts. Comme il arrive d'ordinaire, la période brillante est seule connue : on a peu de détails sur ses premières années; les chroniques et les chartes ne signalent son nom qu'à partir de 1250, époque où il commençait à jouer un rôle considérable dans l'Université.

« Maître Robert de Sorbonne eut père et mère

Digitized by Google

de basse condition, dit Estienne Pasquier (1), toutefois il se fit paroistre par ses estudes personnage de grand sens. » Le sire de Joinville, l'époux d'Alix de Grandpré, qui semble avoir eu avec Sorbon des relations de compatriote, l'appelle « fiz de villain et de villaine (2). » Malgré ce témoignage formel, on a commis sur son compte les plus singulières méprises ; les uns ont supposé qu'il appartenait à la famille des seigneurs de Sorbon ; les autres, comme Dupleix, l'ont confondu avec Robert d'Artois, son premier protecteur, ce qui était une erreur impardonnable, ainsi que Génébrard l'a remarqué : « Valde inepti sunt qui Robertum hunc e theologo faciunt fratrem D. Ludovici (3). » — « Sa famille était pauvre et obscure, lit-on dans la Biographie ardennaise, mais son mérite, secondé d'un travail opiniâtre, répara la faute du sort. » En quelle année quitta-t-il le lieu de sa naissance ? où vint-il étudier d'abord, et comment sut-il parcourir les années des rudes études du temps ? Il est impossible de préciser ces divers points ; cependant il n'est pas téméraire d'affirmer que Robert, comme tant d'autres robustes intelligences du Moyen-Age, dut commencer tardivement à développer ses facultés et le fit avec la lenteur patiente des écoliers d'alors. Deux prieurés, tout proches de son berceau, Arnicourt et Rethel, ont pu l'aider dans ses commencements : les Bénédictins de Notre-Dame de Rethel eurent, dès 1162, leurs écolâtres, envoyés par

(1) *Recherches de la France*, liv. IX, chap. xv.
(2) *Hist. de saint Louis*, édit. Didot, 1875, p. 20.
(3) *Genebrardi Chronographiæ*, in-fol. Paris, 1600, p. 634.

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Remi de Reims, sous l'impulsion de Pierre de Celles (1). D'après un passage de Hugues, abbé de Marchiennes, la ville de Reims était devenue la rivale de Paris. Ceux qui venaient s'y instruire formaient une multitude. La querelle de 1229, qui troubla et dispersa l'Université de Paris, amena à Reims quelques maîtres fameux. Quoi d'invraisemblable à penser que les docteurs ramenèrent avec eux à Paris, quand le calme des études s'y fut rétabli, quelques écoliers de notre province? Robert avait trente ans à ce moment; un point hors de doute, c'est qu'il étudia à l'Université, dans la nation de France, dont Reims était l'une des cinq provinces; cela résulte d'un acte de 1466, relatif à la solennité de l'obit célébré pour lui, et dans lequel cette nation le revendiquait comme un des siens (2). Il y étudia donc parmi les Artiens, le *Trivium*, le *Quadrivium*, ce qu'on appelait les sept arts libéraux ou d'un seul nom *clergie*, comme faisant la science d'un vrai clerc :

« Clergie règne ore à Paris,
» Ensi com elle fut jadis
» A Athènes, qui siet en Grèce,
» Une cité de grant noblèce (3). »

Après avoir traversé ces degrés, l'étudiant arrivait aux études supérieures : la théologie à laquelle se rattachait la philosophie, le droit et la médecine. Robert embrassa la théologie, la reine des

(1) *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, par L. Maître, p. 151, 185.
(2) Du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, V, 679.
(3) Gautier de Metz, *Image du monde*, 1245.

Digitized by Google

sciences d'alors, et l'étudia avec les formes scolastiques que ses écrits ont également revêtues. La licence, conférée par le chancelier de N.-D., lui ouvrit la voie de l'enseignement ; de disciple devenu docteur, il se consacra tout entier, dit l'abbé Ladvocat, aux sermons et aux conférences de piété. Un contemporain, Guillaume de Nangis, fait mention de lui, dans sa chronique, parmi les plus fameux docteurs enseignant à l'époque de saint Louis : « à cette époque florissaient à Paris d'illustres théologiens Frère Thomas d'Aquin de l'ordre des Prêcheurs, Frère Bonaventure de l'ordre des Mineurs et parmi les clercs séculiers, Maître Gérard d'Abbeville et Maître Robert de Sorbonne qui le premier institua à Paris les écoles de la Sorbonne (1). »

Les clercs ne trouvaient pas dans l'enseignement une source de grands revenus ; ceux d'entre eux qui avaient besoin de ressources, devaient les demander aux bénéfices dont l'Eglise était la dispensatrice. Sorbon, désireux sans doute de s'assurer les moyens d'arriver à sa fondation, obtint un canonicat. « Pour premier mets de sa fortune, raconte Estienne Pasquier (2), il fut honoré d'une prébande de Cambray, depuis d'une autre en l'église Nostre-Dame de Paris. » Ce fut probablement de 1245 à 1250 que Robert acquit cette dignité ; l'évêque de Cambrai était un compatriote, qui avait tenu grande place à l'Université comme chancelier, Guyard de Laon, prélat docte et éloquent, auteur

(1) *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, in-folio, 1840, t. XX, p. 560.

(2) *Recherches de la France*, liv. IX, ch. 15.

Digitized by Google

d'un ouvrage sur les offices de l'Eglise. Dans son sermon sur *la Conscience*, Robert le cite (1), en racontant une anecdote, qui prouve les relations qu'ils eurent ensemble. Mais ce bénéfice acquis, rien ne prouve que Sorbon ait quitté Paris : la résidence n'était obligatoire que dans certains cas ; en 1262, Urbain IV adressait une lettre à Paris, relativement aux priviléges de l'Université, à un archidiacre d'Amiens et à Gérard Goignelin, chanoine de Reims. Au surplus, on n'a pas gardé à Cambrai souvenir d'un séjour du fondateur de la Sorbonne, car le *Cameracum Christianum* (2) est muet à cet égard. Tout concorde au contraire à nous montrer Robert enseignant, prêchant et écrivant à Paris. En 1258, il était devenu clerc du roi, et à partir de 1260, il s'intitulait chanoine de Notre-Dame ; le Nécrologe ou *Livre Noir* de cette église le mentionne comme exécuteur du testament de Milon de Corbeil. Le *Gallia Christiana* (3) l'indique, en 1268, comme l'un des députés du chapitre chargés d'obtenir du roi l'élection de l'évêque, à la mort de Regnault de Corbeil. Il prend encore ce titre dans son testament de 1270, et c'est, à vrai dire, cette fonction et celle de proviseur de Sorbonne qui nous révèlent le mieux son rôle et son action dans le monde savant du XIIIe siècle.

En effet, l'école du Parvis, placée sous la direction du chapitre, fut la grande école séculière, rivale des Mendiants Dominicains et Franciscains,

(1) *Max. Biblioth. Patrum*, in-fol., 1677, t. XXV, p. 349.
(2) Lille, in-4°, 1849, p. 42.
(3) T. VII, p. 110.

Digitized by Google

qui avaient conquis droit de cité dès 1229, au sein de l'Université. Dans les âpres querelles qui s'élevèrent entre les Réguliers et les Séculiers (1), Sorbon fut, bien entendu, du parti de ces derniers. Modéré dans la lutte, il ne figura pas au nombre des docteurs censurés par Rome en 1256, pour leur opposition aux Moines ; néanmoins les premiers associés de la Sorbonne comptèrent dans leurs rangs les plus célèbres des opposants : Guillaume de St-Amour, Odon de Douai, Nicolas de Bar. Ce zèle pour la défense de l'*Alma mater* fut assurément une des causes de la fondation de la Sorbonne ; on peut en joindre deux autres : le désir d'améliorer le genre de vie des écoliers et celui d'assurer aux pauvres le moyen de devenir savants, avec moins de temps et de peine que Robert n'en avait mis lui-même. Dès l'année 1256, jusqu'à sa mort, Robert se dévoua corps et biens à cette fondation ; ce qu'il recueillit du roi et de ses amis, il le consacra à acheter des maisons, à en échanger et à en bâtir dans la rue *Coupe-Gueule* (2), pour y loger les pauvres maîtres étudiants en théologie. « Un boursier écrivait que leur habitation était fort belle, et que, sans compter les appartements d'en bas, il y avait vingt chambres excellentes (3). » Une grande égalité régnait parmi les hôtes et associés qui élisaient entre eux le Prieur et les autres dignitaires.

(1) *Saint Louis et son temps*, par M. Wallon, II, p. 200.

(2) Cette rue, appelée aussi *Coupe-Gorge*, à cause des meurtres qui s'y commettaient, fut fermée de portes par Sorbon et devint la rue des *Deux-Portes*.

(3) Ladvocat, *Diction. hist. Verbo Sorbon.* Citation d'une lettre de 1258.

Digitized by Google

Sorbon retint le titre de Proviseur, dont s'honorèrent dans la suite les plus hauts personnages, le cardinal de Lorraine et Richelieu. Saint Louis, par des lettres de 1256 et de 1258 (1), enrichit le collége, et les papes, gardiens si jaloux de l'exemption des Réguliers, comblèrent d'éloges et de bienfaits l'institution naissante. Urbain IV, en 1262, confirma l'approbation accordée par Alexandre IV en 1259; une Bulle de Clément IV, de 1268 (2), reconnut officiellement la Sorbonne et son Proviseur.

C'est ainsi que, pour lutter contre les Ordres religieux, Robert établit une Congrégation séculière et nationale, gardant en dépôt les traditions des vieux maîtres et perpétuant leur enseignement. La rivalité valut donc à l'Université le plus fameux de ses colléges, en même temps qu'elle lui procurait la gloire de compter, parmi ses maîtres, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin.

Robert de Sorbon fut lié avec tous les hommes de science de son temps, et il se les associa avec une habileté qui dénote en lui une grande sagesse. Guillaume de Chartres, Robert de Douay, Geoffroy de Bar, Guillaume de Bray, archidiacre de Reims, Gérard d'Abbeville, aidèrent le fondateur de leurs conseils et de leurs revenus. Les pauvres maîtres reçurent l'enseignement des plus savants docteurs et vécurent en commun avec Guillaume de St-Amour, Laurent l'Anglais, Regnaut de Soissons, Godefroy

(1) *Index Chartarum Universitatis*, t. I, p. 51.
V. les lettres reproduites in extenso, dans l'Appendice.

(2) *Index chartarum*, t. 1. Document reproduit in extenso, dans l'Appendice.

Digitized by Google

des Fontaines, Henri de Gand. Il est surtout curieux pour nous de rechercher parmi les soixante-quatre associés (1) du temps de Robert, les noms de compatriotes : Reginaldus, Gerardus, Albericus de *Rhemis*, Evrardus de *Dionâ* (2), Poncardus, Theobaldus de *Sorbonio*, Hubertus de *Sorboniensibus*, Joannes de *Buzanceio*. La Sorbonne servit de modèle aux colléges, mais son caractère distinctif de Maison des Pauvres subsista : son fondateur avait su grouper autour de lui les puissants et les riches ; sa prédilection était réservée aux déshérités, qu'il voulait rendre savants, pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Université parisienne.

L'organisation primitive de la Sorbonne est difficile à préciser, car ses statuts n'ont été rédigés qu'après vingt années d'expérience ; jusque-là, comme dans toute œuvre naissante, des variations ont pu se produire. L'époque même de la fondation est controversée : le président Hénault et du Boulay donnent aux premières lettres de saint Louis la date de 1250 ; Ladvocat celle de 1253, et enfin M. Jourdain (3) la porte à 1256, d'après de très-vieux auteurs qui ont vu cette pièce, dont l'original n'existe plus. Quoi qu'il en soit, Sorbon a pu, dès 1250, peut-être avant, ébaucher sa fondation, qui ne fut consacrée par les largesses royales qu'après une certaine période de formation et le retour à Paris des docteurs censurés pour leur opposition aux Mendiants. Sous leurs auspices, la Sorbonne

(1) *La Sorbonne*, par Franklin, in-12, 1875, p. 222

(2) Dionne est encore de nos jours une dépendance de Sorbon.

(3) *Index chart. Univers.*, *prœmium et notes*.

Digitized by Google

fut la réorganisation de l'Ecole du Parvis, dans un local plus favorable et au cœur même du quartier savant. On emprunta aux moines la vie commune, préservant des misères et des dangers de l'existence isolée ; mais les Sorbonnistes ne prirent aucun costume, ne s'engagèrent par aucun vœu, et jouirent entre eux d'une indépendance et d'une égalité étonnantes. Ils réprouvèrent la mendicité, vivant *annonâ qualicumque,* étendant ou restreignant leur nombre suivant les dotations ou les bourses ; plus tard, ce chiffre fut fixé à trente-six (1). On dut distinguer dès le début les *sodales socii*, véritables internes, des *hospites* étrangers ou aspirants ; les chaires s'établirent peu à peu pour donner l'enseignement aux uns et aux autres. Le *Proviseur* régnait tandis que le *Prieur* annuel élu gouvernait ; les quatre *Sénieurs* veillaient aux traditions ; les *Procureurs* dirigeaient le temporel ; venaient ensuite le *Bibliothécaire* et les professeurs qui se divisaient en lecteurs, conférenciers ou docteurs. Si la Sorbonne s'intitula toujours *Pauperrima Sorbona,* ses membres s'adonnèrent en réalité à des œuvres vraiment humbles : catéchistes dans les paroisses, ils se consacrèrent aussi à la visite des prisonniers et à l'assistance des condamnés à mort.

Tout ce qui se passait aux écoles avait un écho au Palais, et les relations étaient constantes entre les docteurs et la cour de saint Louis. Cet incomparable prince groupait autour de lui les hauts barons avec le prévôt des marchands, les théologiens

(1) Ladvocat, *Dict. hist. Verbo Sorbon.*

Digitized by Google

et les légistes, les moines et les séculiers. « Les traictez de Sorbon l'avoient rendu si recommandable, au dire d'Estienne Pasquier (1), que nostre roy sainct Louys le voulut voir, et après l'avoir haleiné, lui fit quelquesfois cet honneur de le faire disner avec luy, et depuis en usa fort pieusement, comme l'un des principaux outils de sa conscience, le prenant pour son confesseur. » En 1258, Robert était un clerc du roi, « *dilectus clericus noster* » comme l'appelle un acte royal, c'est-à-dire un chapelain de la sainte chapelle du palais. Le testament de saint Louis (2) nous apprend que ses clercs étaient logés par lui « de nostro existentes hospitio », et devaient être pourvus de bénéfices ecclésiastiques. C'est donc un commerce intime avec le saint monarque que cette position réservait à Robert de Sorbon ; elle le fit participer à tous les actes de cette vertu généreuse et tendre jusque dans les plus petits détails de la piété, autant que magnanime dans les grands devoirs de la royauté. La Sainte-Chapelle avait été consacrée le 25 avril 1248 ; Jean de *Jandun*, dans son naïf éloge de Paris (3), en fait une description qui témoigne l'admiration qu'excita cette merveille chez les contemporains de sa fondation : « en y entrant, on est comme enlevé au ciel et l'on croit à bon droit pénétrer dans une des plus belles chambres du Paradis. » Le souvenir de Sorbon s'associe à la Sainte-Chapelle par les longues heures qu'il y passa, assistant le roi qui

(1) *Recherches de la France*, l. IX, ch. 15.
(2) *Acta sanctorum*, Bollandistes. *Mense Augusti*, V, 501.
(3) *Paris et ses historiens*, par Le Roux de Lincy, 1867.

Digitized by Google

venait ouïr ses Matines, Laudes, Messes et Heures, Vêpres et Complies (1).

Robert de Sorbon fut-il en outre, comme le veulent tous ses biographes, le confesseur de saint Louis, *Pœnitentiarum œconomus*, ainsi que parlent de vieux auteurs? Les Bollandistes (2), en reconnaissant qu'il fut le familier du roi, lui refusent ce titre, que ne confirment pas les témoignages contemporains. Il est vrai que durant vingt ans, de 1250 à 1270, Geoffroy de Beaulieu fut ce qu'on eût appelé au XVIIe siècle le confesseur ordinaire du roi. Mais on peut, suivant la tradition, admettre cependant que le pieux monarque en eut plusieurs, alors que dans son humilité, il vaquait à cet exercice tous les vendredis. Le confesseur de la reine Marguerite laisse clairement entendre que saint Louis conférait des choses de son âme avec d'autres chapelains, qui devenaient, en quelque sorte, ses confesseurs. Claude Héméré (3), et avec lui la Sorbonne tout entière, sont formels sur ce point : « Robertus Ludovico Regi a secretis confessionibus, eidemque charissimus. » Il reste certain que Robert fut honoré de toute la confiance du roi et fut vraisemblablement aussi l'intime confident de sa conscience, sinon son confesseur en titre.

Devenu chanoine de Paris en 1260, Robert dut rester néanmoins un familier de la cour, car en 1263, un acte le qualifie encore de clerc du roi; mais à partir de cette époque le titre de Proviseur

(1) *Saint Louis*, par M. Wallon, t. I, 54.
(2) *Acta Sanctorum. Mense August.*, V, 504.
(3) *Sorbonæ origines*, manuscrit cité par M. Petit-Radel.

Digitized by Google

de Sorbonne lui semble plus spécialement attaché, sans doute parce qu'il s'y consacrait de plus en plus. A l'exemple des Frères-Prêcheurs, il n'en fréquentait pas moins le monde; « fort estimé des grands et des nobles, dit Margarin de la Bigne (1), il savait toutefois les réprimander lorsqu'il s'apercevait d'une faute dans leurs actes ou leurs paroles; il lui semblait qu'il aurait péché aussi en ne les reprenant pas. » Il ajoute plus loin : « Sorbon avait un esprit droit et simple, mais adroit et perspicace, pour guérir les chagrins et les remords de la conscience. » C'est bien ce rôle de moraliste chrétien que jouait notre docteur en face des gens de la cour. Ce caractère éclate surtout dans ses relations avec Joinville : quoique l'un et l'autre fussent de fervents chrétiens, on pense qu'il y avait quelque différence dans la façon de comprendre et de pratiquer la sagesse entre le jeune sénéchal, gai et presque moqueur de sa nature, et le grave et mûr théologien (2). Les discussions étaient fréquentes, et le bon roi, qui s'en amusait, les provoquait volontiers, même à sa table. Puis avec sa gravité familière et charmante, et cet admirable bon sens, trait distinctif de sa piété, il se constituait arbitre du débat et prononçait la sentence Que Joinville, en ces disputes, eut toujours eu gain de cause, que ses saillies l'aient toujours emporté sur les raisonnements de Maître Robert, j'en doute fort; mais, comme il est naturel, le sénéchal avait

(1) *Max. Bibl. Patrum*, t. XXV, p. 346. Notice abrégée n latin sur Robert de Sorbon.

(2) *Analyse hist. et littéraire de Joinville*, par Marius Sepet, 1874, p. 4.

Digitized by Google

surtout, ce semble, gardé le souvenir des jours où il eut l'avantage. Ainsi relate-t-il trois de ces scènes, qu'il faut lire dans leur vieux texte (1) : « Maistre Robert de Sorbon pour la grant renommée qu'il avoit d'estre preud'homme, li roi le faisoit mengier à sa table. Un jour avint que il manjoit de lez moy et devisiens li uns à l'autre. Li roi nous reprist et dist : « Parlez haut, fist-il, car votre compaignon cuident que vous mesdisiez d'aus. Se vous parlés au mangier de chose qui nous doie plaire, si dites haut, ou se ce non, si vous taisiés. »

Un autre jour le roi met aux prises le béguin et le chevalier : « quant li roys estoit en joie, si me disoit : seneschaus, or me dites les raisons pour quoy preudom vaut miex que béguins. Lors si encommençoit la tençons de moy et de maistre Robert. Quant nous aviens grant pièce disputei, si rendoit sa sentence et disoit ainsi : Maistre Roberz, je vourroie bien avoir le nom de preudome, mais que je le fusse et tout li remenans vous demourast ; car preudom est si grans chose et si bone chose que neis au nommer, emplist-il la bouche. » Ce beau nom de prud'homme, Joinville l'a plus haut appliqué à Sorbon, témoignage non suspect de l'estime où il tenait le docteur, malgré leurs discussions parfois assez piquantes, comme celle qu'entama Sorbon au sujet du costume. Une charte (2) permet de supposer que ce fut à la Pentecôte de l'année 1260 qu'elle eut lieu : La cour, après le repas, se

(1) *Hist. de saint Louis*, par Joinville. Didot, 1874. N. de Wailly. §§ 31, 32, 35 à 38.

(2) *Joinville*, édit. de Wailly. Eclaircissement, XVI, p. 508.

Digitized by Google

tenait à Corbeil dans la prairie ; Maître Robert amena Joinville près du roi, en voulant lui faire une leçon de morale au sujet du luxe de ses vêtements, qu'il prétendait être plus riches que ceux du monarque. Joinville riposta par un argument personnel, et blâma à son tour le théologien : « Vestu de plus riche camelin que li roys n'est. » — « Vous estes fiz de vilain et villaine et avez lessié l'abit vostre père et vostre mère. » Sorbon « esbahi » eut heureusement le roi pour défenseur contre la vive réplique du sénéchal. Toutefois saint Louis, après avoir approuvé son chapelain d'avoir mis son plus riche surcot pour lui faire sa cour, ne blâma pas Joinville de son riche habillement : « Vous vous devez bien vestir, dit-il, et nettement pource que vos femmes vous en ameront miex, et vostre gent vous en priseront plus. Car, ce dit li saiges, on se doit assemer en robes et en armes en tel manière que li preudome de cest siècle ne dient que on en face trop, ne les joenes gens de cest siecle ne dient que on en face pou. » L'imprudente censure de Sorbon (1) nous a valu cette admirable leçon, qui peut s'appeler la règle des modes, de tous les temps et de toutes les conditions.

Maître Robert n'avait pas été de la première Croisade; son âge ne lui permit pas de participer la seconde. Cependant il dut s'intéresser à cette héroïque tentative, car en 1263, Gilles, évêque de

(1) Robert aura voulu blâmer le luxe des étoffes, déjà grand sous saint Louis, et que Philippe-le-Bel s'efforçait bientôt en vain de réprimer par des lois somptuaires. V. *la Lutte contre le luxe au Moyen-Age*, par Baudrillart, Journal officiel du 13 juillet 1876.

Digitized by Google

Tyr, député par le Siége apostolique, lui avait concédé la faculté de prêcher l'expédition à Jérusalem (1). Ce pouvoir lui était accordé en considération du zèle qu'il déployait pour le salut des âmes. Cette charge indique l'influence que Sorbon avait acquise et la confiance qu'inspirait son éloquence. Il était l'enfant d'une contrée féconde en croisés, dont le plus fameux, Beaudoin du Bourq, avait fait briller les râteaux du Rethélois sur le trône de Jérusalem.

Les dernières années de Sorbon furent remplies par les charges testamentaires qui lui étaient confiées de toute part pour son collége. Il rédigea les statuts de l'établissement, joignit à son œuvre la petite Sorbonne (2) pour l'étude des Belles-Lettres, et mourut saintement le jour de l'Assomption 1274, au milieu de ses boursiers. Il fut inhumé dans la chapelle qu'il avait bâtie sous le vocable de la Sainte-Vierge. Son testament (3), du 29 septembre 1270, disposait des immeubles dont il instituait légataire Geoffroy de Bar; ce dernier remit ces biens à la Sorbonne, aussitôt la mort du testateur. Cette pièce curieuse nous fait connaître la fortune amassée par Robert; il y demande qu'on établisse son clerc, Joannes de *Castellario*. Quant à ses meubles, il en avait disposé de son vivant en faveur des pauvres maîtres; son argenterie fit le service de

(1) *Index Chartarum Univ.* de M. Jourdain, t. I.
Pièce reproduite *in extenso* dans l'Appendice.
(2) Collége de Calvi, fondé en 1271.
(3) Spicilége de D. Luc d'Achéry, VIII, 247.
Pièce reproduite *in extenso* dans l'Appendice.

Digitized by Google

la table, d'après un vieil inventaire (1), et ses livres enrichirent la librairie. « Robert, dit M. Alfred Franklin (2), riche, instruit, ami des Lettres, avait rassemblé une bibliothèque assez nombreuse. Il existe à la Bibliothèque nationale vingt-deux manuscrits provenant du fondateur de la Sorbonne ; ils portent sur l'un des feuillets de garde l'inscription suivante : « Iste liber est collegii pauperum magistrorum in theologia studentium, ex legato Magistri Roberti de Sorbonâ. » On y remarque plusieurs volumes de sermons, les Sentences de Pierre Lombard, le Traité *de Universo* de Guillaume d'Auvergne, la Somme de Raymond de Pennafort, les Dialogues de saint Grégoire, et surtout une Bible in-folio sur vélin, qui fut écrite en 1270, et qui passe pour avoir été donnée à Robert par le roi saint Louis (3). » Ponsard de Sorbonne, parent ou compatriote de Robert, légua également ses livres, qui portent encore la mention : ex Legato Poncardi de Sorbonio. La bibliothèque de la Sorbonne devint une des plus riches de la capitale, et fut, au xve siècle, le berceau de l'imprimerie en France (4).

Robert de Sorbon avait eu le temps de voir sa précieuse fondation prospérer et grandir, devenir même une des puissantes assises de l'Université : vers 1270, la Faculté de Droit s'était installée au clos Bruneau ; la Faculté des Arts, rue du Fouarre ; et la Sorbonne était devenue le chef-lieu de la Fa-

(1) Ladvocat, *Dict. hist.*
(2) *La Sorbonne*, p. 28.
(3) *La Sorbonne*, p. 29.
(4) Pig. de la Force. *Description de Paris*, t. V, p. 510.

Digitized by Google

culté de Théologie. Il eut pour successeur, en 1276, Guillaume de Montmorency, archiprêtre de Saint-Séverin. La tradition se maintint par les statuts primitifs, résumé d'une expérience de vingt ans, réglements bien vivaces, puisqu'ils durèrent, dans leur essence, jusqu'à la fin du siècle dernier. Aussi la Sorbonne, malgré les défaillances inhérentes aux œuvres humaines, eut, à travers les siècles, une vie glorieuse et féconde. Grande école de moralistes, conseil des rois, arbitre des controverses, on a pu la qualifier de « Saincte nourrice des évêques » et de « Concile perpétuel des Gaules. » Elle avait pris pour insignes (1) « une roue d'or à rais fleurdelysés, » par allusion à son nom *Sors Bona*, Fortune; avec la devise tirée des Psaumes: « *Vox tonitrui in rotâ,* » la Sorbonne est l'organe de la vérité divine. Lorsque le cardinal de Richelieu s'en rendit, en 1629, comme le second fondateur, une médaille commémorative représenta la Sorbonne sous la forme d'une femme vénérable, ayant la main droite sur la figure du Temps et la gauche sur une Bible; autour on lisait la légende parlante « *Hic sorte bonâ senescebam* (2). » Quand cette puissante institution disparut, elle avait bien mérité de la Religion et de la Patrie. Son dernier acte fut une adresse à l'archevêque de Paris, éloquente protestation contre le schisme, se terminant ainsi : « Avitæ fidei tenax, cathedræ Petri consociata Patrumque doctrinis inhærens, te in legitimum pastorem habet habebit que semper (3). » Un dé-

(1) *Magasin pittoresque*, 1838, p. 46.
(2) Pig. de la Force, *Description de Paris*, t. V, p. 515.
(3) *Dictionnaire hist.* de Feller. *Verbo Sorbon.*

Digitized by Google

cret du 5 avril 1792 supprima la Sorbonne, après une existence de près de cinq siècles et demi. Le nom, protégé par son prestige séculaire, a survécu néanmoins et perpétue, sous une autre forme, le souvenir de l'humble Maître du Moyen-Age.

La mémoire de Robert de Sorbon était restée en grande vénération dans l'Université ; en 1483, quand on rebâtit la bibliothèque, les vitraux des fenêtres représentèrent les bienfaiteurs, en tête desquels figurait Sorbon (1). Une thèse, appelée de son nom *Robertine*, ouvrait les portes de la maison et société de Sorbonne. Une autre thèse, fameuse par la longueur de sa soutenance, était nommée la grande *Sorbonique*. Le témoignage le plus touchant de la gratitude de l'Université entière, pour Maître Robert de Sorbon, était l'obit annuel, célébré pour le repos de son âme, aux Mathurins, jusqu'en 1554, et depuis dans la chapelle de la Sorbonne, en présence de toutes les Nations, de tous les docteurs et du recteur en grand costume (2). Ce service solennel, précédé du chant des Vigiles, se disait le lendemain de la fête de saint Martin de Tours ; il valait deux deniers parisis à chaque régent qui y assistait en chape. Cet usage subsista jusqu'à la Révolution, marque éclatante d'une reconnaissance de cinq siècles pour l'un des plus insignes bienfaiteurs de la science et des savants.

(1) Franklin, *la Sorbonne*, p. 78.

(2) Crévier, *Hist. de l'Univ. de Paris*. Edit. in-12, t. IV, p. 309.

Digitized by Google

III.

ÉCRITS DE ROBERT DE SORBON.

Où se trouvent les écrits de Sorbon, tant imprimés que manuscrits. — Analyse et extraits des Sermons sur la Conscience, la Confession et le Chemin du Paradis. — Gloses sur l'Ecriture Sainte. — Statuts de la Sorbonne.

Les écrits de Robert de Sorbon ont été en partie imprimés dans la bibliothèque des Pères (1) et dans les Commentaires de Menochius (2) sur l'Ecriture Sainte ; le plus grand nombre est resté manuscrit dans la riche bibliothèque de la Sorbonne, et se trouve aujourd'hui au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Parmi eux, les productions dignes d'un véritable intérêt sont, avec ses sermons et ses gloses, les célèbres statuts de son collége.

Robert de Sorbon était surtout un homme d'activité ; il ne s'est livré à aucune de ces œuvres de profonde érudition, qui sont la gloire de ses plus illustres contemporains. Théologien moral et docteur tout à la fois, il a prêché aux écoliers et aux

(1) *Max. Biblioth. Patrum*, in-folio. Lyon, 1677, t. XXV, p. 346.

(2) Edition du P. Tournemine, in-folio. Paris, 1719. t. II, p. 599

Digitized by Google

clercs dans le langage et la forme qui leur étaient familiers. Il ne reste aucun vestige de ses prédications relatives à la Croisade. Ses sermons sont de longues instructions scolastiques, remplies de citations sacrées, familières dans les exemples, pieuses, mais surtout d'une morale toute pratique. Ce sont spécialement là les caractères des trois sermons ou opuscules imprimés sur la *Conscience*, la *Confession* et le *Chemin du Paradis*. Au dernier siècle le style en était trouvé « extrêmement simple, pour ne pas dire plat (1) ; » de nos jours, on s'intéresse davantage à ces œuvres, dont la forme n'a point l'empreinte de l'élégance, mais dont le fond offre un intérêt sérieux aux recherches des érudits. Robert de Sorbon a laissé des pages curieuses à lire, par tout ce qu'elles nous révèlent des usages, des actes de piété et des mœurs de son temps. Une analyse succincte et quelques citations indiqueront suffisamment le genre de ces compositions.

Le sermon sur la *Conscience* est reproduit par Du Boulay (2), comme un exemple animé des usages universitaires d'alors. En effet, Robert compare le jugement de Dieu avec l'examen que le chancelier fait subir aux écoliers, avant de leur conférer la licence. Les rapprochements entre ces deux épreuves offrent une série de réflexions et de comparaisons : Dieu nous interrogera sur le Livre de la conscience et le fera avec une précision et une sévérité que n'a pas le chancelier qui fait expliquer le texte à un candidat. Un clerc refusé peut se représenter

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XVII, p. 655.
(2) *Hist. Univ. Paris*, t. II, p. 232.

Digitized by Google

de nouveau l'année suivante; il n'y aura pas de remise au Tribunal de Dieu. Nous serons tous examinés avant d'être licenciés en Paradis ; on ne fera grâce à personne au jour du jugement ; les dons et les recommandations ne prévaudront pas alors ; quelle folie donc d'ignorer sa conscience et de ne point la préparer au redoutable examen du grand jour ! Mais que doit contenir le Livre de notre conscience ? La connaissance de nous-même. Estienne Pasquier a retenu et apprécié le passage où Sorbon, dans le même esprit que l'Imitation, commente à sa façon le *Connais-toi toi-même* de l'antiquité : « Entre ses œuvres, dit-il, nous trouvons un traicté concernant le faict de nos consciences et seroit impossible de dire combien il est plein de dévotion et belles sentences ; vous pourrez juger par cette première démarche qui est le demeurant de son escrime : « Multi multa sciunt, se ipsos nesciunt ; quærunt Deum per exteriora et se ipsos nesciunt per interiora. Quid prosunt Litteræ eruditionis Prisciani, Aristotelis, Justiniani, Gratiani, Galiani, in pellibus ovinis et caprinis, nisi deleas de libro conscientiæ tuæ litteras mortis? Quid prosunt hæc lecta et non intellecta nisi teipsum legas et intelligas? » Proposition certes pleine de piété, et ainsi va le demeurant de l'œuvre (1). » L'exhortation finale se termine par ces mots : Hoc Robertus ad suos, ce qui indique une instruction faite aux sorbonistes.

Quant au sermon sur la *Confession*, il est l'explication détaillée de la pratique de ce sacrement : la première partie est pour le pénitent, la seconde

(1) *Recherches de la France*, liv. IX ch. xv.

Digitized by Google

pour le confesseur. La liberté de langage est très-grande dans la peinture des excès et des vices. Le confesseur procède par voie d'interrogations précises et détaillées, qui ont quelque ressemblance avec le formalisme judiciaire. Il expose au pénitent d'abord ce qu'il eût dû faire, puis ce qu'il a fait de mal, et à ce propos, il pénètre dans les devoirs journaliers avec une minutieuse patience. Les guides de l'examen sont les formules populaires qui fixaient, alors comme aujourd'hui, les préceptes divins dans la mémoire. Voici sous quelle forme se traduisaient les Commandements de Dieu, les Péchés capitaux et les Œuvres de miséricorde :

« Sperne deos : fugito perjuria ; Sabbata serva ;
» Sit tibi patris honor, sit tibi matris amor ;
» Non sis occisor ; fur ; mæchus ; testis iniquus ;
» Vicinique thorum resque caveto suas. »

Les sept péchés capitaux sont exprimés en abrégé dans ce vers :

« Luxus. ava. super. ac. invidus. ira. gula. »

qui se traduit : Luxuria, avaritia, superbia, acedia, invidia, ira, gula. Les sept œuvres de miséricorde se résument également de la sorte :

« Vestio, poto, cibo, visito, cogo, colligo, condo. »

Enfin les circonstances du péché sont aussi scrupuleusement déterminées : « Quis, quid, ubi, cum quo, quotiens, cur, quomodo, quando. » A chacun de ces termes correspond une analyse de tous les cas qui peuvent se présenter. Parmi les pensées suggérées pour la contrition, il s'en trouve une re-

Digitized by Google

produite presque terme pour terme d'un entretien bien connu de saint Louis et de Joinville : Le confesseur demande à son pénitent s'il voudrait être lépreux? — Pour rien au monde, lui est-il franchement répondu. — Mieux vaudrait cependant, reprend le moraliste, être couvert de lèpre que commettre une seule faute, car la lèpre est finie à la mort et le péché lui survit. » Des textes de la Bible, de l'Evangile et des Pères viennent à l'appui de chaque proposition ; une seule phrase française est intercalée dans le texte latin ; c'est un cri parti du cœur :

Beau Sire Dieu, de tous mes maux vous crie mercy,
De tous vos biens, je vous mercy.

A propos de la manière dont les hommes doivent respecter les femmes, Sorbon pose cette règle au sujet du baiser de paix qui se donnait encore publiquement à l'église : quando pax sumitur in Missa, homines tenent os clausum. On voit qu'il ne négligeait aucun détail, en censurant les abus de cet usage de l'Eglise primitive.

L'opuscule sur le *Chemin de Paradis* reproduit les mêmes idées sous une division différente. Le Chemin du Paradis a trois journées de marche, qui sont la Confession, la Contrition et la Satisfaction. Chaque journée comprend trois lieues, qui, dans la première marche, sont la douleur d'avoir encouru la peine de l'enfer, perdu la gloire éternelle et offensé Dieu.

Les sermons de Sorbon restés manuscrits sont nombreux : il en est un qui a pour texte : Ego sum Pastor Bonus; un autre est un véritable traité sur

Digitized by Google

le Mariage (1). Tout cet ensemble de discours place ce Maître au nombre des moralistes. Il se révèle savant et chercheur dans ses gloses sur les Livres Saints, que le P. Tournemine a insérées à la fin des Commentaires de Ménochius, les tenant de Salmon, bibliothécaire en Sorbonne ; il pense que les érudits y trouveront un spécimen de la façon dont on interprétait l'Ecriture au XIIIe siècle. Ces gloses occupent treize pages à deux colonnes très-serrées ; elles suivent le texte sacré et donnent des explications géographiques, historiques et grammaticales sur chaque mot où elles semblent être nécessaires. Les progrès scientifiques nous ont rendu familières bien des découvertes ignorées au temps de Sorbon, et que les plus savants alors pouvaient à peine entrevoir. Toutefois il y a dans ces gloses des étymologies et des définitions curieuses pour le philologue et même pour l'archéologue. Voici un exemple des plus saillants : « *Stipulatio,* confirmata testificatio dicta a *stipulâ ;* veteres enim quando sibi aliquid promittebant, stipulam tenentes frangebant, quam tantum jungentes sponsionem suam cognoscebant. — *Pluvia* dicta eo quod stat quasi *fluvia ;* nascitur enim de terra et maris anhelitu, quæ cum altius elevata fuerit aut solis calore soluta, aut vi ventorum compressa, stillatur in terram. — *Pellicanus,* ovis Egyptia est ciconiis corporis granditate consimilis, quæ naturali macie semper affecta est, fertur occidere natos suos eosque per triduum lugere, demium se ipsam mutilare et aspersione sui sanguinis vivificare filios. » C'est ainsi que, sans

(1) *Biographie ardenn.*, t. II, art. Sorbon.

Digitized by Google

faire œuvre de haute érudition, Robert a condensé tous les travaux antérieurs sur la Bible et les a présentés dans leur ensemble. On lui attribue aussi des gloses sur l'Anti-Claudianus d'Alain de Lille, manuscrit de la Bibliothèque nationale (1).

Les catalogues d'ouvrages sur notre Biographie régionale contiennent tous un volume intitulé : *Thibault, ou la naissance d'un comte de Champagne*, poème en IV chants, sans notes, traduit de la langue romance sur l'original composé, en 1250, par Robert de Sorbonne, clerc du diocèse de Reims (2). C'est là une des plus grossières supercheries littéraires du siècle, imaginée lors de la naissance du roi de Rome, par un poète plus flatteur que philologue. La louangeuse historiette qu'il raconte en faibles vers, n'a rien de commun ni avec l'histoire de la Champagne ni avec le docte Sorbon.

Les écrits de Robert de Sorbon qui ont eu le plus d'influence et la plus large part aux œuvres de sa vie, sont le Testament écrit en 1270 et les Statuts de son collége. On ignore la date de leur rédaction, mais elle eut lieu assurément dans les dernières années de sa vie, alors que, parvenu à la maturité de l'expérience, il eut apprécié les meilleures conditions d'existence pour une communauté si nouvelle. Ils sont la meilleure preuve du rôle prépondérant de fondateur que jouait Maître Robert de Sorbon. Il est des auteurs, tels que Vély (3), qui ont voulu restreindre ce rôle et attribuer à

(1) *Hist. litt. de la France*, XIX, p. 294.
(2) *Paris*, Le Normant, 1811, in-12.
(3) *Hist. de France*, t. VI, p. 20-24.

Digitized by Google

saint Louis ou à Robert de Douay la gloire de l'initiative; sans nul doute, Sorbon ne fut pas seul à organiser et à doter la maison des Pauvres Maîtres, mais il eut partout la part principale. Les dispositions des Statuts sont renfermées en trente-huit articles, distribués en plusieurs sections, et embrassent tout ce qui concerne la vie commune, les vêtements, les études et les fonctions des divers officiers. Ils débutent ainsi :

« Volo quod consuetudo, quæ ab initio in hâc domo de bonorum consilio instituta fuit, omnino servetur ; et si quis usque nunc transgressus fuerit, de cætero transgredi non præsumat.

» Item, in deliberationibus sociorum, quilibet pacifice taceat, donec fuerit a Priore requisitus, et cum suam voluntatem dixerit, alios pacifice audiat (1). »

A côté de ces grandes lignes d'organisation, il se trouve des règles d'économie, indices de l'ordre que Robert fit régner dans sa maison. La vie des écoliers avait été jusque-là si dissolue, et en même temps si misérable, qu'on doit savoir gré au Proviseur de Sorbonne d'avoir offert un modèle de collége qui « provigna au siècle suivant sur toute la montagne Ste-Geneviève. » Sorbon défendit donc le désordre sous toutes ses formes et créa ce genre de vie simple et calme, si bien approprié aux études.

« Item, nullus socius frequenter adducat extrancos ad potandum de communi, et si fecerit solvat secundum exitimationem dispensatoris. »

Robert de Sorbon établit aussi les réglements du

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XIX, p. 295.

Digitized by Google

collége de Calvi, contigu à la Sorbonne. On avait inscrit sur sa porte : *Sorbona parva vocor, mater mea Sorbona major* (1). Il était, en effet, l'asile des Humanités, où débutaient les pauvres écoliers, jusqu'à ce qu'ils fussent maîtres ès-arts. Les docteurs de Sorbonne étaient les régents de cette dépendance et la gouvernaient d'après leurs propres statuts : aussi ce collége fut-il toujours « en fort bon exercice. »

En résumé, le fondateur de la Sorbonne conçut et réalisa de véritables œuvres d'utilité publique ; il leur assura par sa sagesse une constitution qui leur fit traverser les siècles avec autant de régularité que de splendeur. « Aussi, dit l'abbé Bouillot (2), les hommes les plus sensés ont-ils toujours regardé la forme du gouvernement de la Sorbonne comme un chef-d'œuvre de prudence et de saine politique, qui doit égaler son auteur aux plus célèbres législateurs que vante l'antiquité. » Il existe deux copies de ces précieux Statuts, qui n'ont jamais vu le jour (3) : ils sont restés néanmoins la tradition vivante, la loi gravée ès cœurs des docteurs de Sorbonne, la sauvegarde de la durée d'une œuvre, qui a tenu, durant plus de cinq siècles, une si large place dans la vie intellectuelle et sociale de la France.

(1) Pig. de la Force, *Descript. de Paris*, t. V, p. 524.

(2) *Biograph. ardenn.*, t. II, p. 382.

(3) Statuta magistri Roberti de Sorbona, 38 articulis, codex chartaceus XVI et XVIIe sœcul. exarātus.

Bibl. nat. Fonds latin, n° 16574, p. 1.

Digitized by Google

CONCLUSIONS.

I. L'identité des noms, le témoignage des auteurs et toutes les vraisemblances historiques permettent d'attribuer avec certitude le village de Sorbon pour berceau à Maître Robert de Sorbon.

II. Robert de Sorbon a été le chapelain et l'ami de saint Louis, mais on ne peut affirmer qu'il ait été son confesseur. Surnommé à bon droit le *Doctor Devotus*, il se révèle dans ses écrits moraliste pratique ; il reste par ses œuvres un des personnages les moins connus, mais les plus utiles du XIIIe siècle.

III. La fondation de la Sorbonne par Robert de Sorbon eut pour motifs la défense des docteurs séculiers contre les Moines Mendiants, et en même temps le désir d'assurer un asile précieux aux maîtres et aux écoliers pauvres, dont l'existence était fort misérable jusqu'à l'établissement des colléges.

IV. La Sorbonne, pépinière de savants par l'enseignement, fut en même temps une corporation de docteurs maintenant ses traditions et se gouvernant librement. Constituée sous cette forme par Robert de Sorbon, protégée par nos rois, approuvée par les papes, elle fut durant cinq siècles notre grande école nationale de théologie et de morale. Sa suppression a laissé un vide profond dans notre haut enseignement.

Rethel, 25 Janvier 1875.

Digitized by Google

APPENDICE

Pièces justificatives.

1. Recherches sur les Portraits de Sorbon.
2. Lettres de Saint-Louis, au sujet de la Sorbonne.
3. Bulle de Clément IV, approuvant la Sorbonne.
4. Prédication de la Croisade, par Robert de Sorbon.
5. Testament de Robert de Sorbon.
6. Sources manuscrites sur le village de Sorbon, Robert de Sorbon et autres personnages de ce nom.
7. Documents imprimés sur Sorbon et la Sorbonne.

Digitized by Google

1.

Portraits de Robert de Sorbon.

Le portrait de Sorbon, le plus ancien et probablement aussi le plus authentique, était celui d'un vitrail de la Bibliothèque de la Sorbonne, peint lors de sa reconstruction, en 1483. Les plus vieilles gravures, celles de Mathéus et de Montcornet, ont dû suivre le type et jusqu'au costume du portrait primitif. Au XVIIIe siècles, on altéra la physionomie et le vêtement en les modernisant. De nos jours, on se reporte à la plus antique reproduction ; c'est ce qu'a fait M. Timbal dans ses belles fresques de l'église de la Sorbonne, exécutées en 1875.

Il y a huit gravures connues qui reproduisent les traits du fondateur de la Sorbonne ; la plupart se trouvent indiquées dans la *Biographie Ardennaise* et dans les *Recherches de Lieutaud sur les portraits des Champenois ;* la plupart figurent aussi dans la collection rémoise de M. Saubinet. En voici la liste avec les explications, la description et les titres :

I. *Matheus* fecit, in-4°. Personnage assis dans une chaire à fuseaux, un pupitre et un livre sont en avant. Sorbon est coiffé du bonnet rond et vêtu d'une robe ample à chaperon fourré.

II. *Montcornet* excudit, in-8°. Buste dans un ovale, même type que le précédent : paysage dans le fond. Au-dessus de l'ovale à droite deux palmes, à gauche écusson « d'azur à la roue d'or » surmonté d'un chapeau à cinq houppes. A la base on lit : Vénérable et scientifique messire Robert Sorbon, fondateur du Collége dit de Sorbonne.

III. *Desrochers,* in-8°. Dans un ovale avec support, même type que le précédent. On lit au bas : Robert Sorbon ou de Sorbonne, fondateur du Collége de ce nom à

Digitized by Google

Paris ; il fut aumônier et confesseur de saint Louis, né à Sorbonne village de Champagne, mort l'an 1271.

Grand aumônier et confesseur d'un Roy
Qui rempli de zèle et de foy,
Aimoit Iésus et sa parole,
Robert Sorbon scavent et plein de piété
En fondant la Sorbonne établit une Echole
De science et de vérité.

Entre les deux épigraphes : se vend à Paris chez E. Desrochers, rue du Foin.

IV. Sans nom de graveur, carré in-folio. Sorbon assis, dos à gauche, même type que les précédentes ; livres sur des rayons et large pupître en face. — Hanc Magistri Roberti de Sorbona, Doctoris theologi, tabulam devotus Societatis alumnus posteritati consecrat, qui satis ad ejus nominis commendationem dixisse putabit, si hunc pietate et doctrinâ illustrem a Sanctissimo Rege Ludovico Nono a confessionibus electum fuisse quo tempore prima Sorbonæ domus fundamenta jacebat, videlicet circa annum 1247. Obiit vero mense Augusto anni 1274.

V. *Van Mol* pinxit, Alix sculpsit, in-4°. Sorbon assis ; sur une table des livres, une horloge, un encrier. Type intéressant, différent du plus ancien.

VI. *Touzé*. Duflos sculpisit, in-folio. Personnage debout.

VIII. *Jollam* excudit. Ovale in-folio. Au bas, médaillon avec la roue. — Type modernisé ; long manteau et calotte. Même titre qu'au n° IV.

VIII. *Radigue* sculpsit, in-4°. Assis, dos à gauche, Sorbon est dans un fauteuil devant une table, dont le tapis offre le dessin d'une roue fleurdelysée. Type modernisé. Robertus de Sorbona, Sacræ Facultatis Parisiensis Doctor, Ecclesiæ Parisiensis Canonicus, S. Ludovici Galliarum Regis Pænitentiarum Œconomus et Sorbonæ fundator, anno 1252.

Digitized by Google

2.

Lettres de saint Louis, contenant une donation et un échange, en faveur du Collége fondé par Robert de Sorbon, février 1256.

1256. Cette pièce, dont l'original est perdu, se trouve manuscrite : Hemeræus, Sorbonæ origines B. N. Cod. Lat. 5493. Cod. Sorb. 1272.

Elle a été imprimée dans *l'Hist. de l'Univ. de du Boulay*, t. III, p. 225.

Ludovicus, Dei gratia Francorum Rex, universis præsentes Litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod nos M. Roberto de Sorbona, canonico Cameracensi, dedimus et concessimus ad opus scholarium quæ inibi moraturi sunt, domum quæ fuit Joannis de Aurelianis cum stabulis quæ fuerunt Petri Poulaine contiguis eidem domui : quæ domus cum stabulis sita sunt Parisius in vico de Coupe-Gueule, ante Palatium Thermarum. Præterea permutavimus cum dicto Magistro decem solidos augmentati censûs quos habebamus super grangiam quæ fuit Joannis de Balneolis sitam in dicto vico, ad decem solidos augmentati census ; quos idem Magister habebat super domum quæ fuit Philippi de Fonteneto, in eodem vico sitam. Quos decem solidos idem Magister nobis omnino quittavit et concessit. Et nos similiter ei quittavimus et concessimus in perpetuum alios decem solidos ante dictos. In cujus rei testimonium præsentibus Litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum Parisius anno Domini 1256, mense Februario

Digitized by Google

Autres lettres de saint Louis en février 1258.

1258. Du Boulay. *Hist. Univ.*, Paris, t. III, p. 225.

Ludovicus Dei gracia Francorum Rex notum facimus universis tam præsentibus quam futuris quod cum dilectus clericus noster M. Robertus de Sorbona quasdam domos quas emerat à Guillelmo dicto Mantel et Gilberto de Braya, sitas Parisius in vico de Britoneria in parochia S. Joannis de Gravia, ad petitionem nostram contulerat fratribus dē S. Cruce in escambium et recompensationem earum, eidem M. Roberto et eis qui causam hebebunt ab eo, concedimus in perpetuum jure hæreditario possidendas omnes domos quas habemus in vico de Coupe-Gueule, ante palatium Thermorum, secundum quod protenduntur a domo Guillelmi panetarii et Johannis de Harmanvilla, usque ad finem ejusdem vici, et etiam quasdam domos sitas juxta domum N. Petri de Cambleyo in fine alterius vici eidem oppositi. Concedimus etiam, quantum in nobis est, quod possit claudere duos vicos, domos includentes prædictas, sine prejudicio alieno; et quod teneat in manu mortua domos quæ sunt in censiva Burgensium Parisiorum existentes inter domos prædictas, salvo in omnibus jure alieno. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum, præsentes litteras dicto M. Roberto dedimus, sigilli nostri impressione munitas.

Actum Parisius anno Domini 1258, mense Februario.

Digitized by Google

3.

Bulle du Pape Clément IV, approuvant la fondation de la Sorbonne.

1268. Cette pièce se trouve dans le *Thesaurus Novus Anecdotarum* de Dom Martène. Edit. in-folio, Paris, 1717, tome II.

Dilecto Filio Provisori pauperum Magistrorum et ipsis Magistris in Theologica Eacultate studentibus in vico ad Portas, ante Palatium de Terminis Parisiensibus sub communi vita degentibus, salutem et apostolicam Benedictionem.

Suadente vobis gratia bonitatis, quæ sacræ paginæ cupitis muniri dogmatibus, et in his alios erudire, in unum convenistis et vivendi commercium et commune vobis habitaculum elegistis. Volentes itaque vobis et statui vestro apostolicum exhiber favorem, convictum alias conventum cohabitationem vestros duximus approbandos, jure venerabilis Fratris nostri Parisiensis Episcopi semper salvo : inhibentes ne quis domos, possessiones et alia bona vestra quæ in præsenti possidetis aut in futurum habere poteritis, ipsa occupare præsumat. Nihilominus quoque statuimus ut, te filio Provisore obeunte, nullus in locum tuum per fraudis astutiam apponatur, nisi quem loci Archidiaconus, cancellarius Parisiensis, ac Magistri Parisius acta regentes in theologica Facultate, necnon Decretistarum et Medicorum Decani, Rector Universitatis Parisiensis, Procuratores quatuor Nationum communiter, vel major pars eorum duxerit deputandum et apponendum. Item quod Provisor in Congregatione vestra pauperes Magistros et idoneos qui rexerunt in artibus, de quacumque sint natione, possint admittere et exinde minus idoneos amovere, qui et de dictorum Magistrorum receptis et expensis annis

Digitized by Google

singulis archidiacono, cancellario et aliis supradictis ve. aliquibus ex ipsis vel majori parte ipsorum qui ad hoc existerint deputati, teneantur reddere rationem. Archidiaconus, insuper cancellarius et alii memorati seu major pars eorum Provisorem quem duxerint statuendum admovere valeant, prout viderint faciendum.

Nulli ergo hominum omnino liceat hanc paginam nostræ approbationis, constitutionis, inhibitionis, et ordinationis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem Dei omnipotentis et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Viterbii— X Kalendas aprilis, Pontificatus nostri anno IV, 1268.

Lettres des Papes relatives aux débuts de la Sorbonne.

I. *4 août 1259.* — Litteræ Alexandri IV Papæ ad Archiepiscopos et Episcopos regni Franciæ, in quibus eos hortatur ad aliquid elargiendum exemplo Ludovici IX, pro collegii Sorbonici fundatione.

(Richer-Héméré-Jourdain.)

II. *22 juin 1262.* — Litteræ Urbani Papæ IV ad universos Christi fideles, in gratiam collegii Sorbonici.

(*Iidex chart.* Jourdain.)

III. *5 janvier 1273.* — Litteræ Gregorii Papæ X ad Provisorem et Pauperes Magistros domus de vico ad portas, ante Palatium de Thermis, quibus concedit ne extra civitatem Paris. in jus trahantur super bonis quæ habet.

(*Index chart.* Jourdain.)

Digitized by Google

4.

Pouvoir concédé à Robert de Sorbon, par Gilles, évêque de Tyr, pour la prédication de la Croisade.

18 octobre 1263. Bibl. Nat. Cod. Sorb., fol. 140. — Cette pièce a été imprimée uniquement dans l'Index Chartarum de M. Jourdain, t. I.

Litteræ Egidii, Tyrensis Episcopi, a Sede Apostolica deputati, quibus Roberto de Sorbona conceditur facultas prædicandæ expeditionis Hierosolymitanæ.

Egidius, miseratione Divina Tyrensis Archiepiscopus, exquutor negotii Crucis a sede Apostolica deputatus, viro venerabili et discreto, sibi in Christo carissimo, Magistro Roberto de Sorbona, canon. Paris., salutem in Domino sempiternam. Quum officium prædicationis Crucis et quedam alia ad hoc pertinentia in Regno Francie, necnon in Cameracensi, Leodinensi, Tullensi, Metensi et Virdunensi civitatibus et dyocesibus, nobis a sede apostolica sint commissa, prout in diversis Litteris apostolicis nobis directis plenius continetur, quarum transcriptis sigillum nostrum apposuimus in testimonium veritatis, vobis quos zelum habere credimus animarum, et de cujus conspectionis industria, plenam in Domino fiduciam obtinemus, quantum ad omnia et singula quæ in dictis literis continentur, ubicumque vos declinare contigerit infra predictum regnum, commitimus vices nostras, donec eas duxerimus revocandas, auctoritate apostolica quà fungimur, mandantes quatenus eadem exequamini diligenter juxta gratiam in Domino nobis datam.

Datum Parisiis 15 Kalend. Novembris, anno Domini 1263.

La Croisade, dont il est question dans cette pièce, est

Digitized by Google

vraisemblablement celle qui fut dirigée par les papes Urbain IV et Clément IV contre Mainfroi, roi des Deux-Siciles. Urbain avait déjà envoyé un légat pour rétablir la paix entre les Vénitiens et les Génois, quand Mainfroi, à la tête de troupes Sarrazines, envahit la marche d'Ancône (1262). C'est alors qu'il envoya un autre légat, en France, pour prêcher la résistance contre l'agresseur. saint Louis y avait intérêt, car la papauté voulait asseoir, sur le trône de Naples, son frère Charles, comte d'Anjou et de Provence, ce qui eût lieu en 1264. Robert de Sorbon fut donc chargé, à l'instigation du légat Gilles, d'une véritable mission en faveur du Pape et de saint Louis.

(Voir, sur cette Croisade, les *Olim* par M. Beugnot, tome I, in-4° 1839, pages 720 et 1049.)

Digitized by Google

5.

Testament de Robert de Sorbon.

29 septembre 1270. Ce document existe en manuscrit à la Bibl. Nationale : *Cartulaire de la Sorbonne*, n° 1272.

Il a été imprimé dans la *Vie de saint Louis* de Du Cange ; dans le *Spicilège* de d'Achéry, t. VIII, p. 247 ; dans l'*Index chartarum*, t. I ; dans *la Sorbonne*, par M. A. Franklin, p. 219. C'est ce texte, collationné sur les manuscrits, qui est reproduit ici.

Universis præsentes Litteras inspecturis Officialis Curiæ Parisiensis salutem in Domino. Notum facimus quod in nostra presentia propter hoc constitutus Vir venerabilis Magister Robertus de Sorbona, Canonicus Parisiensis, in plena sua sanitate et compos sue mentis, prout prima facie apparebat, volens sibi precavere in futurum de bonis suis immobilibus ordinavit in hunc modum. Primo enim omnia bona sua immobilia que tenet in manu mortua, videlicet vineas, domos, census, cum eorum pertinenciis, que acquisivit Parisius seu in confinio ejus, vel que acquiret in manu mortua usque ad diem mortis sue, dedit donatione inter vivos Congregationi pauperum Magistrorum Paris. in theologica Facultate studentium, quorum diu Provisor extitit, et nunc dominium et proprietatem dictorum bonorum in ipsos pauperes Magistros transferendo. Item dilectum suum virum venerabilem Magistrum Gaufridum de Barro canonicum Parisiensem, post decessum ipsius Magistri Roberti suum constituit heredem omnium aliorum bonorum suorum immobilium que non tenet in manu mortua, videlicet vinearum, domorum, censuum feodi, cum eorum pertinenciis seu appendiciis, que acquisivit Paris vel in confinio ejus, vel que acquiret usque ad diem mortis sue, excepta duntaxat domo qua-

Digitized by Google

dam (1) sita in monte S. Genovefe prope domum Magistri Geroldi de Abbatis villa, de qua aliter ordinavit, ut dicebat; conferens et concedens predictus Magister Robertus ex tunc, scilicet post mortem ipsius Magistri Roberti eidem Magistro Gaufrido, tanquam heredi suo, ut dictum est, omnium predictorum immobilium que non sunt in manu mortua, totum jus quod habebat vel habere poterat in premissis omnibus qualicumque ratione, salvo sibi quamdiu vixerit prædictus Magister Robertus in omnibus et singulis cum proprietate premissorum usufructu, volens siquidem et concedens expresse quod dictus Magister Gaufredus heres institutus, ut dictum est, teneat et possideat post decessum ipsius M. Roberti omnia supradicta, tanquam heres pacifice et quiete, absque reclamatione et contradictione qualibet heredum suorum carnalium, seu eciam aliorum quorumcumque, tali apposita conditione ex parte ipsius M. Roberti quod dictus M. Gaufridus heres premissorum institutus, ut dictum est, pro eodem M. Roberto omnibus creditoribus suis satisfacere teneatur de omnibus debitis, in quibus nunc tenetur, vel eciam tenebitur tempore mortis sue. Voluit eciam predictus M. Robertus quod de bonis predictis provideretur *Joanni de Castellario* clerico suo in bursa et hospicio, sicut uni de pauperibus Magistris provideretur, sive audiat Logicam, sive eciam Theologiam, donec Dominus sibi providerit in beneficio competenti. De bonis autem suis mobilibus per alios ordinavit, ut dicebat. Hec itaque omnia et singula voluit predictus Magister Robertus rata esse et firma, nisi eum in vita sua contingeret de hiis aliter ordinare. In cujus rei testimonium presentes Litteras, sigillo Curie Parisiensis una cum sigillo ipsius Magistri Roberti fecimus sigillari. Actum anno Domini 1270, in die S. Michaelis.

(1) Claude Héméré nous apprend que cette maison avait été donnée en usufruit par Robert de Sorbon à son neveu Guillaume de Sorbon. Ce dernier, chanoine de Saint-Denis de Reims, fut confirmé dans cet usufruit, par Renaud, abbé de Saint-Denis.

Digitized by Google

Principaux Dons et Legs recueillis par Robert de Sorbon.

(*Index chart.* de M. Jourdain, I.)

18 mai 1258. — Testamentum M. *Roberti de Duaco*, physici, canonici Silvanectensis, legantis ad opus quorumdam novorum Scholarium, quibus de consilio M. Roberti de Sorbona succurere intendit, MD libras Parisienses et omnes libros suos de Theologia.

5 juillet 1264. — Fondation en Sorbonne de bourses pour deux maîtres du diocèse d'Amiens. Robert reconnaît avoir reçu à cette fin 300 livres tournois de Waltier dit Chair, prévôt de St-Valéry-sur-Mer.

Anno 1270. — Testament de S. Louis qui lègue CL livres aux Pauvres Maîtres *(Minuti scholares).*

(*Bollandistes*, 25 Août, p. 503).

Mai 1271. — Frère *Grégoire*, de l'ordre du Val-des-Ecoliers, co-exécuteur du testament de *Jean de Rue*, chanoine d'Amiens, remet à Robert « *quasdam cameras Parisius sitas* » et LII livres.

19 octobre 1271. — Testament de *Gérard d'Abbeville*, archidiacre d'Amiens, qui institue Sorbon un de ses exécuteurs et lègue ses livres aux étudiants séculiers, non aux religieux, parce que ces derniers en ont déjà assez.

Avril 1274. — Testament de *Jean de Douai*, *Presbyter de Benis*, établissant Sorbon l'héritier de tous ses biens de Paris et de la banlieue.

Digitized by Google

6.

Documents manuscrits sur le village et les personnages du nom de Sorbon.

I. La *Bibliothèque Nationale* possède, parmi les manuscrits du fonds latin (n° 16575) et du fonds de la Sorbonne (n° 1247), une notice sur Robert de Sorbon, composée au XVIIe siècle, par Claude Héméré. bibliothécaire en Sorbonne. Elle comprend 33 folios de petit format, d'une écriture cursive. Cet opuscule est plutôt un éloge du fondateur, qu'une étude historique. Héméré discute la question d'origine et semble la résoudre en faveur de l'Artois. Puis, il disserte sur les vertus de saint Louis et la gloire qu'eut Robert à y être associé; il énumère ses fonctions, ses fondations, ses ouvrages, ses premiers associés; enfin, il rend compte de son testament et il y joint la copie d'une charte, relative à Guillaume de Sorbon, neveu du testateur et son donataire, pour l'usufruit d'une maison, sise à Paris, « in vico supra Sanctum Hilarium, per quem itur ad S. Genovefam. » Cette possession est confirmée, par Renaud, abbé de Saint-Denis de Reims, à ce Guillaume de Sorbon, qui paraît avoir été chanoine de cette Abbaye. En effet, le nécrologe de Saint-Denis (folio 37. Bibl. de Reims) mentionne au X des kal. de mai : *Dominus Guillelmus de Sorbonno, sacerdos et canonicus noster.*

Il résulte aussi du manuscrit d'Héméré que Robert de Sorbon eut des relations d'affaires avec le chapitre de Reims; en 1273, il avait acquis du prévôt, du doyen et des autres frères de l'Eglise de Reims, une maison sise à Paris près de l'Eglise de *Saint-Benoit le bien tourné*, qu'ils avaient reçue en don de Bernard trésorier. Ces

Digitized by Google

renseignements fournissent une nouvelle preuve de l'origine rémoise de la famille du fondateur de la Sorbonne.

II. Les *Archices Nationales* (série V, n° 6211), contiennent un Mémoire historique sur la Sorbonne.

III. La Bibliothèque de l'Arsenal possède un troisième exemplaire de l'étude de Claude Héméré ; on y trouve, en outre, les manuscrits n°s 132 et 133, intitulés : *Domus et Societatis Sorbonicæ historia ;* le *Catalogus Provisorum Sociorum et Hospitum Sorbonæ,* in-folio ; le premier porte aussi le titre : *Sorbonæ origines, disciplina, viri illustres.*

IV. A la Bibliothèque de Reims, dans les archives de Saint-Nicaise et de Saint-Denis, se rencontrent les mentions suivantes du nom de Sorbon :

1202. Testament de Herbertus, *presbiter de Sorbon,* cruce signatus, lequel lègue à Saint-Nicaise un pré situé à Resson, pour le cas où il ne reviendrait pas de la Croisade, avec réserves au profit de son neveu *Walterus* presbiter de Tannium.

1265. Actes de vente passés coram Adam *de Sorbonno,* clerico fideli curie Remensis.

1312. Testament de *Guido de Sorbonno,* dominus de Turteronno, par lequel il lègue à Saint-Denis, s'il a sa sépulture dans ladite Eglise, six septiers de blé par an sur le moulin de Routon juxta Pauram (Pauvres ?)

1312. Lettres dudit *Guy de Sorbon,* sire de Tourteron, chevalier, par lesquelles il reconnaît avoir donné les susdits septiers de blé et le fief dudit moulin, et avoir choisi sa sépulture en cette Eglise, en laquelle sa chère dame de mère et Joffrois son cher père gisent. *Wide,* sa femme, approuva cette donation le vendredi « après le Dimanche qu'on chante misericordias Domini. »

V. La charte communale de Rethel, consentie par Gau-

Digitized by Google

cher en 1253, est signée par *Aubry de Sorbon*, un des vassaux du comté.

Le Cartulaire du comté de Rethel parle *du sauvement de Sorbon* en 1325 ; et de damoiselle *Marie de Sorbon* en 1324, dans des actes français. *(V. Notice sur ce Cartulaire par M. Léopold Delisle. 1867. Annuaire de la société de l'Hist. de France.)*

Digitized by Google

7.

Auteurs à consulter sur Robert de Sorbon et la Sorbonne.

1. — *Biographie ardennaise*, par l'abbé *Bouillot*, 2 vol. in-8°, 1830, article sur Robert de Sorbon, t. II, p. 381 à 388.

2. — *Dictionnaire Historique*, par l'abbé *Ladvocat*, docteur, bibliothécaire et professeur en Sorbonne, 4 vol. in-12, 1777, Paris, article sur Robert de Sorbon, t. III, p. 452 à 456.

3. — *Joinville*, *Histoire de saint Louis*, texte revu par M. *Natalis de Wailly*, édit. in-4°, Paris, Didot, 1874.

Paragraphes 31, 32, 35 à 38 du texte, relatifs à Robert de Sorbon.

4. — *Histoire Littéraire de la France*, par les Bénédictins, continuée par MM. de l'Institut, in-4°, Paris, Didot, 1838, article sur Robert de Sorbon de M. *Petit-Radel*, t. XIX, p. 291 à 307 — de M. *Daunou*, t. XVI, p. 55-56.

5. — *La Sorbonne*, ses origines, sa Bibliothèque, par M. Alfred *Franklin*, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, in-12, Paris, Willem, 1875.

Documents sur Robert de Sorbon dans les deux premiers chapitres et dans les pièces justificatives.

6. — Discours sur l'*Histoire de la Sorbonne*, par M. l'abbé *Freppel*, professeur en Sorbonne, in-8°, Paris, 1862.

7. — Œuvres d'*Estienne Pasquier*, *Recherches de la France* (IX, 15), édition in-folio, 1723. Détails sur Sorbon, t. I, col. 917.

8. — *Maxima Bibliotheca veterum Patrum*, édition in-folio, Lyon, 1677, 29 volumes. Abrégé de la vie de

Digitized by Google

Sorbon, par Margarin de la Bigne et texte des trois Sermons sur la conscience, la confession et le chemin du Paradis, t. xxv, p. 346.

9. — *Commentarii totius sanctæ Scripturæ*, de *Menochius*, édition du P. Tournemine, Paris, 1719, 2 vol. in-folio.

Goses sur l'Ecriture Sainte, par Robert de Sorbon, t. ii, p. 499.

10. — Index chronologicus Chartarum pertinentium ad *Historiam Universitatis Parisiensis*, studio et cura C. *Jourdain*, 2 vol. in-folio, Hachette, 1862. Détails et documents sur Sorbon et la Sorbonne, t. i, passim.

11. — *Historia Universitatis Parisiensis*, par *du Boulay*, in-folio, 6 vol., Paris, 1665-1673. — Voir sur Sorbon spécialement le tome iii, p. 224 à 238.

12. — Histoire de l'*Université de Paris*, par *Crévier*, in-12, 7 vol., 1761. Voir sur Sorbon le tome i, p. 494, le tome iv, p. 309, le tome vi, p. 341.

13. — *Mercure de France*. Juillet 1748, p. 60, article sur Sorbon, par *Piganiol de la Force* — octobre 1748, p. 210, article sur Sorbon, par l'abbé *Ladvocat*.

14. — *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, in-12, 1742. Voir sur la fondation de la Sorbonne le tome v, p. 499 à 541.

15. — *Les Antiquités de la Ville de Paris*, par *du Breul*, in-4°, 1612, p. 624. Notice sur Sorbon et curieuse vignette, image de sainte Ursule, patrone des Sorbonistes.

Ste Ursule et les onze mille vierges furent les patrones de la Sorbonne parce que la chapelle fut bénite le jour de leur fête ; on en célébrait la dédicace le 21 octobre.

16. — *Histoire de l'Eglise de Paris*, par *Gérard Dubois*. 2 vol. in-folio, Paris, 1690, 1710.

Voir sur Sorbon et la Sorbonne les pages 415 à 417 du tome II. On y lit : « Robertus de Sorbonâ ex vico provinciæ Belgicæ secundæ ortus, cui nomen de Sorbon. »

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..... *pages* 40

Origine populaire du talent au Moyen-Age. — Comment les savants se qualifiaient. — Exemple de localités dont ils ont retenu les noms : *Hannapes, Launois. Machault, Saint-Germain-Mont, Givry, Jandun, Novion, Herpy, Gerson, Sorbon,* — Jean de Gerson et Robert de Sorbon. — Hommages rendus à leur mémoire. — Divisions d'une notice sur Robert de Sorbon.

I. Origine de Robert de Sorbon..... 46

Le village de Sorbon en Rethélois. — Ce nom en latin et en français conforme à celui de Maître Robert. — Opinion des auteurs anciens et modernes qui le donnent pour berceau à Robert de Sorbon. — Doutes soulevés à ce sujet. — Dissertation de M. de Wailly approfondissant la question. — Conclusion d'apres la possession reconnue à notre Biographie locale de compter Robert de Sorbon parmi ses grands hommes.

II. Sa vie, ses fondations..... 52

Humble extraction de Sorbon. — Probabilités sur ses débuts — Il étudie puis enseigne à Paris, au témoignage de Guillaume de Nangis. — Sorbon chanoine de Cambrai puis de Paris. — Son rôle dans l'Université durant la querelle des Séculiers et des Mendiants. — Fondation de la Sorbonne. — Ses premiers associés. — Son organisation primitive. — Sorbon à la cour de saint Louis. — Il est clerc du roi, fut-il son confesseur? — Son rôle de moraliste. — Ses relations avec Joinville : extraits du Chroniqueur. — Sorbon prédicateur de la Croisade — Sa mort. — Son testament. — Sa bibliothèque. — Destinées de la Sorbonne. — Honneurs rendus à son fondateur.

III. Ses écrits et ses statuts..... 70

Où se trouvent les écrits de Sorbon, tant imprimés que manuscrits. — Analyse et extraits des Sermons sur la Conscience, la Confession et le Chemin du Paradis. — Gloses sur l'Ecriture Sainte. — Statuts de la Sorbonne.

CONCLUSIONS..... 79

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1. Les Portraits de Sorbon..... 81
2. Lettres de saint Louis..... 83
3 Bulle de Clément IV..... 85
4. Prédication de la Croisade..... 87
5. Testament de Robert de Sorbon..... 89
6. Sources manuscrites..... 92
7. Documents imprimés..... 95

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT

DANS L'ARCHIDIOCÈSE DE REIMS

Depuis l'Etablissement

Du Christianisme jusqu'à sa proscription

Par feu M. l'abbé PORTAGNIER, membre correspondant

Sinite PARVULOS venire ad me et ne prohibueritis eos.
Laissez les PETITS venir à moi et ne les en empêchez pas.
(*Marc*, c. x, v. 14.)

AVANT-PROPOS

Une foule d'écrivains, en quête de popularité, remplissent le monde d'ouvrages, qui sont le fruit d'une étrange fantaisie. Ils veulent, disent-ils, *instruire* et *éclairer* le peuple, et, pour guérir son ignorance, ils lui présentent leurs productions sous l'étiquette adulatrice de *Publications populaires*. Ces auteurs, peu suspects de tendresse vis-à-vis de l'ancien régime et surtout de l'Eglise, y préconisent, de la première à la dernière ligne, la diffusion des

Digitized by Google

lumières et le progrès indéfini. Dans ces revues rétrospectives, on ne pouvait oublier la question actuelle au premier chef, la question d'enseignement. Les jugements les plus sévères et les inculpations les plus franchement accentuées d'incapacité et d'infidélité ont été formulés contre ceux qui autrefois eurent la direction du régime scolaire. Jadis l'Eglise a refusé le pain de l'intelligence au monde, encore dans l'enfance, qui le lui demandait ; elle s'est rendue coupable du crime de lèse-humanité. « La « foi catholique, » dit l'un, « a dominé pendant de « longs siècles chez nous, sans songer à fonder « l'enseignement primaire... L'enseignement pri- « maire, partout où il s'est établi avant ce siècle, « est fils du protestantisme... [1] » Un autre ajoute : « La loi de 1833 constitue les écoles primaires... « M. Guizot attacha surtout son nom à la belle « loi du 28 juin 1833, qui créa *véritablement* « l'instruction primaire en France... [2] » Partout et toujours l'Eglise, avant 1789, « fait l'éloge de la sainte ignorance, comme d'une vertu. »

Ainsi, c'est bien entendu, on n'a su faire du peuple français qu'une nation d'ignorants, gouvernés par des imbécilles ; on n'a rien fait pour lui et on n'a régné sur lui que par les ténèbres.

Il semble que le respect que tout auteur doit à ses lecteurs, aurait dû obliger ceux qui se montrent capables de pareilles gentillesses, d'en administrer les preuves. Il n'en est rien et ce serait bien inutile-

[1] Bréal, *Quelques mots sur l'instruction primaire en France.*

[2] L. Grégoire, *Dictionnaire encyclop. d'hist., biog., mythol. et géogr.* (1875), art. Ecoles primaires et Guizot (supplém.)

Digitized by Google

ment que l'on chercherait ou l'indéniable évidence ou au moins la démonstration de pareilles accusations. Nécessairement, pour s'élever de la sorte au-dessus des premières règles de l'équité, il faut être bien sûr, soit du fait incriminé, soit de l'ignorance d'un siècle qui se targue pourtant de la supériorité de ses lumières ; ou feindre d'ignorer soi-même d'où nous vient le bienfait des lumières, afin sans doute de se dispenser du devoir de la gratitude. Depuis quand l'hostilité dispense-t-elle du devoir de l'impartialité ?

Ces préjugés, soigneusement semés et entretenus, finissent par devenir des idées acquises et des faits incontestables. Pour les dissiper, à combien de peines et de recherches il faudra se condamner ? Que de faits et que de preuves il faudra accumuler ? Réussira-t-on même à faire pénétrer la conviction contraire dans les esprits prévenus ?

De nombreux publicistes, connus par la fermeté de la critique et l'étendue de l'érudition, l'ont essayé. Sans compter les plumes savantes qui s'exercent sur ce sujet dans les *Revues scientifiques*[1], les Delisle, les Beaurepaire, les Quantin, les de Larmasse, les Ravelet, les Fayet, etc., se sont fait un nom par leurs consciencieuses investigations sur l'état de l'instruction dans certaines provinces de l'ancienne France. Ils ont démontré, pièces en main, combien toutes ces assertions sont dénuées de fondement.

Nous attendions impatiemment que quelqu'un

[1] Les journaux *le Monde, l'Univers, la Revue des Questions historiques, les Etudes religieuses, philosophiques, hist, et littéraires* des PP. Jésuites, etc...

Digitized by Google

voulût bien se charger d'entreprendre, pour notre diocèse, ce qu'ont fait pour d'autres, non sans succès, ces vaillants champions de la vérité. D'une part, nous ne pouvions nous dissimuler ce qu'un tel travail présente de difficultés et combien nous étions inférieur à cette noble tâche. D'autre part, la profonde tristesse que nous éprouvions en voyant l'Eglise si impunément outragée et le mensonge si effrontément affirmé par des provocations sans vergogne, nous donna assez de courage et de patience pour nous condamner à de longs mois d'étude et au dépouillement de tant de documents poudreux.

Certainement, nous aurions désiré que ce travail fût réalisé par une main plus exercée et d'une habileté proportionnée à celle des agresseurs. Les hauts encouragements qui nous sont venus, nous décidèrent à saisir notre fronde et, armé seulement de notre modeste bagage scientifique, à nous mesurer, comme jadis David, avec ces Goliath du journalisme et de la littérature moderne.

Résolu au combat, nous dûmes songer à un plan de défense. Il fut bientôt trouvé et dressé : il était aussi simple que celui du petit berger de Bethléem. Il consistait à ramasser les pierres du torrent, à les mettre en réserve dans notre panetière pour les lancer au front de nos provocateurs, nous voulons dire chercher des faits dans l'histoire, les compiler dans ces pages, les opposer aux contre-vérités, et, par eux, démontrer que l'Eglise a la première enseigné le peuple, qu'elle l'a fait, partout et toujours, avec le plus constant dévouement, les méthodes les plus heureuses, la plus grande intelligence

Digitized by Google

des besoins des temps et des lieux, les meilleurs succès, et qu'en définitive, on n'a su encore que s'approprier ses livres, copier ses règlements et imiter son organisation. Cette conclusion était inévitable : si entre l'esprit de nos pères et le nôtre tout est identique à la seule exception du temps, pour le cultiver, il faudra toujours revenir à cette supériorité d'expérience et de moyens que donne nécessairement une pratique séculaire et universelle.

Jésus-Christ est *la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde*; tout enseignement populaire remonte donc à ce premier Maître du genre humain, et sa divine figure devient le frontispice obligé de toute histoire scolaire. Mais il faut relier cette façade surhumaine avec le reste des âges; l'histoire des écoles des quatre premiers siècles en devient le vestibule nécessaire. Sans connaître encore les détails de l'édifice, cependant la vue de ses abords doit déjà donner une idée de l'ensemble. Voilà ce que nous avons voulu faire dans un premier chapitre, que nous aurions pu intituler *Introduction*. Nous y montrons l'état du genre humain au moment de la venue de Jésus-Christ; le but qu'il s'est proposé, éclairer le monde par l'enseignement le plus répandu qui soit possible; les moyens qu'il prend pour atteindre cette fin, la mission d'instruire toute créature imposée à son Eglise, et enfin la ponctualité de celle-ci à remplir son mandat de point en point. Là, nous avons cru devoir mettre en relief l'esprit du christianisme, insister sur son origine et prouver que l'Eglise, sortie du cœur de Jésus-Christ, ne pouvait, en aucun jour de son existence ni sur

Digitized by Google

aucun point du globe, se montrer seulement indifférente à l'enseignement des individus et des peuples, sans mentir à l'esprit de son institution, sans renier ses fondateurs et sans mépriser leurs préceptes et les traditions les plus vénérables. Placée au milieu du monde comme un phare inébranlable et indéfectible, elle voit toutes choses humaines se mouvoir autour d'elle sans que rien puisse échapper à son influence. Déjà même, ne pourrions-nous pas, avec Tertullien, un fameux joûteur de ces premiers âges, conclure *à priori*, par l'argument de possession, à la fausseté des accusations et sommer nos adversaires de prouver leur dire ?

Mais nous avons poussé notre démonstration bien au-delà de ces limites, nous dirions quasi jusqu'au luxe. Envisageant l'enseignement au point de vue qui nous semble le seul vrai, l'illumination de l'esprit et la formation du cœur à tous les degrés, nous embrassons l'enseignement religieux dans ses éléments ou le catéchisme, et dans sa dispensation la plus relevée ou la prédication de la chaire, et dans l'instruction que nous appellerions volontiers matérielle ou positive à ses trois phases, primaire, secondaire et supérieure. Quand l'Esprit-Saint parle de la formation de l'homme, il ne sépare jamais la *Sagesse*, la *Prudence*, la *Justice* de la *Science*[1]. Les écoles, petites, moyennes et grandes, nous ont paru ne former qu'un tout indivisible et préparé,

[1] *Divitiæ salutis, sapientia et scientia.* (Isaïas, c. 33.) — *Adimplebit illum spiritu sapientiæ et intellectûs.* (Eccl. c. 15.) *In quo* (*Jesu-Christo*) *sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi* (Coloss. c. 2, v. 3.) La sagesse précède la science et à quoi sert celle-ci sans celle-là ?

Digitized by Google

par l'Eglise, pour les fils du peuple. Est-ce que ce n'est pas la gloire de cette Eglise d'avoir rendu la science accessible aux moindres de ses enfants, jusque dans ses sublimes conceptions, et de les avoir élevés à ses suprêmes honneurs? Du reste, les plus grandes écoles enseignaient les principes littéraires et scientifiques dans leurs basses classes.

Nous circonscrire étroitement dans la monographie de l'instruction primaire, nous eût condamné à ne donner, de l'enseignement populaire, qu'une idée bien insuffisante.

Dans les temps éloignés, les grands établissements pédagogiques sont demeurés en évidence; le manque de documents locaux rejette les autres dans l'ombre, bien que les écoles primaires soient à la base de toutes les autres, qui les supposent. Nous présentons d'abord, dans chaque période, l'état de l'enseignement supérieur, qui projette sa lumière sur l'instruction primaire, à laquelle nous descendons graduellement.

Pour nous aider à suivre la marche et le développement de nos écoles à travers les siècles, il nous a fallu souvent jeter un regard rapide sur l'état de l'enseignement dans le reste du pays. L'Eglise s'est conduite partout par les mêmes principes, et, scientifiquement, il est permis de conclure, de ce qu'elle faisait ailleurs, à ce qui se passait chez nous. Du reste, nous n'avons usé de cette liberté que pour éclairer les temps les plus reculés et, autant que possible, nous nous sommes fait une loi de n'invoquer que les témoignages des Eglises voisines et surtout de celles qui vécurent sous la juridiction de la métropole de Reims.

Digitized by Google

Il ne suffit pas de constater l'existence et l'état de l'instruction publique, il faut encore en montrer les produits ; souvent même l'histoire des écoles se fusionne avec la biographie des hommes qui les ont illustrées ; la raison en est toute simple, les sciences se sont littéralement personnifiées en eux. Voilà pourquoi nous avons présenté, dans chaque période, la liste des principales célébrités littéraires et scientifiques qui font l'honneur du diocèse. Nécessairement nous avons dû être bref et très-incomplet sur ce point ; pour les détails, le lecteur devra recourir aux ouvrages spéciaux. Pour le même motif nous avons cru devoir signaler quelques œuvres littéraires ou historiques, remarquables pour le temps où elles ont paru, bien que d'auteurs inconnus.

Un préjugé assez répandu veut que l'instruction des filles ait été, dans tout le cours du Moyen-Age, presque complètement négligée. Nous avons rencontré trop de faits et de témoignages qui détruisent complètement cette erreur, pour que nous ayons négligé de les recueilir avec le plus grand soin.

Il semble, à première vue, qu'une histoire de l'intelligence devrait se dérouler silencieuse et paisible ; il n'en est rien, partout l'histoire est une succession de troubles et de tranquillité, de succès et d'adversité, heureux encore quand elle ne devient pas une longue traînée de sang. L'esprit humain s'est trouvé continuellement mêlé aux luttes des passions ; de là la nécessité de montrer dans quel milieu cet esprit a exercé son activité, avec quels éléments il a combattu ou s'est trouvé en guerre ; comment les études se sont développées, quelles ont

Digitized by Google

été tour à tour les causes de leur essor et de leur décadence. C'est pour montrer en face de quels obstacles l'Eglise s'est presque toujours rencontrée dans l'accomplissement de sa mission d'*instruire*, que nous avons placé en tête de chaque chapitre un résumé succinct de son histoire. On verra mieux ce qu'il lui a fallu de patience, de force et de génie surhumain pour se tenir constamment à la hauteur de sa tâche : il n'est pas un fait qui n'implique son éloge et ne glorifie ses bienfaits. Faut-il s'étonner qu'un homme naturellement adversaire de l'Eglise par ses opinions religieuses, mais subjugué et rendu impartial par l'évidence des faits, M. Guizot, n'ait pu écrire l'*Histoire de la Civilisation*, qu'en traçant l'*Histoire de l'Eglise et de ses prescriptions conciliaires ou pontificales sur l'enseignement?* C'est une des plus magnifiques apologies du catholicisme ; chacune de ces grandes assises épiscopales y apparaît comme une étape de l'esprit humain dans le chemin que dévident les siècles. Sous tous les climats, l'Eglise dompte la barbarie, refoule l'ignorance, abolit l'esclavage, protége les faibles et relève la dignité humaine en sauvant les âmes.

Arrivé à l'apparition des écoles dans notre diocèse, nous aurions voulu diviser les époques uniformément, c'est-à-dire consacrer un chapitre à chaque siècle. La rareté des documents spéciaux ne nous a permis de le faire qu'à partir du xe siècle : deux grandes divisions historiques comprennent les temps écoulés depuis le IVe siècle. La connaissance de l'histoire et des notions fondamentales de toute société explique facilement la pénurie et l'imperfection des documents. Une société, dans ses origines, ne peut

Digitized by Google

mener de front les travaux de sa fondation et les mesures d'une organisation perfectionnée. Et combien de titres perdus dans les bouleversements dont tout pays a été le théâtre ?

En tête de chaque période nous avons inscrit le nom du personnage le plus saillant, nous voulons dire de celui ou qui l'a dominée par son autorité et par ses talents, ou qui s'y est distingué par son zèle pour l'instruction. Nous avons aussi appliqué, à chaque époque ou au contenu du chapitre, une pensée empruntée aux Livres saints.

Un dernier chapitre résume tous les autres et tire les conclusions ; nous y abordons certains détails sur la statistique scolaire et l'organisation pédagogique, qui eussent difficilement trouvé place ailleurs.

Jésus-Christ est la fin comme le commencement, l'*oméga* et l'*alpha* ; nous le replaçons donc en tête de ce dernier chapitre, au faîte comme au fondement de l'édifice.

Nous avouons que pour mener notre œuvre à terme, à travers les ennuis et les découragements, nous avons eu besoin de nous rappeler souvent le but que nous nous proposions, la défense de la vérité et de l'Eglise, par là même le bien de la Patrie. Tout ce qui est vrai et religieux, est par là-même patriotique, grand et durable.

Cependant tout labeur a bien aussi ses joies : nos pères avaient là-dessus des idées vraiment ingénieuses et dignes d'eux. Qui n'a vu sur le frontispice de quelque vieux livre cette charmante allégorie? Un arbre, et contre le tronc de cet arbre un renard dressé et entouré d'un essaim d'abeilles qui l'obsèdent de leurs dards et le poursuivent de

Digitized by Google

leur bourdonnement. L'animal affamé plonge la tête dans une cavité et savoure voluptueusement toutes les douceurs d'un miel qu'il y a découvert..... *en cherchant, quœrendo*, dit l'exergue ?

Qui pourrait exprimer, plus brièvement et plus parfaitement, les fatigues et les délectations de l'historien ?

Tel est l'ensemble de ce livre qui, selon les divers points de vue auxquels on pourra se placer pour le juger, pourra être l'objet d'appréciations bien contradictoires ; pour les uns il sera trop long, pour les autres trop court ; que tous veuillent bien nous entendre.

Connaissant le peu de goût du public pour les ouvrages de longue haleine, notre premier dessein était de ne faire qu'une brochure sur l'enseignement primaire. Déjà, nous avons dit comment nous avons été entraîné au-delà des limites de cet étroit projet. L'historien ressemble au touriste, dont l'œil embrasse un panorama d'autant plus vaste qu'il s'élève davantage vers le sommet des montagnes. Plus aussi l'historien entre dans le domaine des siècles, plus l'horizon s'élargit ; sous son regard de nouveaux aperçus s'imposent impérieusement à son attention et forcent à leur étude. Et peut-être que si le pionnier de la vérité embrassait d'avance toute l'étendue de son entreprise, il sentirait son courage défaillir et reculer devant le travail. Une fois engagé, c'est comme un engrenage qui l'emporte. Voilà l'histoire de bien des livres et de celui-ci en particulier.

Préoccupé de la pensée de faire connaître ce que l'Eglise a fait pour la diffusion des lumières, nous

Digitized by Google

avons tout embrassé, sans trop nous inquiéter des détails, et faisant entrer le plus de matières que nous pouvions dans le petit espace possible. Certaines parties auraient demandé plus de développement : l'Université de Reims, par exemple, et même sa seule faculté des arts, exigerait un livre spécial, et nous ne renonçons pas à l'entreprendre. Mais, en montrant la création et l'existence de ce grand établissement scientifique mis à la portée du peuple par les fondations et les bourses, notre but était atteint, et cela nous suffisait.

Digitized by Google

I

Jésus-Christ.

(De l'an 1 à 400.)

Populus qui ambulabat in tenebris, vidit lucem magnam; habitantibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.
(Isaïas, c. 9.)

Le peuple qui marchait dans les ténèbres, a vu une grande lumière : la lumière s'est levée pour ceux qui habitaient la région des ombres de la mort.
(*Isaïe*, ch. 9.)

§ I. — 1. Etat intellectuel et moral du monde avant J.-C. — 2. J.-C. lumière et sel du monde. — 3. But direct de J.-C. dans l'établissement de l'Eglise. — 4. Principal corollaire de la mission de l'Eglise.
§ II. — 5. Ce que les Apôtres firent et ordonnèrent pour l'instruction des chrétiens et même des femmes. — 6. Les premières écoles épiscopales. — 7. Les écoles populaires dans les temps apostoliques. — 8 Les bibliothèques et les chefs d'écoles. — 9. Propagation du christianisme par l'enseignement des masses. — 10. Objet de l'enseignement primitif.

§ I.

1. Quand Jésus-Christ se manifesta au monde, l'immense majorité des hommes offrait le plus navrant spectacle. Partout, excepté en Palestine, l'intelligence humaine était enveloppée des ténèbres de l'ignorance et de l'idolâtrie; les horreurs du vice et de l'immoralité s'étalaient impunément, tandis que les corps se courbaient sous le joug de l'esclavage le plus dur.

Deux classes de la société auraient pu combattre cette triple dégradation, les prêtres et les philo-

Digitized by Google

sophes... ; hélas ! ils conspirèrent pour en perpétuer les maux. Se constituant les propagateurs du mensonge et du vice, les premiers plongèrent le peuple dans tous les désordres par toutes les absurdités païennes, et le tinrent soigneusement à la porte des antres mystérieux où s'accomplissaient leurs initiations impures. Les seconds, pétris d'orgueil et d'égoïsme, professaient le plus souverain mépris pour le *profane vulgaire*. Avec l'hiérophante, ils repoussaient loin du sanctuaire de la science la *vile multitude*, qui n'existe selon eux que pour l'avantage de quelques-uns. Pendant que les uns exploitent à leur profit la crédulité publique, les autres n'admettent à leurs leçons que le peu d'êtres privilégiés qui ont assez d'esprit pour les comprendre et assez d'or pour les rétribuer. Les druides gaulois, qui réunissaient l'enseignement au sacerdoce, ne recevaient non plus à leurs écoles que les enfants des grands ; ils concentraient parmi eux toutes les connaissances et voulaient que la foule demeurât ignorante. Nécessairement les écoles étaient rares et peu fréquentées, le paganisme enseignant que la sagesse se contente d'être connue du petit nombre[1]. L'éducation des esclaves n'était qu'un dressage suivant le service auquel on voulait les appliquer, mais les esclaves représentaient presque la généralité de notre population ouvrière.

Si nous comparons le langage et la conduite de ces singuliers maîtres, nous les trouvons peu sou-

[1] *Odi profanum vulgus et arceo* (Horace, 1a Ode, lib. III). *Humanum paucis vivit genus* (Lucain). — *Est sapientia paucis contenta judicibus, multitudinem consulto fugiens.* (Cicéron, *De naturâ deorum.*)

Digitized by Google

cieux de les mettre d'accord ; leur vie n'est rien moins qu'exemplaire, au moment même où ils discourent si magnifiquement de la vertu. Impuissants à briser la chaîne qui asservit la pensée, les volontés et le corps de tout l'être humain, ils se résignent à regarder cet état de choses comme l'essence même de la société.

Du reste, eussent-ils voulu enseigner, ils n'auraient pu le faire, n'ayant à débiter à leurs auditeurs que des théories et des fables. Enseigner, c'est donner une doctrine qui puisse servir de loi à la raison et à la conscience, en quelque sorte un point de ralliement, une *enseigne*. Ils endoctrinaient les hommes en leur propre nom, sans pouvoir jamais fixer les esprits et les cœurs dans une croyance certaine. Ils ne purent davantage instruire leurs semblables, les moraliser et les délivrer, parce qu'ils étaient eux-mêmes dépourvus de la science et de la vertu nécessaires à une telle œuvre.

2. Elle était donc devenue évidente la nécessité d'un PRÉCEPTEUR divin pour réaliser ce portrait de la vraie sagesse : « Elle se montre en public, « dans les campagnes comme dans les villes, fait « entendre partout sa voix et offre ses enseigne- « ments à tous..... Sa mission est d'instruire les « pauvres et de consoler les affligés [1]. » Le moment choisi pour opérer « toutes choses nouvelles », par un contraste étrange, fut précisément le règne qui brilla des plus vives splendeurs de la civilisation humaine.

[1] Platon disait : « Il n'y a qu'un Dieu qui puisse nous éclairer. (Apolog. Socrat.) — Proverb. I. 20. — Isaïe, LXI, v. 1.

Digitized by Google

Le futur fondateur de l'Eglise atteint à peine sa douzième année que déjà il étonne les docteurs de sa nation « par sa sagesse et ses réponses. » Bientôt il revendique comme dites de Lui-même les paroles de la Sagesse que nous venons de rapporter ; il n'a rien de plus à cœur que d'instruire les pauvres, c'est-à-dire la foule du peuple, *enseignant* dans les synagogues, les places publiques, les champs, les vallées et sur les montagnes, partout ! Chaque jour il crie à qui veut l'entendre, ne se montrant jaloux que d'embraser l'univers entier des flammes du feu divin. Sa doctrine est adaptée à tous, propre à tous, établie pour tous, et la multitude, qui se presse à sa suite en est la preuve irrécusable. Sa vie et ses prodiges deviennent le commentaire et la sanction de son lumineux enseignement. S'il se proclame la *lumière du monde*, qui le contredira ? Qui l'éclipsa jamais par la sublimité de la doctrine et la simplicité du langage, la pureté de la morale et l'intégrité de la vie, le nombre des miracles et l'éclat des vertus ? S'il eut des contradicteurs, qui le convainquit jamais d'erreur et de péché ? Quel maître en Israël, ou quel philosophe, soit de Rome, soit d'Athènes, supportera la confrontation de son Evangile ? Voyez-le au milieu de ces enfants que néglige la sagesse humaine comme incapables de la comprendre ; lui, il fixe sur eux toute son attention, ses soins les plus délicats, ses plus vives tendresses.

3. Toutefois, J.-C. ne doit que *passer* sur la terre ; avant de la quitter, il lui lègue une institution qui, héritière de son esprit, perpétuera fidèlement son enseignement. A ses apôtres, qu'il a tirés des rangs du peuple, il donne ces instructions : « N'allez pas

Digitized by Google

« faire pour vous seuls un monopole de ce que je
« vous ai appris. Soyez la *lumière* en même temps
« que le *sel* du monde. Ne faites donc mystère à
« personne de quoi que ce soit ; je vous somme de
« publier sur les toits absolument *tout* ce que je vous
« ai dit et de l'enseigner à tous sans distinction. La
« première place dans mon royaume est pour celui
« qui, à l'enseignement aura joint la pratique. *Sur-*
« *tout n'éloignez pas les petits.* Mais de peur que
« vous, ou vos successeurs, ne l'oubliiez, *je serai avec*
« *vous tous les jours jusqu'à la fin du monde!* »

4. Certes, voilà bien nettement formulé le mandat spécial de l'Eglise. L'objet *direct* et exclusif de sa mission, c'est la *science de la vie spirituelle* ; le *savoir profane*, ou le pouvoir et le droit d'enseigner chrétiennement les lettres humaines[1] et de diriger tout autre enseignement, n'est que la *conséquence* ou l'objet *indirect* et médiat de cette mission. Le développement de l'esprit humain, dans un certain ordre, impliquant toujours un développement correspondant dans les autres, la *vie morale* ne peut demeurer indépendante de la *culture intellectuelle.* Un ignorant est à peu près incapable de recevoir la *science du salut*, parce que la vraie morale ne se peut développer qu'à la condition d'employer le puissant instrument de la *science matérielle.* Regardant les connaissances humaines comme une voie

[1] Mais de ce que le professeur des sciences profanes n'a pas besoin d'une délégation de l'autorité ecclésiastique pour remplir ses fonctions, il ne s'ensuit pas qu'il puisse se placer au-dessus de la foi et de la morale chrétienne et que l'Eglise ne puisse pas s'opposer à une fausse science et la condamner. Elle doit garder et défendre la vraie foi et la saine morale.

Digitized by Google

ouverte par laquelle la vérité entre plus aisément et pénètre plus profondément dans l'intelligence, l'Eglise s'imposera la charge de les enseigner comme un devoir et ne pourra jamais considérer l'*obscurantisme* comme une *utilité*, mais bien comme un *fléau*[1]. Elle laissera à tous la liberté d'enseigner, mais à la condition de n'enseigner que le *vrai* et le *bon*. En l'absence d'autres maîtres, elle se croira donc elle-même obligée de se faire *maîtresse d'école* du genre humain ; elle enseignera depuis les éléments propres à l'enfance jusqu'aux plus sublimes conceptions accessibles aux seuls regards du génie, comme moyen d'ouvrir les facultés intérieures de l'homme aux mystères de la foi. Aux parents et aux maîtres elle fera une *obligation* rigoureuse de *conscience* d'instruire leurs subordonnés.

Ces principes posés, fût-il vrai, ce que nous n'accordons pas, que l'instruction publique eût été négligée, on n'aperçoit vraiment pas pourquoi l'Eglise en serait responsable plutôt que tout autre. En enseignant, comme elle a si soigneusement fait, le *savoir profane*, elle accomplit une œuvre accessoire, qui sans doute se rattachait à sa mission, mais qui était de surérogation. Qu'aujourd'hui encore, dans l'enseignement donné par d'autres que par

[1] L'ignorance est la mère de toutes les erreurs. (Dist. 38, c. I.) — A peine tolérable dans les laïcs, elle est inexcusable et indigne dans le prêtre. (Id., c. III.) — Voir aussi la bulle d'approbation de l'Institut des Frères, donnée par Benoist XIII (7 fév. 1724). Il y est dit « que l'ignorance, origine de tous les maux, cause un nombre infini de désordres surtout parmi les gens du peuple, qui ne peuvent s'instruire non-seulement dans les sciences humaines, mais surtout dans les éléments de la foi. »

Digitized by Google

elle-même, la doctrine et la morale soient sauvegardées, elle applaudira. Donc, au lieu de l'accuser de n'avoir pas assez fait, l'équité n'exigerait-elle pas plutôt qu'on lui en ait une éternelle reconnaissance ?

Désormais une grande et indéfectible INSTITUTRICE est assurée à l'humanité : rien, pas même la mort, ne la distraira de l'exercice de son *droit* et de l'accomplissement de son *devoir*. Source à jamais féconde et inépuisable, elle va faire jaillir et répandre, incessamment et partout, les flots abondants et limpides de l'enseignement le plus populaire et le plus bienfaisant.

§ II.

5. Dociles à l'ordre si formel du divin Maître, les Apôtres annoncent *toute* la vérité *partout*, dans toutes les langues de tout le monde, gratuitement, malgré la défense des maîtres du monde, aux dépens de leur vie et aux moindres des hommes ; de sorte que ces *Docteurs des nations* ne savent rien de plus que le dernier de leurs disciples. Dans la série des temps, quel est le sage qui entrera en parallèle avec ces prédicateurs de la folie de la croix ? Mais ce n'est pas assez que les églises, qui retentissent de leur enseignement, soient des écoles ; ils vont établir des institutions scolaires proprement dites pour les petits et les grands, les idiots et les savants, les pauvres et les riches, les peuples barbares et les nations civilisées. Jamais on n'y rencontrera le monopole, l'exclusion, le privilége en faveur de telle ou telle classe d'hommes. Nous nous trompons, il y aura deux classes préférées, les *enfants* et les *pauvres !!!*

Digitized by Google

Au nombre des qualités que saint Paul requiert dans un évêque, il met celle de *docteur*, c'est-à-dire capable d'enseigner. De même recommande-t-il à Timothée de confier le dépôt de la foi « à des hommes capables d'en instruire d'autres. » Il lui ordonne d'instruire les *jeunes gens*, *juvenes*, comme ses frères, et les *jeunes filles*, *juvenculas*, comme ses sœurs. Il veut que Tite enseigne une *saine doctrine* à son peuple et lui énumère les vertus qui sont la base de toute bonne éducation[1]. Ces grands principes, consignés par les Apôtres qui les avaient reçus de J.-C., démontrent l'erreur de ceux qui pensent que l'enseignement de la *femme* a été négligé. Cette assertion n'a même pas l'avantage de la vraisemblance ; l'Eglise qui réhabilita la compagne de l'homme, estima toujours son âme à l'égal de celle de celui-ci, et, pour la sauver, il n'y eut jamais d'autre voie que celle employée pour le salut des hommes. La foi vient de l'ouïe et de l'enseignement. La mission de la femme au sein de la famille et de la société étant de former les mœurs, la foi avait tellement fait ressortir sa dignité, que dans les siècles chrétiens elle apparaissait comme un être d'une nature supérieure. Aussi nous est-il resté de l'instruction des femmes, en tous les temps, assez de preuves pour affirmer que l'Eglise, en ce point de sa mission, n'a pas été moins fidèle qu'en tous les autres. En parcourant les siècles, depuis les diaconesses et les saintes femmes qui accompagnaient Jésus jusqu'aux religieuses qui enseignent aujour-

(1) Tim. I, c. 5. — Tit. c. 2.

Digitized by Google

d'hui les filles du peuple, nous en trouverons des traces nombreuses.

Les *Actes des Apôtres* nous les montrent passant de la théorie à la pratique. Que de fois ces premières pages de nos annales religieuses ne nous racontent-elle pas comme ils instruisaient dans les rues, les synagogues et les maisons particulières? A Antioche, Saül et Barnabé s'occupent, durant une année, à instruire la foule des convertis qui prennent le nom de *chrétiens.*

6. Les premiers successeurs des Apôtres ont d'abord évangélisé les villes dans l'espoir d'y faire plus de prosélytes. Naturellement les écoles urbaines apparaissent les premières. Sûre de la supériorité de sa doctrine et ne pouvant que gagner au voisinage des lumières païennes, l'Eglise, dès sa naissance, créa ses écoles dans les plus grands centres scientifiques, à Ephèse, Smyrne, Athènes, Antioche, Alexandrie, Rome, Nisibe, Nicomédie, et dans les autres principales cités de l'Empire. Partout l'Evangile vit pâlir les autres lumières; aucun autre flambeau ne fit pâlir le sien.

7. Aussitôt que la religion chrétienne fut assez répandue dans les campagnes pour y permettre une organisation de paroisses rurales, les évêques ne manquèrent pas d'y annexer une école à l'église. Naturellement ces humbles institutions échappent au regard de l'histoire; néanmoins on peut encore en apercevoir quelques vestiges. Les auteurs les plus versés dans la connaissance de l'antiquité chrétienne, affirment que partout le christianisme signala sa présence par l'établissement d'une école et que l'étude de l'origine de nos Eglises a élevé ce fait au rang

Digitized by Google

des vérités historiques. Une école élémentaire était toujours établie dans le voisinage de l'église, et on la tenait dans une si haute estime, qu'elle jouissait de la même inviolabilité que le sanctuaire. Ce fut là une règle si rigoureusement suivie en tous lieux et tous temps, que les historiens ne mentionnent même pas ces écoles. Cette pratique était devenue si habituelle, qu'on trouve des auteurs qui font dériver le nom de *parvis* donné au vestibule des églises, de *parvi* ou enfants, qui y recevaient l'instruction. A la fin du deuxième siècle, le prêtre Protogène apprend aux gens d'Ephèse à lire et à écrire ; au troisième, on voit çà et là des écoles du même genre s'élever dans les campagnes. Sous le règne de Valérien (253-260), Imola en Italie avait une école de plus de deux cents enfants, dirigée par le martyr saint Cassien. Tout le monde sait que l'ordre que ce bon maître voulut établir dans sa classe, lui attira la haine de son petit peuple, qui le dénonça comme chrétien au juge païen de la ville. Sur son refus d'apostasier, il fut livré, nu et garrotté, aux insultes et aux froides barbaries de ses écoliers. Saint Basile recommandait aux moines de se charger de l'éducation des jeunes gens et notamment des orphelins, non-seulement pour en faire des religieux, mais aussi pour les préparer à tout autre état qu'il leur plairait d'embrasser. C'est encore avec raison qu'on conclut à l'existence de nombreuses écoles chrétiennes au IVe siècle, de la défense portée par Julien l'Apostat d'y expliquer les auteurs profanes. Enfin, saint Chrysostome nous apprend que de son temps il y avait des religieux qui se dévouaient à l'œuvre de l'éducation.

Digitized by Google

8. Revêtus de la fonction d'enseigner, les évêques du IIe et du IIIe siècle établirent des écoles et des bibliothèques à côté des églises cathédrales. Constantinople, Alexandrie, Rome, Césarée, Hippone, etc., possédèrent des bibliothèques renommées. Les nombreuses occupations des évêques les forcèrent bientôt de confier le soin d'expliquer l'Ecriture sainte et la religion à des hommes capables. Ainsi furent délégués au second siècle, Pantène, Clément d'Alexandrie et Origène : là se trouve la vraie origine des *écolâtres*.

9. La rapide propagation du christianisme est la meilleure preuve que dans ces écoles on s'occupait de la masse du peuple, que l'Eglise avait imbu les pauvres, les travailleurs et les esclaves de ses enseignements. « Nous ne sommes que d'hier, » pouvait déjà dire Tertullien (160-245), « et déjà nous sommes partout, excepté dans vos temples. » En effet, à aucune époque de l'histoire on ne vit aucune institution déployer autant de zèle pour l'instruction des ignorants et produire autant de savants que le catholicisme. Toujours à son approche fuit la barbarie, qui reparaît à son départ. L'Eglise, qui versait son sang pour accomplir sa mission, ne pouvait y être infidèle au lendemain de sa fondation. Les écoles populaires sont donc aussi anciennes que le christianisme, et leurs premiers maîtres furent Jésus-Christ, les apôtres et les évêques[1].

(1) D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. I, p. 29. — Sebragius, *Antiquit. christian. institutiones*, tom. II, fol. 51. — Ch. Lupus, *Synodor. decreta et canon.*, t. V, fol. 245. — *Dict. encyclop. de la Théolog. cathol.*, t. VII, art. Ecoles populaires. — Socrate et Ammien Marcellin.

Digitized by Google

10. L'instruction religieuse devait inévitablement tenir une large place dans le programme de ces écoles primitives. L'Eglise ne peut avoir d'autre but que de répandre l'esprit chrétien comme base première de la vraie civilisation et de prémunir ses enfants contre tout ce qui pourrait les éloigner de la foi et de la pratique de la morale évangélique. De là l'éducation inséparable de l'instruction, et même préférable à celle-ci. Aux yeux de l'Eglise, le reste des connaissances humaines n'est qu'un accessoire et un moyen. Au début, personne ne contestera que le premier besoin ne fut de former l'homme moral, social et chrétien, avant d'en faire un savant, c'est-à-dire avant de l'orner. C'est ainsi qu'avec une admirable intelligence des besoins de la société, l'Eglise se conforma toujours à la marche des temps, des institutions politiques et de la vie publique.

Un enseignement rudimentaire était donné aux catéchumènes, tandis qu'une instruction plus approfondie initiait les clercs aux sciences ecclésiastiques. L'enseignement des dogmes, des préceptes et des usages religieux ; la lecture des Livres saints, des Actes des martyrs et des instructions pontificales ; le chant des psaumes et des cantiques : voilà ce qui préparait la jeunesse chrétienne, soit à réfuter les sophistes païens, soit même à endurer la mort pour J.-C. C'est ce plan d'éducation que saint Jérôme trace pour la jeune Pacatula. Alors l'assemblée des fidèles possédait tellement bien la lettre du texte sacré, qu'une citation mal faite y provoquait une réclamation générale. Dans la crainte de scandaliser les fidèles, le même saint docteur n'hésitait-il pas à

Digitized by Google

entreprendre la correction de l'ancienne italique, et saint Augustin n'éprouvait-il pas la même répugnance pour faire lire cette nouvelle version dans les offices de l'église?

Néanmoins on ne se bornait pas au soin de former des cœurs vertueux et de meubler l'esprit de connaissances religieuses; la culture des lettres et des sciences humaines n'était nullement négligée. Mais pour faire étudier la littérature et la science dans les auteurs profanes, on attendait que l'intelligence des jeunes gens fût solidement affermie dans la foi. Subissant déjà l'influence du christianisme, l'administration romaine avait créé des écoles dans toutes les cités principales : sous ce rapport, les évêques ne pouvaient se laisser devancer [1].

(1) Mgr Gaume, *Le Ver rongeur*, c. IV et suiv. — Ansart, *Hist. de France*, t. I, p. 19. — *Dict. de l'Hist. eccl.*, *Dict. de Théol. dogmat.* (collection Migne), art. Ecoles. — Sainte Catherine, martyrisée dans les premières années du IVe siècle, possédait tellement bien les notions théologiques et philosophiques, qu'elle put réfuter les sophismes des doctes païens qu'on lui opposa.

Digitized by Google

II

Saint Remi.

(De 400 à 768.)

Tenebræ transierunt, et Verum lumen jam lucet.
(I Joann. 2)

Les ténèbres sont passées et déjà luit la vraie lumière.
(Ire Ep. de S. Jean, 2.)

1. Académie païenne de Reims; état du pays au IVe siècle. — 2. Ecoles et bibliothèques épiscopales. — 3. Grandes écoles, et spécialement celles du diocèse. — 4. Ecoles monastiques, spécialement celles du diocèse; école de chant romain. — 5. Instruction des femmes dans les couvents. — 6. Ecoles palatines, et spécialement celles du diocèse. — 7. L'instruction populaire sous nos premiers archevêques et dans le reste de la France.

1. La grande existence dont Reims jouit sous la domination romaine, lui assura incontestablement la possession d'écoles publiques. Durocort posséda une académie célèbre avant que la lumière évangélique lui fût apportée. Dès le premier siècle de l'ère vulgaire, le rémois Julius Auspex brillait par sa douce et persuasive éloquence. Fronton, qui vivait à la fin du second siècle, assure qu'on cultivait à Reims les lettres grecques et latines, les arts et les sciences, et que les savants se livraient à des joutes littéraires dans l'athénée de cette ville [1].

L'obscurité qui règne sur les origines de notre Eglise, nous réduit aux données générales. Nous ne pouvons douter que ses premiers pasteurs, presque

[1] D. Marlot, t. I, c. XXX. — Géruzez, *Descript. de Reims*, c. XIV. — Pouillé, mss. de M. Bauny, t. II. (Désormais nous désignerons cette dernière source par les initiales P. B.)

Digitized by Google

tous honorés de l'auréole de la sainteté, ne se soient conduits comme tous les apôtres qui portèrent le flambeau de la foi dans le reste de la chrétienté. A la mort de Constantin, le christianisme avait fait de considérables progrès dans toute la Gaule-Belgique. Les Sixte et les Sinice, de Reims, les Servais, de Tongres, les Maximin, de Trèves, avaient successivement annoncé la bonne nouvelle aux Gallo-Romains établis dans les cantons connus sous les dénominations franques de *Vongien*, *Castrois*, *Dormois*, *Mouzonnois*, *Trévirien* et *Rémois*. Aux confins extérieurs de notre diocèse se trouvait Yvois (Carignan), ville déjà chrétienne en 325, et la liste de nos archidiacres commence dès 314. Le paganisme ne put être extirpé tout d'un coup; mais, à partir de cette époque, notre métropole peut établir sans interruption la longue chaîne de ses premiers pasteurs. Si donc autant d'églises particulières surgissaient dans les Gaules, autant d'écoles chrétiennes prenaient naissance : notre diocèse possédait les siennes pour instruire les catéchumènes et former les clercs.

Les commencements du ve siècle promettaient une abondante moisson; malheureusement ces belles espérances sont anéanties par les hordes barbares que Genséric, Odoacre et Attila promènent dans toute l'Europe. En présence d'hôtes si incommodes, était-il possible de s'occuper d'écoles? A peine les évêques pouvaient-ils songer à la propagation et au maintien de la foi [1].

[1] Nous croyons qu'on doit se mettre en garde contre les exagérations de certains annalistes, qui ont chargé la mémoire des Barbares de trop de crimes. L'attitude de ces po-

Digitized by Google

2. L'empire croulant entraîna dans sa chute ses écoles païennes et mit l'Eglise dans la nécessité de créer une science et une littérature nouvelles. Celle-ci n'hésitera pas un instant à entreprendre l'éducation de peuples dépourvus de toute culture intellectuelle. Œuvre immense, et qui ne demandera pas moins de quatre siècles; elle sera le laborieux enfantement d'un monde tout différent. Les évêques, usant d'une influence plus efficace, travailleront avec un zèle sans égal, par leurs prédications et leurs écrits, à la réforme du peuple chrétien indigène et à la civilisation des nouveaux venus. Saint Augustin, le plus grand génie qui ait honoré l'humanité, ne croira pas se rabaisser en composant une *Méthode d'instruire les ignorants*. Près de leurs églises matrices, tous les premiers pasteurs élèvent de nouvelles institutions scolaires, destinées à pourvoir au recrutement de leur clergé. Hommes de labeur et de science, ils mettent à profit les débris des anciennes écoles civiles et les obligent de payer à l'Evangile le tribut de tout le savoir antique. La célébrité de ces écoles-cathédrales était proportionnée à la capacité des évêques qui les conduisaient. Les noms des grands prélats qui, après avoir été au nombre de leurs élèves, en devinrent les maîtres, suffiraient à en donner une juste idée. Entre une foule d'autres, dignes en tous points de leur être associés, citons notre Remi, de Reims,

pulations nomades fut relativement modérée : elles cherchaient à se fixer, sans préoccupation religieuse et sans ambition politique. La preuve en est dans leur facilité à s'assimiler aux vaincus et à embrasser le christianisme : leurs actes de vandalisme sont rares.

Digitized by Google

Césaire, d'Arles, Cyprien, de Toulon, Prétextat, de Rouen, Grégoire, de Tours, Avite, de Vienne, Germain, de Paris, Nicet, de Trèves, Eleuthère, de Tournay, etc...., tous aussi illustres par les talents de l'esprit que par la sainteté du cœur. Grâce à tant de prélats instruits et appliqués à instruire leurs peuples, la religion fleurit dans les Gaules et le dépérissement des lettres fut enrayé.

Nous ne sortirons pas de la vérité en disant, qu'à l'exemple du pape saint Hilaire et de saint Augustin, nos évêques voulurent former des collections de livres et y réunir les épaves échappées au pillage des Barbares. La règle de saint Benoît ordonne, aux moines trop faibles pour se livrer à l'agriculture, de s'appliquer à la transcription des anciens livres ou à la composition de nouveaux.

3. Mais les écoles épiscopales n'étaient pas les seules; d'autres, également dirigées par des ecclésiastiques, apparaissent sur divers points de chaque diocèse : elles étaient destinées à former les jeunes lecteurs à la cléricature [1]. On n'admirera jamais assez à quel degré de perfection les Pères de notre foi nationale surent élever la science de Dieu parmi leurs peuples. Trois pontifes partagent le titre glorieux de fondateur de la nationalité française, Martin, de Tours, notre Remi, et Vaast, son collaborateur. Le baptême de Clovis et le zèle de Clo-

[1] *Hist. littéraire de France.* — Guizot, *Hist. de la civilisation en Europe*, t. II, p. 3. — Dès le VIe siècle, Orléans possédait sa célèbre *Université des Lois :* parmi les dix nations qui accouraient y étudier la jurisprudence, on distinguait celle de Champagne. (Mgr Dupanloup, Discours à l'Assemblée nationale du 4 décembre 1873.)

Digitized by Google

tilde vinrent heureusement faciliter la tâche de ces deux derniers apôtres. De brillant élève de Reims, Remi en était devenu l'éclatante lumière à un âge où les autres hommes savent à peine se guider eux-mêmes. Selon le vénérable Bède et le B. Sidoine Apollinaire, il subjuguait tout le monde par le charme de sa diction et la solidité de sa doctrine. Le Christ, *qui aime les Francs,* lui avait prédestiné, pour son œuvre de fusion et de régénération de tant de peuplades diverses, un coopérateur fidèle et puissant dans la personne du catéchiste et du confident de notre premier roi chrétien. Le prêtre Vaast multiplia, à Reims et dans le diocèse, ses instructions publiques et privées, comme les actes de son incessante charité, assez longtemps pour faire apprécier ses vertus encore plus que ses talents. Aussi le grand archevêque, ne trouvant personne plus digne que lui des honneurs et des travaux de l'apostolat, s'empressa-t-il de lui imposer la consécration épiscopale, avec la mission de porter les lumières de l'Evangile chez les Atrébates, et plus tard chez les Nerviens (Cambrésiens).

Naturellement, l'action commune de tant de causes, dont chacune était déjà si influente, imprima à notre école métropolitaine un essor considérable et lui valut une grande réputation de savoir. Indubitablement d'autres écoles se multiplièrent dans la vaste étendue de notre Eglise, que son jeune et éloquent pontife parcourait dans tous les sens, reconstituant les paroisses anciennes, relevant les églises et en créant de nouvelles. Son testament fait une mention expresse des enfants élevés dans les rangs du clergé. Mouzon était alors

Digitized by Google

une église considérable, en possession d'une école célèbre et nombreuse, *schola clarissima militiaque lectorum*. Non content de sa belle école d'Yvois, où saint Géry avait acquis les qualités morales et intellectuelles qui le feront monter sur le siége de Cambrai, Foulques, de Tongres, s'était permis d'entreprendre sur celle de Mouzon. Ce prélat profitait sans doute de l'incertitude des limites provinciales et diocésaines : d'après Flodoard, Mouzon aurait relevé tout ensemble de Reims et de Trèves. Jaloux de la gloire et des droits de son Eglise, saint Remi réclama contre de tels empiètements, dans une lettre qui nous a été conservée, et qui constate l'existence d'une grande école loin de la métropole. Son long pontificat, ses œuvres diocésaines et ses fervents disciples enracinèrent de plus en plus le goût des lettres et des sciences dans le sol rémois, de sorte qu'il est constant que, sous ses successeurs, l'école de Reims ne cessa d'enseigner aux clercs les vertus sacerdotales autant que les sciences sacrées [1].

Néanmoins les écoles claustrales, dont nous allons parler, pourvues de plus nombreux éléments scientifiques, finirent par éclipser les écoles d'évêchés. Ces dernières reprirent une nouvelle vigueur par l'introduction de la vie commune parmi les membres du clergé séculier. Chrodegang, évêque

(1) Prignon, *Hist. de Sedan*, p. 24 du t. I. — *Dict. d'hist. ecclés.* et *Dict. de théol. cath.*, loc. citat. — *Act. de la province de Reims*, t. I, fol. 5 et 12. Saint Remi donne le nom de *Primicier* au principal de l'école de Mouzon : c'est peut-être le premier titre d'honneur marqué dans l'histoire pour ceux qui occupaient ce poste. Dans la suite on les appellera *écoldtres, précepteurs, scholastiques, chefciers, chanceliers, préchantres, capischols.*

Digitized by Google

de Metz (760), auquel on doit cette réforme, annexa à sa cathédrale une école pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique, et bientôt toutes les collégiales urbaines et rurales furent pourvues de semblables institutions. Si nous nous en rapportons à saint Grégoire, de Tours, l'enseignement était alors aussi complet que possible, puisque la grammaire, la dialectique, la poésie, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et l'astrologie comprenaient le cours des études.

4. Dès le temps de saint Remi, les études monastiques florissaient en France et y servaient d'asiles aux sciences comme à la religion. Saint Benoit voulait que les plus capables de ses moines consacrassent, chaque jour, trois heures à instruire la jeunesse, qu'elle se destinât, ou non, à la vie religieuse. Le degré d'instruction des enfants qui allaient aux leçons des monastères, avait fait diviser les écoles claustrales en petites et grandes; les classes se tenaient en dehors du cloître, de peur que la discipline conventuelle ne vînt à souffrir de cette affluence de la jeunesse. Les religieux avaient aussi entre eux des conférences sur les lectures auxquelles ils étaient tenus par la règle. En même temps que ces exercices développaient l'intelligence, ils devenaient aussi un moyen énergique d'instruction.

Il est indubitable pour nous que les saines traditions littéraires reçurent un nouvel appui, dans notre diocèse, des fondations monastiques de saint Thierry (500), de saint Basle (576), et d'Hautvillers (662), où les disciples de saint Benoît avaient été appelés. Il est également fort vraisemblable que les

Digitized by Google

antiques écoles de Saint-Remi de Reims remontent à cette époque reculée. Déjà des chanoines desservaient cette église.

Les écoles de Saint-Remi étaient encore un grand centre de lumière au milieu du VIIIe siècle : le fait suivant nous le confirme. Sur la demande de Pépin-le-Bref, qui voulait introduire le chant romain dans les Gaules, le pape Paul lui envoya le chantre Siméon, sous-directeur de l'école de Rome. Celui-ci choisit pour résidence la cité de Reims, et y fonda la première école du rhythme grégorien. Les moines de Saint-Remi adoptèrent aussitôt la méthode du docte musicien et la propagèrent dans les écoles abbatiales. La physionomie du chant de Rome s'étant altérée, l'illustre fils et successeur de Pépin fera aussi venir de la Ville éternelle une troupe de musiciens, chargés de restituer sa vraie pureté à ce mode ecclésiastique. De ces chantres, les uns reçurent le gouvernement de l'école de Metz, et les autres celui de l'école de Soissons. Le pape Adrien envoya encore à Charlemagne un exemplaire authentique de l'antiphonaire romain : toutes les écoles en reçurent une copie. Assurément Saint-Remi ne fut pas exclu de ce grand mouvement : n'est-il pas probable que les saines traditions s'y étant conservées, Charlemagne préféra envoyer ailleurs ses professeurs de chant[1] ?

[1] Oscar Havar, *Le Moyen-Âge*, p. 219. — Le lecteur trouvera le récit intéressant de l'introduction des usages de la liturgie romaine en France, dans le savant ouvrage de D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, c. x. Là aussi sont de curieux détails sur nos anciennes écoles de chant ecclésiastique et sur cet ensemble de faits, par lesquels l'Eglise devait élever si haut la prépondérance de notre nation.

Digitized by Google

5. Ce qu'on oublie ou ignore généralement, c'est que la femme, si abjecte aux yeux des païens, continuait d'être l'objet des attentions de l'Eglise. Saint Césaire, d'Arles (542), avait prescrit à ses religieuses de donner, chaque jour, deux heures à la lecture ; un article de leur règle va même jusqu'à ordonner que plusieurs s'occuperont à la transcription des livres. Vers 660 sainte Berthe réunissait près d'elle un certain nombre de pieuses filles pour les instruire : ce sera l'origine de l'abbaye d'Avenay. En 685, et à la prière de saint Bercaire, abbé d'Hautvillers, saint Réole, archevêque de Reims, fonde, sur des possessions de son église, situées à Gaugiac, dans le Perthois, un monastère de femmes, dont la règle devait être celle de Saint-Benoit. A son tour, le bienheureux Bercaire en établit un second, dans le même pays, à *Peule Moutier* (*Puellarum Monasterium*). — Des moines Irlandais enseignaient le chant sacré aux religieuses de Nivelles ; sainte Berthilde donnait des leçons dans l'abbaye de Chelles, et envoyait des colonies d'*institutrices* dans la Grande-Bretagne. La reine sainte Radegonde accueillait les gens de lettres dans l'école qu'elle avait établie à Poitiers ; et à ses funérailles, on vit deux cents religieuses déclamer un poëme élégiaque (587). A Laon, sainte Austrude professait elle-même [1].

[1] *Dict. d'hist. eccl.* — *Dict. de théol. cath.*, loc. citat. — *Act. de la prov. de Reims*, t. I, f. 87 et 90. — Flodoard et D. Marlot. — Le monastère de Mouzon fut aussi primitivement fondé par des religieuses qui, ayant donné dans le relâchement, furent remplacées par des chanoines sous l'épiscopat d'Hervé (900-922). (*Mémoire sur les antiquités de Sedan*, etc., par Launoy, p. 28.) Les annales monastiques

Digitized by Google

6. La civilisation d'un peuple est une œuvre lente et pénible, parce qu'elle est toujours traversée de mille adversités. Les imperfections de l'humanité viennent compromettre et parfois anéantir les produits accumulés du travail de plusieurs générations. C'est ce qui arriva à la fin de la première race de nos rois. Les propriétés ecclésiastiques avaient excité la convoitise des seigneurs laïques et ignorants ; le sanctuaire fut envahi par des gens indignes. Dès l'an 536, les Pères du deuxième concile d'Orléans avaient essayé de porter remède à ce mal, en défendant d'ordonner des illettrés. Les évêques, joignant l'action au précepte, décidèrent qu'on établirait des écoles jusque dans les palais royaux, afin d'éclairer les guerriers et les ecclésiastiques qui y faisaient leur résidence. Des trois cent cinquante habitations royales qu'on compta en France, notre diocèse en renfermait sept bien connues : Arches (près de Mézières), Attigny, Douzy,

ont préconisé la dextérité que s'étaient acquise, dans le travail ingrat de la transcription, sainte Césarie et ses compagnes du couvent d'Arles, sainte Mélanie, sainte Arnilde et sainte Renilde. D'Allemagne, saint Boniface priait une abbesse d'Irlande de lui copier en lettres d'or les épîtres de saint Pierre. Les religieuses anglo-saxonnes sont tellement versées dans la littérature ancienne, qu'elles écrivent à l'apôtre de l'Allemagne dans la langue de Virgile et d'Homère. Non moins savantes, saintes Léoba, Radégonde, Baudonivie, Bertille, Aldegonde, de Maubeuge, entretiennent un commerce épistolaire qui révèle l'instruction la plus variée. Quelques-unes de ces doctes *moniales* font venir à grands frais des livres, et, à l'exemple de sainte Gertrude, les envoient chercher jusqu'à Rome. (*Le Moyen-Age*, par Oscar Havar, p. 44.) Qui se serait douté de tant de science chez de pauvres nonnes, et à une pareille époque? Et dire que c'est à leurs veilles que nos prêtrophobes doivent le peu qu'ils savent de l'antiquité païenne!!

Digitized by Google

Donchery, Ercry (Asfeld), Reims et Le Thour. Sans doute nous ne pourrions pas prouver que toutes existaient avant le IXe siècle, mais il est très-probable qu'une si vaste étendue de pays ne demeura pas sans résidences princières, alors que les rois menaient une vie nomade. Il est donc plausible de conjecturer que notre diocèse eut de bonne heure ses écoles palatines. Léodebode, abbé de Saint-Agnan d'Orléans, né à Attigny en 623, n'aurait-il pas été instruit dans l'école palatine de ce bourg? C'est à lui qu'on doit la fameuse école de Fleury : par son testament, il abandonna à cette abbaye sa terre d'Attigny[1].

Le diocèse de Reims souffrit peut-être plus qu'aucun autre des luttes intestines de nos rois et des empiètements des soldats, qui détournèrent à leur profit les revenus des églises et des monastères. Réduits à l'indigence, tous les établissements scolaires se virent contraints de suspendre leurs leçons. Dès lors, il n'y eut plus personne capable d'enseigner ; la barbarie reparut, et les études déclinèrent tellement, que les écoles publiques étaient introuvables dans les Gaules !! Les abbayes seules purent conserver quelques restes d'études.

[1] Grégoire-le-Grand rendit aussi l'instruction obligatoire pour les clercs, et certains ordres monastiques étaient fermés aux ignorants. — *Concil. aurelian. can.* 15. — *Act. de la prov. de Reims*, t. I, f. 257. — *Acad. des Inscript.*, t. XXI, p. 100. — Hubert, *Hist. de Charleville*, c. I. — *Gallia christ.*, t. VIII, f. 520. — Le palais d'Attigny fut bâti en 647 par Clovis II, sur le terrain même de saint Léodebode. (Hubert, *Géographie des Ardennes*, p. 437.) Mais Attigny était déjà un séjour de plaisance. Depuis 511, Reims fut la capitale de l'Austrasie pendant 150 ans (Galeron, *Journal hist. de Reims*).

Digitized by Google

7. Fécondée par le sang glorieux de ses martyrs Nicaise, Timothée, Oricle, Adère, Victor, Rufin, Valère, Arnould, Macre et autres ; visitée et, sans nul doute, évangélisée par les Athanase, les Jérôme, les Ambroise, les Martin et les Grégoire de Tours, l'Eglise de Reims foisonnait de saints prêtres et d'autres illustres personnages, qu'avait attirés de toutes parts la réputation de haute sainteté encore plus que les talents et les miracles du grand apôtre des Francs. Reims, Aussonce, Attigny, Mareuil, Rethel, Mouzon, Verzy, Coole, Mont-Hor, Château-Porcien, Montfaucon, Chaumont-Porcien et tout leur voisinage furent évangélisés et édifiés par nos saints archevêques, les Sindulphe, les Méen, les Trésain, les Arnould, les Basle, les Gibrien, les Thierry, les Thibaut, les Baudry, les Bertaud, les Aumont, les Romain, les vierges Liberette, Olive, Susanne, Bove et Dode. Saint Magnéric, saint Hubert, et à leur suite saint Walfroy, doyen d'Yvois et chef d'un nombreux clergé, se partagent la brillante mission d'instruire et de convertir presque tout le pays d'Ardenne [1]. La présence d'une

[1] Nous ne pouvons omettre de signaler ici le rôle tout providentiel que remplirent l'Irlande et la Grande-Bretagne à la fin du ve siècle. Aux jours où les déchirements de l'Empire et les irruptions des Barbares révolutionnaient l'Italie et les Gaules, la science et la foi s'étaient réfugiées dans l'*île des Saints* comme dans un asile impénétrable. De là, et principalement des deux couvents de Bangor, en Irlande, nous vinrent de vraies légions de saints et de savants. Pour sa part, le diocèse de Reims recueillit le fils même du roi d'Ecosse, Bertaud et Amond, son compagnon, le prêtre Gibrien et ses frères Hélain, Trésain, Germain, Verain, Abrain et Pétrain, que suivirent leurs sœurs Francle Promptie et Possenne.

Digitized by Google

telle nuée d'actifs ouvriers rend donc plausible le témoignage de Flodoard et de D. Marlot, qui affirment que les études étaient florissantes sous saint Nicaise, saint Remi, saint Nivard et leurs successeurs. Bien que nous soyons privés de documents locaux et précis, il n'est guère possible de croire que des écoles populaires n'aient pas existé au sein de populations chrétiennes et gouvernées par des rois chrétiens. Ne savons-nous pas que le christianisme, regardant l'ignorance comme le plus grand obstacle à sa diffusion, ouvrit des écoles jusque dans les catacombes, et fonda l'éducation, publique et gratuite, par ses évêques et ses conciles? Ces derniers parlent déjà de la fondation d'*écoles paroissiales* comme d'une coutume vénérable, remontant aux premiers âges du christianisme, sanctionnée par l'usage et l'autorité de presque tous les évêques du monde. En Italie, ces écoles étaient très communes, et servirent de modèle aux nôtres; entre toutes brillaient celles de Rome. Charlemagne, pour restaurer les études, empruntera les premiers docteurs de ses établissements littéraires à l'école de Saint-Jean-de-Latran, regardée comme la mère et la fondatrice des autres. Dès avant 530, Alomère, évêque de Vermand (près de Saint-Quentin), avait créé des écoles pour les jeunes gens dans un hameau, qui fut depuis appelé Villescholle, *Villarum Schola*. Les conciles de Vaison (529) et de Tours (567) sont, sur ce point, aussi explicites que les plus exigeants pourraient le demander. Le premier surtout parle de la *coutume générale dans toute l'Italie que tous les curés des paroisses tiennent école chez eux*, et il voudrait qu'il en soit ainsi

Digitized by Google

dans les Gaules. Un évêque de Lisieux, raconte saint Grégoire de Tours, alla jusqu'à racheter un clerc, tombé en esclavage, pour le constituer le maître des enfants de la cité. Childéric (660) ordonna que dans toutes les villes les garçons apprendraient à écrire avec des lettres latines, qu'il avait enrichies des lettres grecques doubles, afin de faciliter l'étude de la théologie. Vers 630, l'archevêque de Reims, Sonnace, recommande aux pasteurs des âmes de bien apprendre et de bien posséder tout ce qui concerne le salut, pour pouvoir en instruire leur troupeau. Si nous nous en rapportons à Crabbe et à Selvagius, le concile général de Constantinople, tenu en 680, aurait converti en loi pour toute la chrétienté ce qui était déjà universellement observé par tradition. Son quatrième canon mentionne formellement les écoles contiguës aux églises et aux couvents. Le cinquième canon est surtout remarquable par la manière traditionnelle, si simple et en même temps si magnifique, avec laquelle l'Eglise eut toujours le talent d'exprimer en peu de mots les choses les plus grandes. « Que les prêtres éta-« blissent des écoles dans les villages et les hameaux. « Si quelque fidèle désire leur confier ses enfants « pour leur apprendre les lettres, qu'ils ne les re-« fusent pas. Qu'ils n'exigent rien, et qu'ils ne re-« çoivent que ce que les parents voudront bien « offrir. » Qu'on veuille bien y faire attention, c'est dans des siècles réputés barbares que se tenait ce noble langage. Dans ces quelques lignes on trouve : 1° l'obligation de propager l'étude des lettres partout, jusqu'au fond des campagnes ; 2° la liberté des parents respectée ; 3° la gratuité ab-

Digitized by Google

solue de l'enseignement; 4° néanmoins, une porte laissée ouverte à la reconnaissance. C'est ainsi que le clergé catholique nous habituera à le voir comprendre son droit et remplir son devoir. Que pouvait-il de plus dans ces temps orageux, où il ne jouissait d'aucun pouvoir? Vivant au milieu de peuplades sur lesquelles l'appât du pillage et la gloire militaire avaient seuls accès, il sut les assujettir au joug de la foi. C'était assurément tout ce qu'il pouvait réaliser, et ceux-là manquent évidemment aux lois de l'équité, qui lui reprocheraient l'ignorance de ces farouches guerriers. Mais pour l'aider dans ses efforts inouïs contre les débordements barbares, allaient surgir une intelligence qui le comprit et une volonté à laquelle rien ne put résister[1]. Elle deviendra le plus puissant promoteur de cette civilisation nouvelle, qui compte six siècles de laborieuse préparation, en aidant le christianisme à vaincre le paganisme, comme religion, et à le transfigurer, comme science. Cette période de transition, bien que méconnue par de nombreux écrivains, se présente à l'historien comme une des plus honorables pour l'esprit humain. Elle nécessita de gigantesques efforts de ces valeureux travailleurs, opérant sur le terrain le plus ingrat et le plus rebelle.

[1] *Les Ardennes illustrées.* — *Bulletin religieux de Reims*, passim. — D. Marlot, latin, f. 518. — *Act. de la prov. de Reims*, t. I, f. 45. — Thomassin, *Anc. discipline eccl.*, t. II, col. 608-643. — Lequeux, *Antiq. relig. de Soissons et Laon*, t. 1, p. 78. — Conc. Vasense II, cap. I. — Conc. Turonense II, can. 10. — Conc. Constantinop. apud Crabium, can. IV et V, cité par Selvagius, dans ses *Antiquit.*, f. 51 du t. III. — *Dict. de théol. cath.*, loc. cit.

Digitized by Google

III

Hincmar.

(De 768 à 900.)

Verbum veritatis evangelii, ... et universo mundo est et fructificat et crescit,
(Coloss. c. I, v. 5.)

La parole de la vérité évangélique .... est répandue, fructifie et prend de l'accroissement dans le monde entier.
(*Coloss. c. I, v. 5.*)

1. Charlemagne renouvelle entièrement la face du monde; ses capitulaires et les prescriptions ecclésiastiques touchant les écoles cathédrales et monastiques. — 2. Nos grandes écoles sous Ebbon, Hincmar et Foulques. — 3. Les grandes écoles étaient nombreuses et bien fréquentées; matières enseignées; bibliothèques. — 4. Instruction octroyée à tous, nobles, serfs, clers, laïcs et femmes; erreur de M. Guizot. — 5. Ecoles palatines. — 6. Les beaux-arts cultivés. — 7. Ecoles primaires rurales. — 8. Moyen d'émulation et de surveillance sur les écoles. — 9. Petites écoles du diocèse; séminaire et école normale. — 10. Diffusion, gratuité et liberté de l'enseignement.

1. Nous sortons de ces temps primitifs, sur lesquels les renseignements laisseront toujours à désirer. Devant nous s'ouvre un monde nouveau, et dès l'entrée se dresse la majestueuse figure de cet empereur qui, par ses hauts gestes et son esprit chrétien, s'est tant élevé que, fait presque unique dans l'histoire! l'idée même de grandeur s'est identifiée à son nom[1]. Le lecteur a déjà désigné CHARLEMAGNE qui, « ayant trouvé l'état de la religion « rempli d'erreurs et de dépravations, l'instruisit

Maubert, Magnus Albertus, est un second exemple.

Digitized by Google

« des saintes lettres, l'enrichit de la science divine « et humaine, le purgea des erreurs dont il était « souillé, l'embellit de la saine doctrine, et se con- « duisit en tout avec tant de zèle et de piété, qu'en « peu de temps le monde était devenu méconnais- « sable. » Tel est le beau témoignage que lui rendait en plein concile le Vicaire de J.-C., le pape Jean VIII[1]. Condamnée jusqu'alors à l'impuissance par sa propre faiblesse, l'Eglise, établie par ce héros chrétien, reine des nations converties, va s'empresser d'édicter les dispositions les plus prévoyantes et les plus affectueuses pour communiquer l'instruction à tous, et principalement aux pauvres. C'est alors que les rois étaient vraiment, dans le sens modéré, les évêques extérieurs, et que les conciles étaient des assemblées civiles autant qu'ecclésiastiques.

Ce fut en 787 que parut la fameuse constitution, qui ordonne la restauration des écoles dans les évêchés et les abbayes, restituant à ces établissements religieux les revenus dont ils jouissaient anciennement. Ouvertes d'abord aux clercs, elles le furent presque aussitôt aux laïques nobles, et enfin à tous indistinctement. « Charles, » dit Anségise, abbé de Saint-Vaudrille, « voulut qu'il y eût des

[1] Christ. Lupus, *Synodor*, etc., loc. cit. — Un capitulaire de ce prince témoigne à la fois de l'étendue du mal et de l'efficacité du remède ; s'adressant « aux lecteurs religieux soumis à sa domination », il dit « que, voulant relever la culture des lettres qui a presqu'entièrement péri par l'inertie de nos ancêtres, il excite par son propre exemple à l'étude des arts libéraux tous ceux qu'il peut y attirer et qu'il a corrigé l'Ancien et le Nouveau Testament. (Baluze, tom. I, p. 203.)

Digitized by Google

« écoles dans tous les monastères et tous les évê-
« chés, afin que les *enfants des hommes libres*,
« *aussi bien que des* SERFS, y apprissent la gram-
« maire, la musique et le calcul. »

L'ami de l'épique empereur, saint Théodulphe, d'Orléans, reproduisant, presque mot pour mot, les dispositions du concile de Constantinople, écrivait aux curés de son diocèse : « Si un prêtre veut en-
« voyer à l'école son neveu ou un autre parent,
« nous l'autorisons à le placer, ou à Sainte-Croix,
« ou à Saint-Aignan, ou à Saint-Benoit, ou à Saint-
« Lifard, ou enfin dans tout autre monastère confié
« à notre direction. » Le concile d'Aix-la-Chapelle (789) renouvela la constitution de Charlemagne, et, la même année, son fils Louis étendit à tout l'empire les institutions de Grodegang sur les chapitres. Ce dernier prince veillait soigneusement à l'exécution des décrets conciliaires. Un capitulaire, dressé dans le concile d'Attigny (822), auquel assistèrent les légats du pape, l'empereur, les évêques et les grands, avait ordonné d'établir des écoles pour l'instruction des curés et des simples fidèles. Louis-le-Débonnaire invita les Pères du concile à se rappeler leur promesse et à la mettre en pratique dans l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat. Sur un sujet qui éveillait si fort la sollicitude du pouvoir temporel, la voix du Chef de l'Eglise ne pouvait manquer de se faire entendre. Eugène II, dans le concile de Rome (826), ordonne la réouverture des écoles abandonnées et prescrit, à tous les évêques et à tous les curés, que « là où besoin sera,
« ils établissent avec la plus grande diligence des
« maîtres et des docteurs pour enseigner... » Ces

Digitized by Google

paroles ont été insérées dans le *Corpus juris* (Decret., l. V, tit. 504, et Gratien, L. I. Dist. 37, c. 12)[1]. Peu de temps après, Léon IV, trouvant qu'il y avait trop peu de maîtres qui enseignassent les arts libéraux, prescrivait « qu'on ne manquât « pas d'en établir pour expliquer le texte sacré et « instituer l'office ecclésiastique. Que chaque année « ces maîtres viennent rendre un compte scrupu- « leux de leur office à l'évêque du lieu. Car pour « être capable de bien servir Dieu, ne faut-il pas « être pourvu d'une instruction suffisante ?[2] ».

2. Tel fut l'esprit de l'époque : pouvons-nous en reconnaître les traces dans notre diocèse? Vers 830, l'archevêque Ebbon traçait les devoirs de l'archidiacre : il lui recommande « de veiller à ce que, « par l'instruction et l'éducation, tous les membres « du clergé soient de dignes ministres du Seigneur. « Dans le chant des offices, il devra corriger non- « seulement la littérature ou la grammaire, mais « aussi donner l'intelligence du texte en l'expli- « quant à tout le clergé. Il va jusqu'à ordonner « d'excommunier les diacres qui négligent l'étude « et de corriger avec des verges les jeunes gens qui « tombent dans la même faute[3]. » Ce texte ne laisse guère de doute sur l'état florissant de l'école épiscopale de Reims. Si plus tard elle ne put échapper aux souffrances que subirent les institu-

[1] Baluze, *Capit. reg. franc.*, t. I. — *Dict. de theol. cath.*, loc. cit. — Angesisus, *Recueil des capit. de Charlemagne.* — Christ. Lupus, opus et loc. cit. — *Act. de la prov. de Reims*, t. I, fol. 140. — *Etudes religieuses, philosophiq., historiq. et littér.* des RR. PP. Jésuites, année 1872, p. 267.

[2] Ch. Lupus, opus cit., t. V, f. 250.

[3] *Act. de la prov. de Reims*, t. I, fol. 192.

Digitized by Google

tions similaires, l'activité de notre Hincmar sut y apporter remède.

Disciple d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, puissant à la cour impériale par ses talents plutôt que par sa naissance, le noble Aquitain fait d'abord refleurir les vertus monastiques à Saint-Denis, dont il a reçu lui-même le gouvernement. A peine assis sur la chaire de saint Rémi par les Pères du concile de Beauvais, il prend part à la rédaction des décrets de Meaux concernant les écoles. Doué d'une mémoire prodigieuse et d'une immense érudition, il voulut faire jouir ses diocésains des fruits que les capitulaires royaux avaient produits partout, et par leur rigoureuse application, il assura le plus vif éclat aux institutions scolaires de sa métropole [1]. A cette époque, l'Eglise, non contente de faire de l'instruction des petits l'une des œuvres de la miséricorde chrétienne, en fit une espèce de religion et une dignité ecclésiastique, connue sous le nom d'*écolâtrerie*. Celui qui en était revêtu devait apprendre aux enfants les éléments des lettres et ceux de la foi. Plus tard et au nom de l'évêque, il aura la direction de toutes les écoles du diocèse et en instituera tous les maîtres ; ce qui lui assurera les revenus d'une prébende.

Le laborieux épiscopat d'Hincmar lui refusant le temps qu'il eût désiré consacrer aux écoles, il en

[1] De la phalange des hommes remarquables sortis de nos écoles, citons : Hincmar, de Laon, neveu de l'archevêque de Reims ; Ebbon, moine de Saint-Remi, puis évêque de Grenoble ; Vulfade, arch. de Bourges ; Isaac, évêque de Langres ; Gozelin, de Paris ; le savant Alman, moine d'Hautvillers, etc... Dès 790, les bénédictins avaient été appelés à Saint-Remi par Tilpin.

Digitized by Google

confia la direction à son archiprêtre Sigloard. On vit alors affluer à Reims la jeunesse studieuse des pays les plus éloignés. L'habile maître eut la joie de voir plusieurs de ses disciples porter le bâton pastoral ou abbatial et même parvenir à la haute dignité d'archichancelier de France [1].

Foulques, son successeur, se souvenant qu'il avait puisé à Reims sa science, se montra non moins empressé de soutenir la renommée de nos écoles. Moins occupé qu'Hincmar, il ne dédaignait pas de se mêler avec les jeunes étudiants, auxquels il inculquait ainsi l'amour du travail et des lettres. A leur tête il plaça deux maîtres célèbres, Humbald et Remi d'Auxerre. Le premier fait marcher de pair l'étude de la musique et celle de la philosophie et des lettres; il compose divers offices et une méthode de plain-chant bien avant Guy d'Arezzo. Il devancera même Gerbert dans la facture des orgues; enfin un poëme à la louange de Charles-le-Chauve et un autre en l'honneur de sainte Cilinie nous le montrent également poëte. Le second ne faisait pas moins d'honneur à l'école de saint Remi par ses commentaires sur l'Ecriture-Sainte, ses vers et ses disciples [2]. Enfin il quittera Reims et s'en ira fonder, à Paris, la première école séculière qui deviendra l'école du Cloître-Notre-Dame, qu'un jour Gerbert et Pierre Lombart illustreront de leur docte enseignement.

[1] Varin, *Arch. administ.*, t. I, fol. 35. — Cerf, *Descript. et hist. de N.-D. de Reims*, t. 1, p. 457.

[2] Du nombre de ses disciples furent notre archevêque Seulfe, saint Eudes, abbé de Cluny, et Raoul Glaber, célèbre chroniqueur. De Saint-Remi est sorti Berner, abbé de Hombliéres.

Digitized by Google

3. On se ferait une singulière illusion, si on s'imaginait que ces grandes écoles, si nombreuses, étaient peu fréquentées. Remi d'Auxerre avait étudié sous le célèbre Erric, qui donnait ses leçons à plus de 5,000 étudiants dans l'école épiscopale de Saint-Germain. Ce n'était pas non plus la noblesse et la haute naissance qui manquaient à ces jeunes gens : Lothaire, ses cousins Atton et Boson, et jusqu'à des princes allemands se rangeaient au pied de la chaire d'Erric. Dès 829 un concile de Paris parle de trois principales universités, qui probablement furent établies à Paris, à Tours et à Lyon.

Dans les monastères on enseignait les langues latine et grecque, le tudesque et le syriaque, la philosophie, l'arithmétique, mais surtout la science par excellence ou la théologie. Les capitulaires de Thionville veulent même qu'on apprenne la médecine aux enfants. En même temps, nos archevêques et nos abbés formaient de riches bibliothèques, à leurs propres frais. Wulfaire, Ebbon et Hincmar formèrent celle de Saint-Remi ; l'abbaye de Saint-Nicaise possédait d'excellents et nombreux répertoires scientifiques.

Quand l'abbé Pierre traçait en lettres d'or son évangéliaire dédié à Ebbon, son monastère d'Hautvillers avait sa bibliothèque qui s'enrichissait des écrits d'Alman et de Notcher. Orbais lui-même acquérait une triste célébrité par les erreurs et les paradoxes d'un de ses religieux, l'infortuné Gotescalc [1].

[1] *France pontif.*, p. 42. — *Dict. des bienf. du christ.* — *La France littéraire.* — Bandeville, *Œuvres choisies*, t. II, art. Bénédictins en Champagne.

Digitized by Google

4. Il ne faut pas croire que, dans ce mouvement de restauration intellectuelle, les femmes fussent oubliées. Du temps d'Alcuin, l'ami et le maître de Charlemagne, les religieuses s'appliquaient à l'étude de l'Ecriture Sainte et des Pères ; ce fut même à leur demande que ce même Alcuin entreprit son commentaire sur les Livres saints[1]. Bien plus, jusque dans les moindres villages, allons-nous voir, les petites filles recevaient l'instruction comme les petits garçons. En effet, une prescription qu'on doit regarder comme canonique et qui est souvent répétée, dispose qu'on doit appeler à l'instruction *tous les enfants*, non-seulement *ceux de* CONDITION SERVILE, mais encore les *ingénus*. Loin donc de faire un trafic de l'enseignement, le zèle chrétien, pour enseigner, opère à l'opposé du mercantilisme scolaire ; non-seulement il ne repousse pas les pauvres, mais il va jusqu'à les préférer aux riches. Il fallut un décret pour redresser cette ardeur peu éclairée. M. Guizot est donc tombé dans une étrange méprise quand il a avancé « que du ve au XIIe siècle l'Eglise avait borné l'instruction aux membres du clergé. » Les textes les plus clairs établissent péremptoirement le contraire. Partout et toujours on voit que les prêtres et les clercs préposés à l'enseignement doivent recevoir tous les enfants indistinctement, *tous ceux* qui se présentent. Sans doute il y avait un grand nombre de ces enfants qui embrassaient soit l'état ecclésiastique, soit l'état religieux. Mais qui de prime-abord pouvait deviner

[1] Thomassin, opus et loc. cit., col. 626. XI. — A l'exemple de leur père, les filles de Charlemagne travaillaient elles-mêmes à la transcription des manuscrits.

Digitized by Google

leur vocation et leurs aptitudes? Ceux qui réunissaient les conditions requises restaient dans le corps du clergé; les autres rentraient dans le siècle. D'ailleurs les écoles des campagnes existaient, et avec une institution si répandue on ne s'explique guère l'inconcevable assertion d'un publiciste généralement impartial vis-à-vis de l'Eglise catholique [1]. Les conciles sont unanimes pour permettre aux clercs et aux moines de se marier s'ils ne se sentent pas la vocation à l'état religieux ou au sacerdoce.

5. Les palais royaux étaient eux-mêmes transformés en écoles ouvertes à tous ceux qui désiraient s'instruire. Charlemagne appela près de lui Alcuin et une foule de savants, inspirant à tous le goût des fortes études et opérant autour de lui un merveilleux mouvement scientifique. Il récompensait le savoir et l'application par son estime et les plus hautes faveurs, sans égard pour la naissance ou la fortune, tandis que son mécontentement, les reproches les plus vifs et les menaces de disgrâce accueillaient la paresse et l'ignorance partout où il les rencontrait, même chez les enfants des familles les plus distinguées. Ce fait, rapporté par le moine de Saint-Gall, prouve que l'instruction était donnée aux *serfs* comme aux hommes *libres* [2]. Ces écoles palatines étaient aussi pourvues de riches bibliothèques; elles étaient si nombreuses, qu'elles avaient donné leur

[1] *La raison philosoph. et la raison cathol.*, par le P. Ventura de Raulica, 4e et 5e conférences. — Guizot, *Hist. de la civilis.*, t. II, 6e leçon, p. 165. — Conc. Toletan. II. 1, décret. apud Carranza, *Summa Concil.*, t. I, p. 621.

[2] *Encyclopédie du XIXe siècle*, art. Université. — C'est à Charlemagne qu'on doit l'introduction du point et de la virgule dans les manuscrits.

Digitized by Google

nom aux palais impériaux, et la discipline y était si bien observée, qu'en 858 les évêques des provinces de Reims et de Rouen, assemblés à Quierzy, écrivaient à Louis, roi de Germanie : « La maison « royale est appelée *école*, c'est-à-dire *discipline*, « non tant parce que les *écoliers* sont *disciplinés*, « mais plutôt parce que l'*école* elle-même, qui « signifie *discipline* et *correction*, *discipline* et « *corrige* les autres par l'habit, la démarche, la « parole, les actes et la répression de toute vanité. » L'éducation marchait bien de pair avec l'instruction [1].

6. A cette époque, les beaux-arts étaient cultivés : le prêtre Rumald avait commencé la cathédrale d'Ebbon (816-835) dans une grande richesse de style et Hincmar la terminait avec non moins de magnificence. Ne la dotait-il pas d'autels magnifiques, de livres à couvertures d'ivoire, d'argent et d'or ciselés et de riches ornements ? Que n'eût pas fait ce grand homme, si les Normands n'étaient pas venus ravager son diocèse et le forcer de fuir ? Quelle ne fut pas sa douleur en voyant ses plus belles espérances s'anéantir, ses maîtres et ses disciples se disperser, les ténèbres de la barbarie reparaître au moment même où il semblait que les progrès des fortes études étaient assurés et que rien n'arrêterait ce vigoureux essor ? Il en mourut d'affliction après 37 années de l'épiscopat le mieux rempli [2]. Foulques ne perdit pas de temps, il eut l'honneur de raffermir les études ébranlées, nonobstant les menaces de l'orage

[1] *Act. de la prov. de Reims*, t. I, fol. 257.
[2] Quéaut, *Hist. de Gerbert*, p. 30. — Cerf, *Hist. de N.-D.*, t. I.

Digitized by Google

toujours imminent. En 885, il écrivait au pape Etienne V que, « depuis huit ans, les incursions des Danois ont tellement ravagé le royaume, qu'heureux *seuls* sont ceux-là qui peuvent se défendre et s'abriter dans les châteaux-forts ; que les évêques de la province sont obligés de fuir ; que la ville des Morins a été livrée aux flammes, et que lui-même a en perspective d'être enseveli sous les ruines de Reims [1]. »

7. Indiquons maintenant ce que fit l'Eglise pour l'instruction dans les paroisses rurales. A la sollicitation des évêques, Charlemagne ordonna que chaque curé fournirait à ses paroissiens l'occasion d'apprendre à lire, à écrire, à chanter, à calculer et à étudier la grammaire. « En conséquence », ajoutait-il, « IL FAUT que les fidèles envoient leurs enfants aux écoles. » Les Capitulaires d'Aix-la-Chapelle (789) indiquent comme matières de l'enseignement, la grammaire, l'écriture (*notas*), le chant, la psalmodie (*psalmos*) et le calcul (*computum*). Ces ordres ne demeurèrent pas à l'état de lettre morte ; ils furent soutenus et exécutés par les évêques qui les avaient inspirés. Nous les voyons, séparés ou réunis, s'occuper de l'enseignement du peuple avec une ardeur qui ne se lasse de rien. L'illustre

[1] *Act. de la prov. de Reims*, t. I, fol. 520. Les évêques veillaient à l'instruction du peuple avec un tel soin, qu'aux conciles de Reims et de Tours tenus en 813, il est recommandé d'avoir les homélies des PP. en langue romane rustique, encore en usage parmi les populations du nord des Gaules. (Id. fol. 654.) — Le concile de Mayence (813), veut qu'on impose des jeûnes et autres pénitences aux parents qui négligeraient d'envoyer leurs enfants à l'école et de leur apprendre leurs prières et leur créance. (Can. 45.)

Digitized by Google

évêque d'Orléans, saint Théodulphe, complète en les copiant, les prescriptions du concile de Constantinople. Nous ne pouvons résister au désir de donner ici intégralement ses propres paroles : « Que les « prêtres établissent des écoles dans les villages et « dans les hameaux : si quelqu'un des fidèles veut « leur confier ses enfants pour apprendre les lettres, « qu'ils ne refusent pas de les accepter, mais qu'ils « les instruisent plutôt avec la plus grande charité, « se rappelant bien qu'il est écrit : Ceux qui auront « enseigné brilleront comme la splendeur du firma- « ment, et ceux qui auront formé un grand nombre « à la justice, seront comme des étoiles toute l'é- « ternité. Donc en les instruisant, qu'ils n'en exi- « gent aucun honoraire, qu'ils n'en reçoivent même « rien, si ce n'est ce que les parents voudront bien « offrir d'eux-mêmes. » Outre les quatre points que nous avons déjà signalés, pouvait-on plus noblement exprimer le dévouement absolu des maîtres et la haute dignité de leurs fonctions ? A l'école du sacrifice, l'Eglise a toujours appris aux siens à agir beaucoup plus qu'à se répandre en vaines paroles. Ces prescriptions n'étaient pas un fait isolé; bien d'autres évêques et assemblées d'évêques ont tenu le même langage, insistant principalement sur la nécessité d'établir des écoles partout. Nous pouvons citer les Capitulaires de Thionville (805), les conciles de Mayence et de Châlon-sur-Saône (813) [1], de Rome (826), de Paris (829), de Meaux (845), de

[1] Can. 6. *Oportet etiam, ut sicut D. imperator Carolus præcepit... (episcopi). Scholas constituant, in quibus et litteras solertiâ disciplinæ et sacræ scripturæ documenta discantur et tales ibi erudiantur, etc...*

Digitized by Google

Toul (853), de Valence (855), de Tours (858), de Tulle et de Langres (859), et enfin de Mâcon, dont Grégoire IX inséra le décret dans le *Corpus juris* (l. III, tit. 1 et 3.) Vers 811, Jessé, évêque d'Amiens, « ordonne, à chacun de ses curés, de bien « connaître tous ses paroissiens, hommes, femmes, « garçons et filles, de les instruire soigneusement « des vérités de la foi et de veiller à ce que tous « sachent parfaitement leurs prières. » Il ajoute « que les clercs (*scolarios*) chargés des écoles, « sonnent exactement les offices de tierce, sexte, « none et vêpres et qu'ils s'acquittent de cette fonc- « tion du chant avec toute la diligence possible [1]. »

8. Le concile de Paris (829) recommande un mode excellent d'émulation et qui ressemble fort à nos *concours cantonaux*. Son 30e canon prescrit de conduire les écoliers aux réunions ecclésiastiques, afin sans doute qu'on puisse juger, par un examen, de la force de leurs études et de leurs progrès. Cette mesure fut renouvelée par Louis-le-Débonnaire, qui commanda à chaque curé d'amener au concile provincial ses écoliers comme preuve vivante de sa ferveur aux études [2]. Cette impulsion générale était due aux chefs de l'Eglise : bien qu'Eugène II ait

[1] *Act. de la prov. de Reims*, tom. I, fol. 129.

[2] *Scholasticos suos in conciliis adesse faciat. — Et quando ad provinciale concilium ventum fuerit unusquisque rectorum scholarios suos eidem concilio adesse faciat, ut suum solers studium circà divinum cultum omnibus manifestum fiat.* (Thomassin, t. II, col. 630.) Ce capitulaire parle bien des curés ; mais le concile de Paris s'adresse plutôt aux évêques pour leur recommander de présenter les clercs qu'ils doivent instruire, quelques-uns sans doute négligeant les écoles où ces clercs étaient formés : ce qui prouve que dès lors il y avait des *écoles normales d'instituteurs*.

Digitized by Google

prescrit d'instituer exactement des maîtres parmi les populations, peu après Léon IV se plaignait de ce qu'on trouvait rarement au milieu des populations des hommes qui enseignassent les arts libéraux. Cette absence de maîtres s'explique par le malheur des temps, par des circonstances particulières à certains pays et qui nous sont maintenant inconnues. Puis il faut bien faire la part des résistances que l'application de la loi rencontre dans tous les temps. Mais cette multiplicité d'ordonnances et ce renouvellement continuel de la loi qui devait fonder l'instruction publique, finirent par forcer ces résistances et par pénétrer dans les mœurs.

Le même pontife, Léon IV, avait recommandé en ces termes l'enseignement primaire : « Que tout « prêtre ait un clerc des écoles pour chanter l'é- « pître, faire la lecture, répondre la messe et psalmodier. » On est tout étonné de voir les évêques et les conciles reproduire ce texte presque littéralement.

Vaultier, évêque d'Orléans (873), ordonne : « Que « chaque prêtre ait son clerc, qu'il l'élève religieu- « sement et, s'il y a moyen, qu'il ne néglige pas « de tenir école dans son église. » Plus tard encore, en 889, Rieulfe, de Soissons, envoie à ses prêtres les plus sages avis sur la manière de se conduire envers leurs écoliers et, chose remarquable, leur recommande *de ne jamais admettre les filles avec les garçons* [1].

[1] Christ. Lupus, loc. cit. — *Act. de la prov. de Reims*, t. I, p. 531. — *Monemus ut presbyteri... scholarios suos modestè distingant, castè nutriant et sic litteris imbuant ut mali conservatione non destruant et* PUELLAS *ad discendum cum*

Digitized by Google

9. Il serait difficile de comprendre qu'un prélat tel qu'Hincmar, qui soutint si vaillamment le choc de l'hérésie, et qui institua les conférences ecclésiastiques mensuelles, pour entretenir dans son clergé les connaissances acquises, n'ait rien fait pour mettre les enfants du peuple en état de discerner la vérité du mensonge. Nos premiers historiens rémois nous apprennent qu'il institua deux écoles, l'une plus relevée pour les chanoines et les prêtres avancés, et l'autre destinée à former *les clercs forains*, qui seraient envoyés dans les paroisses rurales pour y instruire les enfants. Ainsi, outre le *séminaire* ou l'école supérieure, voilà une véritable *école normale d'instituteurs* à Reims en plein IXe siècle ! Vers 852, le même archevêque, donnant à ses doyens, de création récente, ses conseils sur la visite des paroisses, leur recommande de s'informer « si chaque curé a un clerc capable de tenir école, « lire l'épître et chanter au besoin. » Cet article prouve surabondamment que, s'il y eut alors des paroisses sans école, ce ne pouvait être que par exception : mais la sollicitude du prélat entend bien les en pourvoir[1].

10. Vraiment on ne peut qu'admirer la force vitale de l'Eglise, qui dota, il y a plus de mille ans, la France de tous les éléments essentiels à l'enseignement primaire. Aussi les maîtres se multiplièrent-ils

scholariis suis in schola sua nequaquàm recipiant... Ce texte semble indiquer qu'outre l'école du curé, il en existait une autre dans chaque paroisse. *Hist. de l'Eglise gallic.*, t. IX, n° 51.

[1] Flodoard, D. Marlot, *France pontif.* — Géruzez, *Actes de la prov. de Reims*, t. I, fol. 211. — Marlot latin, fol. 519.

Digitized by Google

prodigieusement, et ce ne fut pas en vain que les conciles déployèrent tant d'ardeur. Ils étaient *clercs*, c'est-à-dire, ou tonsurés, ou même engagés dans les ordres mineurs, ou aspirant au sacerdoce; auxiliaires du curé, ils vivaient à son service et sous son entière dépendance. Bien que les lumières fussent répandues chez les laïques, cependant, comme les maîtres étaient clercs, l'usage s'introduisit d'appeler *clerc* un homme instruit, et *clergie* la science elle-même. Le titre d'écolier (*scholasticus*) fut même pris comme titre d'honneur, surtout lorsque les écoliers furent assimilés aux clercs et jouirent de leurs priviléges.

En parcourant les capitulaires, les canons conciliaires et les décrétales, le lecteur est frappé de l'insistance que met l'Eglise à faire un *devoir* d'instruire à tous ceux qui en ont reçu le talent, et instruire *gratuitement* comme ils en ont reçu *gratuitement* le talent. Comme il ne dépendait que de Dieu d'en accorder la capacité, personne non plus ne songeait à restreindre la *liberté* d'enseigner. Certes, ce n'est ni aux papes, ni aux évêques, ni aux moines, ni aux curés qu'on peut avoir le triste courage de reprocher l'ignorance des peuples dans les siècles que nous avons explorés jusqu'ici. Les curés apportaient la même constance que les évêques à lutter contre les causes qui amenèrent l'abaissement des études; ils mettaient, à exécuter les ordonnances civiles et ecclésiastiques, le même empressement que les évêques à les leur transmettre. C'est avec raison que la *Revue des questions historiques* conclut des textes ci-dessus rapportés, « qu'on ne peut douter qu'il y ait eu alors, comme

Digitized by Google

« à l'origine des paroisses, des écoles gratuites « attachées à chaque église, et *qu'il en fut ainsi « dans tout le Moyen-Âge*[1]. »

Donc, jusqu'à la dernière heure de la veille du jour où elles devaient subir une si fâcheuse éclipse, les écoles, grandes et petites, étaient très-florissantes, et on s'y occupait activement de l'instruction de tous, même des serfs et des filles indistinctement. Mais, dans la lecture des conciles de cette époque orageuse, qu'on ne perde pas de vue que l'irruption des Normands faillit porter un coup mortel aux écoles. « L'intelligence des Ecritures, » disent les P. P. de Toul (859), « était tellement déchue, qu'à peine en restait-il quelque vestige. »

[1] 7e année, p. 277. — Décret, l. V, tit. 1 ; tit. 52 ; V. 5, 3. Le vénér. Bède (liv. III, c. 27) nous apprend que dans ces temps si effrayants, non-seulement la science ne coûtait rien, mais qu'on donnait même aux pauvres les livres et la nourriture corporelle. (*Victum quotidianum sine pretio, libros ad legendum et magisterium gratuitum præbere curabant.*) Les conciles de Tours (can. 14) et de Tolède (can. 43) vont jusqu'à descendre aux détails les plus touchants sur la manière de surveiller les enfants la nuit, afin de sauvegarder leur innocence.

Digitized by Google

IV.

Gerbert.

(Xe siècle.)

Non sumus (filii) noctis neque tenebrarum. Thess. I^e c. 5.	Nous ne sommes (enfants) ni de la nuit ni des ténèbres. *Thessal. Ier, c. 5.*

1. Etat du diocèse durant la première moitié du xe siècle; Flodoard et saint Gérard. — 2. L'académie de Reims fournit des maîtres aux plus célèbres écoles : jeunesse de Gerbert. — 3. Gerbert à Reims ; sa méthode et les matières de son enseignement. — 4. Nombre et célébrité de ses disciples; reproches qui lui sont faits; il est promu aux plus sublimes honneurs. — 5. Les petites écoles de son temps, et ce qu'on doit entendre par instruction populaire.

1. Si les princes de l'érudition et de la saine critique n'essaient qu'en tremblant pour leur réputation, de contredire les préjugés qui ont prévalu sur l'époque que nous abordons, à quoi ne devons-nous pas nous attendre en les suivant dans cette voie périlleuse? Tous, dès l'enfance, n'avons-nous pas entendu répéter sur tous les tons : « x^e, xie « siècles! âges de ténèbres, pour leur abandon des « études! Siècles de plomb, pour leurs désordres! « Siècles de fer, pour l'état sauvage de la société « et la dureté des mœurs! » Amis lecteurs, de grâce, suspendez quelque peu votre jugement. La seule pensée de ces temps affreux vous navre le cœur; accordez-nous quelques instants, et peut-être trouverez-vous que toutes ces images de rhétorique sont des hyperboles quelque peu exagérées,

Digitized by Google

du moins pour notre heureux diocèse ! Vous vous convaincrez que la nuit n'y fut pas plus épaisse que dans les siècles précédents. Il est bien vrai que les ravages des Normands, les funestes compétitions au siége métropolitain, et le relâchement de la discipline ecclésiastique attristèrent profondément notre Eglise dans la première moitié de cette période. Mais presque aussitôt ne présenta-t-elle pas le ravissant spectacle d'une oasis, préparée aux lettres et aux sciences, au milieu des sables brûlants du désert? Les bandes pillardes s'étaient éloignées, et les maux qu'elles laissaient après elles, les Hervé, les Seulfe, les Artaud et les Odalric les réparaient promptement par la sagesse de leur gouvernement. N'est-ce pas à cette époque, si déplorablement stigmatisée, que nous sommes redevables du *Père de l'histoire rémoise,* du vertueux et savant Flodoard? Ce brillant élève d'Humbald, successivement chanoine de la cathédrale, curé de Cormicy et abbé de Saint-Basle, se voit même offrir les honneurs de l'épiscopat. Mais l'ancien archiviste de Notre-Dame préfère à tout les délices de la retraite et de l'étude, auxquelles nous devrons ses inappréciables trésors d'hagiographie, d'histoire et même de poésie. Nous sommes assez riches : soyons généreux, et ne disputons pas à Réomé l'honneur d'avoir nourri Aurélien, expert en musique et en théologie[1].

A Humbald a succédé, dans la direction de nos écoles, un enfant de Rumigny, le futur archevêque

[1] PP. Richard et Giraud, *Bibl. sacrée,* art. Flodoard. — Bandeville, ouvrage cité.

Digitized by Google

de Cambrai, le saint archidiacre Gérard, dont les savantes leçons vont attirer, au pied de sa chaire, l'homme le plus étonnant de son siècle. Avec de tels modérateurs et de tels disciples, l'académie de Reims pouvait-elle le céder à d'autres pour le soin d'étudier les sciences sacrées et libérales ?

2. Cependant, tout près comme au loin, de puissantes rivales lui contestaient sa suprématie. L'extinction de la seconde race de nos rois et le pontificat du pape Formose furent, pour la religion et les lettres, plus funestes qu'on ne saurait le dire. Le lecteur le comprendra mieux quand il aura considéré les brillantes écoles qui existaient alors autour de nous. Aux portes de notre diocèse, les écoles publiques de Metz, Cambrai, Gorze et Toul avaient conquis une grande prospérité, grâce à l'habileté des maîtres que Reims leur avait envoyés. Les diocèses de Laon, Soissons, Paris, Tours et Lyon n'étaient pas moins favorisés. Au midi des Gaules, le monastère d'Aurillac acquiert une grande réputation par les vertus et les talents de saint Gérald, son fondateur, de son écolâtre Raymond, et de deux de ses religieux nommés Bernard et Airand. Parmi les pauvres enfants que leur charité a sauvés de l'abandon, on en distingue déjà un, qui portera à jamais un nom illustre parmi les plus illustres et les plus justement honorés. A leur pénétration la gloire impérissable d'avoir deviné GERBERT, et d'avoir allumé, dans cette jeune âme, le feu sacré de l'étude !! Un jour ils lui dirent : « Cher fils, une insatiable passion d'apprendre vous dévore : vou-« lez-vous lui fournir un aliment ? Franchissez les « Pyrénées : au-delà, des écoles chrétiennes et

Digitized by Google

« mauresques enseignent des nouveautés ! » Rendu plus ardent encore par une telle révélation, l'écolier reconnaissant saisit avec enivrement la faveur, pour lui inestimable, d'aller visiter ces académies étrangères et d'en pouvoir interroger les plus célèbres professeurs. Bientôt sa vaste intelligence n'a plus rien à recueillir ; il court à Rome, passe en Allemagne, et, toujours entraîné par la soif de la science, il arrive à Reims. Il veut se faire le disciple de notre archidiacre; la célébrité de son cours de logique est venue frapper ses oreilles jusqu'au-delà du Rhin. C'en est assez, ni biens, ni honneur n'ont pu le retenir. Lorsqu'il sera suffisamment formé, Gérard lui cédera sa chaire et s'en ira à Cambrai, signaler son zèle par le rétablissement des écoles [1].

3. Un second Hincmar présidait aux destinées de notre Eglise. Adalbéron, d'origine ardennaise, avait approfondi, à Gorze, tous les secrets de la théologie et des mathématiques. Lui, qui reprochait aux religieux de Mouzon « d'avoir peu de science, et « de manquer de cette sagesse qui donne au clergé « la faculté de connaître et de comprendre Dieu, » avait dû prodiguer ses soins aux écoles de sa résidence [2]. Il avait déjà introduit la réforme dans l'abbaye de Saint-Thierry (972), comme elle l'avait été, peu auparavant, dans celle de Saint-Basle (952). Protecteur de tous les gens de lettres, l'archevêque accueille Gerbert comme un trésor que le

[1] *Hist. de Gerbert.* — Hock, *Hist. de Sylvestre II.* — Henrion, *Hist. universelle de l'Eglise.* — Boulliot, *Biographie ardennaise.*

[2] Spilèze d'Achery, *Chronicon Mosomense*, t. VII, f. 649.

Digitized by Google

ciel lui envoie, et ne tarde pas à lui confier son académie. Les circonstances étaient aussi favorables que possible : loin du bruit et des pillages qui désolaient les autres provinces françaises et étrangères, notre diocèse allait devenir le théâtre des plus étonnantes éclosions de l'esprit chrétien.

Jusqu'alors les études classiques comprenaient deux parties; la première, toute littéraire, s'appelait *Trivium*, et se composait de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique ; la seconde, scientifique, embrassait l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique : elle se nommait *Quadrivium*, et à son sommet se trouvait la souveraine science ou la théologie. A chaque partie de ce programme, déjà assez vaste pour empêcher de taxer de barbarie les temps où on le suivait, notre incomparable penseur va imprimer une direction nouvelle et assigner des limites bien plus reculées.

Esprit encyclopédique, Gerbert avait conçu une organisation des études si simple et si correcte, si philosophique et si rationnelle, que l'Eglise l'adopta comme sienne, n'en trouvant point d'autre qui répondît mieux aux besoins de la science. Par sa méthode hiérarchique et progressive des connaissances humaines, il faisait passer ses disciples comme par trois étapes, de la science du raisonnement à l'étude des lois physiques, qui les amenait naturellement aux prolégomènes de la théologie. Il mettait donc à la base la dialectique, qui initie les jeunes intelligences aux lois de la pensée ; au milieu, les sciences naturelles, ou la recherche de Dieu dans ses œuvres ; et au sommet, l'étude de

Digitized by Google

Dieu d'après la Révélation. Ce plan magnifique ne laissait aucune faculté de l'âme ni aucune science dans l'isolement : dans leur communion, toutes concourent à se fortifier et à s'éclairer mutuellement. C'est qu'en effet, dans la nature, chaque être forme un tout complet : une partie séparée ne participe plus à la vie de l'ensemble, qui, lui-même, a perdu une fraction de sa propre existence. La synthèse se substituait à l'analyse.

Aussi cette organisation des études est tellement conforme à la marche de l'esprit humain et favorable au progrès, qu'il serait peut-être impossible d'y rencontrer une seule dérogation dans toute l'histoire de la scolastique. Bien qu'obéissant à une tendance propre, chaque théologien, chaque savant ne s'écarte jamais de cette grande voie marquée au coin du génie. Ne nous étonnons donc pas de l'immense influence que l'écolâtre de Reims exercera sur les siècles suivants. Mais, dans cet homme, se trouve résumée toute la science contemporaine : sous ce rapport, deux autres docteurs seulement partageront sa gloire, Albert-le-Grand et Roger Bacon.

Comment, sous la vigoureuse impulsion d'un si merveilleux savant, l'école de Reims n'aurait-elle pas atteint rapidement un degré de splendeur inouï et que les temps modernes n'ont pas dépassé? La force des études change la face du diocèse et assure à son clergé une réputation qui distingue le pays rémois dans toute la durée du XIe siècle.

Parlant presque toutes les langues mortes et vivantes, Gerbert savait démontrer toute chose avec une précision qui ne nuisait nullement à la clarté,

Digitized by Google

et avec une sûreté qui n'était égalée que par la beauté de l'application. Ce génie, d'une trempe si forte et si souple, élargit, avons-nous dit, le cycle des sciences connues, et en créa de nouvelles. Il popularisa, non pas l'usage, mais la connaissance des chiffres *arabes*[1], et pressentit le système décimal actuel. Il construisit des cadrans solaires, des sphères et des orgues à vapeur; son crédit et ses nombreuses relations lui permirent aussi de rassembler, de toutes parts, les livres les plus rares et les ouvrages les plus divers. Enfin, il cultiva la musique[2] et l'art médical avec la même autorité qu'il apportait dans le reste de son enseignement.

Un innovateur si puissant et si hardi dut écrire sur les matières si variées de ses cours. Malheureusement, presque tout est perdu; pourtant, le peu qui nous reste suffit pour nous apprendre que son style était pur et nerveux. Faut-il s'étonner qu'un esprit si supérieur à ses contemporains soit demeuré incompris, et que ce nom de GERBERT ait traversé les âges entouré de l'auréole légendaire[3]?

[1] Cette expression de « chiffres arabes » appliquée aux signes de la numération écrite, n'est pas très-exacte. On les trouve en germe dans les *Commentaires philosophiques* de Boëce, et même dans les ouvrages de Pythagore.

[2] Le livre de Gerbert sur la musique sacrée nous donne de nombreux détails sur la part que le peuple prenait dans la psalmodie religieuse, et sur son immixtion dans le chant des offices; les femmes n'en étaient qu'exceptionnellement exclues. (*Le Moyen-Age*, p. 237.)

[3] Oscar Havar, *Le Moyen-Age*, c. VI : Les sciences. Le texte de Ditmar, qui semble attribuer à Gerbert la construction d'une horloge mécanique, est assez obscur, et interprété de manières fort contradictoires. Mais il reste encore assez de gloire à Sylvestre II, si on se contente de voir un *téles-*

Digitized by Google

4. Toutefois, il ne fut pas *sorcier* pour tous. De si admirables talents lui valurent un incroyable concours d'auditeurs : on parle de 4,000 ! Les abbayes les plus fameuses de France et de l'étranger envoyaient à ses cours leurs religieux les plus intelligents et les plus capables de profiter de ses leçons scientifiques et morales. Il devint donc l'initiateur d'une vaillante et nombreuse milice, qui, après lui, devait repousser l'esprit des ténèbres et maintenir haut, au sein de l'Eglise, le flambeau de la lumière. Les disciples font la gloire des maîtres, et l'on juge la renommée d'une école par la science des élèves. Il serait fastidieux de présenter ici la liste, même incomplète, des principaux auditeurs de Gerbert qui se montrèrent dignes de son enseignement. Qu'il nous suffise de rappeler qu'il vit se grouper à ses pieds de futurs rois et empereurs, les Robert de France et les Othon d'Allemagne; des évêques et des archevêques; des chanceliers de France ; des abbés et des prêtres, distingués par la profondeur de leur savoir et la perfection de leur vertu [1]. Richer, moine de Saint-Remi, a un droit

cope dans le passage en question. Nous voudrions bien connaître quel génie plus universel « notre siècle de science » aurait à lui opposer.

[1] Dix des plus célèbres élèves de Reims furent revêtus de l'épiscopat : Fulbert, qui fit de Chartres un autre Reims pour les lettres et les sciences ; Brunon, de Langres ; Ascelin, de Laon ; Léothéric, de Sens ; Rothard et Herluin, de Cambrai ; saint Héribert, de Cologne ; Adelbord, d'Utrecht ; Jean, d'Auxerre ; François, de Paris, chancelier de France. Au nombre des abbés, citons : Abbon, de Fleury ; Igon, de Saint-Germain-des-Prés ; Herbert, de Latigni.... ; enfin, Jean Gratien, un des maîtres de Grégoire VII, etc. Consultez Mabillon, Labbe, Duchesne, Bulcé, Fulbert.

Digitized by Google

particulier d'être spécialement mentionné ici. De disciple, il devint le secrétaire, l'ami et le biographe de Gerbert, qui lui souffla sa passion d'apprendre. Dans son histoire, de si haut prix, qui vient d'être heureusement retrouvée, il nous raconte qu'il entreprit le voyage de Chartres pour s'assurer d'une citation d'Hippocrate (liv. III, c. 97).

Nous serions incomplet, et on nous en ferait un reproche, si nous n'ajoutions qu'on regrette, non sans fondement, que Gerbert ait accordé une trop large place aux auteurs païens, et à la raison une trop grande prépondérance à côté de la révélation. Fleury, lui-même, lui en a fait le douteux honneur: de plus, sa conduite à l'égard de la suprême autorité de l'Eglise a été mêlée à trop d'indépendance. Double exemple qui portera des fruits bien amers ; présidant à l'instruction d'un peuple, il oublia qu'il forgeait son avenir.

Ame de la société contemporaine, n'était-il pas naturel que Gerbert y occupât la place que tient la tête dans le corps humain? Du siége primatial de saint Remi, sur lequel l'élection l'a élevé, l'orphelin d'Aurillac montera rapidement sur la chaire métropolitaine de Ravenne, pour franchir plus vite encore l'unique degré qui la sépare du siége apostolique de Rome. Mais, sous ce nouvel aspect, cette grande figure nous échappe. Nous ajoutons néanmoins une pensée que nous suggère cette promotion subite à la première dignité du monde. Nous y trouvons une des causes les plus légitimes de la popularité et de l'influence de l'Eglise dans les siècles écoulés. En prodiguant l'instruction aux moindres de ses enfants, elle ouvrait, aux hommes issus des

Digitized by Google

derniers rangs du peuple, la carrière des sciences et, par là même, des plus grands honneurs. Que d'exemples n'en pourrions-nous pas citer?

5. Aussi, nous semble-t-il à *priori* que, indubitablement, les écoles populaires durent être florissantes dans notre diocèse tant que l'action de Gerbert s'y fit sentir. Lui, qui se montrait si reconnaissant envers les moines d'Aurillac, ses premiers bienfaiteurs, dut éprouver la plus vive pitié pour l'ignorance des paysans, et mettre le plus grand empressement à soutenir et à restaurer l'institution des écoles élémentaires de Charlemagne et d'Hincmar. Assurément il prodigua ses soins à l'école des clercs, qui avait la spécialité d'instruire les maîtres de ces petites écoles. Nous ne faisons donc pas une supposition chimérique quand nous affirmons que le plébéien parvenu possédait une trop parfaite connaissance de la législation canonique et civile sur l'enseignement, une trop haute intelligence des besoins populaires, et un trop ardent désir d'y pourvoir, pour oublier l'ordre social dont il sortait, et se soucier peu de mettre les classes laborieuses en harmonie avec le clergé rémois, sous le rapport de l'instruction. Le haut enseignement, dispensé si largement aux prêtres, suppose nécessairement qu'ils s'en servaient auprès des fidèles, et que ceux-ci étaient capables de les comprendre. A quoi donc eût servi tant de science, si ceux qui la recevaient n'avaient pas travaillé à la propager autour d'eux? N'était-ce pas leur mission? Les monuments particuliers, qui pourraient confirmer ce rejaillissement des lumières jusque dans les campagnes, ou ont péri, ou n'ont peut-être jamais existé.

Digitized by Google

On ne se met pas en peine de constater l'existence d'une institution toute vulgaire et banale. Enfin, nous croyons essentiel de l'observer, l'instruction ne consiste pas à savoir lire et écrire, mais à avoir l'esprit orné des connaissances nécessaires à sa condition et propres au temps où l'on vit. Quand même, la cherté du papyrus, la rareté des livres, la simplicité de la vie rurale, la condition de l'homme du peuple, et le peu d'étendue de ses besoins intellectuels et de ses relations sociales eussent rendu peu importante la science de la lecture et de l'écriture, on ne pourrait en conclure que les populations n'étaient pas instruites. L'enseignement des masses, essentiellement moral, était donné de vive voix et ne manqua nulle part. La connaissance de la religion, qu'on regardait comme la science des sciences, s'acquérait de mille manières et par tous les sens. L'Eglise en avait pénétré toutes choses, les mœurs, les usages et les institutions; au foyer domestique, l'enfant retrouvait la répétition et la mise en pratique de tout ce qu'il avait entendu de la bouche de ses maîtres. Se rendait-il à l'église, là encore, l'intelligence des vérités de la foi et de la morale lui était donnée par la prédication, les catéchismes, les cérémonies, la représentation des mystères [1], la

[1] Tout le Moyen-Age a été animé de la plus vive sollicitude pour l'instruction du peuple; c'est certainement à cette passion qu'il faut attribuer les compositons dramatiques, dites *Mystères*, dont l'impression était aussi profonde que durable. Peut-il y avoir un mode d'instruire plus efficace et plus universel que celui qui consiste à rendre *présent* le fait lui-même? Ces œuvres liturgiques sont écrites en style simple et en vers latins de dix syllabes, rimés deux à deux. Le peuple les comprenait et concourait à leur mise en scène.

Digitized by Google

sculpture et la peinture ; dans les vitraux historiés et sur les pavés qu'il foulait, il lisait tout ce qu'on lui enseignait. A l'époque que nous parcourons, notre diocèse donnait un exemple frappant de cette vérité en la personne d'un de ses plus humbles fidèles. L'esclave et le pâtre saint Juvin (897-961) instruisait et civilisait les habitants du Dormois, et jusqu'au comte et à la comtesse du pays. Il serait donc bien faux de dire qu'autrefois on n'était pas instruit, parce qu'on n'aurait pu tracer ou épeler les lettres de son nom aussi bien qu'aujourd'hui [1]. Mais ce qu'on ne saurait trop accueillir d'un dédaigneux sourire, ce sont les plaisanteries démodées de ces écrivains rétrogrades qui accusent les évêques de ces époques troublées, d'avoir fait si peu pour les lettres et les sciences. Ce manque d'équité est d'autant plus impardonnable, que personne n'ignore que l'Eglise était alors elle-même en butte à la force brutale, et que c'est à sa généreuse et féconde initiative que les études reprenaient leur cours dès la première lueur de tranquillité.

[1] *Biograph. ardenn.*, art. Juvin (St-). — *Non glorietur sapiens in sapientia sua...., sed in hoc glorietur, qui gloriatur : Scire et nosse me, quia Ego sum Dominus, qui facio misericordiam..... et justitiam in terra.* (Jérém. 9, 23, 24.) *Hæc est vita æterna ut cognoscant te, solum Deum Verum, et quem misisti Jesum-Christum.* (Joan., c. XVII, v. 3.)

Digitized by Google

V

Saint Bruno.

(XIe siècle.)

Eratis... aliquando tenebræ; nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate.

Ephes, c. v, v. 8.

Quelque temps, vous avez été dans les ténèbres; maintenant vous êtes dans la lumière du Seigneur. Conduisez-vous comme les fils de la lumière.

Eph. ch. v, v. 8.

1. Dernières lueurs du xe siècle; Saint-Remi de Reims et l'école épiscopale; l'école claustrale de Mouzon et Léon IX à Reims. — 2. Les cartulaires et les bibliothèques monastiques. — 3. L'archevêque Gervais et saint Bruno; l'enseignement et les disciples de ce dernier. — 4. Manassès I force saint Bruno de se retirer; Grégoire VIII et les écoles. — 5. Ce que firent Renaut I et Manassès II pour l'instruction du peuple. — 6. Idée qu'on doit se faire de l'instruction élémentaire d'alors et des moyens qu'on employait pour la procurer.

1. L'éblouissant météore qui vient d'illuminer l'Eglise de Reims est disparu, mais la trace lumineuse de son passage s'apercevra longtemps. Serions-nous hérétique en émettant l'opinion que, si le siècle précédent n'avait pas produit Gerbert, le XIXe chercherait peut-être encore la clef de ses progrès scientifiques? Les âges intermédiaires eussent-ils connu les Newton, les Képler, les Euler, les Leibnitz et tant d'autres penseurs éminents? On ne saurait dire à quel point la restauration des anciennes écoles et la création de nouvelles excitèrent une bienfaisante émulation entre les maîtres et entre les élèves.

Digitized by Google

A toutes les époques de son existence, l'abbaye de Saint-Remi fournit ou abrita un grand nombre d'hommes qui se sont fait une haute réputation de savoir. Elle eut l'honneur d'être une de ces maisons conventuelles qui méritèrent le nom d'*archimonastère* à cause de l'excellence de leurs écoles. Là, dit D. Marlot, pendant plus de trois cents ans, l'Eglise allait chercher ses évêques comme dans de vraies pépinières. Dès le IXe siècle, Saint-Remi possédait un noviciat[1] dans lequel tous les enfants de la ville étaient admis et instruits. On y enseignait l'Ecriture-Sainte et le comput ecclésiastique; les moines copiaient et reliaient les livres, ils conservaient dans leur bibliothèque, dont l'existence est constatée au IXe siècle, les ouvrages qu'ils jugeaient les plus propres à réveiller le bon goût, la saine littérature et l'ardeur pour étendre ses connaissances.

En même temps et côte à côte, l'académie épiscopale continuait de préparer le clergé au service paroissial. Sous les archevêques Ebalde et Guy de Châtillon vécurent plusieurs prêtres, qui se créèrent une grande renommée par leurs qualités et leurs talents. Bornons nos citations au rémois Maurille qui, d'Allemagne, où il remplit la charge d'écolâtre, revint se sanctifier sur le siége de Rouen, et à Constant, doyen du chapitre primatial.

Pendant que les Bénédictins prennent la direction de Saint-Nicaise (1066), l'abbé Rodolphe, de Mouzon, assure à ses écoles une grande prospérité en y faisant venir, de Lobbe, le savant religieux

[1] D. Marlot, t. II, fol. 669. — Géruzez, *Descript.*, p. 436.

Digitized by Google

Thierry. Un demi-siècle s'était écoulé depuis l'élévation de Sylvestre II au suprême pontificat, et l'essor des études s'était bien ralenti. Clément II et ses successeurs avaient en vain essayé de raviver l'amour des lettres ; leur zèle vint échouer contre mille obstacles, enfantés par les désordres de l'époque. Léon IX ne se découragea pas et il semble qu'un peu plus de succès avait couronné son dévouement aux études. Tout le monde sait que ce pape accourut, à Reims, consacrer l'imposante abbatiale de Saint-Remi dont les belles et spacieuses proportions nous étonnent encore et dont toutes les assises proclament le savoir et le génie des religieux plus haut que tous les monuments écrits (1er octobre 1049). Dans le célèbre concile national qui se tint immédiatement après cette solennité, les décrets conciliaires sur le relâchement de la discipline avaient été renouvelés. Il n'est guère permis de douter que les Pères de cette grande assemblée ne voulurent porter remède à tant d'abus engendrés par la décadence des lettres [1]. Malheureusement toutes leurs décisions ne nous sont pas parvenues. Mais en retour, un moine de Saint-Remi, Anselme, nous a laissé la relation de ces fêtes, elle est intitulée : *Itinéraire de Léon IX dans les Gaules.*

3. Il existe une espèce de monuments littéraires qui méritent une mention toute particulière, parce qu'outre qu'ils sont la source à peu près unique de l'histoire, ils servent à nous faire apprécier l'état

[1] On lira avec un vif intérêt et un égal profit, la savante dissertation que Christ. Lupus a consacrée à notre concile dans le tome III de son précieux ouvrage (fol. 353-481), *Synodor*, etc.

Digitized by Google

des lettres au temps où ils ont été rédigés. Nous voulons parler des chartes de donations, ventes, accords, compromis et autres contrats, qui commencent à devenir très-communs. Ecrits d'ordinaire en latin par des moines, leur style clair et élégant, malgré la vulgarité des sujets et des détails, prouve que si les études n'échappèrent pas à la condition commune des choses humaines, du moins la littérature ne s'éteignit pas entièrement au milieu même des plus profondes perturbations. L'Eglise avait alors créé une langue à elle, un latin qui n'avait presque rien de commun avec le latin profane. N'avait-elle pas à exprimer mille et mille choses inconnues des païens? Néanmoins il ne faudrait pas croire que les sciences fussent alors seules cultivées; il a été démontré qu'au XIe siècle l'antiquité classique fut plus étudiée que deux cents ans plus tard. Si le cartulaire du couvent nous conserva les transactions contemporaines, la bibliothèque ne sauva-t-elle pas les auteurs païens? Depuis le IXe siècle, chaque monastère de Bénédictins avait son écolâtre chargé de l'instruction des novices, et à partir du Xe toutes les abbayes furent pourvues de bibliothèques qui tendirent toujours à s'accroître. C'est alors que l'on voit les religieux ambitionner le droit de chasse, non pour s'en ménager les plaisirs, mais bien pour s'assurer une matière à écrire, des parchemins et des peaux [1]. Jaloux de voir les lettres ornées occuper les deux tiers des pages,

[1] *Revue des Quest. hist.*, 1re livrais. de 1875. — Les Bénédictins eurent une maison conventuelle de plus dans notre diocèse à la fin de ce siècle, en s'établissant au prieuré de Novy (1097).

Digitized by Google

plusieurs Ordres interdirent les vignettes superflues aux copistes de leur institut. Plusieurs abbés se faisaient payer leurs redevances annuelles en livres.

4. Déjà saint Remi, Charlemagne, Hincmar, Foulques et Gerbert nous ont fait toucher l'admirable action de la divine Providence en faveur des sciences et des lettres : lorsqu'elles paraissent sombrer dans l'abîme, se montre à l'horizon un homme extraordinaire qui les sauve du naufrage. Le Ciel va nous en donner un nouvel exemple. En 1055, l'Eglise du Mans en pleurs nous cédait son illustre chef, Gervais de Château-du-Roi. Ce grand prélat eut un tel attrait pour les sciences et déploya une telle libéralité envers les savants, qu'il mérita d'être comparé à Mécène. Reims, qui honora toujours si hautement les lettres, dut tressaillir d'une ineffable joie en accueillant dans ses murs celui qui en était surnommé le père. La première cité des Gaules pressentait que par lui ses écoles retrouveraient cet éclat dont elles jouissaient naguère. Nouvel Adalbéron, il n'en laissa pas échapper l'occasion.

Le désir de se perfectionner dans les sciences venait d'amener à Reims un jeune chanoine de la collégiale de Saint-Cunibert, de Cologne. Il s'appelait Bruno; ses talents égalaient déjà ceux des plus fameux docteurs et ses vertus dénotaient le futur patriarche d'une grande famille religieuse. Le vrai mérite se distingue tout en se dérobant aux regards : celui de Bruno ne fit pas exception ; l'archevêque de Reims résolut donc de l'honorer de la dignité d'écolâtre. Pour sûr, cette charge n'était pas une sinécure ; la grammaire, les arts libéraux et jusqu'à

Digitized by Google

la théologie, devaient être enseignés par son titulaire. Elle supposait donc une profonde expérience et une incontestable valeur : aussi Guibert de Nogent, un contemporain, dit-il en parlant de Bruno : « Il y avait alors à Reims un homme très-« instruit dans les arts libéraux et dans les hautes sciences. » Il savait se plier aux exigences des temps et des lieux comme aux capacités des hommes ; tantôt se faisant petit avec les petits, il enseignait la grammaire et les simples éléments de la science ; tantôt se montrant sublime avec les docteurs, il commentait les Psaumes et les Epîtres de saint Paul. Il passa ainsi près de seize ans et devint comme la colonne de la province entière et l'astre qui éclairait de ses feux tous ceux qui accouraient l'entendre. Ces derniers furent si nombreux, que la mémoire d'un Bollandiste ne saurait se les rappeler et que sa plume se condamne à taire leurs noms [1].

5. Le zèle pour les lettres fut toujours, dans les princes et les évêques, la mesure de leur mérite; l'histoire nous montre que plus ils ont été recommandables, plus aussi ils ont regardé la science

[1] *Ejus doctrinâ sunt facti tot sapientes*
Quos mea mens nescit et mea penna tacet.
(Acta S^ti Brunonis.)

Voici les noms de quelques-uns : Odon de Châtillon, si grand dans l'histoire de la papauté sous le nom d'Urbain II; le rémois Rangier, cardinal et archevêque de Reggio; Bernard Ponce, aussi rémois, prieur de Marmoutier ; Robert de Bourgogne, évêque de Langres; Godefroy, premier prieur du Mont-Dieu ; Simon, second prieur de la même chartreuse et prédicateur éminent de savoir et de vertu ; le rémois Mainard, abbé de Corméry; Pierre, abbé de Saint-Jean-des-Vignes (Soissons); Lambert, abbé de Panthière, etc...

Digitized by Google

comme le fondement de l'Eglise et de l'Etat. Le vénérable Gervais étant venu à mourir, eut pour successeur un prélat violent et simoniaque, c'est dire ce que nos écoles eurent de nouveau à souffrir pendant les onze années que Manassès I occupa le siége métropolitain, Bruno, devenu chancelier, eût voulu conjurer les maux trop faciles à présager; malheureusement, ni sa charité ni sa vigueur ne purent détourner l'orage. Contraint de fuir, il alla s'ensevelir et conquérir une couronne plus brillante et plus durable dans les déserts de la Chartreuse.

Peu soucieux des devoirs de pasteur, Manassès semble s'être un peu occupé des écoles; il offrit, en effet, la direction de celle de Saint-Remi au saint et savant Godefroi, plus tard évêque d'Amiens, qui la refusa. Peut-être, en agissant ainsi, cédait-il, à son insu, à l'influence alors prépondérante de l'un des plus grands pontifes dont s'honore le Siége apostolique. Le fils d'un obscur charpentier était devenu savant à l'école des moines et cela avait encore suffi pour le faire monter, de degré en degré, jusque sur la chaire de saint Pierre, sous le nom à jamais immortel de Grégoire VII. Ce puissant lutteur, préparé à la taille des obstacles qui l'attendaient, ne pouvait oublier le soin de ranimer les études. Dans un concile qu'il convoqua à Rome, en 1074, il enjoignit à *tous* les évêques de faire enseigner les arts et les lettres dans leurs églises [1].

6. Dans les dernières années du XIe siècle, le

[1] *Bullet. relig. de Reims*, passim. — D. Piolin, ouvrage cité. — *Bibl. sacrée*, art. Bruno. — Conc. Roman., can. XVIII. *Ut omnes episcopi artes litterarum in suis Ecclesiis doceri faciant.*

Digitized by Google

siége de Reims fut occupé par deux prélats, Renaut I et Manassès II, qui rivalisèrent d'ardeur pour doter les paroisses de prêtres capables de ranimer le courage des populations et de relever le culte divin. Ils introduisirent d'heureuses et notables réformes dans les diverses abbayes de leur diocèse et leur confièrent le gouvernement d'un très-grand nombre de cures. Nous croyons qu'on a passé trop légèrement sur cette circonstance ; elle sert à nous donner une idée de l'état de l'enseignement populaire. Les curés étaient des ecclésiastiques séculiers ou réguliers, mais toujours instruits et édifiants. Sous les chefs que nous connaissons, de pareils pasteurs observaient indubitablement les prescriptions canoniques touchant les petites écoles; ils instruisaient, ou par eux-mêmes ou par leurs auxiliaires indispensables, les clercs placés sous leur surveillance. Les statuts d'Hincmar nous ont appris que c'était là la constitution d'une paroisse. Les difficultés que rencontrait l'activité des papes et des évêques, étaient grandes et nombreuses, nous ne le contesterons pas, mais à de rares exceptions près, l'épiscopat ne comptait que de dignes représentants. Que de merveilles le zèle n'opère-t-il pas? L'Eglise s'étant toujours occupée avec prédilection de l'enseignement populaire, on ne peut admettre qu'à un temps donné un clergé instruit et de bonnes mœurs se soit désintéressé de l'instruction des fidèles placés sous sa garde. Aussi les auteurs qui se sont livrés, de nos jours, à des recherches sérieuses sur cet aride sujet, sont-ils arrivés à cette conclusion : « A partir du XIe siècle, on aperçoit dans la plupart des provinces la trace authentique de

Digitized by Google

petites écoles, dont quelques-unes devaient remonter jusqu'à Charlemagne. Le plus grand nombre étaient destinées aux garçons [1]. » Ce qui suppose bien que l'éducation des filles n'était pas non plus négligée. Les lettres de Pierre Damien nous apprennent que tous les monastères de bénédictins renfermaient des écoles pour les enfants, et M. Guizot avoue que, dans cet âge de transition, le clergé multiplia les écoles et fit rayonner la science [2]. Comme la lumière physique gradue son crépuscule à la faiblesse de nos organes, ainsi la lumière intellectuelle et morale en agit-elle dans ses développements et sa radiation, toujours proportionnés aux facultés de nos âmes. Les commencements de ce siècle reçurent les derniers reflets du xe et sa fin préluda à l'enthousiasme du xiie pour les études.

7. Ne perdons pas de vue, dans cette étude, qu'être illettré et être ignorant constituent deux états bien différents. Tout, dans les choses d'ici-bas, suit la marche du temps et de la vie publique; ce serait donc méconnaître les lois de l'humanité d'exiger, pour les petites écoles d'alors, la même organisation systématique qui règne dans celles d'aujourd'hui. La mémoire jouait autrefois un rôle considérable à l'école. Il ressort de nombreux documents que les enfants apprenaient par cœur de très-longues tirades d'Ecriture sainte, et que le latin et le grec étant demeurés connus et même parlés dans les rangs du peuple, la nécessité de se rendre aux écoles d'aussi bonne heure que de nos jours ne

[1] Ch. Jourdain, *Mémoire sur l'éducation des femmes au Moyen-Age* (lu le 25 octobre 1871 à l'Académie des Inscript.).
[2] *Hist. de France racontee à mes enf.*, t. I, p. 305, 471.

Digitized by Google

se faisait pas sentir. La lecture et l'audition des *Actes des Martyrs*, des *Ouvrages des Pères*, des *Vies des Saints* et de naïves *Légendes*, formaient le fond de l'éducation première. Ne pouvait-on pas suppléer à la difficulté de se procurer les premiers éléments de la lecture et de l'écriture, par le sable fin, les tableaux noirs, les pierres et les ardoises? Des modèles tracés par la main des maîtres sur ces matières économiques, ne suffisaient-ils pas pour apprendre à lire et à chanter? N'est-ce pas toujours, aujourd'hui comme autrefois, sur les genoux de leurs mères que les enfants apprennent leurs prières et une foule de choses, voire même en langues étrangères, à force de répétitions? Enfin, puisque l'enseignement individuel était alors généralement employé, bien que l'enseignement simultané fût déjà connu[1], il suffisait, pour toute une classe d'enfants, d'un seul manuscrit, passé de l'un à l'autre. Les grandes personnes pouvaient entretenir leur instruction première et leur goût pour la lecture dans ces livres, mis à la disposition du public dans les abbayes et les églises et retenus par des chaînes sur des pupîtres.

Concluons que ces X^e^ et XIe siècles ont été non pas *ignorants* mais *ignorés*. Peut-être trouvera-t-on notre opinion paradoxale; mais n'a-t-on pas aussi adopté trop facilement l'opinion toute faite de cer-

[1] Il existe entre l'enseignement simultané et l'enseignement mutuel une si grande analogie, qu'en pratiquant l'un on pratique l'autre. Or, l'enseignement mutuel était connu des anciens (*Encyclop. des gens du monde*, tom. IX, 6e partie, page 564). Du reste, les modèles communs à tout un groupe d'enfants étaient alors nécessaires : qu'est-ce autre chose que la simultanéité?

Digitized by Google

tains auteurs, qui se contredisent eux-mêmes ? C'est un point mis hors de toute discussion et que nous ne devons jamais perdre de vue : l'Eglise ne s'est jamais endormie. Pour elle l'enseignement est un devoir permanent, de chaque jour, de chaque instant ; un devoir toujours et partout fidèlement rempli et pour lequel elle ne cessa de recommander, aux pasteurs, la vigilance ; aux fidèles, la docilité ; à tous, la persévérance [1].

[1] On rapporte un curieux privilége que le clergé catholique d'Angleterre avait obtenu aux criminels lettrés. Pour inspirer aux fidèles l'amour de la science dont il était lui-même rempli et le désir de s'instruire, ce clergé avait fait admettre dans la législation civile une loi qui exemptait de la peine capitale tout coupable instruit. C'est seulement de nos jours que cette disposition légale a été abrogée. (*Le Moyen-Age*, p. 129.)

Digitized by Google

VI

Guillaume-aux-Blanches-Mains.

(XIIe siècle.)

Ambulabunt gentes in lumine tuo. Ps. 60.	Les nations marcheront à votre lumière. *Ps. 60e.*

1. Essor des études et l'école épiscopale. — 2. Deux papes et saint Bernard à Reims; deux tendances opposées dans l'enseignement. — 3. La science et la vertu regardées comme la seule noblesse ; gratuité absolue de l'enseignement. — 4. Concile de Latran de 1179; Guillaume le *Magnifique* dote l'écolâtrerie. — 5. Fondation d'abbayes, de collégiales et de prieurés ; médecine et autres matières qu'on y enseigne. — 6. Ecole de Saint-Remi. — 7. Ecole de Saint-Nicaise. — 8. Autres écoles à Reims, Rethel, Epernay et Châtillon. — 9. Ecoles populaires nombreuses. — 10. Instruction des femmes ; trouvères dans le diocèse ; soin des livres.

1. Ce fut principalement dans les siècles les plus agités, que l'action civilisatrice des papes et des évêques imprima sa bienfaisante influence sur le progrès des études. En imposant à tous, grands et petits, la double obligation de respecter la *trève de Dieu* et les *lieux de refuge* excessivement multipliés, les chefs spirituels des peuples finirent par amener l'apaisement des esprits, l'adoucissement des mœurs, la cessation des guerres et la culture des lettres aussi bien que des arts. Le mouvement communal, les croisades, les lumières rapportées de l'Orient, la décadence du pouvoir seigneurial au profit de la puissance royale, les honneurs prodigués

Digitized by Google

aux savants, concourent d'autre part à atteindre le même but. Comme Gerbert fut l'anneau intermédiaire qui rattacha les temps antérieurs à l'an mil aux temps postérieurs, Bruno a été le magnifique prélude qui ouvrit la voie large à toutes les merveilleuses éclosions de l'esprit humain. Grâce aux maîtres célèbres formés par ce saint patriarche, les bonnes traditions littéraires se perpétuèrent à Reims longtemps encore après sa retraite. Manassès I était obligé de donner ses soins à son école cathédrale, où son neveu Barthélemy de Vir, évêque de Laon, puisait son savoir et, ajouterons-nous, son amour de la vertu. Dès les dernières années du siècle précédent, deux membres du chapitre métropolitain brillaient d'un mérite exceptionnel : Mathieu, évêque d'Albano, cardinal et légat *a latere*, et Raoul-le-Vert.

L'érudition et les mœurs saintes de ce dernier, qui avait vécu dans l'intimité de saint Bruno, déterminèrent le clergé à le donner pour successeur à Manassès de Châtillon. Sous ce prélat, l'école épiscopale fut dirigée par un maître sur la louange duquel les contemporains ne peuvent tarir, Anselme, de Laon. Cet esprit supérieur avait étudié sous un autre Anselme, dans l'abbaye du Bec ; ses leçons provoquaient les applaudissements de tous ceux qui y accouraient. Parmi ses auditeurs on en remarqua deux dont le sort fut bien différent : le premier se nommait Guillaume de Champeaux, qui professa d'abord à Reims d'une manière si brillante qu'elle lui mérita de devenir la gloire de l'école de Paris ; le second fut Abailard, que son orgueil fit expulser de l'académie rémoise. Nous ne pouvons oublier un

Digitized by Google

troisième disciple d'Anselme, Albéric, de Rethel, qui souffla une nouvelle ardeur à nos écoles, fut promu à l'épiscopat et régit la Primatiale de Bourges de 1136 à 1141 [1]. Il dut être remplacé par le lombard Atulfe, qu'Abailard qualifie de *maître fameux*. Après celui-ci, croit-on, le rhéteur Adalgise aurait rempli les fonctions d'écolâtre.

2. Malheureusement, vers le milieu du siècle que nous parcourons, les guerres civiles, en déchirant le pays, causèrent encore un préjudice considérable aux études. Afin de paralyser ces funestes effets, l'Eglise multipliait ses conciles; les papes venaient eux-mêmes en France et y trouvaient un puissant auxiliaire dans la personne d'un humble moine, saint Bernard. En 1131 et 1148, les papes Eugène II et Eugène III avaient appelé l'abbé de Cîteaux aux conciles de Reims : dans la dernière de ces assemblées, les écoles fixèrent spécialement l'attention des évêques. Saint Bernard réclama leur rétablissement dans les meilleures villes du royaume [2]; mais la meilleure volonté devait souvent échouer devant d'insurmontables obstacles ; le vœu du concile ne fut pas exécuté à Reims. Néanmoins, cette ville entendit encore d'éminents professeurs dans le reste de ce siècle.

[1] C'est par surprise que l'abbé Cerf le fait vivre au Xe siècle (*Descript. de N.-D.*, p. 457.). Gervais, de Rethel, grand oncle d'Albéric, fut archidiacre de Reims vers 1109; il avait failli devenir archevêque de Reims. Il ne faut pas confondre ce dernier avec Albéric, de Reims, qui enseigna la dialectique à sainte Geneviève, de Paris, de 1120 à 1122, que nous allons voir enseigner à Reims en 1145, et qu'on retrouve à la tête des écoles publiques de Paris après 1160.

[2] D. Marlot, t. IV, col. 313.

Digitized by Google

Sous le pontificat de Samson de Mauvoisin (1140-1161), notre Eglise était illustrée par un enfant de Reims, Pierre de Riga : son surnom de *Lumière de toutes les Gaules* révèle assez l'étendue de ses connaissances. Après avoir achevé ses études à Paris, il professa la grammaire et la philosophie, devint chanoine de Notre-Dame, et mourut chanoine régulier de Saint-Denis. Il paraphrasa en vers les livres historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Après lui Foulques, de *très-rare doctrine*, enseigna la théologie, tandis que Gauthier de Châtillon dirigeait nos écoles et composait son *Alexandriade* [1].

Précédemment, nous avons signalé la tendance des études à s'affranchir du dogme et de la morale évangéliques. Pierre de Riga et Gauthier ayant été les représentants des deux manières d'enseigner, nous offrent l'occasion de revenir sur cette lutte doctrinale de si haute importance et qui s'accentuait de plus en plus. Dans leurs leçons publiques, les maîtres les plus courus alors s'arrêtaient aux questions les plus oiseuses et aux plus vaines subtilités. Les vieilles productions du paganisme étaient remises en honneur ; Gauthier chantait le héros macédonien dans un livre qui devenait classique. Ce

[1] Nous ne laisserons pas, sans protester, Lille revendiquer pour elle cette gloire diocésaine. C'est bien Isles qui le vit naître, et Châtillon qui l'eût pour maître de ses écoles, comme il nous l'apprend :

Insula me genuit, rapuit Castellio nomen.

Les écrivains étrangers au pays ont ignoré sans doute que le diocèse renferme une paroisse du nom d'*Insula* ou *Insulæ*, située aux portes de Reims. C'est, du reste, l'opinion de Buzelin et de Lacourt. (Marlot, t. III, fol. 504, note.)

Digitized by Google

travers affligeait profondément d'autres docteurs qui prévoyaient les funestes conséquences de cet étrange enseignement. Pierre de Riga fut de leur nombre et ce fut pour combattre cet engouement de la jeunesse poussée vers les fictions malsaines, qu'il versifia la Genèse et les autres Livres bibliques. Dans l'espoir que ses 15,000 vers seraient l'aube de la restauration des études chrétiennes, il donna le nom d'*Aurore* à sa longue composition. D'autres auteurs l'imitèrent, et son ouvrage partagea les suffrages de l'école avec l'*Alexandriade* qu'ils voulaient détruire.

3. Plus qu'en tout autre temps, la science constituait alors le vrai titre de noblesse; le savoir était regardé comme un patrimoine commun et étranger à toute démarcation de frontières ou de nationalité. Les écoliers allaient et venaient de Trèves à Reims, de Paris à Rome, de Bologne à Chartres, d'Allemagne en Espagne, selon la réputation des maîtres. Personne ne songeait à demander à un professeur, à un dignitaire ou à un évêque quel était le lieu de leur origine : ils savaient et étaient vertueux, cela suffisait pour les préparer à une école ou à une Eglise. Reims avait accueilli deux nobles Anglais exilés, Jean de Salisbury, qui, après avoir professé à Saint-Remi, devint évêque de Chartres, et Radulphe, que le chapitre métropolitain élira pour son doyen [1]. Mais pendant que le corps capitulaire donne ce bel exemple d'abnégation, son vidame Mélior

[1] Déjà, au siècle précédent, saint Bruno et saint Maurille avaient été des exemples éclatants de la vérité que nous constatons ici.

Digitized by Google

lui procure une bien autre splendeur en recevant les insignes cardinalices et la mission de légat.

L'Eglise ne cessait non plus de veiller à ce que la science fût enseignée gratuitement. Alexandre III voulait « que tout homme capable et lettré, ayant « l'intention de diriger des écoles de lettres, obtînt « la permission de les régir sans être soumis à au- « cune exaction ou entrave. » Vers 1170, il écrivait à l'archevêque de Reims « que le don d'ensei- « gner étant reçu gratuitement, ne peut rencon- « trer aucun obstacle. » A ses yeux, empêcher quelqu'un d'enseigner, c'était résister à l'Esprit-Saint. Cette décision avait été provoquée par un conflit survenu entre l'écolâtre de Châlons et l'abbé de Saint-Remi. Le premier réclamait la juridiction des écoles, *in magisterium scolarum*, établies sur le territoire de l'abbaye, et ne permettait à personne d'y régir les écoles par l'intermédiaire de l'abbé, alors Pierre de Celles [1].

4. Pour qu'on fût moins tenté de vendre la science et de rançonner les élèves, le concile général de Latran, tenu en 1179, ordonna d'établir dans chaque cathédrale un maître qui enseignerait gratuitement, prescrivit de rétablir les écoles dans les autres églises et monastères, défendant, sous peine de perdre son bénéfice, de refuser la licence d'enseigner à quiconque en serait capable et d'exiger quoi que ce soit pour une telle autorisation. En ce qui concerne la prébende de l'écolâtre, la prescription conciliaire avait été en partie prévenue par nos archevêques, mais elle allait être complétée.

[1] Labbe, t. VI, pars IIa, col. 1459.

Digitized by Google

De 1176 jusqu'en 1202, le siége de saint Remi fut, en effet, occupé par un *magnifique* amateur des lettres, Guillaume-aux-Blanches-Mains, dont la protection ne fit jamais défaut ni aux écoles ni aux maîtres. Il assista au concile de Latran et y fut créé cardinal.

Jusqu'alors l'écolâtre de Reims recevait deux muids de froment sur les moulins de Reims; mais cette affectation était insuffisante et sans rapport avec les convenances dues au rang d'une métropole et d'un de ses dignitaires. Dans une lettre à l'archevêque Guillaume, Alexandre III l'exhorte à suivre l'exemple des chanoines de Tournai et de Laon, qui naguère avaient ajouté à leur mense un bénéfice pour doter le directeur des écoles. Docile à cette haute recommandation, le prélat saisit une occasion qui se présentait pour apporter une sensible amélioration dans la position de l'écolâtre. Le chapitre de Reims venait de nommer à cette dignité un ecclésiastique appelé Garnier. Il lui assigna à perpétuité : 1° rang au chœur comme signe de sa charge; 2° cinq muids de froment annuels et sans aucune redevance sur les moulins de la Vesle. L'acte (1192) réserve tous les droits du Chapitre sur le choix de l'écolâtre [1]. Pierre-le-Chantre ayant

[1] *Act. de la prov. de Reims*, t. II, fol. 322 et 326. — Etant archevêque de Sens, Guillaume avait déjà précisé en quoi consisteraient les fonctions d'écolâtre : approuver exclusivement les maîtres des écoles de grammaire, de chant et de psalmodie dans la ville archiépiscopale et ses faubourgs, comme dans les villes fortifiées. L'acte excepte de cet assujettissement à l'écolâtre les chanoines qui voudraient donner des leçons de Droit et d'Ecriture sainte (1170). (*Hist. de l'inst. prim. dans l'Yonne*, par M. Quantin, p. 99 de l'Annuaire départemental, 1875.)

Digitized by Google

été élu doyen du Chapitre, le cardinal Guillaume se réjouissait du bien qu'allait faire aux écoles diocésaines un homme dont la réputation de savoir était universelle. Malheureusement la ratification qu'il s'empressa de donner à cette élection, ne servit de rien : l'élu préféra le silence de Long-Pont à l'éclat de Reims.

5. Comprenant que ses prêtres employés au ministère pastoral, alors très-absorbant, ne pouvaient embrasser la conduite des écoles, l'Eglise pourvoit à ce nouveau besoin en enfantant des hommes spécialement destinés à mener de front le développement de l'esprit et la culture du cœur. Ce fut donc à l'époque que nous parcourons que notre diocèse, comme le reste de la chrétienté, *se para de la blanche robe de ses églises et de ses monastères.* Outre les abbayes que nous connaissons, les Cisterciens vont enseigner sous leurs nouveaux cloîtres d'Igny (1126), de Signy (1134), de la Val-Roi (1147), de Chéhéry (id.), de Bonnefontaine et d'Elan (1154) ; tandis que les Prémontrés s'établissent à la Val-Dieu (1129), à Belval (1133), à Chaumont-Porcien (1140), à Longwé (1150), et que les Chartreux jettent les fondements du Mont-Dieu (1132). Les antiques collégiales de Reims, Saint-Symphorien et Saint-Timothée, et celle de Montfaucon se voient adjoindre les deux nouvelles de Sainte-Balsamie et de Mézières. Surgissent en même temps de nombreux prieurés conventuels, dont les religieuses enseignantes prouvent la sollicitude de l'Eglise pour l'instruction de tous et en particulier des femmes : il y en avait à Saint-Pierre-les-Dames, de Reims (VIIe s.), et à Sainte-Claire (1220) ; à Géri-

Digitized by Google

gny, près de Chaumont (1130) et au couvent de Bois-des-Dames réuni à celui de Cressy (1140)[1].

Il est impossible de croire que dans toutes ces maisons religieuses on ne s'occupait que de prier. Les lettres et les sciences, le droit et jusqu'à la médecine y trouvaient un abri. Jusqu'alors, les moines avaient exercé l'art d'architecte, d'avocat, de médecin et de chirurgien. Mais lorsqu'en dehors des monastères les praticiens furent devenus assez nombreux, les conciles interdirent à leurs pieux habitants, non pas l'étude et l'enseignement, mais la pratique de la médecine en dehors des couvents. Le premier vestige de cette restriction se trouve dans les décrets du concile de Reims, tenu en 1131. Huit ans plus tard, le concile œcuménique de Latran étendit la défense aux chanoines réguliers (IXe can.). Cette dernière assemblée leur interdit également l'exercice d'avocat; ces prohibitions seront renouvelées par Guillaume de Trie (1330) et le concile de Reims en 1408 [2]. Enfin ce ne fut que dans le cours du XIIe siècle que l'on commença à confier la construction des églises à de simples laïques.

[1] Le diocèse comptait plus de 45 prieurés avant la Révolution. (Marlot, t. I, fol. 699.)

[2] Durant les premiers siècles de l'ère féodale, l'art médical, étant considéré comme œuvre pie, était totalement confié aux moines. A l'époque que nous parcourons, les religieuses elles-mêmes s'adonnaient à cet art de guérir; Abailard engageait les moniales du Paraclet à se livrer à la chirurgie; sainte Hildegarde, abbesse du Mont-Rupert, composa un traité de *Physica sacra*. L'Eglise ayant horreur du sang, les prêtres abandonnèrent aux laïques les opérations manuelles; de là la séparation de la médecine et de la chirurgie. Jusqu'au milieu du XVe siècle, la loi du célibat

Digitized by Google

6. Cinq de nos abbayes diocésaines se distinguent, dans le cours de ce siècle, par l'éclat de leurs écoles. Mais disons d'abord qu'à la fin du XIe siècle, celle d'Hautvillers avait grandement brillé par le savoir de son abbé Nocherus. Aux jours de ce grand homme, Saint-Remi possédait aussi un très-savant religieux, que Grégoire VII qualifie d'*homme de haute littérature*. Selon l'usage qui avait cours alors de porter deux, trois et même quatre noms différents, ce moine s'appelait Albert ou Robert. Il fit partie de la première croisade dont il nous laissa l'histoire avec un *Recueil de Conciles*.

Lorsqu'Albéric était à la tête de notre académie, à ses côtés enseignait Gauthier de Mortagne, un de ses plus brillants élèves. La discorde s'étant glissée entre le maître et le disciple, celui-ci se retira à Saint-Remi, où le suivirent de nombreux auditeurs et, dit-on, jusqu'à ceux d'Albéric. Le plus connu fut Hugues de Tournai, abbé de Marchiennes (1158); enfin les tracasseries des jaloux forcèrent Gautier de s'éloigner et Laon hérita de cette intelligence d'élite.

7. A Saint-Nicaise les études semblaient parvenues à leur apogée. Ce monastère était administré par le vertueux et éloquent Drogon, que sa haute sagesse fit choisir pour abbé de Saint-Jean de Laon. Innocent II l'honora de la pourpre romaine et le fit asseoir sur le siége suburbicaire d'Ostie. Ses ou-

fut imposée aux médecins, qui embrassaient les ordres, à cause de cette inhabileté à contracter mariage. L'exploration de certaines maladies répugnant au sacerdoce, leur traitement fut laissé aux chirurgiens; ceux-ci, à leur tour, ne pouvant suffire à tout, abandonnèrent aux barbiers les pansements et les saignées.

Digitized by Google

vrages attestent son habileté dans l'art d'écrire. A l'ombre du même cloître se formèrent Geofroi, de Grandpré, abbé de Saint-Thierry, puis évêque de Châlons, où il s'appliqua à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse de son diocèse d'une manière toute spéciale ; Simon, qui rétablit la bonne discipline et le goût des lettres à Saint-Nicolas-aux-Bois, quand le gouvernement lui en fut confié ; enfin Joanne, qui gouverna Saint-Nicaise avec autant de fruit que de réputation. Sa modestie l'avait porté à abdiquer sa charge, mais il ne put empêcher les plus grands honneurs de venir le trouver au fond de la solitude du Mont-Dieu, où il voulait s'ensevelir. Après l'avoir élevé au cardinalat, Innocent II le députa en Allemagne avec les pouvoirs de légat *a latere*. De retour en France, il rentra dans l'obscurité de sa chère Chartreuse avec la simplicité du dernier frère lai. Cet exemple d'étonnante modestie fut reproduit par beaucoup d'autres religieux qui, après avoir été les lumières du monde, trouvaient tout naturel de redevenir lecteurs ou copistes. « Ils s'en venaient », remarque D. Marlot, « digérer à loisir ce qu'ils avaient appris « soit au Mont-Dieu, soit à Signy. Là ils composèrent « de nombreux ouvrages, monuments de leurs es- « prits, mais qui malheureusement devinrent la « proie des flammes. »

Les huit ans de prélature qu'y exerça ensuite l'abbé Geofroi, les hommes de lettres formés aux leçons de ces illustres maîtres et les manuscrits de leur époque conservés, confirment l'idée favorable des études faites dans cette maison. Philippe, de Reims, par exemple, peut être cité comme y ayant

Digitized by Google

puisé cette solide instruction qui en fit une des plus grandes lumières de l'ordre des Prémontrés et lui valut le gouvernement de Belval et plus tard de toute la congrégation.

8. Mais si l'enseignement supérieur jouissait dans le diocèse d'un état si satisfaisant, l'enseignement primaire, sa base, ne lui cédait pas en intensité. En dehors de ses grandes écoles, Reims en possédait d'autres. Témoin ce maître, cet Albéric de Reims, différent de l'archevêque de Bourges. Il fut surnommé de la *Vieille-Porte*, parce qu'apparemment il y avait ouvert une école (1145). Deux ans auparavant, notre métropole avait envoyé un nommé Aubert enseigner à Angers[1].

Rethel n'étant encore qu'une bourgade, avait déjà ses écoles. En 1118 Hugues I donnait ou plutôt restituait l'église de Notre-Dame de cette ville à l'abbaye de Saint-Remi, qui s'empressa d'y renvoyer ses religieux pour la desservir. A la mort d'un nommé Gautier, maître d'école du lieu, le comte Witer eut la générosité d'en confier le soin aux moines du prieuré. Mais Manassès IV, oubliant les égards qu'il devait aux libérales volontés de son père, osa bien tenter d'enlever à ceux-ci la direction des écoles. Aussitôt, Pierre de Celles en fit parvenir ses plaintes au pape Alexandre III; celui-ci, par un rescrit du 28 janvier 1173 ou 1174, transmit à l'archevêque Henri de France, l'ordre d'engager, au besoin de contraindre le comte, par l'anathème, de restituer les susdites écoles aux religieux de Saint-Remi, et de lui signifier la défense de leur causer à

[1] *Hist. litt. de France*, loc. cit. nos 82 et 83.

Digitized by Google

l'avenir de nouveaux désagréments[1]. Ces écoles ne devaient pas tenir au prieuré avant qu'elles lui fussent annexées ; mais il est probable qu'elles y furent transférées lorsque les moines en eurent pris la charge. Nous ne savons si on doit voir, dans ces premières écoles, l'origine du collége de Rethel qui, assurément existait au XIIIe siècle : quelques auteurs croient même que cette origine remonte à celle de la ville. Cette dernière opinion n'a rien d'invraisemblable.

Le collége d'Epernay ne serait pas moins ancien ; fondé par les comtes de Champagne et confié aux chanoines réguliers de Saint-Martin, il fut primitivement très-considérable.

Châtillon-sur-Marne était aussi pourvu d'écoles; ce fut pour en avoir été le maître que Gauthier prit le surnom de cette petite ville.

Outre le conflit de l'abbé de Saint-Remi avec l'écolâtre de Châlons, les écoles du ban de ce bourg de Reims fournirent encore l'occasion d'un autre

[1] Labbe, t. IX, col. 999. *Ut scholæ registetenses* (sic) *monachis S. Remigii conserventur. Alexander episcopus servus servorum Dei, Ven. Fratri Henrico Rhem. archiep° salutem.*

Significavit Nobis abbas S. Remigii, quod nobilis vir comes Registetensis scholam ejusdem castri, quam pater suus post decessum Gal. qui eam tenebat, monachis suis in eodem castro manentibus piâ liberalitate reliquit, ausu temeritatis auferre præsumit. Undè, quia universis Dei fidelibus, et præcipue viris religiosis in suo jure adesse debemas, Fraternitati Tuæ per apostolica scripta mandamus, quaternis, si ità est, prædictum virum instanter moneas, ut si necesse fuerit appellatione remotâ, sub anathematis districtione compellas, ut memoratis monachis præscriptam scholam restituat et eis super hoc nullam inferat ulteriùs molestiam vel gravamen...

Data Anagniæ V Kalendas Februarii. — On voit que M. Hubert, dans sa *Géog. des Ardenn.*, s'est un peu trompé en mettant Manassès au nombre des bienfaiteurs de ce collége.

Digitized by Google

désaccord entre l'abbé et, cette fois, le grand écolâtre du diocèse. La contestation, arrivée en 1154, aurait été des plus violentes. Hugues de Saint-Remi soutenait contre Léon, maître des écoles diocésaines, que l'abbaye avait le droit d'enseigner et d'ouvrir des écoles sur son territoire sans l'autorisation de l'écolâtre. L'affaire fut portée au tribunal d'Adrien IV, qui la décida en confirmant les religieux dans leur privilége d'enseigner et de permettre l'ouverture des écoles.

9. — Dès le XIIe siècle s'était formée, à Reims, l'association des étudiants pauvres, connue plus tard sous le nom de *Bons Enfants* ou *Pauvreté des Bons Enfants*. Jaloux d'avancer dans les lettres et les sciences, ces écoliers se réunissaient dans le dessein si louable de s'entr'aider de leurs deniers et de leurs lumières. C'était le grain de sénevé destiné à devenir un grand arbre au XVIe siècle.

Le rôle de l'écolâtre n'eût pas été si important que nous le montrent les annales ecclésiastiques, s'il se fût borné à surveiller les écoles de la ville épiscopale. Ce dignitaire ne suffisait même pas dans certains diocèses; c'est ainsi qu'en 1147, Thibault, évêque de Senlis, lui associa un préchantre avec des revenus pour la subsistance de l'un et de l'autre. Or, de toute antiquité, d'après les lettres de Pierre de Frégny, l'écolâtre avait la direction des grandes écoles et le préchantre celle des petites[1]. Dans toutes les grandes églises le chantre enseignait le chant. D. Marlot nous a conservé la liste de ceux

[1] P. B. — Géruzez. — Varin. — *Act. de la prov. de Reims*, t. II, fol. 228 et 602. — D. Marlot, t. I.

Digitized by Google

qui ont rempli cette charge depuis le IXe siècle.

M. Beaurepaire a démontré par des textes contemporains, que dans ce siècle beaucoup de villages de Normandie, si petits qu'ils ne sont pas même communes aujourd'hui, possédaient chacun leur école [1]. L'esprit de l'Eglise agit partout de la même manière, et c'est avec confiance qu'on peut assurer que ce qui était pratiqué dans une province l'était également ailleurs. Les petits et les grands concourent avec un zèle égal à ce qu'on appelait alors la *guérison de l'indigence intellectuelle et de la misère morale*. Dans ces siècles de foi, c'était une œuvre pie que de consacrer ses forces, son temps et son patrimoine à l'enseignement gratuit, à la création d'écoles, à la fondation de bourses et à la dotation des professeurs et des écoliers pauvres. Au moral, c'était le même spectacle de dévouement que présentaient au physique les *Bâtisseurs d'églises*. Des maîtres suivis d'une foule de gens avides d'apprendre, de tout âge et de toute condition, parcouraient la France et donnaient des leçons sur les places publiques et en pleine campagne. A côté de ces écoles *ambulantes*, il s'en formait de *mutuelles*. En 1178 naquit, à Montpellier, l'ordre du Saint-Esprit, qui recueillait les enfants abandonnés. Deux statuts du règlement portent : « Quant à l'instruc-
« tion de ces enfants, vous aurez soin de leur don-
« ner pour maîtres les plus doctes d'entre vous qui
« soient doux et qui les aiment. — Vous prendrez les
« plus savants d'entre eux pour avoir soin des au-

[1] *Hist. des établissements d'instruction dans le diocèse de Rouen.*

Digitized by Google

« tres, un pour cinq. Vous leur ferez réciter leurs « leçons et vous verrez comment ils feront réciter « les autres, et de cette façon tous profiteront. » Avec une telle ardeur d'enseigner et des moyens si multiples et si faciles d'apprendre, serait-il possible qu'un peuple ne fût qu'une masse d'ignorants?

Si nous ne citons que très-peu de textes de conciles des XIIe et XIIIe siècles concernant les écoles, c'est que les actes d'un très-grand nombre de ces assemblées sont perdus. Ce ne serait pas non plus avec plus de succès qu'on nous objecterait l'ignorance dont on prétend que les laïques et les seigneurs se faisaient gloire. Quelques faits ne suffisent pas pour généraliser une pareille accusation. De 1160 à 1180 la Champagne eut à sa tête un comte vraiment protecteur des lettres, le frère de notre archevêque Guillaume le *Magnifique*; il s'appelait Henri II le *Libéral*. Il se délassait dans la lecture des classiques et des Pères de l'Eglise; il fit transcrire un Valère Maxime, et il invoque, dans ses lettres, l'autorité d'auteurs païens. Au surplus, de ce que les actes des laïques ne portaient point de signatures, on ne peut inférer que ceux-ci ne pouvaient écrire. La coutume en vigueur était de les corroborer par l'apposition du sceau ; les ecclésiastiques seuls signaient les chartes *manu propriâ* [1].

10. Si nous en jugeons par le savoir d'Héloïse, l'instruction des femmes était loin d'être négligée; ses lettres lui ont valu une place distinguée parmi les écrivains de l'époque. On exigeait alors que les

[1] *Revue des Quest. hist.*, 1re livrais. 1875. — Le journal *le Monde*, année 1871-72, art. divers d'Arm. Ravelet.

Digitized by Google

religieuses apprissent le latin, et cet usage dura jusqu'au XIVe siècle.

Les cinq prélats qui, durant ce siècle, occupèrent la chaire métropolitaine, se montrèrent les amis des lettres; Henri de France, par son zèle pour le maintien de la foi et de la discipline, mérita même d'être délégué par le Souverain-Pontife pour organiser les écoles de Paris.

Enfin, le soin des livres et de leur transcription était grand dans tous les monastères. Le moine Herbert, qui accompagnait Pierre, abbé de Clairvaux, dans la visite des maisons de l'Ordre, nous apprend qu'il emporta de la Val-Roi le *Livre des miracles de saint Bernard*, comme il avait déjà emprunté sept autres volumes à d'autres abbayes pour les copier [1].

Sur tous les points du royaume, proclamons-le bien haut, le peuple français gravissait vaillamment les sommets de tous les progrès chrétiens, auxquels nous arrivons. Oui, voici venir l'âge d'or du monde chrétien, cette période héroïque entre toutes, qui va déployer, dans toutes les branches de l'activité humaine, un génie dont aucune époque n'a encore surpassé la hardiesse et dont toutes les créations s'irradient du souffle même de la divinité qui les pénètre et les inspire.

[1] *Biogr. ardenn.*, art. Angecourt. — Géruzez. — *France pontif.* — *Narratio Herberti*, opera sti Bernardi, t. IV, col. 370, éd. Migne. — Bandeville, ses *Œuvres*, art. *Bénédictins.*

Digitized by Google

VII

Robert de Sorbon

(XIIIe siècle.)

Non nocebunt et non occident in universo monte sancto meo; quia repleta est terra scientia Domini.
Isaïas, c. XI, v. 9.

Sur toute ma montagne sainte on ne nuira ni ne tuera point. parce que la terre est remplie de la science du Seigneur.
Isaïe, c. XI, v. 9.

1. Coup d'œil général. — 2. Personnages illustres sur le siége archiépiscopal et dans le Chapitre. — 3. Ce que nous savons de nos écoles abbatiales; un clerc médecin. — 4. Cause présumée de la décadence de l'école rémoise; les Dominicains à Reims. — 5. Les Franciscains. — 6. Collége du Val-des-Ecoliers; les Bons-Enfants; les Ecrevés. — 7. Collége de Rethel, à Paris. — 8. Robert de Sorbon et la Sorbonne. — 9. Quelques auteurs et quelques ouvrages sortis du diocèse. — 10. Cause du peu de renseignements sur les petites écoles, la législation qui les concerne s'étend de plus en plus; instruction des filles; responsabilité des princes sous le rapport de l'instruction publique. — 11. Raisons qui démontrent l'existence générale des écoles primaires dans ce siècle.

1. A l'époque que nous parcourons, parut un livre dédié à Guillaume de Champagne. Son titre, *Histoire scholastique*, semble annoncer une bonne fortune à l'historien des écoles. La joie de celui-ci est de bien courte durée; on ne songeait guère alors à un travail semblable au nôtre. Pierre *Comestor* ne composa que le commentaire des livres historiques des deux Testaments, œuvre longtemps en vogue dans les écoles. Il nous faut donc continuer, pour éclairer la marche des études, de re-

Digitized by Google

chercher quelles furent les illustrations littéraires de notre Eglise. Dans les temps passés Reims brilla, au milieu des ombres environnantes, de l'incontestable gloire que lui assurait la supériorité de ses institutions scolaires. Désormais la lumière brillera par toute la chrétienté, la vie scientifique coulera à pleins bords dans toutes les directions, et Reims semblera pâlir. Evidemment, ce n'est pas parce qu'un siècle finit et qu'un autre commence que la vigueur des études se ralentit. Si parmi nous la prospérité des écoles ne grandit point, elle sut encore se soutenir dignement à côté des gloires universitaires d'ailleurs.

En parcourant la galerie de nos grands hommes, il faudra nous rappeler qu'au-dessous de ces sommets lumineux restés en évidence, il exista bien d'autres esprits supérieurs qui éclairèrent de leur reflet les générations contemporaines. Pour eux, nous sommes la postérité déjà éloignée, et le temps, chaque jour, répand plus épaisses ses ombres sur leur vie et leurs œuvres. Bien qu'au Moyen-Age l'absence de noms patronymiques enlevât à l'individu sa personnalité, néanmoins, dès la fin du siècle précédent, la coutume s'étant établie d'ajouter à son nom celui du lieu de son origine, on peut, grâce à cet usage, restituer ses gloires à chaque localité.

2. « Si jamais, » dit dom Marlot, « la science s'est vue couronnée de lauriers en ses nourrissons, c'est au XIIIe siècle de l'Eglise. » Le favoritisme ne suppléait pas aux capacités, et habituellement les honneurs et les prélatures ne se conféraient qu'à de dignes sujets. Guy II, de Paray-le-Monial, nous pa-

Digitized by Google

rait, au seuil de ce siècle, avec tout l'éclat d'un mérite exceptionnel. Mais après quelques années seulement d'épiscopat, ce jeune cardinal est remplacé, sur la chaire de saint Remi, par un prélat qui a prouvé que le Moyen-Age fut artiste dans l'âme, en jetant les fondements du chef-d'œuvre le plus achevé de l'architecture gothique, de Notre-Dame de Reims (1212). Quatre ans plus tard, Albéric, d'Hautvillers, concourait, à Rome, au renouvellement du décret touchant les écoles, porté trente ans auparavant dans la même salle conciliaire de Latran (1215). L'écolâtre Radulphe nous a transmis les titres que cet archevêque s'est acquis à notre admiration.

Notre archidiacre, Guillaume de Joinville, oncle du spirituel biographe de saint Louis, s'en va doter l'Eglise de Langres, dont il est devenu le chef, du grand établissement du Val-des-Ecoliers. Rappelé à Reims pour recueillir l'héritage d'Albéric, il continue les traditions littéraires de ses plus illustres prédécesseurs, et attire dans sa métropole les Dominicains, les Franciscains et les Cordelières. Sous son pontificat les écoles diocésaines avaient pour directeur le célèbre Drogon, d'Hautvillers, qui dédia des poésies à Thibaut de Navarre, et à saint Louis, plusieurs vies de saints (1219-1226).

Un autre archidiacre, Henri de Braine, succède à Guillaume de Joinville (1227-1240); les profondes agitations de son épiscopat ne purent être favorables à l'essor des études; mais au moins il eut la gloire de bénir la première pierre d'un autre édifice sacré, dont les délicatesses pouvaient rivaliser même avec les magnificences de la grande

Digitized by Google

église. Nous voulons parler de l'abbatiale de Saint-Nicaise, tombée, hélas! sous le marteau des démolisseurs. Dans ces âges essentiellement chrétiens, on était loin de regarder la science comme un instrument de ruine pour la foi; aussi, la culture des lettres était tellement en honneur, que, sous prétexte de les encourager, on encourageait plutôt le désordre. L'histoire des séditions écolières s'y dessine parfaitement: Reims et Angers se remplissent, durant quatre ans, d'étudiants révoltés qui ont fui Paris. Si la cité angevine sut utiliser ces débris de l'Université, la métropole rémoise ne fut pas aussi heureuse. Le séjour prolongé de cette jeunesse turbulente, joint aux troubles de la commune, obscurcirent nécessairement l'éclat de nos écoles. Néanmoins, vers 1240, Reims possédait un très-habile professeur d'Ecriture sainte, dans la personne d'Albéric.

En 1244, Juhel de Monthefelon était transféré du siége de saint Martin sur celui de saint Remi. A peine installé, l'ancien écolâtre du Mans, qui, à Château-Gonthier, avait défendu de présenter un ignorant à une cure, apprécia tous les avantages qu'offrait la Société des Bons-Enfants pour le recrutement du clergé. Jusqu'à la grande assemblée de Trente, les colléges servaient de petits séminaires, et les universités remplaçaient les grands. Plus bas, nous verrons avec quelle activité Juhel organisa la communauté des pauvres étudiants, tout en maintenant l'école archiépiscopale de la rue des Tapissiers.

Selon les affirmations des religieux de Saint-Nicaise, il existait, de temps immémorial, des

Digitized by Google

écoles dans le bourg de leur abbaye ; toujours ils avaient exercé le droit de conférer ces écoles et d'en présenter le directeur à l'institution de l'écolâtre. Jamais cette simple formalité n'avait éprouvé la moindre difficulté, même de la part d'Albéric, actuellement préposé aux écoles. Sans trop de justice, ce dignitaire refusa ses lettres au clerc nommé et jugé capable, par les religieux, de diriger les écoles de Saint-Nicaise. Les parties finirent par s'en rapporter à l'arbitrage de deux chanoines, s'engageant chacune à payer à l'autre 40 liv. parisis en cas d'inobservation du jugement qui devait intervenir. L'abbé Gérard, de Cernay, parvint à faire triompher son privilége.

On nous permettra de mentionner Thibaud, d'Hannogne, clerc et maître en médecine (*magister in physicâ)* : vers 1290, il légua, à l'église de la Val-Roi, tous ses livres, du nombre desquels étaient un Gallien et un Antiphonaire. Il est probable que cet acte de générosité n'était qu'un acte de reconnaissance. Ayant vraisemblablement puisé sa science aux leçons des religieux du couvent voisin du lieu de son origine, Thibaud aura voulu leur laisser, en mourant, une partie des biens qu'il avait acquis. Le chant et la médecine étaient autrefois en très-haute estime ; le premier faisait, avec l'instruction religieuse, partie de l'éducation populaire. Tous les fidèles regardaient comme un honneur de pouvoir mêler leurs voix au chant des offices. Quant à l'art de guérir, la défense de l'exercer ne regardait que les religieux et les chanoines. Il était, en effet, difficile de trouver, en dehors de la cléricature, des personnes aptes, par leurs connaissances, à la pro-

Digitized by Google

fession de médecin. Il en était de même de celle d'avocat [1].

4. D. Marlot prétend que les écoles rémoises subirent un temps d'arrêt sous l'épiscopat de Guillaume de Joinville. Cette assertion, que le docte historien de notre métropole ne prend pas garde de justifier, nous semble trop absolue. N'est-ce pas, en effet, l'archevêque Guillaume qui accueillit, à Reims, et favorisa toujours de son mieux les Dominicains et les Franciscains, dans la fondation de leurs écoles théologiques? Ce fut encore de son temps que les filles de Sainte-Claire vinrent s'établir à l'ombre de son palais : ces religieuses devaient tenir des classes pour les jeunes personnes. Faudrait-il donc reconnaître que cette multiplication de maisons d'éducation nuisît plus qu'elle ne profitât à l'essor des études? Nous aimons mieux croire que, s'il y eut décadence dans nos écoles, ce ne fut l'effet que de la retraite opérée à Reims par les mutins de l'Université parisienne. La discipline scolaire n'était guère en honneur dans leurs rangs ; leur long séjour rendit le mal contagieux, et leur rentrée dans la capitale entraîna à leur suite un grand nombre d'étudiants rémois. C'est à partir des nouvelles Universités que l'on vit décliner les écoles épiscopales et claustrales. Attirés par les nombreux priviléges, dont la munificence, et peut-être aussi la faiblesse pontificales et royales se plurent à enrichir ces grands foyers de scandales et ces centres de désordres, les jeunes gens désertèrent en foule

[1] *Bul. relig.*, t. VI, p. 195. — Les divers histor. de notre Eglise.

Digitized by Google

les cités qui en étaient dépourvues, pour se porter dans celles qui étaient plus heureuses, et qui vont devenir plus nombreuses. L'industrie contemporaine, en appelant dans les grandes villes la population rurale, reproduit sous nos yeux le parfait tableau que présentait l'enseignement au XIIIe siècle. D'autre part, les Ordres mendiants créent en nombre considérable de nouveaux établissements littéraires, berceaux d'une foule de notoriétés.

C'est précisément à cette époque que saint Dominique et saint François d'Assise remuent le monde par l'héroïsme de leur vertu et la puissance de leur parole. Les deux Ordres, dont ils sont les glorieux Pères, vont devenir comme les deux colonnes et les deux phares qui soutiendront et illumineront l'Eglise entière. Les villes et les campagnes seront témoins des austérités de leurs innombrables membres, et retentiront des accents de leur éloquence, tandis que les cités les plus importantes leur offriront des asiles dans leurs murs. En France, Reims fut la seconde ville qui les vit s'établir dans son sein, du vivant même de leur bienheureux patriarche. Sur les recommandations d'Innocent IV, l'archevêque Juhel leur procura (1246) une maison située près de la cathédrale, afin que les jeunes clercs pussent aisément assister à leurs leçons de théologie. Pour faciliter l'acquisition d'un emplacement convenable, le souverain pontife avait, à cette occasion, relevé le prélat de son serment de n'aliéner aucune possession de son Eglise. Une des premières célébrités des Frères Prêcheurs, originaire du diocèse, fut Pierre, de Reims. Il brilla dans les principales chaires du royaume, professant

Digitized by Google

simultanément l'Ecriture sainte ; il exerça le premier la charge de Provincial en France, et alla s'asseoir (1242) sur le siége épiscopal d'Agen. Nicolas de Hannapes (1225), procura à son Ordre plus de gloire encore. Ses ouvrages et ses éminents services engagèrent ses supérieurs à l'appeler à Rome, où il devint pénitencier du pape pour la langue française. De l'avis unanime du Sacré Collége, Nicolas IV le créa patriarche de Jérusalem, siége dont il devait être le dernier titulaire latin. Sur la fin de ce siècle, maître Gérard, de Reims, surnommé de Bruine (peut-être Brugny près de Reims), professait à Paris et prêchait des sermons, dont quelques-uns nous sont restés (1282). On signale un autre Gérard, également prédicateur, qu'on croit frère du précédent, mais non Dominicain [1].

5. L'hérésie, c'est-à-dire l'erreur, fut toujours l'ennemie des lumières; aussi les sectaires Albigeois n'eurent-ils jamais de plus rudes adversaires que les Dominicains et leurs dignes émules en vertu et en doctrine, les Franciscains. Guillaume de Joinville avait aussi apprécié le bien que son diocèse pourrait retirer de la présence de ces derniers religieux. Par malheur, l'incendie qui dévora leur maison en 1450, nous prive de tous les détails sur leur séjour dans notre métropole.

Ce fut encore vers 1220 que sainte Claire, ar-

[1] On a attribué faussement un des ouvrages de Nicolas de Hannapes intitulé : *Virtutum vitiorum que exempla*, à Guillaume Pérault, dominicain et évêque auxiliaire de Lyon (1247-1267). V. D. Marlot. — *Bibl. sacrée, Biogr. Ardenn., Hist. littér. de France*, t. XX et XXI, fol. 311., et *Bullet. relig.* de Reims.

Digitized by Google

demment sollicitée par le pieux Albéric, d'Hautvillers, envoya directement à Reims une colonie de ses religieuses, pour élever chrétiennement les filles qu'on leur confierait. La réputation de sainteté qu'elles conquirent s'accrut tellement, que saint Louis voulut avoir quatre de leurs sœurs pour fonder le couvent de Longchamps, sous la direction de sainte Isabelle, sa sœur (1260) [1].

6. Nous avons assisté à la naissance du *Collége*, ou *Pauvreté des Bons-Enfants*. Dans l'origine, saint Gumbert avait fondé une abbaye sur l'emplacement du Lycée actuel. Le couvent fut, dans la suite, remplacé par un hôpital, dans lequel douze enfants pauvres étaient nourris et instruits. Guillaume de Joinville, dont nous ne pouvons trop constater le zèle pour les lettres, avait augmenté le nombre de ces enfants. Juhel, témoin du bien que produisait cette institution, ne négligea rien pour augmenter les fruits qui pouvaient encore en revenir à sa ville archiépiscopale et au reste de son diocèse. Sans rien changer d'essentiel, il compléta l'œuvre de ses prédécesseurs, donna une règle à ces écoliers qui apparemment avaient vécu jusqu'alors en commun et de charités, et il les laissa sous la direction de l'écolâtre. Les classes de cette maison n'étaient pas publiques et ses pensionnaires fréquentaient celles de N.-D., rue des Tapissiers [2].

[1] Trois de ces sœurs étaient de Reims et s'appelaient Ode, Estiennette et Gille. V. D. Marlot.

[2] Le règlement de Juhel, rapporté dans les *Actes de la Province de Reims* (t. II, f. 390), mérite d'être connu. On y voit que les Bons-Enfants forment comme un ordre de religieux volontaires et mendiants, dont la base est la vie com-

Digitized by Google

Mais ce premier établissement scolaire en faveur des enfants sans fortune se trouva encore insuffisant. C'est pourquoi, à cette époque de charité, il en surgit un second derrière l'hôtel de ville et connu sous le nom de son fondateur *André le Cœur*, ou *Aubri*, autrement *Oubril l'Ecrevé*, *Albricus Crépatus*. On trouve dès 1270 la mention de ce collége, bâti pour de jeunes clercs ou boursiers, sous le nom d'Hôpital. Ses pensionnaires se rendaient aussi aux classes de Notre-Dame.

7. Il paraît que Juhel restreignit l'enseignement dans les deux maisons dont nous venons de nous occuper, à la grammaire, aux humanités et à la logique. Pour acquérir de plus vastes et de plus profondes connaissances, il fallait se rendre aux grandes écoles de la capitale. Mais les frais d'un tel déplacement et d'un long séjour à Paris étaient

mune et la soumission au grand écolâtre. Ce dignitaire est autorisé à renvoyer les pensionnaires, à nommer les maîtres et le procureur, comme à dispenser de la règle, quand il le juge opportun. Aucun enfant ne sera reçu, s'il n'est âgé de 9 à 16 ans et seulement après un mois d'épreuve; il doit être pauvre, pourvu de son lit et de vêtements; s'il a quelques possessions, il doit les céder à la communauté. Ces écoliers sont astreints à la récitation de l'office de la sainte Vierge, à la célébration des fêtes et dimanches, à la confession mensuelle, à la récitation des prières avant et après les repas, au silence dans le réfectoire et le dortoir, et à la récitation de certains psaumes pour leurs bienfaiteurs. Ils ne pourront sortir que deux à deux et avec la permission du supérieur; s'il y a nécessité, celui-ci désignera ceux qui iront mendier en ville. Les enfants coucheront seuls et se donneront la discipline chaque nuit; ils porteront un uniforme gris; ils s'appliqueront à l'étude, à apprendre leurs leçons par cœur et à parler toujours latin dans l'intérieur de la maison. Sans faire vœu d'obéissance, ils devaient obéir au maître sur tous les points de la

Digitized by Google

lourds à supporter. Heureusement qu'alors la charité privée se tournait vers les fondations d'enseignement public et contribuait à enfanter l'Europe moderne. On demeure confondu lorsqu'en parcourant l'histoire de nos universités, on voit avec quelle générosité petits et grands s'empressaient de pourvoir aux besoins des pauvres écoliers, d'ériger des colléges et d'y créer des bourses à perpétuité. Inévitablement, cette réflexion se présente à l'esprit : l'ignorance était impossible dans un pareil temps et dans le coin le plus retiré du monde ! A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, l'Université de Paris vit donc se grouper autour d'elle, comme des satellites, autant de colléges que la France comptait de villes principales et portant le nom de ces villes. Un des premiers fut celui de Rethel, établi rue des Porées (1292) en faveur des

règle qui prononce l'exclusion contre les incorrigibles. L'entrée de la maison était interdite aux femmes, à moins de raisons valables. Chaque semaine se tenait le chapitre de la coulpe pour entendre la lecture du règlement et les avis; on ne devait pas y porter d'accusation contre les autres par esprit de vengeance mais seulement pour la correction fraternelle. Enfin ce qui montre que ces écoliers étaient clercs, c'est que le renvoi de la maison sera prononcé contre quiconque aura encouru l'excommunication *latæ sententiæ* en se battant. Les canons prononcent cette censure contre ceux qui par malice mutilent ou frappent grièvement un clerc connu comme tel. — L'article qui ordonne l'usage du latin dans l'intérieur de la maison a été en vigueur dans tous les établissements similaires de l'ancien régime et contribua à la solidité et à l'élévation du niveau des études, sans nuire le moins du monde aux progrès de la langue française. L'abaissement des études universitaires actuelles coïncide trop avec le retrait de l'enseignement des langues mortes, pour que nous ayons besoin de défendre la pratique ancienne contre de malencontreuses critiques.

Digitized by Google

écoliers pauvres du Rethélois. Ce fut un généreux bourgeois de Rethel, mais natif du bourg de Launois, comme l'indique son nom, *Gauthier de Launois*, qui consacra son patrimoine à cette bonne œuvre. Son intention était d'*aumosner* ceux de son pays, qui désireraient prendre leurs grades à la Sorbonne, école fameuse dont nous allons parler et derrière laquelle il voulut placer sa maison. En faveur de chacun des étudiants, il constitua 6 liv. 18 den., et confia l'intendance de sa fondation à l'abbé de Saint-Denis de Reims et au prieur de Saint-Remi. Ceux-ci devaient choisir un clerc probe et rethélois d'origine, qui serait chargé de distribuer chaque jour 12 den. aux plus méritants et 6 aux autres. Malgré ces sages précautions, ces fonds furent perdus et Jeanne de Bresse ou Bresles, créa quatre bourses pour autant d'écoliers du Portien sur des biens-fonds situés à Vély. Pierre Barbet, sous le pontificat duquel se fit cette érection, n'y était pas demeuré étranger. Les continuateurs de l'*Histoire littéraire de France* disent que « dès « 1290 il avait obtenu du roi un terrain à Paris, « rue du Prince, pour l'agrandissement qui eut lieu « l'année suivante de l'hôtel de Reims et qu'il dut « participer à la fondation du collége de Rethel, « ouvert cette année aux jeunes théologiens cham- « penois[1] »

8. Nous venons de tracer un nom à jamais illustre pour notre pays et à la splendeur duquel six cents ans n'ont rien pu enlever, la SORBONNE! La célèbre

[1] Géruzez, D. Marlot, P. B., *Biogr. ardenn.*, *Hist. litt.*, etc., tom. XXI.

Digitized by Google

institution que ce nom rappelle, prit son origine vers 1254 et fut l'œuvre d'un de nos compatriotes, qui lui doit à son tour l'impérissable célébrité de son nom, Robert, de Sorbon[1]. Il vit, en effet, le jour à Sorbon, petit village situé à 4 kilomètres de Rethel; il est probable que ses parents étant dénués des biens de la terre, l'enfant étudia d'abord à l'école de sa localité ou tout au plus dans le collége de la ville aux portes de laquelle il était venu au monde. Il ne prit la route de la capitale qu'après avoir acquis les premières notions de littérature. Là, son travail opiniâtre lui valut les palmes du doctorat en théologie, et son éloquence lui procura une telle réputation, que le pieux roi Louis IX l'ayant entendu, le choisit pour son chapelain, son confesseur, et voulut l'avoir pour commensal. Dans la compagnie des saints on ne peut courir de dangers; aussi à la cour Robert ne s'éblouit pas de sa brillante situation. Bien au contraire, se rappelant les difficultés de ses études, il songea à les aplanir pour les enfants sans fortune comme il avait été. La grande académie qui prit son nom, n'eut pas d'autre but primitif. Les règles de nos principaux ordres monastiques portent dans leur brièveté le sceau des génies qui les enfantèrent. Il en fut de même de la constitution que Robert donna à son Institut.

Elle ne renfermait que dix-huit articles, servit de modèle à toutes les maisons de même nature, et suffit à maintenir, pendant cinq siècles, dans la régularité et la grandeur, le collége, dont elle était

[1] C'est à tort que de nombreux auteurs écrivent Robert de *Sorbonne* : c'est bien *Sorbon* qu'il faut écrire et prononcer.

Digitized by Google

la base la plus solide. Aussi ne se décida-t-il à écrire ce chef-d'œuvre de sagesse et de prudence que quand il se sentit à la veille de sa mort, arrivée le 15 août 1274. Il était alors âgé de 73 ans; les soins qu'exigea son entreprise ne lui permirent de composer que des opuscules remplis de bon sens et de piété. Après son décès, les libéralités de nos rois et des grands enrichirent sa *Maison des Pauvres*, comme elle fut d'abord dénommée, et facilitèrent l'admission d'un bien plus grand nombre de jeunes indigents. En 1290, sa bibliothèque contenait un millier de volumes, et une de ses salles devait servir de berceau à l'imprimerie en France (1469). Mais, ce qui est d'un bien autre prix, c'est que la Sorbonne deviendra le centre de la Faculté de théologie, que Mézerai ne craint pas de nommer le *Concile perpétuel des Gaules*, l'*Aréopage de l'Eglise!* C'est dire combien d'éminents personnages se formèrent et enseignèrent autour et dans ses chaires[1].

9. Durant la période qui nous occupe, le diocèse donna naissance à deux poètes, Robert, de Reims (1250), et Guillaume, de Machault (1280); ce dernier fut passablement fécond, puisque les productions nombreuses de sa lyre remplissent deux volumes in-fol. Château-Porcien donna, en 1245, un évêque à Soissons en la personne de Guy, de Château, mort en Terre-Sainte, près de la Mansoure. Vers 1290, Jandun eut la gloire de voir naître Jean, écrivain aussi distingué qu'habile professeur de l'Université de Paris.

[1] *Biogr. ardenn.*

Digitized by Google

Enfin, de cette époque, dont nous ne saurions trop admirer les merveilles en tous les genres, il nous est parvenu deux ouvrages, cités avec éloge par les Bénédictins, continuateurs de leurs aînés. Nous voulons parler du *Passionnaire d'Hautvillers* et de la *Chronique de Rains ;* le premier est un recueil de Vies de saints (*Sanctilogium*, *Sanctorale* ou *Passionale* pour les martyrs). Le second est surtout remarquable à cause de la plume qui l'a écrit ; l'auteur est un laïque, parlant la langue vulgaire avec verve et entrain pour le peuple, et sans craindre de jeter le blâme sur les croisades, les papes et les évêques. On doit en conclure que l'instruction devait être assez répandue parmi les populations : le livre embrasse un laps de 80 ans (de 1180 à 1260)[1].

10. Quand, des hauteurs qui dominent la vieille cité des sacres, l'œil du touriste se joue par ses rues, ses places publiques et ses monuments, la masse imposante de Notre-Dame se détache, à ses regards émerveillés, tout entière depuis ses larges bases jusqu'au sommet de ses tours majestueuses. Tout ce qui l'environne disparaît. A peine, en présence de l'incomparable basilique, les flèches des autres temples chrétiens obtiennent-elles la grâce d'émerger au milieu de cette forêt d'édifices et d'habitations de toutes sortes, qui forme la cité royale. Ainsi, sommes-nous tenté de nous écrier, en est-il des écoles rurales auprès des grandes institutions épiscopales, monastiques et universitaires, que nous essayons de représenter. Absorbées, et comme écra-

[1] *Biogr. ardenn.*, *Hist. littér. de France*, t. XXI, fol. 596.

Digitized by Google

sées par celles-ci, les premières ne s'aperçoivent plus dans le lointain des âges. Et pourtant elles ont existé pour ébaucher en quelque sorte ces esprits supérieurs, qui ont tant glorifié les instituts scientifiques, comme existent réellement ces humbles habitations groupées autour de la superbe primatiale. De puissants instruments font apercevoir distinctement ces chaumières : pour les petites écoles, les *instruments* nous manquent. On ne se préoccupait nullement d'en construire, ou, si on le faisait, ce n'était que par hasard, et dans un autre but. Par exemple, un contrat d'apprentissage pour un enfant stipulera qu'il faut l'envoyer à l'école paroissiale. Les écoles constituaient pourtant une institution publique, comme de nos jours; mais il faut se rappeler qu'autrefois chaque paroisse s'administrait elle-même, loin du contrôle et sans l'immixtion des supérieurs, et que l'érection d'une école ou la nomination du maître ne se consignait pas plus dans des documents que l'établissement d'un four ou le choix d'un bedeau d'église. L'Eglise, par ses doyens, veillait à l'accomplissement de la loi sur les écoles; mais pour ne pas gêner la liberté, elle ignorait toutes les formalités et les mille instructions de la bureaucratie contemporaine. Nous croyons avoir indiqué la vraie cause de la décourageante pénurie de renseignements sur les écoles rurales, qui n'avaient pas plus d'importance alors qu'aujourd'hui. Aussi, à mesure que nous avancerons, et que la main de l'administration se fera sentir dans le gouvernement intérieur de nos petites républiques, les renseignements se multiplieront-ils proportionnellement, là au moins où ils n'ont pas

Digitized by Google

péri. Pour cette dernière raison, il nous faudra encore attendre plus de deux siècles, et traverser la guerre de Cent ans, la Réforme et la Fronde, trois sinistres époques d'anéantissement! Mais, à défaut de documents spéciaux, nous aurons recours aux faits et usages généraux.

Dès le début de cette période, Innocent III, enchérissant sur tout ce qu'ont fait et dit ses prédécesseurs, insiste sur l'observation scrupuleuse des anciens décrets, et y ajoute, en appliquant à toutes les églises sans exception la loi qui jusqu'alors ne regardait que les cathédrales. « Nous, » dit le pontife, « corroborant le décret du IIIe concile général « de Latran, ajoutons que, non-seulement dans « chaque église cathédrale, mais aussi dans les « autres dont les revenus sont suffisants, il soit « institué un maître capable pour instruire gratui- « tement des règles de la grammaire les clercs et « les autres, autant que possible. » Voilà bien une loi universelle, portée en termes généraux par un concile œcuménique pour toute la catholicité, qui ôte tout prétexte à la négligence et permet la correction des abus[1]. Dans ce Statut si bref, on voit, de la part de l'Eglise, la reconnaissance expresse de son *devoir* de procurer à tous, clercs et laïques, les moyens d'apprendre, *sans frais*, les premiers éléments des connaissances humaines. Pour cela, elle prescrit l'érection d'une école au moins dans chaque paroisse. L'école est ouverte à tous et n'est forcée pour personne. La sollicitude des conciles avait d'ailleurs pourvu à l'entretien des maîtres,

[1] Cap. *Quid nonnullis de magistris.*

Digitized by Google

leur réservant une part dans la distribution des bénéfices. Enfin, depuis des siècles, ces maîtres sont environnés de respect et d'honneur; pour les soutenir dans les peines de leur laborieuse mission, on ne cesse de leur rappeler le rang si glorieux qui leur est réservé dans le ciel par le divin Maître. Qu'on se transporte dans ces âges où la foi avait un empire si absolu sur les âmes, et on comprendra de quel poids pesaient de telles prescriptions. Le concile de Paris, tenu en 1212, répète la défense d'exiger quoi que ce soit pour la collation des lettres d'institution. En 1235, Pierre de Colmier, archevêque de Rouen, veut que ses curés avertissent très-souvent leurs paroissiens de la nécessité d'instruire avec soin leurs enfants, et de leur faire fréquenter l'école avec assiduité. Roger Bacon (1214-1294) se plaignait de rencontrer des *docteurs partout*, dans chaque ville, dans chaque bourg, et jusque dans chaque hameau. M. Delisle et M. Quantin, dont les recherches sont si consciencieuses, rapportent un grand nombre d'exemples, qui établissent surabondamment combien les écoles rurales furent multipliées, à l'époque que nous traversons, dans la Normandie et le diocèse de Sens. En 1292, Paris comptait une maîtresse et onze maîtres d'école, dont deux seulement étaient clercs, et les autres laïques. En effet, sous Philippe-le-Bel, il existait partout des écoles pour les filles, et elles se multiplièrent alors sensiblement [1]. Mais

[1] *Vie du B. de La Salle*, A. Ravelet, p. 28. — *Revue des quest. hist.*, loc. cit. — *Etude sur la condit. des classes rurales... en Normandie*, Delisle, p. 175. — *Hist. de l'inst. prim... dans l'Yonne*, Quantin, lieu cité. — *L'éduc. des femmes*, etc...., Jourdain.

Digitized by Google

les écoles élémentaires, ou *françaises*, étaient presque toujours ouvertes aux deux sexes : on y enseignait le catéchisme et le *service*, c'est-à-dire le chant ecclésiastique et quelques notions du dogme et du culte ; la lecture, l'écriture, plus, quelques éléments d'arithmétique et de grammaire. Le maître recevait de chaque écolier ou écolière une taxe, qui se payait en deux termes, et qui, jusqu'au XVIe siècle, s'éleva à la valeur de cinq ou six sous tournois par an. Il y avait en outre de petites écoles *latines*, destinées aux *enfants de chœur*, c'est-à-dire aux enfants qui se consacraient au service de l'autel. On aperçoit les traces d'une école de cette sorte près de la cathédrale de Reims, à la fin du XIIIe siècle. Pour les filles de familles seigneuriales, après avoir reçu dans le manoir natal, et le plus souvent de la mère, les premières notions littéraires, elles étaient confiées à quelque châtelaine instruite, qui poursuivait leurs études grammaticales, et les complétait par celles du chant, de la musique et des soins domestiques. Des notions sur la médecine et les maladies achevaient de les préparer au rôle d'épouse et de dame. Saint Dominique fonda, à Prouillé, dans le diocèse de Toulon, une maison d'éducation pour les jeunes filles nobles[1].

[1] *Diction. d'éducation*, Migne, art. Ecoles. — La reine Blanche de Castille fut une femme très-instruite, et qui s'exerçait à traduire la Bible en langue vulgaire. En 1210, Marguerite Porrette, née dans le Hainaut, publia un livre qui la fit condamner comme hérétique. En 1288, Mahaut de Bourgogne, abbesse de Château-Châlon, transcrivait les titres de son monastère, d'une main très-pure et très-élégante. — *Hist. de N.-D. de Reims*, t. I, p. 212. — *Bulletin*, t. V, p. 283. — Lacordaire, *Vie de saint Dominique*, ch. IV. — *Patria*, col. 1,912. — *Biogr. arden.*, t. II, p. 494.

Digitized by Google

11. Dès les temps les plus reculés, les écoles eurent leurs fêtes et leurs amusements. Les solennités de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine étaient les fêtes de toute la population des écoles ; mais les combats de coqs paraissent avoir été, au Moyen-Age, l'amusement caractéristique des garçons. En 1260, Pierre, archevêque de Bordeaux, les interdit sous le nom de *bella gallorum*, dans un synode provincial. M. Delisle rapporte plusieurs exemples de cette coutume dans les XIVe et XVe siècles : elle donnait lieu à une cérémonie le jour des *Caresmiaux*, ou mardi gras. L'écolier dont le coq avait été vainqueur était proclamé roi et promené triomphalement avec son oiseau enrubanné. Qui croirait que les restes de cet usage ont persisté jusqu'à nos jours ? Dans un très-grand nombre de localités du diocèse, les garçons font encore battre les coqs le jeudi qui précède le mardi gras, et en promenant par les rues l'oiseau vainqueur, chantent de joyeux refrains, et quêtent à chaque porte de l'argent, des œufs, etc., pour achever la fête. Saint Nicolas et sainte Catherine sont toujours et partout bien honorés par toutes nos écoles. Dans cette ténacité d'usages, il faut certainement voir une preuve de l'existence d'écoles populaires remontant au Moyen-Age, dans les paroisses qui ont conservé ces coutumes [1].

[1] Labbe, t. XI, col. 600, D. — *Dict. d'éducat.*, art. cité, et Archives, col. 106. — *Hist. du Châtelet-sur-Retourne*, Portagnier, p. 209 et 395. — Delisle, *Etude sur la condition*, etc., Préface. — *Revue des quest. hist.*, lieu cité. — L'usage des joutes de coqs était bien établi en Champagne. En 1352, Pierre de Frégny, évêque de Senlis, parlant des écoles de cette ville, mentionne la redevance de deux coqs, payée à

Digitized by Google

Scientifiquement et moralement parlant, il est impossible que les classes supérieures de la société puissent s'élever dans les sciences sans que les classes inférieures participent jusqu'à un certain point à ce mouvement ascensionnel, tant est intime la solidarité des diverses parties d'un peuple. Or, c'est au XIIIe siècle que les héros de la sainteté et les géants de la science, les saint Louis, les saint Dominique, les saint François d'Assise, les saint Thomas d'Aquin, les saint Bonaventure, les Alexandre de Halès, les Albert-le-Grand, et tant d'autres, qui ont surgi ici et ailleurs, ont abordé et résolu les plus difficiles problèmes de la philosophie, de la politique, des sciences morales et sacrées, et atteint les plus hauts sommets de la vertu. Nos cathédrales ne suffisent-elles pas pour démontrer à quelle perfection l'architecture et tous les autres arts étaient alors parvenus? L'agriculture laissait si peu à désirer, « que depuis elle est demeurée « stationnaire, et qu'un paysan du XIIIe siècle, » dit M. Delisle, « visiterait nos fermes sans grand « étonnement. Il n'aurait à constater qu'un peu « plus de bien-être, la suppression des jachères et « plus de voies de communication. » Quand l'immense majorité du peuple français marche d'un pas ferme à la tête de tous les autres, aux points de vue de la civilisation, de l'influence politique, des lettres, des sciences, des arts, du commerce, de l'agricul-

l'écolâtre et au préchantre vers le mardi gras (*Act. de la prov. de Reims*, t. II, col. 602.). En 1353, les habitants de Rameru réclamaient à leur maître d'école un coq qu'ils disaient leur être dû, pour s'amuser à lui jeter des bâtons (Delisle, lieux cités).

Digitized by Google

ture et de la prospérité : est-il possible que le reste du peuple, dépourvu d'écoles, croupisse dans l'ignorance[1] ?

[1] Ce fut dès la fin du XIIe siècle que s'organisèrent les savantes et laborieuses confréries d'artistes et de manœuvres, auxquelles on doit cette multitude prodigieuse d'édifices sacrés. La foi seule n'explique pas ce mouvement : mais le grand développement de richesse et de liberté, qui se produit alors au sein de la classe moyenne et inférieure, fit surgir un nombre considérable de constructeurs, d'appareilleurs, d'hommes instruits dans la mécanique et dans la construction des voûtes, de sculpteurs et de peintres. (Viollet-Leduc.)

Digitized by Google

VIII

Gerson.

(XIVe siècle.)

Dum lucem habetis, credite n lucem, ut filii lucis sitis.
(Joann., 12.)

Pendant que vous possédez la lumière, croyez à la lumière, pour être fils de lumière.
(*Saint Jean, c. 12.*)

1. Vue d'ensemble sur les XIVe et XVe siècles. — 2. Membres du Chapitre remarquables par leurs talents; l'école épiscopale éclipsée par les Ordres mendiants; Guillaume Fillâtre; chanoines médecins; musique religieuse. — 3. La science dans nos abbayes diocésaines. — 4. Fondations de colléges et de bourses pour les pauvres étudiants. — 5. Les Gerson et les autres illustrations diocésaines. — 6. Preuves diverses de l'existence d'écoles primaires partout et dans le diocèse; le latin y était enseigné; instruction soignée des filles; les petits livres à l'usage du peuple.

1. Confusion! Tel est le mot caractéristique des deux siècles qui vont suivre. Bientôt commence un long et indescriptible pêle-mêle dans l'Eglise et dans l'Etat, une interminable période de calamités pour les papes et les rois, les évêques et les seigneurs, le peuple des villes et des campagnes.

L'ordre intellectuel nous offrira l'émancipation des maîtres laïques, l'enseignement profane, l'indépendance des écoles de tout contrôle, une malencontreuse rivalité entre le clergé séculier et les Ordres mendiants, la disparition des écoles épiscopales et claustrales, l'apparition des légistes, la décadence de la scolastique et la découverte de l'im-

Digitized by Google

primerie. — Dans l'ordre moral, l'affaiblissement de la discipline chez les prêtres et chez les religieux entraîne le relâchement des mœurs chrétiennes parmi les populations; des brigandages sans nom portent la dépravation à son comble; des abus criants mettent la révolte et le mépris de l'autorité à l'ordre du jour. — Si nous passons à l'ordre religieux, nos yeux n'aperçoivent que désolation : un schisme semi-séculaire, la division entre les papes et les rois, les évêques et leurs chapitres ; le séjour des pontifes romains à Avignon, l'absence des premiers pasteurs loin de leurs troupeaux; les commendes et le favoritisme dans l'Eglise ; les appels comme d'abus; enfin le protestantisme en herbe dans les hérésiarques Wiclef et Jean Huss, etc... — Dans l'ordre civil, l'anarchie n'est pas moindre : ce sont les Etats-Généraux, toujours gros d'orage, l'application forcée des lois romaines, la guerre de Cent ans, les Jacqueries, un luxe ruineux et sans cesse croissant, la centralisation des pouvoirs et des conflits continuels entre les rois et leurs sujets, les seigneurs et les communautés, etc... Le châlonnais Nic. Clémengis, chanoine de Reims, nous a laissé entrevoir ce navrant tableau dans son livre *De corrupto Ecclesiæ statu*. Comment l'étude, qui ne se plaît que dans le silence et la paix, aurait-elle pu être en honneur au milieu de tant d'agitation ? Inévitablement, l'esprit humain ne pouvait que sommeiller et les écoles languir dans cette élaboration d'une société nouvelle. Les hommes s'y montrent tellement absorbés de tant de funestes préoccupations, qu'ils ne songent même pas à consigner les grands événements dont ils sont les acteurs, et nous

Digitized by Google

laissent dans la plus décourageante stérilité de renseignements.

2. Le Chapitre métropolitain, un des plus illustres de l'Eglise gallicane, ne jeta jamais un plus vif éclat qu'au XIVe siècle. On y vit sortir de son sein trente-trois prélats, dont dix-neuf évêques, huit archevêques et dix-neuf cardinaux. Leur seule énumération serait fastidieuse.

Toutefois, la vérité nous oblige à le reconnaître, ces illustrations capitulaires ne peuvent prouver, d'une manière absolue, la prospérité de nos écoles rémoises. Les prébendes se donnaient alors à des clercs étrangers au diocèse, nullement tenus à la résidence, et qui pouvaient habiter les quatre coins de la France. Dans la seconde partie de la période que nous explorons, les classes de théologie semblent si négligées, qu'on les dirait abandonnées dans l'école épiscopale. Le théologal, qui apparaît, était chargé du cours de théologie, et ne laissait plus à l'écolâtre que le soin d'enseigner la philosophie et les humanités. Au siècle suivant, l'office de ce dernier, qui alors valait 20 livres (1384), se bornera à la supériorité et à la surintendance des écoles diocésaines. Heureusement que tout à la fin du siècle surgit une des plus grandes figures du Moyen-Age, Guillaume Fillâtre. Né à la Suze, dans le diocèse du Mans, il avait conquis tous ses grades, jusqu'au doctorat, à l'école de Paris ; les mathématiques, les belles-lettres, la géographie et la jurisprudence lui étaient familières. Il vint à Reims occuper une chaire de droit : peu après, nous le retrouvons doyen de la collégiale de Saint-Symphorien, et plus tard de la cathédrale (1392). Il rétablit l'école de

Digitized by Google

théologie, fit don au Chapitre de sa bibliothèque, riche de précieux manuscrits, et d'une merveilleuse mappemonde. Jean XXIII lui donna l'archevêché d'Aix, et le créa en outre cardinal du titre de Saint-Marc (1411). C'est à son éloquence qu'on dut la déposition des concurrents à la papauté, dans le concile de Constance, et l'élection de Martin V. Ce prélat écrivit beaucoup ; savant helléniste, il traduisit en latin tous les ouvrages de Platon. On a encore de lui des notes géographiques aux travaux de Pomponius Méla, et un autre ouvrage du même genre, récemment retrouvé à la bibliothèque de Nancy. Il mourut à Rome (1428), avec une grande réputation de générosité, et âgé de 81 ans [1].

Nous venons de le constater, depuis longtemps déjà il n'y avait plus guère que les Dominicains et les Franciscains qui enseignassent la théologie. D. Marlot cite, comme s'étant distingués dans l'enseignement de la science sacrée, parmi les premiers, Jacques de Lausanne, et parmi les seconds, Richard, de Reims, et Etienne Malachar.

Vers 1322, les Augustins vinrent encore s'établir à Reims ; dès leur arrivée, ils se mirent à enseigner la théologie et à s'adonner à la prédication. Pierre, de la Romagne, professa dans cette maison avec une grande renommée de savoir ; la négligence a laissé périr les traités qu'il avait composés. La scolastique eut encore des maîtres célèbres parmi les Pères de cet Ordre, qui se recrutait principalement dans le clergé.

[1] Varin, t. III, fol. 596. — D. Marlot et Cerf, ouvr. et lieux cit. — *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. V, p. 123.

Digitized by Google

Toutes les sciences doivent à l'Eglise leur conservation et leurs progrès; nous avons déjà rapporté les décrets conciliaires sur l'étude et la pratique de la médecine [1]. Dans ce siècle nous trouvons jusqu'à un pape, Jean XXII (1316-1334), qui composa plusieurs ouvrages sur cette branche des connaissances humaines. Un canonicat de notre Eglise métropolitaine fut successivement dévolu à trois médecins ou *physiciens*, comme on disait alors. Le premier se nommait Guy, de Chauliac (1353), et fut chapelain de Clément VI, d'Innocent VI et d'Urbain V. Sans contredit, il fut la plus pure réputation médicale de tout le Moyen-Age. Dans un savant traité sur la matière, il combattit avec raison la Faculté de Paris, qui prétendait faire progresser la médecine et la chirurgie en les séparant. A sa mort, sa stalle fut occupée par Théobald, d'Attigny (1366), physicien. La même prébende était possédée en 1389 par le médecin de Charles VI, Jehan de Monnautheuil, en vertu du droit de régale. Si nous nous en rapportons aux savantes recherches du docteur Maldan, professeur et doyen de l'Ecole de médecine de Reims, le Chapitre de cette ville compta toujours, parmi ses membres, des médecins qui exerçaient leur profession. Il en donne pour preuves les ordonnances délivrées par des chanoines, qu'il a collectionnées, et dont la dernière est de 1547.

Le Moyen-Age ne se montra étranger à aucune science et à aucun art ; en ce qui concerne le chant, le clergé eut pour les études musicales une

[1] *Bulletin relig. de Reims*, t. VII, p. 565.

Digitized by Google

sollicitude aussi vigilante qu'éclairée. Qui pourrait dire combien de tâtonnements et d'essais le travail des moines épargne encore à nos compositeurs et à nos mélodistes modernes ? Ce siècle fournit un poète musicien, que son nom patronal nous fait réclamer pour une de nos gloires diocésaines, Guillaume, de Machault. Ce trouvère, attaché à la cour de Charles V, écrivit plus de quatre-vingt mille vers, que l'on dit assez médiocres. Mais la musique est sœur de la poésie ; Guillaume, se faisant contre-pointiste, composa une messe en quatre parties, exécutée, pour la première fois, dans la cathédrale de Reims, au sacre du roi son maître (1364)[1].

3. Les écoles claustrales du diocèse n'offrent rien de bien saillant dans le cours de cette période. Nous ne pouvons que citer les personnages qui portent les noms de plusieurs paroisses, et qui furent chefs ou membres de nos abbayes.

A Saint-Remi, deux moines furent très-versés dans les lettres humaines et sacrées : l'un s'appelait Poncard, de Vendresse, il a laissé quelques écrits : le second est Jean, de Larisville, qui composa des sermons et une Vie du glorieux patron de l'archi-monastère.

Saint-Denis nous offre une plus riche moisson : cette maison fut gouvernée par Gilles, d'Hannogne (1319) ; Adam, de Neuville (1331) ; Jean Gouvion, de Mareuil, qui brilla dans la chaire (1350) ; Lambert, d'Hermonville (1369), et Hugues, de Torcy (1373). Jean Morel, d'Aubigny, théologien consommé, fut prieur du même couvent ; sa vertu le

[1] *Biogr. ardenn. et le Moyen-Age*, p. 245.

Digitized by Google

fit élire grand pénitencier du diocèse. On a de lui une *Relation des visions d'Ermine*, fameuse illuminée de son temps.

Vers 1326, nous trouvons, à la tête de l'abbaye de Saint-Nicaise, Philippe La Cocque ; sa prudence, égale à son savoir, lui servit à terminer les affaires les plus épineuses entre des princes ennemis, et dans lesquelles le pape l'avait nommé arbitre. Avant lui, l'abbé se nommait Gilles, de Montcornet (1304).

Trois abbés de Saint-Thierry seulement nous sont connus : Jean Albert, de Dormans (1312 ; Clarinus, de Cormicy (1349), et Albéric, de Dormans (1363).

4. Les fondations en faveur des études ne laissent pas que de s'augmenter et de se multiplier dans ces jours qui voyaient pourtant les malheurs publics entraîner la décadence des lettres. Les esprits d'élite en gémissaient et cherchaient à remédier au mal en facilitant à tous l'accès des sciences et des dignités. La jurisprudence attirait alors presque tout le monde, parce que sa connaissance menait sûrement aux charges lucratives.

Nous avons déjà parlé de la maison des Ecrevés. Le 7 janvier 1336, un chanoine de la cathédrale, Etienne de Lyon, la dota à perpétuité de biens-fonds situés au Mesnil-l'Epinois. La seule charge imposée est la célébration d'une messe, à l'intention du donateur, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vieux, paroisse dans le ressort de laquelle se trouvaient les Ecrevés. La collation de cette école appartenait au doyen du Chapitre, qui, en effet, accepta la donation faite par un de ses membres. De son côté, Jean de Vienne contribua beaucoup à la prospérité

Digitized by Google

de ce petit collége. Les pensionnaires allaient en classe, le matin, à l'école du Chapitre, et le soir, à celle des Bons-Enfants. Les écoliers de Saint-Denis et des Bons-Enfants faisaient de même. Reims possédait en outre les écoles du Temple, dont la collation était confiée au commandeur de la ville [1].

Quel que fut le renom d'une école ou d'un maître de province, ses plus doctes disciples se croyaient obligés d'aller à Paris chercher, en quelque sorte, la consécration de leurs études. Leur nombre avait fini par y égaler celui des habitants de la capitale. Ce grand courant était entretenu par les bourses et les colléges qu'on créait pour eux près de l'Université. Dès 1303, le cardinal Le Moine, du diocèse d'Amiens, et évêque de Meaux, se signala par la fondation du fameux collége qui a retenu son nom (rue Saint-Victor). Il y réserva une bourse pour un étudiant en théologie de Reims : la nomination du titulaire était remise à l'archevêque; cette bourse valait 500 liv. et le logement.

Notre Eglise rencontra d'autres bienfaiteurs dont nous devons conserver le souvenir. Au premier rang nous placerons Milon, de Dormans, élevé à Reims, puis prévôt de la métropole, et enfin évêque de Beauvais. Il favorisa de ses libéralités le collége de Beauvais, fondé par Jean, de Dormans, son oncle, et son prédécesseur sur le même siége. Celui-ci avait consacré, en 1372, une somme considérable à l'augmentation des bourses, dont trois devaient

[1] P. B. — D. Marlot, t. IV, fol. 321. — Varin, 2e partie, t. II, fol. 731 (*Arch. admin.*). Bien que cette école n'apparaisse qu'à la fin du siècle suivant, il est certain que son origine doit être placée bien plus haut dans l'ordre des âges.

Digitized by Google

être données à des étudiants de Bisseuil et d'Athis.

Un autre chanoine de Reims, nommé Richard, acquit des titres à notre reconnaissance en donnant de quoi établir deux boursiers dans le même collége.

Enfin, dans la dernière année du siècle, l'archevêque Guy de Roye augmenta ses droits au souvenir de la postérité par l'achat de l'hôtel de Bourgogne, possession du comte de Rethel, pour le convertir en un collége. Il lui imposa le nom de *Collége de Reims;* il était situé près de celui de Rethel, et on y recevait comme boursiers quelques étudiants, tant de la ville que du diocèse. — Le même prélat laissa 4,000 liv. aux clercs du diocèse qui suivaient les cours de Paris. Les premiers admis à jouir de cette libéralité acquirent l'hôtel de Philippe de Bourgogne pour 3,000 liv., et le reste fut employé aux frais de réparations.

Les étudiants admis dans ces sortes d'établissements vivaient en commun ; deux d'entre eux, désignés, l'un, sous le nom de principal, et l'autre, sous celui de chapelain, administraient la maison et jouissaient d'une double bourse. Le premier devait être maître ès-arts, et capable de professer les humanités ainsi que la philosophie. Au-dessus était placé un directeur général ; le premier qui remplit cette charge au collége de Reims fut GERSON [1].

5. Arrêtons-nous à ce grand nom, qui appartient plus encore à ce siècle qu'au suivant; il nous re-

[1] P. B. — D. Marlot. — D. Piolin, opus citat., t. IV, p. 475. — Guy voulut qu'on admît, dans son collége, de préférence les élèves nés dans les terres affectées à la mense archiépiscopale, et dans les territoires de Boye ou de Muret (*France pontif.*. p. 134.).

Digitized by Google

posera des pauvretés de son époque. Jean Le Charlier naquit le 14 décembre 1363, dans le hameau qu'il immortalisa en en prenant le nom. En effet, cette petite localité, qui se voyait aux portes de Rethel, n'existe plus. Reims lui donna ses premières leçons, et à quatorze ans, il était pensionnaire du collége de Navarre, à Paris. Pierre d'Ailly et Gilles des Champs, dont les noms sont assez glorieux pour nous dispenser d'en faire l'éloge, le comptèrent au nombre de leurs meilleurs disciples. Bachelier en 1387, et docteur cinq ans plus tard, nous le trouvons, en 1395, investi de la grande chancellerie de l'Université de Paris et d'un canonicat de Notre-Dame. Dans ces hautes positions, Gerson prit part à toutes les grandes négociations, qui s'imposaient alors à ceux qui marchaient à la tête de la société, et y donna les preuves d'un génie ferme et délié. Les conciles de Reims (1408), de Pise (1409) et de Constance (1415), mirent en relief son éloquence, sa sagesse et son immense savoir : on peut dire qu'il en fut comme l'âme et la langue. Son incorruptible vertu et son zèle inébranlable pour les intérêts de la vérité et de la justice lui valurent les honneurs de la persécution de la part de Jean-sans-Peur. Il erra, déguisé, en Allemagne, puis vint occuper les dernières années de sa laborieuse carrière à instruire le peuple de Lyon, et à enseigner à ses enfants le catéchisme et les rudiments de la langue latine. Il mourut le 12 juillet 1429; Dieu glorifia son tombeau de plusieurs miracles, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, l'Eglise de Lyon lui rendit les honneurs religieux. Si nous n'avions un tel témoignage pour

Digitized by Google

donner une idée de la haute piété de Gerson, il nous suffirait de rappeler qu'on l'a soupçonné d'être l'auteur de *l'inimitable* IMITATION DE JÉSUS-CHRIST. L'excessive facilité d'écrire que possédait ce saint homme, rend seule possible la grande quantité d'ouvrages qu'il a laissés sur tous les objets de la science sacrée : ils forment cinq volumes in-folio.

6. La plupart des personnages mentionnés dans ce chapitre étaient nés et avaient fait leurs études avant la descente d'Edouard d'Angleterre en France. Un des créateurs de la langue italienne, et qu'on ne soupçonnera pas d'incompétence, avait été témoin oculaire de l'impulsion générale donnée à l'enseignement dans la première moitié du XIVe siècle. Ecoutons les gémissements qu'il laissait échapper, dans son âge mûr, en revoyant la France, non plus laborieuse, commerçante et studieuse, mais dévastée et inculte : « .... Où sont maintenant « ces armées d'écoliers, cette chaleur pour l'étude, « ces richesses des citoyens, ces joies universelles ?.. « Au lieu de syllogismes et de discours, partout « des gardes et des béliers qui frappent les mu- « railles... » Ainsi parlait Pétrarque (1304-1374). Il n'est pas étonnant que ce siècle soit vide de faits sur nos écoles rurales; tout le monde sait que notre diocèse fut couvert de ruines par les Anglais, qui assiégèrent Reims, s'emparèrent d'Ecry (Asfeld), et d'Attigny, s'avancèrent jusqu'à Mézières, Donchery, Mouzon et Montfaucon, et livrèrent Cernay-en-Dormois aux flammes et au pillage (1359). Evidemment, de pareil hôtes ne laissèrent subsister ni écoles, ni maîtres. Mais à cette première cause de désolation, s'en ajoute une seconde, la peste de

Digitized by Google

1348. Le continuateur de Guillaume de Nangis remarque déjà qu'après ce fléau on trouvait à peine quelques maîtres qui sussent ou voulussent apprendre les éléments de la grammaire aux enfants, dans les maisons, les hameaux, et même les châteaux. Voilà qui prouve bien que les moindres localités étaient pourvues d'écoles.

Bien plus, dans ces écoles on apprenait le latin : on y ébauchait les clercs destinés à célébrer les offices ecclésiastiques ; tous les actes se rédigeant alors en latin, l'usage journalier de ces documents forçait les dernières classes de la société à savoir les lire. Plusieurs de ces monuments, parvenus jusqu'à nous, portent les signatures autographes de simples paysans.

Ce serait une erreur de croire que, dans ces temps reculés, on écrivait peu : avec M. Delisle, nous disons qu'on écrivait autant que de nos jours. L'élément indispensable de l'écriture était devenu moins rare par l'invention du papier de chiffons, faite au siècle précédent. En refondant les Statuts diocésains, vers 1330, Guillaume de Trie défend aux clercs, moines et curés de déchirer, comme ils se le permettaient, les livres d'église, pour se procurer le parchemin nécessaire à leurs lettres. La défense menace les contrevenants d'une amende de dix livres, et même de l'excommunication. Le prélat ordonne, en même temps, à tous d'avoir toujours chez eux du parchemin et de l'encre [1].

[1] Cette manie de mutiler les livres menaçait de détruire ailleurs des richesses littéraires et scientifiques des âges précédents : dès 1283, on la voit sévèrement prohibée par les députés de la province ecclésiastique de Tours.

Digitized by Google

Gerson recommandait aux évêques de s'informer, dans leurs visites, *s'il y a des écoles* pour les enfants, *comment* ils y sont instruits, et de pourvoir à leur établissement là où elles manquaient. Souvenons-nous que cet apôtre de l'enfance écrivait au temps des désastres de la guerre de Cent ans. Ce fécond créateur de notre langue voulait qu'on fît participer le bas peuple, et « notamment les gens de villages et de labourages » à tous les bienfaits de l'instruction. Aussi composa-t-il la *Méthode d'attirer les enfants à J.-C.*, pour les maîtres, et de petits livrets pour les enfants : l'*A B C des simples gens*, le *Miroir de l'âme*, parlant des dix commandements, la *Science de bien mourir*, l'*Examen de conscience*.

Les liasses de la Fabrique de notre cathédrale constatent, à plusieurs reprises, dans le cours de ce siècle, des dépenses faites pour les *Enfants de la Maîtrise*. En 1398, Jean Dodieu, évêque de Senlis, assignait même une prébende de sa cathédrale pour l'entretien des clercs ou enfants de chœur[1].

En 1388, Simon de Cramant fondait, à Poitiers, six enfants de chœur et un maître de musique.

Nous l'avons déjà remarqué, les femmes n'ont été exclues en aucun temps des avantages de l'instruction. La mère de Gerson, bien que du peuple, était une femme supérieure : la meilleure preuve est dans la manière si remarquable dont elle sut élever ses douze enfants. Après la forte éducation de fa-

[1] *Act. de la prov.*, t. II, f. 622. — *Opera Gersonii*, t. I, col. 121. — *De Visitatione prelatorum et curatorum.*

Digitized by Google

mille, elle conservait avec eux, lorsqu'ils étaient éloignés du foyer paternel, des relations épistolaires, dont il nous est resté un monument, précieux au triple point de vue linguistique, moral et intellectuel dans ces temps si peu connus. Ce serait pour nous grand plaisir de citer ici la seule lettre qui nous reste de cette admirable mère, et qui fut écrite, sous sa dictée, par sa fille Poncette. — Christine de Pisan nous a laissé une *Vie de Charles V*, monument curieux sous les rapports historique et littéraire[1].

Ce que fit Gerson pour épargner les peines et les larmes de l'enfance, montre qu'à mesure que les temps se développaient, le perfectionnement s'introduisait dans les méthodes d'enseignement. D'après ce grand maître, l'instruction du peuple devait se faire surtout à l'aide de livres religieux élémentaires, afin de mettre la foi et la morale chrétiennes à la base de l'éducation et à la portée des simples gens. Dans les temps de contagions si fréquentes, la Faculté de médecine de Paris avait publié un petit traité, pour faire connaître à chacun ce qu'il avait à employer pour se garantir ou se guérir du terrible mal.

La rareté et la cherté des parchemins forçaient à l'économie; on employait donc les abréviations dans la rédaction des actes, et on peut assurer que l'enfant qui les connaissait n'était nullement dépourvu

[1] Ravelet, ouvr. cité. — *Biblioth. de Reims*, Fonds de la Fabrique de la cathédrale. — Biblioth. nation., Supplém. franç. n° 7,308. Le *Bulletin relig. de Reims* a publié la lettre de la mère de Gerson, t. VI, p. 347. — *Revue des quest. hist.*, 1873, p. 539. *Patria.*

Digitized by Google

d'habileté. Dans un chapitre à part, nous nous étendrons sur le matériel des écoles ; mais dès maintenant nous soutenons que, *moralement*, et quasi *physiquement*, c'est là tout ce que pouvait faire la pédagogie de ces temps, si on se reporte au milieu social et aux obstacles de force majeure qu'elle rencontrait pour le développement de l'instruction populaire. Nous voudrions bien savoir ce qu'eussent fait de plus, à la place de l'Eglise, ceux qui la blâment tout en se montrant si avares de textes et de preuves pour appuyer leurs accusations.

Digitized by Google

IX.

Guy de Roye.

(XVe siècle.)

Ipsi fuerunt rebelles lumini, nescierunt vias ejus.
Job. 24.

Rebelles à la lumière, ils ne connurent plus les voies de la lumière.
Job., ch. 24.

1. Situation déplorable de la France, de l'Europe et de l'Eglise. — 2. Guy de Roye et le concile de Reims; école de théologie; archevêques et chanoines remarquables par leur goût pour les lettres. — 3. Monastères dans le diocèse, leur état lamentable; colléges diocésains à Paris. — 4. Notabilités scientifiques et littéraires. — 5. Les petites écoles et leur antiquité; école de Rethel; instruction des femmes.

1. La mémoire du lecteur n'a pas encore laissé échapper le lugubre tableau des XIVe et XVe siècles, que nous venons de crayonner. Depuis soixante-quinze ans, l'humanité marche vers l'abîme : va-t-elle enfin s'arrêter dans cette voie rétrograde? Qu'il nous serait doux de le reconnaître ! Mais l'Europe entière est en proie à toutes les infortunes; de toutes parts son sol s'ébranle sous le poids des armées, et l'air retentit du bruit des batailles. A Constantinople, le croissant achève l'œuvre de mort commencée par le schisme depuis des siècles et voue définitivement l'Orient aux ténèbres et à la corruption.

Chez nous, la nuit s'assombrit; la famine et la peste s'unissent à la révolte et à la guerre pour

Digitized by Google

épouvanter les timides études. L'inféodation des dîmes, l'envahissement du patrimoine ecclésiastique par les laïques, la calomnie et la cupidité enlèvent aux églises et aux abbayes des ressources qui en avaient fait jusqu'alors les asiles des lettres.

A Paris même, les plus fameuses écoles sont ruinées et fermées ; au lieu de les multiplier, on les réunit. En 1459, le meilleur helléniste, Tifernas, malgré la faveur royale, se voit chassé par la faim, parce que le nombre de ses élèves ne suffit pas à lui procurer sa subsistance !

Le clergé aussi a perdu le sens du nom qu'il porte ; il est illettré et ignorant, parce qu'il n'y a plus de maîtres pour l'instruire. Un concile de Soissons n'exige plus, pour ordonner un sujet, que la capacité de pouvoir expliquer l'évangile et les bonnes vie et mœurs. On va jusqu'à dire : « Dans la visite « des paroisses, les doyens s'assureront que les « curés savent lire les statuts et le missel ! » La confusion deviendra telle que les laïques se tonsureront eux-mêmes pour obtenir plus facilement les bénéfices et décrier le clergé par leur mauvaise conduite et leur ignorance [1].

Faut-il s'étonner que la chaire ne se distingue plus que par l'extravagance des sujets et la trivialité du langage? Gerson en prend sujet pour demander de petits traités, disant que les prédicateurs instruisent mal ou pas du tout.

L'exagération des impôts enlève aux masses le

[1] *Act. de la prov.*, tom. II, fol. 662, art. XXVII et suiv. du règlem. dressé par le conc. de Reims (1408). Discours de Gerson dans la même assemblée. fol. 640 ; très-curieux et très-instructif.

Digitized by Google

superflu nécessaire au développement des lettres, tandis que le despotisme royal comprime, chez les grands, le libre essor de l'esprit. Cependant ce n'était pas le désir d'apprendre qui faisait défaut dans le peu d'écoles qui avaient survécu à tant d'orages, témoin cette joie inouïe, avec laquelle maîtres et élèves saluèrent la récente découverte de Guttemberg (1450). Tous prévoyaient que livres et études allaient exiger beaucoup moins d'argent.

Dans cet âge de *fer* et d'*ignorance*, l'Eglise redoublait d'efforts pour la réforme de sa discipline, la répression des abus, la défense de ses libertés et la guérison de tant de scandales qui la désolaient. Ses nombreux conciles nous la montrent s'ingéniant à la recherche des moyens d'écarter les obstacles à la diffusion des lumières. Partout elle s'occupe de restaurer les colléges des villes comme de rétablir les écoles des campagnes, veillant toujours à la conservation de la science et à la pureté de la foi.

Sous les Valois et aux Etats-Généraux, les représentants du tiers-ordre font des souffrances du peuple le tableau le plus pathétique et élèvent les réclamations les plus justes et les plus émouvantes. Après quatre siècles, la lecture de leurs doléances émeut encore profondément, et on se demande où ces obscurs bourgeois avaient puisé de pareilles inspirations et pris un tel langage. Il faut bien reconnaître qu'ils avaient reçu quelque teinture des lettres et acquis quelques connaissances. Mais où, si ce n'est dans les écoles sauvées du naufrage par les soins de l'Eglise?

Encore un peu de temps, et cette ère, une des

Digitized by Google

plus funestes qu'ait traversées l'humanité, touche à sa fin. L'aisance et la sécurité vont reparaître; les écoles se rouvriront, les universités se multiplieront, et les hommes, sortis de l'isolement, se rapprocheront. Grâce à l'imprimerie, la communication des idées les fécondera et les découvertes ne mourront plus avec leurs inventeurs.

2. Les tristesses de ces deux siècles sont tempérées, pour nous, par trois hommes qui nous sont déjà connus, Guy de Roye, Gerson et Guillaume Fillâtre. Né à Muret, près de Soissons, Guy, après avoir rempli des fonctions de confiance auprès de plusieurs souverains pontifes, fut successivement pourvu des évêchés de Verdun (1379), de Dol (1381), de Castres (1383), de Sens et de Tours (1385), enfin en 1390 il se démit de tous ces bénéfices pour accepter l'archevêché de Reims. Lorsqu'il eut fondé le collége de Reims, il songea à organiser la bibliothèque de son chapitre, pour recevoir les livres légués par plusieurs dignitaires de sa métropole et ceux même d'Hincmar. Cinq ans plus tard, ce prélat convoquait, à Reims, l'assemblée de ses suffragants, afin de travailler ensemble à la paix de l'Eglise. Mais les malheurs publics de cette année furent si multipliés et si grands que le concile ne put avoir lieu que l'année suivante. Gerson y déploya toutes les ressources de son éloquence pour stimuler le zèle des pasteurs dans l'accomplissement de leurs obligations. « Il est indispensable, » s'écrie-t-il, « qu'on exécute les decrétales qui ordonnent l'ins-« titution d'un théologal dans toute église métropo-« litaine; les leçons de théologie données par les « religieux mendiants ne suffisent pas. Il faudrait

Digitized by Google

« même que toute cathédrale et même toute collé-
« giale marquante ait une prébende affectée irré-
« vocablement à l'office d'un théologal. A la de-
« mande de notre vénéré maître (Pierre d'Ailly),
« archevêque de Cambrai, le pape Benoît a même
« permis de faire, certains jours, des distributions
« aux professeurs et aux étudiants. Que les grandes
« abbayes aient des professeurs capables d'instruire
« les autres religieux dès la jeunesse et que, con-
« formément aux canons, on leur interdise l'étude
« du droit et de la médecine. *Puisque la réforme*
« *dans l'Eglise doit commencer par les enfants,*
« *qu'on consacre une partie des revenus prében-*
« *daires à la rétribution des maîtres séculiers*
« *qui se consacrent à l'instruction des enfants.*
« Enfin, il est nécessaire de publier, à l'usage du
« peuple, de petits traités, tels qu'il en existe déjà
« et contenant le résumé de la foi et de la morale
« chrétiennes ; qu'on oblige les curés à se procurer
« ces livrets et à expliquer les statuts synodaux. »
Tous ces vœux du grand chancelier furent trouvés si justes que les Pères du concile les traduisirent par autant de décrets obligatoires dans toute la province. L'archevêque Guy avait composé le *Doctrinal sapientiæ*, in-fol. goth. Ses vertus et son amour des lettres le recommandent à la mémoire de la postérité.

L'école épiscopale de Reims possédait, vers 1410, deux professeurs du nom de Simon et Pierre de Valmonte ; c'est tout ce que D. Marlot nous en a conservé.

Le corps capitulaire fournit à l'Eglise 16 prélats dont 13 évêques, 3 archevêques et 6 cardinaux.

Digitized by Google

Deux de ses membres, Jacques, d'Attigny, et Jean, de Vitry, avaient assez de science pour être députés au concile de Bâle. Guillaume Coquillart, chanoine (1478), est l'un des deux hommes qui cultivèrent les muses dans le diocèse pendant cette période agitée. Bien qu'il ait chanté la chaste héroïne de Domremy et que Marot l'ait appelé l'*honneur de la Champagne*, nous ne pouvons nous glorifier de ses œuvres : trop souvent leur liberté est un outrage à la morale.

Dans les temps de troubles, les hommes éminents en lumières et en sainteté sont rares. La pénurie de ces terribles jours que nous traversons, fait que nous nous estimons heureux d'avoir à signaler la *Vie de Charles VI* par Jean Juvénal des Ursins (1449-1473). On reproche à son style d'avoir peu de couleur ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'avant le XVIe siècle, ce ne sont ni les idées, ni les images, ni la chaleur, qui manquent à nos écrivains, mais uniquement le vêtement de la pensée ou le style. Notre langue était encore dans la formation de l'enfance. Notre archevêque se montre national, exact et méthodique. C'est tout ce qu'on peut exiger d'un écrivain de son temps.

A la fin du siècle, Robert Briçonnet (1493-97), saisissant la première lueur de repos dont la France jouissait, proposa aux habitants de sa ville archiépiscopale de former une université ou une manufacture. Par cette création, il voulait rendre quelque vie et procurer de nouvelles ressources à la principale cité de son diocèse épuisé par la guerre. Le lecteur qui sait dans quel état lamentable se trouvait alors le royaume, ne s'étonnera pas que les

Digitized by Google

Rémois aient préféré l'établissement d'une manufacture. L'université devait avoir un jour sa réalisation. Toutefois cette gloire ne devait pas encore être pour le cardinal Guillaume, frère et successeur de Robert, bien qu'il se soit montré amateur des livres et protecteur des savants [1].

3. Un silence de sinistre augure enveloppe les écoles des ordres mendiants et de nos abbayes. Un seul fait nous révèle celle de Saint-Remi vers 1434. Les écolâtres voulaient toujours assujettir les religieux de ce monastère à leur juridiction. La contestation fut portée devant le tribunal du bailliage de Vermandois qui la décida en faveur de Saint-Remi.

Toujours jaloux de la splendeur de leurs Eglises et sentant tout le poids de leur responsabilité, les évêques de la province, réunis à Soissons (1456), statuent que les meilleurs sujets de chaque diocèse seront envoyés aux universités pour achever leurs études. Alors nos établissements scolaires, quoique bien affaiblis, commençaient à ressusciter. Ruinés par les Anglais vers 1418, les deux colléges de Rethel et de Reims avaient été réunis en un seul par Charles VII vers 1443 et à la demande de l'archevêque Renaud de Chartres. Désormais la direction en était confiée aux archevêques eux-mêmes; mais on remarquera le désir des premiers

[1] *Descript. de Reims*, par Géruzez. — Les écolâtres de Reims, pendant ce siècle, furent : Jean de Albo-Monte (1411); Guérin de St-Michel (1414); Regnault Praxellus (1415); Ponce, d'Erpy (1421); Jean Campani et Eudes Jérôme (1425); Pierre Sylvestris (1457 et 62); Jean Douxami (1463); Robert Lescot (1486); Jean d'Orlany (1487); Pierre la Dure (1496).

Digitized by Google

pasteurs zélés pour remettre leurs propres écoles au niveau de celles de la capitale. Une bourse était réservée, après la réunion, au plus digne des futurs bacheliers du Rethélois[1].

4. Recueillons religieusement les noms de quelques personnages qui surent alors sortir par leurs talents des rangs que leur assignait leur obscure naissance. Le premier que nous rencontrons est le dominicain Hugues, de Rethel, d'abord évêque auxiliaire de Bourges et ensuite archevêque de Corinthe (1450). — La république des lettres ne saurait oublier Hubert Gobert, abbé de Basle, puis général des Prémontrés, lequel vit le jour à Monthermé (1420). Théologien et jurisconsulte, il n'écrivit rien, mais ses vertus et ses lumières lui frayèrent le chemin des honneurs et lui ouvrirent même les portes du conseil royal. Sa mort excita des regrets proportionnés à l'estime qu'il s'était conciliée. — Vers le milieu du siècle, le collége Le Moine possédait un habile professeur de langue grecque en la personne d'Evagre, rémois et maître d'Amyot. — Vers la même époque naissait, à Sedan, Erard de la Marck, qui aima les sciences et ceux qui les cultivaient. A peine pourvu d'un canonicat à Liége, il fut élu évêque de cette ville et honoré de la pourpre romaine. — Les muses réclament Nicolas Ory, de Reims, dont les œuvres poétiques forment un in-folio.

5. Indubitablement, les écoles, dont les traces n'apparaissent qu'au xve siècle, existaient antérieu-

[1] *Actes de la prov.*, fol. 726. — D. Marlot. — Géruzez. — *Hist. de Rethel*, p. 96.

Digitized by Google

rement. Ce que Gerson avait recommandé et ce que nous avons rapporté sur la visite des écoles dans son traité *De Visitatione prælatorum* (vers 1400), il le répète au concile de Reims (1408). Les évêques décident que dans la visite des paroisses, on s'informera « comment les enfants sont instruits, s'il y a « des écoles dans toutes les paroisses ou dans le voi- « sinage. » La publication des petits traités y est ordonnée : tout cela prouve que les écoles étaient répandues dans les campagnes.

Dès 1403, Simon de Bucy, évêque de Soissons, ordonne à ses curés, sous peine d'excommunication, d'avertir tous leurs paroissiens une fois par mois, au prône de la messe paroissiale et aux grandes fêtes, de l'obligation où ils sont d'envoyer leurs enfants *des deux sexes* aux écoles des villages qui en possèdent, auprès des curés et des chapelains dans les localités qui en sont dépourvues. Les curés et les maîtres d'école sont obligés d'apprendre aux enfants les prières ordinaires moyennant un salaire raisonnable. Pour aider les enfants indigents obligés d'aller à l'école dans les paroisses voisines, le même prélat veut aussi qu'on leur réserve l'eau bénite et les honoraires attribués à sa distribution [1].

En 1406, Laurent de Raillicourt, chanoine de Reims, donne à la maîtrise de la cathédrale une maison sise à Reims, et en 1423 une bulle pontificale lui unit la 16e prébende. Ce fut encore vers 1446 et au plus 1465, que Jean Petit fut envoyé à Cambrai pour se perfectionner dans la science du

[1] *Actes de la prov.*, fol. 624.

Digitized by Google

chant; il fut nommé, à son retour, maître de chapelle [1].

Mais voici, pour notre diocèse, une autre preuve, à laquelle on ne refusera certainement pas quelque valeur. Depuis ses commencements, Rethel eut l'avantage de posséder des écoles. Les murs de l'église paroissiale de cette ville conservent un document de haute portée pour notre sujet. C'est l'épitaphe d'un de ses maîtres d'école, mort le 6 juillet 1476 : elle se lit en lettres gothiques, rouges, et gravées dans le collatéral de gauche, au-dessus du petit portail.

Cy est le lieu repositoire
Ou gist feu de bône mémoire
Maistre Jhan Bavet dit Toussains
Maistre-ès-arts tenant auditoire
Scolastique en ce territoire
Ou instruict à maintes et maints
Le quel décéda des humains
Mil IIII^c septante et six
Six en Juillet : es cieulx haultains
Soit son esprit en gloire assis
Amen.

Qu'on accorde seulement à ce maître 25 ans d'exercice, ce qui n'est pas exagéré, et nous voilà reportés dans la première partie de ce siècle. Ce

[1] *Bull. relig. de Reims*, 5e année, p. 283. — *Actes de la prov.*, fol. 749.

Digitized by Google

monument lapidaire nous montre que dans cette école on recevait aussi les filles (*maintes*) avec les garçons (*maints*). Enfin, l'inhumation dans l'église et l'existence de l'épitaphe constatent à quel point les maîtres étaient honorés.

Nous pouvons confirmer l'existence des écoles de Rethel au xve siècle par un acte authentique. En 1493, une sentence des requêtes du Palais, entre l'archevêque de Tours, abbé commendataire de Saint-Remi, comme prieur de Rethel, et Jean Faynel, maître ès-arts, qui tenait école sans congé depuis un an à Rethel, maintint le premier dans la possession de faire tenir école en ladite ville et paroisse de Rethel (Invent. des titres et revenus du prieuré de Rethel, aux archiv. de Saint-Remi.). C'est là un de ces mille exemples du respect porté aux droits acquis des autres, et selon lequel les possesseurs n'avaient à craindre aucune concurrence. Nous connaissons les droits de Saint-Remi sur les écoles de Rethel (c. VI, n° 10), toujours exercés depuis le comte Witer, qui les lui avait donnés.

Digitized by Google

X

Le cardinal Charles de Lorraine.

(XVIe siècle.)

Quamdiù sum in mundo, lux sum mundi. (Joann., 9.)	Tant que je suis dans le monde, je suis la lumière du monde (*Saint Jean, ch. 9.*)

§ I. — 1. Résumé des obstacles que les lettres rencontrèrent dans ce siècle. — 2. Nos archevêques et principaux chanoines. — 3. Personnages remarquables dans les monastères docésains. — 4. Collége de Reims, à Paris, et collége des Bons-Enfants.

§ II. — 5. Fondation de l'Université rémoise; bulle pontificale et lettres royales; sa composition. — 6. Règlement de l'Université; libéralités du Chapitre; statuts de la Faculté des arts. — 7. Réunion des Ecrevés au collége des Bons-Enfants; composition de cette maison; premiers officiers de l'Université; Antoine Fournier et ses libéralités; mal que la Ligue causa à l'Université, et cahiers des vœux de Reims en faveur de son Université.

III. — 8. Fondation du séminaire de Reims, et ce qu'il eut à souffrir dès son origine. — 9. Séminaire des Anglais; restauration du collége d'Epernay; pédagogie de Montfaucon; hommes remarquables du diocèse; l'imprimerie à Reims.

§ IV. — 10. Avantages que procure l'imprimerie pour la diffusion des livres populaires; abus des fêtes écolières. — 11. Les conciles et synodes de la province de Reims et autres sur les écoles rurales, les écoles *dominicales* ou d'*adultes*, et les appointements des maîtres. — 12. Prescriptions du cardinal Charles sur le même sujet, et vigilance des papes; concile de Reims de 1583 touchant les séminaires; maîtrise. — 13. Ecoles de Rethel et de Witry; Instruction des femmes. — 14. Parallèle entre le catholicisme et le protestantisme.

Digitized by Google

§ I. — *Anciennes écoles du diocèse.*

1. L'histoire des écoles est l'histoire de la civilisation ; c'est aussi celle des maux qui vinrent enrayer leur marche dans la série des âges. Assurément, démêler, exposer et résumer tant d'obstacles n'est pas la moindre tâche qui s'impose à l'historiographe de l'intelligence humaine. Arrivé au terme final du Moyen-Age et de ses commotions de tout genre, allons-nous enfin entrer dans le règne paisible de la vérité et de la justice? Volontiers le croirait-on, quand on voit la France travailler pendant un quart de siècle, et avec une ardeur sans égale, à réparer ses immenses désastres. Mais, plus de quatre-vingts ans d'horribles luttes, intestines et autres, la replongent aussitôt dans la plus excessive misère. De quel style n'aurions-nous pas besoin pour retracer, sous son véritable jour, cette période d'épouvantables convulsions, dont est sorti l'*esprit moderne?*

Dans l'Eglise, la scandaleuse accumulation des hautes dignités sur la même tête ; le paganisme envahissant complètement les lettres, les sciences et les arts, sous le nom de *Renaissance ;* l'admiration exclusive pour l'antiquité ; un sensualisme sceptique ; le gallicanisme de l'Université et des Parlements ; l'hostilité et les empiètements de la magistrature sur les immunités ecclésiastiques ; les brouilleries entre la cour de Rome et celle de France ; les divisions du collége des cardinaux ; le venin du protestantisme s'infiltrant partout sous l'attrait des passions et l'appât offert à la cupidité ; l'appauvrissement du clergé par d'énormes contributions ; les

Digitized by Google

cures et les abbayes livrées à des laïques sans foi ni mœurs, aux huguenots et jusqu'à des femmes; les églises réduites en cendres et les monastères pillés; l'insubordination dans les rangs du clergé; la cause de l'Eglise trahie par les concessions faites aux hérétiques (édits de 1562 et 1576); le désir insatiable des nouveautés, etc., etc... tels sont les innombrables et redoutables dissolvants, qui concourent simultanément à l'altération de l'unité de l'esprit chrétien et national, préparent le triomphe de l'erreur, des *idées* dites *libérales*, de l'indifférence religieuse, des sciences cabalistiques, la suprématie du pouvoir temporel, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qui définitivement engendreront tous les malheurs des sociétés modernes.

D'autre part, l'Etat nous laisse apercevoir les plus grands désordres administratifs, les fautes et les malheurs inouïs du pouvoir, le mépris de la royauté, l'autorité souveraine aux mains d'enfants inhabiles ou d'une femme intrigante, le pays ensanglanté par une guerre sociale à outrance, etc , tout autant de causes lamentables, qui agitent la société jusque dans ses fondements, la livrent à des horreurs inimaginables et transforment nos plus belles provinces en champs de bataille. Quelle force humaine eût été assez puissante pour conjurer ce déluge de calamités?

2. L'Eglise ne vit rien au-dessus de ses forces; de gigantesques efforts prouveront, dans ce siècle encore, qu'elle fit tout ce qui était possible en faveur des lettres. Sous son souffle inspirateur, se manifeste pour les études un élan tel, pour les sciences un amour si prodigieux, que jamais il ne s'en pro-

Digitized by Google

duisit de pareil. Et comment, du reste, les études auraient-elles pu demeurer stationnaires dans les jours où vivaient leurs plus grands protecteurs, les Léon X à Rome (1513-1521), les François Ier à Paris (1515-1547), les Charles de Lorraine à Reims (1550-1574), les Louis de Gonzague et les Henriette de Clèves à Rethel (1564-1595).

Les solennelles assises des premiers pasteurs venaient de se tenir à Trente et de fixer sur les écoles les premiers soins de leur sollicitude ; les conciles provinciaux et les synodes diocésains n'avaient eu qu'à exécuter leurs dispositions et leurs sages mesures. Luther vient de lever l'étendard de la révolte contre tout, dogme, morale, autorité, discipline, nobles, riches, propriété. Les dépositaires de la foi sentent la grandeur des périls qu'elle va courir et comprennent que, sans trahir leur mission, ils ne peuvent négliger l'instruction des pasteurs et des ouailles.

Il ne nous est guère permis de douter que les deux prélats qui occupèrent notre siége primatial dans le commencement de cette période, se soient montrés envers nos écoles d'une générosité égale à celle qu'ils déployèrent dans tout le reste de leur administration. C'est à la libéralité de Robert de Lenoncourt (1508-1532) que Reims fut redevable de prodigieuses aumônes pendant une affreuse famine, Notre-Dame, de la chapelle du Saint-Lait, et Saint-Remi, de son portail méridional et du splendide tombeau de l'apôtre des Francs. Jean de Lorraine se montra toujours si prodigue de largesses envers les hommes de lettres, que ses libéralités dégénéraient en profusions et qu'il se laissait manquer

Digitized by Google

du nécessaire au milieu des gros revenus de ses neuf évêchés et de ses neuf abbayes.

Mais voici venir un de ces éminents prélats que le diocèse s'enorgueillit avec le plus de raison d'avoir eu pour archevêque, le très-illustre CHARLES DE LORRAINE. Pendant plus de 28 ans, ce grand cárdinal se montrera le défenseur des prérogatives du Saint-Siége et le soutien de la royauté; le formidable adversaire de l'hérésie; l'éloquent orateur du concile de Trente, des Etats-Généraux et du colloque de Poissy; le fidèle observateur des décrets de Trente, principalement en ce qui concerne les études; le magnifique fondateur de notre Université, du séminaire et des Minimes; le bienfaiteur de sa cathédrale et de Saint-Remi, et enfin le guide de l'imprimerie dans sa ville archiépiscopale. Son neveu et successeur achève ses œuvres et accueille d'Angleterre toute une pléïade d'hommes d'élite. Tous ces archevêques rivalisent de zèle pour augmenter la bibliothèque des Bénédictins de Saint-Remi.

Sous de tels pontifes, le chapitre métropolitain voit sortir de ses rangs dix prélats, dont sept évêques, deux archevêques et trois cardinaux, et fournit en même temps un abondant contingent d'esprits distingués. Citons : Thomas Cauchon, grand archidiacre, qui laissa sa bibliothèque à la cathédrale; — Jean Godart, d'Attigny, grand chantre et auteur de deux ouvrages inédits; — Gentian Hervet, d'Orléans; versé dans les langues hébraïque, grecque et latine, il fit briller sa science des Livres saints et de la Tradition au concile de Trente. A son retour en France, Charles de Lorraine voulut l'attirer dans son diocèse en le pourvoyant d'un canonicat; plu-

Digitized by Google

sieurs ouvrages témoignent de sa vaste érudition. — Richard, de Pré, théologal et chancelier de l'université, pouvait rivaliser avec les orateurs les plus distingués de l'époque, aussi fut-il un des douze docteurs envoyés au concile de Trente par Charles IX. — Le trésorier Nic. Colin se fit une réputation dans un autre genre de connaissances : il possédait parfaitement les histoires sacrée et profane, et une traduction des ouvrages de Louis de Grenade et des opuscules de piété forment tout ce qui nous reste de ses labeurs. — Un autre chanoine, Nic. Béguin, de Reims, acquit dans la chronologie profane et ecclésiastique une profonde science. — Hubert Meurier, théologal très-attaché à la Ligue, déploya dans ses prédications une ardeur sans bornes pour exalter les esprits de ceux de son parti.

La grande écolâtrerie fut occupée, de 1511 à 1521, par Gilles Grand-Roux, et de 1528 à 1538, par Paul Grand-Roux. Le premier laissa, au collége des Bons-Enfants, une cense située à Saint-Remi-le-Petit. La générosité du second lui assure une égale reconnaissance des lettres : en 1531 (14 juin) il augmenta sa prébende du revenu d'une cense, achetée par lui sur le territoire de Mailly.

3. Les commendes qui livrent nos abbayes à des étrangers souvent indignes, ont chassé les lettres de leurs antiques asiles. Les noms de famille que portent ces étranges abbés, ne nous permettent plus de reconnaître les hommes originaires du diocèse. Ce n'est que par hasard que nous en rencontrerons quelques-uns.

Saint-Nicaise eut pour abbé, de 1500 à 1521,

Digitized by Google

Jean Villemet, de Rethel; de 1521 à 1530, Jacques Joffrin, de Reims. — A Saint-Denis, nous trouvons Pierre Renauldin, d'Attigny, que ses talents poétiques n'empêchent pas de devenir grand pénitencier du diocèse. — A Hautvillers, un autre Renauldin, probablement de la même famille, relatait les miracles de sainte Hélène.

En 1569 le cardinal Charles offrit un refuge dans son propre palais aux Minimes de Bracancourt, expulsés par les hérétiques de Lorraine, en attendant qu'il leur élève un couvent sur les fonds de son abbaye de Saint-Remi. Ces religieux surent payer au diocèse par leurs missions le bien que son archevêque leur avait fait. Les historiens de l'ordre nous ont conservé parmi bien d'autres, les noms d'Hippolyte Raulin, de Rethel, qui fut plusieurs fois provincial et qui, à toutes les qualités extérieures de l'orateur, joignait le savoir et l'éloquence ; Jean Ropitel, champenois, digne émule du précédent dans la chaire et la polémique ; Jérôme et Jean Mopinot, et Nic. Fondeur, de Rethel, tous trois d'une vie très exemplaire; Ponce Jambar, de Reims, d'abord bénédictin à Saint-Nicaise puis religieux, provincial et général des Minimes.

La maison des Minimes de Rethel recevait aussi un grand éclat des talents oratoires de Gilles Camart, de cette ville, qui devint général de l'ordre et composa plusieurs ouvrages.

Aux Carmes de Reims nous trouvons Cochelet, de Mézières, docteur en Sorbonne, qui remplit les premières fonctions de l'ordre, se fit un nom dans la chaire et la polémique : il a laissé plusieurs ouvrages latins.

Digitized by Google

Le monastère du Mont-Dieu inaugura ce siècle par un bien triste événement, l'incendie qui anéantit sa riche bibliothèque (1502).

L'abbaye de Mouzon fut gouvernée par D. Gilmer, dont la famille habitait Boulzicourt et qui sut se procurer des ressources considérables pour orner son église abbatiale.

4. Un de ses parents, du même nom, parvint au rectorat de l'université parisienne; il fut aussi principal du collége de Reims et excella dans la composition des vers latins. Cette maison de Reims eut considérablement à souffrir des désordres de la Ligue; par bonheur, pour se relever, elle fut pendant 40 ans sous la direction de Jean Morel, de Séchault, qui la transforma en un des colléges les plus florissants de la capitale. Cet habile principal réunissait à la science l'art si difficile de la versification latine. Ce collége possédait 14 bourses.

Soutenue par les libéralités de nos archevêques, la société des Bons-Enfants subsistait toujours, mais son état voisin de la misère ne lui permettait de produire que de médiocres sujets.

Le célèbre Jacques Louis, d'Estrebay, contribua largement à relever un peu ce collége vers l'an 1500, année où il y professait la rhétorique. Les bâtiments que le chapitre possédait dans la rue des Tapissiers, menaçaient ruine depuis longtemps et occasionnaient de sérieux embarras. Dès 1527, les chanoines avaient décidé que ces vilaines constructions seraient remplacées par quatre belles maisons et que les étudiants des Ecrevés, des Bons-Enfants et de Saint-Denis resteraient en classe dans leur école respective. Voyant avec peine ce pitoyable

Digitized by Google

état de choses, Paul Grand-Roux avait obtenu du corps dont il faisait partie, l'autorisation de transférer ces classes au collége des Bons-Enfants. Toujours généreux pour tout ce qui tenait à sa charge; il voulut supporter les frais d'un grand corps de logis qu'il fit ajouter à ce collége et augmenter le nombre des boursiers. Toutefois, les nouvelles maisons n'étaient pas achevées que Grand-Roux et l'abbé de Saint-Denis attaquaient le chapitre, l'un pour changement de destination desdits bâtiments, et l'autre pour suppression des classes. Les chanoines firent la paix avec l'abbaye en lui accordant un maître sur la paroisse; quant à l'écolâtre, il ne fut indemnisé du droit de collation des écoles supprimées que sous le cardinal de Lorraine, lorsqu'eut lieu le transfert définitif des classes au collége des Bons-Enfants (1546). L'archevêque avait aussi accru la maison des Bons-Enfants d'un bâtiment destiné au grand-maître et à quatre boursiers; enfin il avait considérablement agrandi la chapelle. La ville contribua à ces importantes améliorations en concédant quatre maisons et une ruelle qui furent enfermées dans l'enceinte [1].

Dans leur cahier de vœux présenté aux Etats-Généraux de Blois (1588), les Rethélois demandaient que dans chaque ville on entretînt, sur les revenus des nombreux prieurés ou des abbayes les plus proches, un collége de deux ou trois régents. Comme ils pouvaient eux-mêmes satisfaire à ce besoin en ce qui les concernait, un collége de trois régents fut alors fondé. Cet établissement était entretenu

[1] *Biog. ardenn.* — D. Marlot., t. IV, fol. 320, note.

Digitized by Google

par les deniers communaux et ses régents nommés par le conseil à la pluralité des voix [1].

§ II. — *Université de Reims.*

5. Le cardinal Charles de Lorraine savait apprécier mieux que personne le prix de l'enseignement supérieur et les besoins de son époque. Ce qu'il venait de faire en faveur du principal établissement d'instruction de sa résidence ne pouvait le contenter. Il gémissait de l'insuffisance de l'institut d'Ivel et songeait au moyen d'y suppléer et de rendre plus d'éclat au siége dont il était titulaire depuis déjà sept ans. Les circonstances étaient on ne peut plus heureuses ; il venait de conférer l'huile sainte à Henri II et d'être promu au cardinalat. La confiance dont il jouit auprès du jeune souverain et du pape Paul III, lui fit obtenir facilement de l'un et de l'autre toutes les autorisations nécessaires à son grand projet : la création d'une université à Reims. Il ne voulait pas supprimer le collége des Bons-Enfants, mais le réunir à l'établissement qu'il avait en vue, pour en faire une maison où les jeunes gens se prépareraient aux cours supérieurs. Cette transformation confondra désormais l'histoire de ces deux instituts.

Le jeune archevêque porta lui-même à Rome, où il était allé recevoir les insignes de sa haute dignité, les lettres royales dans lesquelles Henri II exprimait à Sa Sainteté tout le plaisir que lui causerait l'érection de l'université de Reims. L'assenti-

[1] *Histoire de Rethel*, Jolibois, p. 96. Voir ci-dessous, n° 9.

Digitized by Google

ment du pontife ne se fit pas longtemps attendre : la bulle est datée du 5 janvier 1548 et mérite d'être connue dans ses principales dispositions. « Considé-
« rant », dit le Saint-Père, « de quel profit est
« pour la foi l'étude des lettres, quel accroissement
« en reçoivent le culte divin, la connaissance de la
« vérité et la pratique de la justice, Nous Nous
« montrons attentif à tout ce qui peut exciter cette
« étude et aider tous ceux qui s'y appliquent. Cette
« portion de Notre sollicitude éveille encore davan-
« tage nos soins et Nous Nous montrons plus disposé
« à satisfaire les vœux qui nous sont exprimés, quand
« ceux qui nous les présentent sont des rois catho-
« liques, des évêques et surtout des princes de la
« sainte Eglise et que de plus c'est en faveur de
« lieux déjà célèbres. Ainsi en est-il sans le moindre
« doute de nos très-chers fils Henri, le roi très-
« chrétien de France, et le cardinal Charles, ar-
« chevêque de Reims. Pour obtenir l'érection d'une
« université à Reims, ils nous ont représenté le pri-
« vilége de sacrer les rois et de toucher les
« écrouelles ; l'éminence et l'antiquité du siége
« métropolitain ; la dignité de duc, de premier pair
« de France et de légat-né du Saint Siége, dont
« jouit le titulaire de ce siége ; la beauté du site,
« la salubrité de l'air et du climat, la fertilité de
« la campagne dans laquelle la cité se trouve assise ;
« la grandeur et la beauté de cette même ville, son
« nombreux clergé, sa forte population, la magni-
« ficence de ses édifices sacrés, la quantité de ses
« abbayes tant de religieux que de religieuses ; l'as-
« sortiment de tout ce qui est nécessaire à la vie
« civile et à la nourriture des hommes ; l'existence

Digitized by Google

« d'un vaste et célèbre collége ; le bien que procu-
« reront à l'Eglise militante les hommes doués de
« science qui font discerner le juste de l'injuste,
« briller la lumière de la vérité en éclipsant ses
« ennemis ; le but qu'ils se proposent, la gloire de
« Dieu, l'honneur de sa très-sainte Mère la Vierge
« Marie et l'utilité des populations tant de la ville et
« du diocèse de Reims, que de toute la France, de
« la Lorraine, du pays de Trèves et de toutes les
« provinces voisines. Voulant donc condescendre à
« des vœux si légitimes, Nous concédons la créa-
« tion d'une université pour l'enseignement des
« langues grecque et latine, hébraïque et chaldaïque,
« de la philosophie naturelle et morale, de la théo-
« logie, des droits canonique et civil, de la méde-
« cine, de la physique et des arts libéraux, à l'instar
« de toutes les autres universités du royaume. Nous
« accordons aux maîtres, aux étudiants et à tout
« le personnel les mêmes priviléges, le droit d'y
« être pourvu des divers grades de maîtrise, de
« baccalauréat, de licence et de doctorat. Le car-
« dinal Charles et ses successeurs pourront établir
« et réformer les statuts de ladite université, selon
« que le besoin s'en fera sentir. De plus Nous lui
« accordons toute puissance civile et criminelle sur
« tout le personnel de l'institut, même sur ceux
« d'un autre diocèse, sans préjudice des droits de
« l'écolâtre, et enfin le déclarons lui et ses succes-
« seurs, conservateurs-nés de toutes ces grâces. De
« plus, pour venir en aide aux étudiants pauvres,
« nous concédons le pouvoir d'affecter à leur en-
« tretien 13 prébendes fondées en l'église de Reims,
« quelques patronages qui sont à la collation de

Digitized by Google

« l'archevêque et, au besoin, deux autres prébendes.
« Enjoignons aux abbés de tous les monastères du
« diocèse, d'envoyer étudier à ladite université,
« deux, trois ou quatre de leurs religieux, selon que
« le nombre des membres de la communauté sera
« ou de dix, ou de vingt, ou de trente, et de les
« faire jouir de la pension que ces étudiants pos-
« sèdent dans leurs monastères. »

En possession de cette autorisation, le cardinal s'empressa de faire part à son clergé de sa vaste entreprise dont le but était de s'opposer aux ravages de l'hérésie luthérienne et calviniste dans son diocèse et de soulager les étudiants, obligés jusqu'alors de sortir pour aller prendre leurs degrés.

Le roi confirma la teneur de cette bulle par lettres patentes du mois de mars suivant ; leur enregistrement au grand conseil est du 26 septembre 1548. Mais le Parlement, toujours hostile à ce qu'il voulait bien appeler les *prétentions de Rome*, n'enregistra les mêmes documents qu'en 1549 avec des modifications et restrictions [1].

D'après les présentations de Charles de Lorraine au Parlement qui les approuva en 1551, l'université rémoise devait se composer au complet, de quatre facultés, savoir celles des arts, de théologie, de

[1] Ces restrictions sont de vétilleuses observations sur la possibilité d'encourir les censures de la part du roi ; sur la conservation des priviléges de l'université assignée à l'archevêque et la connaissance des causes criminelles et civiles ; sur le nombre des messagers de l'établissement ; sur la manière d'élire le recteur, de délivrer les inscriptions et diplômes ; sur l'obligation de faire homologuer les règlements de l'université, et enfin sur la qualité des examinateurs des candidats au doctorat. (D. Marlot, t. IV, fol. 317.)

Digitized by Google

droit et de médecine. Ces deux dernières ne purent être établies dès le principe. La première faculté renfermait deux nations, France et Lorraine, c'est-à-dire deux groupes d'écoliers originaires les uns de France et les autres de Lorraine. Le nombre des officiers devait atteindre le chiffre de 44, et la plupart appartenaient à la cléricature. Des lettres royales du 6 mai 1552 relevèrent ces officiers du guet et des impositions et, selon les usages du royaume, toutes ces grâces furent renouvelées à l'inauguration de chaque nouveau règne.

6. Ce fut en 1554 que le cardinal fondateur rédigea la charte de dotation de la nouvelle université. Elle est la preuve la plus authentique des puissants moyens auxquels il avait recours pour exciter l'émulation des maîtres et des élèves, et assurer à l'institut diocésain un éclat égal à l'ancienne célébrité des écoles de Reims ses devancières. Nous ne pouvons mieux faire que d'en résumer ici la substance. L'archevêque commence par rappeler qu'ayant trouvé le collége des Bons-Enfants ruiné et désert, il l'a repris de fond en comble, entièrement réédifié et augmenté de constructions spacieuses et nombreuses ; qu'il a relevé la chapelle de Saint-Patrice abandonnée depuis de longues années et qu'il l'a magnifiquement décorée. Il crée quatre chapelains à la nomination de l'archevêque ; ils devront toujours être ou bacheliers en théologie ou maîtres ès-arts, ou encore avoir accompli leurs cours entier soit de philosophie, soit de beaux-arts, ou professé quatre ans les belles-lettres. Dans ces deux derniers cas, ils auront à se faire recevoir maîtres ès-arts dans le courant de la première année de leur

Digitized by Google

réception comme boursiers dans la maison, bacheliers avant la huitième année et docteurs en théologie avant la douzième. Si, sans cause raisonnable, ils cessent de travailler à acquérir l'un ou l'autre de ces grades, ils perdront tout droit à leurs bourses et pourront être remplacés. Leur charge les obligeait, à tour de rôle, à réciter l'office et à célébrer la messe les fêtes et dimanches, ainsi qu'au chant des vêpres et des vigiles des morts la veille de ces jours. Ces dispositions nous font juger que les diverses facultés, même celle de théologie, n'étaient pas que des écoles de hautes études réservées aux étudiants d'élite, mais aussi des écoles destinées simplement aux commençants (*tirones*). Seulement, après le cours élémentaire de cinq ans, on pouvait continuer ses études pour se perfectionner et obtenir les grades.

Le recteur de l'université s'appellera grand-maître ; il sera docteur en théologie ; recommandable par son âge, sa prudence et la solidité de sa doctrine. A sa nomination seront les primiciers, maîtres, boursiers, étudiants et autres officiers ; il veillera à ce que les offices se célèbrent régulièrement et à ce que tout le personnel s'approche des sacrements aux cinq grandes fêtes de l'année et au commencement du carême. Au besoin, après en avoir référé à l'archevêque, il renverra celui qui ne remplit pas son devoir ; aux fautes il imposera une juste amende et ne souffrira aucune infraction de la part des chapelains. Quant à la nomination et à la destitution du grand-maître, elles sont réservées à l'archevêque.

En 1561, le cardinal Charles céda le moulin de

Digitized by Google

Rethèze, situé sur la Vesle, près de Reims, à la prébende de l'écolâtre, pour dédommager ce dignitaire du droit qu'il avait sur le collége de Reims et de celui d'en nommer le primicier et les autres fonctionnaires, droits auxquels il voulait bien renoncer moyennant cette compensation [1].

Les honoraires du grand-maître et des chapelains sont fondés sur 15 patronages dont le revenu est estimé 500 livres : ces cinq officiers ont droit au logement, à la cave et à la cuisine. Le grand-maître est établi trésorier de la maison; il reçoit 100 liv. tournois, en donne 60 à chaque boursier et vingt au clerc sacristain.

Au principal sont assignés le choix des professeurs, des domestiques et portiers ; la description des classes, l'assignation des chambres et la juste appréciation de la nourriture en rapport avec la pension. Il reçoit 30 livres annuelles.

Le régent de rhétorique a droit à 120 livres, celui de seconde à 70, celui de troisième à 40, celui de quatrième à 30, ceux de cinquième et de sixième à 20 chacun. Ceux de philosophie, de logique et de physique reçoivent chacun 50 livres et les présents ordinaires offerts par les élèves; en outre, ils sont nourris et logés.

Le principal recevra en outre 60 livres pour un portier et deux domestiques de dortoir. Deux docteurs, à la nomination ou de l'archevêque ou du grand-maître, et au traitement de 50 livres chacun, seront chargés l'un du cours de scolastique et l'autre de celui d'Ecriture-Sainte. Chaque dimanche,

[1] Bibl. de Reims, Factum Université, KK. 1880.

Digitized by Google

ils feront à la chapelle une instruction sur les vérités et les préceptes de la loi divine, à la portée des enfants et adaptée à la méthode de l'opuscule que l'archevêque doit faire composer à cet effet.

L'université ne pourra présenter aux patronages ci-dessus indiqués, que des gradués, soit bacheliers en théologie, soit au moins des maîtres ès-arts ; si ces gradués sont d'une autre université, ils devront avoir professé dans celle de Reims, soit le cours entier des arts, soit pendant quatre ans celui des belles-lettres, soit deux ans celui de théologie. Ces bénéfices ne peuvent être cumulés dans les mêmes mains. Cette présentation se fera à la pluralité des voix ; l'élection se fera alternativement en faveur d'un sujet de la faculté des arts et d'un sujet de celle de théologie. En cas de partage égal des voix, celle du recteur a la prépondérance.

L'archevêque seul a le droit d'interpréter et de modifier ce règlement, qui fut approuvé immédiatement par le chapitre.

Le cardinal assigna mille livres à prendre sur le duché de Chevreuse et la seigneurie de Dampierre, pour subvenir à la solde de ces divers traitements et à l'entretien des bâtiments.

Depuis, il institua un proviseur chargé des recettes et des dépenses, institua deux nouveaux boursiers de 50 livres chacun, augmenta les honoraires du professeur de théologie, et introduisit quelques autres changements.

De son côté, le corps capitulaire, ne voulant pas le céder en générosité au métropolitain, fit don de 6,000 livres pour être employées à l'appropriation de la nouvelle université et donna le local

Digitized by Google

destiné à la classe de droit dans le préau de l'église.

Les statuts de la faculté des arts contiennent 172 articles; chaque nation avait deux trésoriers, deux bedeaux et deux procureurs; de plus, il y avait un trésorier et un secrétaire généraux. Le recteur, le censeur et le grand-maître ont leurs droits et devoirs bien délimités; tout membre de l'université est obligé au port de l'uniforme à l'intérieur de la maison ; il consiste dans la robe longue et le bonnet carré. Les classes se tiennent matin et soir, de trois heures chacune; chaque semaine les écoliers sont obligés à deux ou trois thèmes; ils ne doivent parler que grec ou latin et payer 20 sous par an. Les maîtres ès-arts paient 2 livres, les licenciés 3, les docteurs 5, et les officiers 15. Une tragédie clôturait l'année scolaire. Après sept ans d'exercice, les professeurs étaient nommés aux canonicats et bénéfices préférablement aux gradués, excepté ceux de théologie. Chaque année, les professeurs de rhétorique et de seconde prononçaient un discours; enfin le choix des auteurs classiques démontre la renaissance du goût, telle qu'on l'entendait alors.

Les armes de l'université furent naturellement celles de la maison de Lorraine; elle était la 19e du royaume par ordre chronologique.

7. Afin de procurer plus de splendeur à l'institut naissant, les écoles des Ecrevés furent réunies au collége des Bons-Enfants, demeuré distinct de l'université [1]. Il se composait du principal et de pro-

[1] Sans doute que cette réunion nécessita quelques nouvelles constructions : la *Biogr. ardenn.* (p. 285 du t. II) rapporte que le collége des Ecrevés fut bâti par Guillaume

Digitized by Google

fesseurs, dont les appointements fort modiques étaient augmentés des étrennes et offrandes que l'usage consacrait aux fêtes, examens et thèses. Plus tard, ce monopole déguisé disparaîtra et des gages suffisants rendront les études entièrement gratuites, grâce à la sollicitude des archevêques.

Les premiers recteurs furent Jean Blavier, Pierre Viet, chanoines, Jean Noblet, Barthélemy Alexandre et Jean Le Senne (1551-1556).

Le premier principal de l'université fut Nic. Boucher, fils d'un laboureur de Cernay-en-Dormois, chanoine, professeur de rhétorique et de philosophie, docteur et puis enfin recteur. Devenu précepteur des trois princes de Lorraine, neveux du cardinal, il obtint plus tard l'évêché de Verdun. — Un des premiers élèves qui firent le plus d'honneur à notre établissement universitaire, fut sans contredit Antoine Fournier, né à Reims de parents pauvres (1532). Il commença ses études chez les religieux de Saint-Denis ; ses talents et ses vertus le firent bientôt sortir de l'obscurité. Il conquit de la manière la plus brillante tous les grades de l'université, et acquit une grande célébrité par ses prédications. Résistant aux promesses séduisantes que lui faisait le roi de Pologne s'il voulait le suivre dans son nouveau royaume à titre de prédicateur du roi, il s'attacha de plus en plus au cardinal Charles, son bienfaiteur, qui lui procura le titre de primicier de Metz et d'évêque de Bazilite. On peut dire qu'il

Nobelin, official de la légation apostolique établie à Reims et doyen du chapitre : le cardinal n'avait pas que le vain titre de légat-né, il en avait les pouvoirs et la réalité. Nobelin mourut en 1593, âgé de 93 ans.

Digitized by Google

partagea avec son archevêque la gloire d'avoir fondé l'université, envers laquelle il se montra toujours aussi reconnaissant de l'instruction qu'il en avait reçue, qu'envers l'abbaye de Saint-Denis qui l'avait élevé. Par contrat du 22 novembre 1604, il laissa des héritages d'une valeur de 2,000 livres à la faculté de théologie, pour fonder une chaire de théologie à Saint-Denis et 6 bourses de 50 livres chacune en faveur d'autant de bacheliers en théologie. Trois de ces étudiants devaient être réguliers, et de préférence de Saint-Denis, et trois séculiers, et de préférence pris dans sa famille. Nous verrons, au chapitre suivant, ce qu'il fit pour les facultés de droit et de médecine. — Nic. Boucher, de Reims, professa la philosophie et défendit Aristote contre les censures de Thaler. — Mathieu Kélizon, anglais réfugié et insigne théologien, professa à l'université et en devint recteur. — Hugues Meslier, probablement ardennais, remplissait la charge de recteur vers 1557. — Un autre recteur, du nom de Noizet, également originaire de nos Ardennes, professa la philosophie et la jurisprudence, et composa un ouvrage de droit et un catéchisme.

Les commotions politiques sont toujours excessivement nuisibles aux études, aussi l'Université souffrit-elle considérablement des troubles de la Ligue. Dès 1588, les cahiers de Reims pour les Etats Généraux de Blois portaient : « Qu'on réu-
« nisse tous les bénéfices, qui n'ont pas de prêtres
« résidents, aux Universités pour y fonder des
« chaires de médecine et de droit canon. Qu'on
« fasse jouir ces grands centres scientifiques de
« tous les priviléges à eux accordés, quand même

Digitized by Google

« les troubles civils leur auraient fait perdre leurs « titres et chartres; qu'on leur accorde également « les droits d'octroi sur les vins, conformément à « l'art. 88 des Etats de Blois [1]. »

La Ligue et la longue vacance du siége introduisirent, dans la discipline, une multitude d'abus qui ne firent que s'accroître et s'enraciner pendant plus d'un demi-siècle.

§ III. — *Séminaire de Reims.*

8. Les soins si multiples qu'entraîne nécessairement la création d'une entreprise du genre de celle dont nous venons de nous occuper, ne pouvait absorber toute l'activité de notre archevêque. Le pontificat de Charles de Lorraine fut certainement un des mieux remplis pour l'utilité de son diocèse et de l'Eglise. Eternellement, son plus solide éloge reposera dans les éminents et nombreux services que rendit à son pays son zèle pour conjurer les périls qui le menaçaient dans sa foi. Aussi fut-il accueilli avec des hommages inaccoutumés par les Pères du concile de Trente (22e sess. du 17 sept. 1562). Son ardente coopération s'y fit immédiatement sentir, notamment dans l'institution des séminaires, jugée si précieuse, que les évêques se seraient crus amplement dédommagés de toutes leurs

[1] D. Marlot, t. IV, fol. 313. *Pièces justif.* nos LXX, LXXI, LXXII. — Géruzez, lieu cité. — P.B. — Marlot, idem., no XCIV, chap. de l'*Université.* — Ajoutons ici, à la gloire de notre grand cardinal, que c'est encore à son amour pour la Lorraine que Pont-à-Mousson dut l'érection de son Université (1573).

Digitized by Google

tribulations, n'eussent-ils tiré d'autre fruit du concile. Avant la mémorable assemblée de Trente, les jeunes gens qui se destinaient à l'état ecclésiastique n'avaient point de maîtres spéciaux ni de maisons particulières pour les former. Ils s'élevaient comme d'eux-mêmes sous la direction de leurs curés et sous l'inspection générale des archidiacres chargés de les présenter aux ordres. S'ils fréquentaient les Universités, après le cours, ils retournaient dans leurs propres logis, maîtres de l'emploi du reste de leur temps, et exposés à tous les piéges d'une indépendance absolue. Tout le monde sentait vivement combien était vicieuse une telle façon de donner des ministres à l'Eglise. A peine de retour du concile, le cardinal Charles se mit à l'œuvre pour en appliquer, sur ce point si grave, les pressantes recommandations, et il eut la gloire de fonder le premier séminaire en France. La fondation des séminaires avait pour but principal de former un clergé plus parfait, au point de vue de la piété, plus encore qu'à celui de la science : ce qui enleva aux Facultés de théologie une partie de leur utilité et contribua à leur décadence. Il élaborait et mûrissait son dessein, lorsque Pie IV lui adressa, de son propre mouvement, et dès l'année 1563, une Constitution, par laquelle le pontife érige, à Reims et à l'endroit que désignera le cardinal, un collége ou séminaire pour y élever de *pauvres enfants* de la ville ou du diocèse, et, à leur défaut, de la province, nés de légitime mariage, et âgés d'au moins douze ans. Le pape permet d'en accepter autant que les revenus permettront d'en entretenir, outre les maîtres et le personnel.

Digitized by Google

Aussitôt leur entrée dans la maison, ces enfants porteront la tonsure et la soutane : on leur apprendra la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique, l'Ecriture Sainte, la tradition, les beaux-arts, les rites et cérémonies sacrés, la digne réception des sacrements. Chaque jour ils assisteront à la messe, se confesseront tous les mois, serviront aux offices divins de la cathédrale et des autres églises de la ville, selon le règlement qui en sera dressé par l'archevêque, de concert avec son chapitre. En faveur de la nouvelle institution, le Saint-Père transforme en simple prieuré l'abbaye d'Hautvillers, dont les revenus sont taxés en cour de Rome 70 florins d'or, qu'il attribue au susdit établissement.

Le 20 mars 1564, Charles de Lorraine s'étant ouvert, à son chapitre, de son dessein d'établir un séminaire, celui-ci accueillit cette proposition avec empressement, et offrit de concourir à l'érection projetée par le revenu de deux prébendes. L'une devait être affectée à la nourriture de la communauté et l'autre aux gages du maître : cette dernière fut possédée, à ce titre, par Nic. Pinteau, Claude Paillot et Mévillers. Mais des embarras de toute nature firent suspendre pendant quatre ans l'exécution du projet. Ce ne fut donc qu'en 1567 que le cardinal fit jeter les fondements de son séminaire en un endroit du Barbâtre où se trouvait une maison dite *Mont-Dieu*. On y entretenait cinquante jeunes clercs, et en 1580 il y avait vingt-trois bourses, dont quatre pour autant d'enfants de chœur de la cathédrale, depuis la troisième jusqu'à la prêtrise. La maison était dirigée par des

Digitized by Google

ecclésiastiques séculiers du diocèse; les bourses reposaient sur plusieurs bénéfices annexés à la maison et sur des donations faites par de notables rémois, qui en conservaient la présentation [1].

La mort du cardinal Charles faillit compromettre l'existence de cet utile établissement, et on en vit les ressources presque anéanties. Mais, par bonheur, le cardinal Louis de Guise suivit les traces de son oncle, prodigua ses soins et sa protection au séminaire. En 1587, il le transféra près du collége des Bons-Enfants, afin de rapprocher les étudiants de la cathédrale, dont ils suivaient les offices, et de l'Université, où ils allaient aux classes de belles-lettres et de théologie. La maison du Barbâtre fut vendue aux PP. Chartreux, du consentement du Chapitre, et à la charge que les 6,000 liv. fournies par lui seraient employées au nouveau séminaire. L'archevêque ne se contenta pas d'approprier les nouveaux bâtiments, il les pourvut encore d'une bibliothèque. Le premier supérieur fut Nic. Boucher. Le lecteur trouvera plus loin, n° 12, les dispositions du concile de Reims (1583) sur les séminaires de la province, et quelques détails sur la maîtrise.

9. C'est ici le lieu de mentionner un autre séminaire, établi d'abord au Longueau (près de Cuisles, doyenné de Châtillon), puis à la maisen dite *Mont-Dieu*. Ce fut au plus tard vers 1578 que, chassés par la persécution qui sévissait dans leur pays, de très-nobles anglais vinrent demander un

[1] D. Marlot, t. IV, fol. 412, et les *Pièces just.* correspondantes.

Digitized by Google

refuge à l'archevêque de Reims. Ils avaient à leur tête le savant Allen, plus tard cardinal, et étaient porteurs de lettres de recommandation de Grégoire XIII. Dans le lieu qu'on leur assigna, une dizaine de professeurs enseignaient la théologie, l'Ecriture Sainte et le droit à ceux de leur nation, qui ensuite prenaient leurs degrés à l'Université de la ville. Ce séminaire ne dura que douze ans, fut une pépinière d'hommes remarquables, et fournit plusieurs recteurs et professeurs à notre établissement universitaire, voire même un archevêque au diocèse. La Ligue les obligea à se réunir à leur autre maison de Douai ; nous ne nous étendrons pas davantage sur cet institut qui, bien que n'étant pas diocésain, ne laissa pas que d'illustrer la ville de Reims dans ces temps funestes.

Dans ce siècle nous trouvons un événement tragique, l'incendie général d'Epernay, en 1544, le collége fut aussi la proie des flammes. En 1578, Claude Poupin, maître des eaux et forêts, le releva de ses ruines, le dota de 15,000 liv., en donna la régence à un prêtre séculier, et fonda un maître d'écriture, chargé de catéchiser les pauvres et les orphelins et de leur apprendre à écrire.

Le chapitre de Montfaucon, se conformant aux ordonnances de Blois et de Melun sur l'instruction de la jeunesse, affecta une prébende à l'entretien d'un professeur. Le titulaire de ce bénéfice était tenu d'enseigner le latin, et recevait les deux tiers d'une ferme qui appartenait à l'abbaye[1].

Le 24 février 1595, Jean Hiblet, maître ès-arts,

[1] P. B.

Digitized by Google

de Rethel, fut nommé, à la pluralité des voix, principal du collége de cette ville. Ce régent étant mort l'année suivante, les habitants, usant du droit d'ancienneté que leur conférait l'obligation de payer le principal, nommèrent à cette charge Guillaume Drouyn. En 1614, il était remplacé par Remi Masson[1].

Il ne nous reste à signaler que peu d'hommes qui ont parcouru avec succès la carrière scientifique et littéraire. Au premier rang nous placerons Louis de Gonzague et sa femme, duc et duchesse de Rethel. Ces deux nobles époux, non-seulement se montrèrent les amis des lettres et de ceux qui les cultivaient, mais ils les cultivèrent eux-mêmes, et surtout furent les pères de leur peuple. Le duc, bon prince, sujet dévoué et citoyen vertueux, sachant manier la plume et l'épée, composa, jusqu'au milieu du tumulte des camps, des traités de controverse. Dans ces temps de luttes religieuses, tout le monde se mêlait de savoir et de parler théologie. On a de ce prince des Mémoires curieux en deux volumes in-folio, et d'autres opuscules, qui font honneur à sa sagacité comme à ses lumières. La duchesse montra un esprit aussi distingué que délicat; elle secourait de sa bourse les savants, qui trop souvent ont besoin de pareils aides; elle s'adonnait à la pratique des bonnes œuvres aussi bien qu'à l'étude des bonnes lettres, et la première aurait fait passer dans notre langue l'*Aminta* du Tasse. — Ils eurent à leur service, à titre de grand officier, Christophe, de Savigny-sur-Aisne, qui fut un vrai

[1] Notes de Ch. Pauffin.

Digitized by Google

savant. — Chose assez étonnante, cette époque si bruyante fut très-féconde en poètes de tout genre. Le premier fut Visagé ou Faciot, de Vandy-sur-Aisne; les deux Navière, de Sedan, et Brizard, d'Attigny, qui tous quatre se firent un nom dans la versification latine. — Voici les noms des poètes français parvenus jusqu'à nous : Bousson et son ami Dorat, de Limoges, demeuraient à Reims; le baron de Maupas; Jean Munier, né dans l'indigence à Roisy, ne commença ses études qu'à vingt-deux ans, fut reçu maître ès-arts à vingt-sept, docteur en théologie à trente-cinq, se fit désirer comme orateur en maints diocèses, et fut nommé évêque de Noyon; Nic. Chesneau, de Tourteron, traducteur de l'histoire de Flodoard et du Nouveau Testament; l'abbé Champagne, qui a écrit des lettres. — Ce fut encore à notre cardinal Charles, qui fit de tous les savants, des littérateurs et des artistes ses amis et ses familiers, que Reims dut l'avantage d'une imprimerie. Introduite dans presque toutes les villes principales du royaume, cette industrie ne l'était pas encore chez nous en 1555. Le premier imprimeur fut un nommé Baquenois, élevé à Lyon, chez les plus habiles maîtres, et aux frais de Charles de Lorraine : les ouvrages imprimés par lui sont corrects et font honneur à ses presses [1].

[1] Pour ne rien omettre, nous nommerons ici Capel le jeune, précepteur des princesses de la Tour, à Sedan, et très-savant protestant. L'Académie de cette ville et sa Bibliothèque venaient d'être établies par Henri de la Tour. — David Blondel, natif du diocèse, et ministre réformé, fut un homme très-versé dans l'histoire ancienne et la connaissance des décrétales. — D. Marlot, t. IV. — Géruzez, *Biogr. ardenn.*, P. B. — Guérard, *Statistique de la Marne*, article Epernay.

Digitized by Google

§ IV. — *Les petites écoles dans l'archidiocèse.*

10. L'invention de l'imprimerie devait avoir une puissante influence sur le mouvement scolaire, jusque dans les campagnes les plus reculées. En multipliant les petits traités de lecture, elle devait aider à les propager parmi les classes laborieuses. Nous dirons ailleurs quels furent ces opuscules populaires répandus en France : ici contentons-nous de ceux du diocèse.

Dans ses *Constitutions synodales,* le cardinal Charles de Lorraine recommande les livres composés, pour les maîtres et les élèves, par Edm. Auger, et une version du Nouveau Testament, par N. Chesneau. Il va même jusqu'à ordonner, à toutes les fabriques qui le pourraient faire, de se procurer la Sainte Bible et de la placer enchaînée sur un pupitre derrière l'autel, afin que le curé et les paroissiens puissent aller l'y consulter. On voit combien sont fausses les assertions des réformés qui accusaient l'Eglise de cacher aux fidèles le texte des Ecritures [1].

Les documents sur l'existence des écoles rurales deviennent de plus en plus abondants et parfaits. Nous allons citer ceux qui regardent notre province ecclésiastique.

Durant le Moyen-Age, à certains jours de fêtes et de congés, principalement à la Saint-Nicolas et aux Saints-Innocents, les écoliers se comportaient à

[1] *Actes de la prov.*, t. III, f. 252, et Marlot, t. IV, fol. 441, La même prescription était faite pour le *Catéchisme romain*, afin de mettre le commentaire officiel à côté de la lettre.

Digitized by Google

l'église d'une manière qu'on ne peut aujourd'hui s'empêcher de réprouver. Dans un but louable, on leur avait d'abord permis certaines récréations qui, avec le temps, dégénérèrent en bouffonnneries et en mascarades indignes. Ces scènes indécentes se passaient même dans les plus grandes églises et sous les yeux des évêques. C'est ainsi qu'à la cathédrale et avec le consentement du chapitre, on habillait un enfant de chœur en évêque ; cet enfant, revêtu des ornements pontificaux, donnait la bénédiction aux assistants et se promenait ensuite dans la ville au milieu d'un vacarme et des risées les plus inconvenantes. Le tout se terminait par un festin aux frais du chapitre. Ces représentations avaient encore lieu sous le pontificat de Charles de Lorraine ; mais elles étaient alors tellement scandaleuses qu'on les abolit partout. La Pragmatique-Sanction les avait déjà défendues ; en 1520, l'évêque de Tournai ordonne à ses curés de ne pas souffrir ces désordres, et, aux maîtres d'école, d'apprendre à leurs écoliers à se bien comporter à l'église [1].

11. En 1550, Pierre de Croy ordonne, pour le diocèse de Cambrai, de restaurer et de conserver soigneusement les écoles, de les pourvoir de maîtres capables, probes et qui n'enseignent que la foi et la morale catholiques. Il défend expressément d'accepter, pour les fonctions de maître, des individus dont la capacité et la moralité ne sont pas constatées. Là où il n'y a ni université ni académie, les collégiales tiendront, selon qu'elles sont grandes ou petites, de grandes ou petites écoles. Là où le

[1] *Actes de la prov.*, id.. f. 15, et Marlot, id., fol. 265.

Digitized by Google

nombre des écoliers est considérable, on pourra les diviser par classes. Dans les paroisses dépourvues de collégiales, les magistrats établiront des écoles qui seront visitées régulièrement [1].

En 1554, Odet de Châtillon, évêque de Beauvais, se conformant à l'édit du roi Henri II [2], défend de prendre pour maître un individu non approuvé par l'autorité épiscopale, sous peine d'être tenu pour hérétique.

Mais le concile de Trente va donner à cette législation scolaire une bien autre impulsion. De toutes parts, les évêques vont s'assembler et les synodes vont se tenir pour édicter des prescriptions très-explicites sur l'enseignement primaire. Ainsi agirent les conciles provinciaux de Cambrai (1565 et 1586), les synodes diocésains d'Arras (1570, 1590 et 1595), de Saint-Omer (1583) et de Tournai (1574), qui prescrivent rigoureusement le rétablissement des écoles ruinées, l'accroissement de celles qui existent dans les villes, bourgs et villages ; la séparation des sexes ; l'usage exclusif des livres approuvés, l'orthodoxie des maîtres ; la visite des écoles par les doyens ruraux chaque trimestre et même plus souvent ; l'obligation pour les parents et les maîtres d'envoyer leurs enfants aux catéchismes et aux écoles dominicales s'ils sont pauvres et obligés de travailler pendant la semaine.

Ainsi les écoles gratuites ne suffisaient pas ; les évêques savaient qu'un très-grand nombre de leurs

[1] *Actes*, etc., t. III, fol. 53 et 115.

[2] Cet édit royal est peut-être le premier acte de l'immixtion du pouvoir temporel dans l'enseignement, à moins qu'on ne dise qu'il a été rendu à la sollicitation des évêques.

Digitized by Google

diocésains, réduits à la misère par les derniers malheurs pnblics, ne pouvaient même y envoyer leurs enfants. Comme la loi ordonnait le repos dominical, ils trouvèrent là un nouveau moyen d'instruire ces pauvres déshérités de la fortune. Nous les voyons donc ouvrir des *écoles dominicales* et *d'adultes;* les curés et les maîtres qui n'obéiront pas, doivent être sévèrement punis; les parents qui n'y enverront pas leurs subordonnés, seront déférés à la justice; les ignorants ne seront admis ni à la communion, ni au mariage, ni à la distribution des aumônes; ils seront même expulsés de la communauté. On ne souffrira aucun divertissement pendant le temps où se tiendront ces écoles [1].

Ainsi ont encore statué, en dehors de la province, les conciles de Narbonne (1551), de Rouen (1581), de Bordeaux (1583), d'Aix (1585), de Bourges (1584), de Toulouse (1590) et l'assemblée du clergé français de Melun (1579) [2].

La juste rétribution des maîtres excitait à un égal degré la sollicitude épiscopale, afin qu'ils ne fussent pas détournés de leurs importantes fonctions par la préoccupation de leur entretien. En 1572 le cardinal de Lorraine ordonne qu'il soit pourvu, dans chaque paroisse et de la manière la plus convenable, à ce qu'ils reçoivent des *appointements suffisants*. Le synode de Tournai (1589) prescrit qu'ils recevront de chaque écolier trois sous (en Belgique, *stuyver, stuferos*), sans que pour cela ceux qui reçoivent plus soient diminués.

[1] *Act.*. etc., t. III, fol. 187, 215, 536, 424, 627, 634, etc...
[2] *Procès-verbaux des assemblées du clergé de France.*

Digitized by Google

Le bureau de charité paiera pour les enfants pauvres, car une telle aumône est excellemment placée[1].

Les Etats d'Orléans (1560) avaient réclamé une taxe sur les bénéfices ecclésiastiques « pour raisonnablement stipendier des pédagogues et gens lettrés en toutes villes et villages, pour l'instruction de la jeunesse, et soient tenus les pères et mères, à peine d'amende, d'envoyer lesdits enfants à l'école et à ce faire soient contraints par les seigneurs et juges ordinaires. » En 1598, Henri IV édicta également une pénalité contre les parents négligents. Mais remarquons, en passant, que ce ne sont pas les évêques qui édictent ces peines ; ils ont pu émettre le vœu de l'enseignement obligatoire avec contrainte légale, mais sans jamais l'imposer. Mais nous reviendrons sur ce point.

12. En 1572, Charles de Lorraine ordonne, en synode, d'établir des maîtres d'école approuvés là où il sera jugé à propos, dans les bourgs et villages qui en voudront supporter les frais, pour enseigner à la jeunesse les éléments de la foi et des lettres, et de pourvoir à leur subsistance suffisante par les revenus de l'église ou autrement si la chose est plus facile. Il veut que chaque dimanche, une heure avant les vêpres, les écoliers soient interrogés sur le catéchisme par le maître, ou un catéchiste ou le curé. Il promet de l'avancement aux catéchistes et aux curés qui profiteront de cette circonstance pour expliquer plus amplement la lettre du catéchisme.

Les cahiers de Reims pour les Etats-Généraux de

[1] *Actes...*, t. III, fol. 352 et 627. — *Bibliot. sacrée*, art. Ecoles

Digitized by Google

Blois (1588) réclament « que dans chaque paroisse « il y ait un précepteur pour instruire la jeunesse « dans les bonnes lettres et les préceptes de la foi « catholique et même pour lui apprendre à servir à « l'église ; qu'il soit payé, présenté par les mar- « guilliers de l'église, reçu par le curé et, à son « refus, par l'ordinaire. Ledit précepteur sera en « outre tenu de servir de clerc à l'église [1]. »

D'autre part, les Souverains Pontifes veillaient avec un soin jaloux à l'exécution des décrets de Trente sur les écoles. Ce concile œcuménique avait dit : « Que les pauvres écoliers soient enseignés « *gratuitement*... Que les évêques *contraignent*, « *violentent* et que l'enseignement soit donné. » (Sess. V^e^.) « Que les enfants pauvres soient admis de « préférence dans les écoles, sans exclure ceux des « riches. » (Sess. XXIIIe.) Saint Pie V allait jusqu'à sommer les évêques de se conformer rigoureusement à toutes ces prescriptions. « Si vous vous rendiez « coupable d'un plus long délai, » écrivait-il à un évêque lent à fonder un séminaire, « Nous Nous « verrions forcé d'employer des remèdes aussi pé- nibles que nécessaires [2]. » « Appliquez-vous, » disait-il aux évêques de Corse, « particulièrement « à établir des maîtres d'école vertueux, qui ins- « truisent les enfants et même les personnes âgées. « Ordonnez-leur d'enseigner le catéchisme que nous « avons fait traduire en langue vulgaire [3]. »

Les évêques de la province de Reims, réunis dans

[1] Marlot, t. IV, *Pièces just.*, p. 751. — *Hist. du Châtelet*, lieu cité.

[2] Brovius, *Epist. ad episc. Egitanensem.*

[3] De Falloux, *Hist. de Pie V*, t. I, p. 284.

Digitized by Google

cette ville en 1583, ordonnent l'érection d'un séminaire dans chaque diocèse et la formation d'un conseil de quatre prêtres qui, chaque année, seront élus pour administrer l'établissement de concert avec l'évêque. Le lieu du séminaire sera, autant que possible, la ville principale, afin que la jeunesse des divers points du diocèse puisse y venir plus facilement. Si cette ville possède déjà d'autres bonnes écoles, elles seront restaurées selon le besoin, sinon elles seront changées, et selon que l'évêque et son conseil le jugeront à propos, de nouvelles seront établies. Pour procurer des ressources au séminaire, l'évêque, le chapitre, les abbés, abbesses, prieurs et administrateurs de léproseries et tous ceux que le concile de Trente y oblige, contribueront à son établissement proportionnellement à leurs revenus selon une taxe établie par l'évêque. Le supérieur et les professeurs seront des hommes de science et de probité ; chaque année ils jureront entre les mains de l'évêque d'observer le règlement. Les enfants admis gratuitement devront être pauvres, au moins âgés de douze ans, du diocèse, nés de légitime mariage, aptes au sacerdoce par les qualités corporelles et morales. Quand plus tard ils seront parvenus à l'aisance, ils rembourseront le séminaire des dépenses de leur éducation cléricale; après deux ans de séjour, les incorrigibles et les incapables seront renvoyés, de même que ceux qui, étant riches, se sont fait recevoir comme pauvres. Les enfants riches pourront être admis moyennant pension, et ceux qui sont de médiocre fortune pourront recevoir une demi-bourse. On forcera à recevoir les ordres et à rester dans le diocèse les

Digitized by Google

élèves qui ont terminé leurs cours d'études aux frais de la maison. Il serait bien à désirer que ceux qui aspirent à la maîtrise ou au doctorat, se présentent, pour recevoir ces grades, à l'académie de la métropole où il convient d'aller plutôt que de sortir de la province. Que toutes les charges de l'administration, excepté celle de questeur, soient gratuites. Que par-dessus tout, l'évêque veille partout, mais principalement là où il y a des écoles, que personne n'imprime, ne vende et ne retienne aucun livre contre la foi et les mœurs [1].

La maîtrise des enfants de chœur de la cathédrale fut toujours l'objet de l'attention de nos archevêques, Louis de Guise avait constitué, d'accord avec son chapitre, quatre bourses qui donnaient droit d'entrée au séminaire à autant d'enfants de chœur. Ces psalettes ou écoles de chant enseignaient outre les éléments de littérature, le chant, la musique et le latin. Elles ont fourni à toutes les grandes églises des chantres, des organistes, des compositeurs, des maîtres de chapelle célèbres. Celle de Reims, située rue du Cloître, nous a donné entre autres, Henri Hardouin, de Grandpré (1724), dont nous avons chanté si longtemps l'harmonieux plain-chant.

Au XIVe siècle le nombre des enfants de chœur de la cathédrale était de neuf; une magnifique donation vint en doter un dixième le 3 août 1534. Le chanoine Jean Le Roy, dit Pastoureau, donna au chapitre, dont il était membre, 69 pièces de

[1] *Actes de la prov. de Reims*, t. III, col. 457, cap. XVI. De Seminariis.

Digitized by Google

terres, prés, chenevières, situées à Coucy et terroirs voisins, à charge d'entretenir à perpétuité un enfant de chœur, qui fera dix avec les neuf ci-devant fondés. Ils étaient vêtus, nourris, instruits et entretenus de toutes choses [1].

Nicolas Triplot, né à Sery vers 1560, devenu grand archidiacre de Laon, fonda deux écoles (?) à Reims pour ses jeunes compatriotes [2].

13. Dans le chapitre suivant, nous parlerons d'un débat survenu en 1738 entre l'archevêque et le grand écolâtre, touchant leurs droits respectifs sur les écoles diocésaines. Entre autres preuves de l'exercice constant des siens, l'archevêque apporte l'autorisation de tenir école de filles à Rethel, accordée à une maîtresse, le 30 avril 1514, par son prédécesseur, Robert de Lenoncourt; et deux autres autorisations de tenir écoles de garçons dans la même ville, accordées par le même prélat aux sieurs Millet, le 25 juin 1515 et le 18 avril 1520 [3]. En 1574, maître Ponce Germond, prestre, maistre des escolles de Rethel, reçoit cent livres par an pour enseigner et catéchiser les enfants [4].

La paroisse de Witry-lès-Reims avait une école en 1577 : en cette année, Jean Cathelin, maître d'école, et sa femme vendent à Guillaume Roger le tiers d'une maison, rue Gueloche [5].

L'école de filles de Rethel et toutes les prescrip-

[1] Cart. de N.-D. de Reims, art. *Coucy*.
[2] *Biogr. ardenn.*, t. II, p. 497.
[3] Archiv. départ. de la Marne, chapitre de Reims, liasse de l'écolâtre.
[4] *Hist. de Rethel*, p. 256.
[5] Dessailly, *Hist. de Witry-lès-Reims*, p. 227.

Digitized by Google

tions épiscopales sur la séparation des sexes suffiraient à prouver que dans ce siècle l'instruction des femmes était toujours soignée. Le savant Louis Vivès, de Valence, contribua largement à l'association de la femme à l'œuvre de rénovation intellectuelle, opérée à cette époque [1]. La notion et l'usage des langues grecque, latine et étrangères, étaient alors généralement familiers aux princesses et, par imitation, à beaucoup de jeunes femmes appartenant à des classes moins élevées. Cette époque féconde nous a laissé le souvenir d'une foule de femmes qui occupèrent une place considérable dans la république des lettres par leurs connaissances approfondies dans les diverses branches de la science humaine.

14. En parcourant ces prescriptions conciliaires et synodales sur les écoles et en lisant les réclamations des Etats-Généraux et autres assemblées civiles sur le même sujet, nous l'avouons, nous avons été nous-même péniblement surpris. On croirait vraiment qu'il n'existait pas d'écoles destinées à l'instruction du peuple ; or les chapitres précédents nous ont démontré leur multiplicité. Comment donc expliquer cette insistance des évêques à ordonner la création d'écoles rurales et à prescrire la fidélité, pour les pasteurs, à catéchiser et à instruire leurs populations des vérités divines ?

Il est à remarquer que toutes ces ordonnances datent de la seconde partie de ce siècle. Le protestantisme poussait sa propagande jusque dans les plus modestes villages et, pour prévenir le mal qui

[1] *Disciplina christianæ feminæ.*

Digitized by Google

pouvait résulter de cet empoisonnement des campagnes, il n'y avait nul moyen plus sûr qu'une bonne et solide instruction. L'hérésie elle-même ne l'ignorait pas; partout où elle passait elle ruinait les écoles et brûlait les églises, confisquait les biens ecclésiastiques, et par là rendait presqu'impossible la restauration de l'enseignement populaire fondé et entretenu avec ces biens. Toutes les assemblées d'évêques et du clergé paroissial parlent de *restaurer les écoles détruites*, car le protestantisme passa, surtout dans notre diocèse, comme un ouragan dévastateur, couvrant tout le pays de ruines et mettant tout à feu et à sang. Comment, dans ce cataclysme général, les écoles auraient-elles pu demeurer debout? Les populations, appauvries par de si terribles crises, n'avaient pas les ressources nécessaires à la fondation d'une école, à l'entretien du maître et à la solde des écolages. D'autre part, le gouvernement était dépourvu des moyens de contraindre légalement les paroisses à affecter à un service indispensable une partie de leurs revenus. La loi leur en laissant la libre disposition, il ne venait à personne l'idée d'imposer d'office une dépense locale. Vivre étant la première loi, il devait nécessairement se rencontrer alors d'assez nombreuses résistances au rétablissement des écoles; de là aussi toutes ces pressantes prescriptions épiscopales pour vaincre l'indifférence et remédier au manque de ressources.

Au lieu donc de faire, à la prétendue Réforme, l'honneur d'avoir amené la diffusion des lumières parmi le peuple, c'est tout le contraire qui est vrai. Le protestantisme ne songea nullement à l'instruc-

Digitized by Google

tion du peuple ; son chef ne s'occupa que de l'enseignement secondaire, voulant qu'on enseignât le latin à l'exclusion de l'allemand. Flattant toujours le pouvoir civil et poursuivant l'Eglise de sa haine constante, il mettait l'instruction au rang des fonctions publiques rétribuées par l'Etat et par conséquent sous la direction du pouvoir civil. Aussi l'assemblée du clergé, réunie à Melun en 1579, préoccupée de combattre les fausses idées répandues par l'erreur, pose-t-elle le principe « que la police « des écoles n'est pas un acte de juridiction sécu- « lière, et qu'aux évêques seuls et aux autres per- « sonnes ecclésiastiques appartient le droit d'exa- « miner et d'instituer les maîtres et les maîtresses « d'école. » Cette déclaration fut renouvelée dans les assemblées du clergé de 1605 et 1606, et confirmée par un édit royal de 1608, qui décide que les maîtres seront approuvés par les curés et que, s'il y a plainte de leur part, il y sera pourvu par les évêques.

Maintenant que nous connaissons les obstacles que l'Eglise rencontra dans son œuvre civilisatrice et les merveilles qu'elle sut opérer en dépit des efforts de l'erreur, notre surprise se change en admiration et en reconnaissance profonde.

Digitized by Google

XI

Charles-Maurice Le Tellier.

(XVIIe siècle.)

Dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem.
(Joann., 3.)

Les hommes ont préféré les ténèbres à la lumière.
(*Saint Jean, c. 3*)

1. Aperçu des obstacles à l'enseignement public, et des moyens de le propager employés pendant ce siècle.

§ I. — *Université de Reims.* — 2. Fondations *Furnériennes;* Facultés de droit et de médecine; règlements divers ; personnalités remarquables.

§ II. — *Colléges, séminaires et régences.* — 3. Colléges de Jésuites à Reims, Charleville et Sedan. — 4. Colléges des Dominicains à Revins, des Récollets à Givet; celui de Mouzon. — 5. Séminaires de Reims et de Sedan. — 6. Collége de Reims à Paris. — 7. Régences de Chémery, Avenay et Ay : le clergé enseignant.

§ III. — *Congrégations enseignantes et fondations d'institutions populaires.* — 8. Mgr Le Tellier et obstacles à l'enseignement du peuple.—9. *Institutions pour les filles* érigées à Givet, Epernay, Reims, Rethel, Sedan, Charleville et Reims (bis). — Fondations d'écoles de sœurs dans les campagnes, à Mouzon, Ay, Varennes, Louvois, Saint-Thierry, Saint-Quentin-le-Petit. — 11. *Institut des Frères des Ecoles chrétiennes* à Reims, Rethel, Château-Porcien. — 12. Les trois communautés du vénérable de La Salle, les Frères, les novices et les maîtres ruraux. — 13. Institutions professionnelles à Reims et Rethel.

§ IV. — *Enseignement populaire dans la chaire et à l'école.* — 14. Ce que les évêques de la province ecclésiastique, et en particulier ceux de Reims, ordonnent pour l'instruction religieuse et l'instruction matérielle. — 15. L'existence des petites écoles rurales dans tout le diocèse de Reims. — 16. Ordonnances des princes en faveur de ces écoles primaires. — 17. Enseignement religieux donné à profusion par les religieux et missionnaires Dominicains, Franciscains, Minimes, Jésuites, Capucins, Cordeliers, Lazaristes, Récolets, Prémontrés, etc... dans toutes les paroisses de l'archidiocèse.

Digitized by Google

1. De profondes calamités viennent d'épuiser la France; la paix seule assurera son relèvement de tant de ruines. Malheureusement, en détruisant l'unité de croyances et d'intérêts, la réforme a inoculé, au cœur de la nation, le germe de divisions et d'agitations perpétuelles. Par ses principes de libre examen et d'indépendance, elle ne cessera désormais de contrarier les éléments d'union, d'ordre et de bien que le catholicisme s'efforce de multiplier. L'établissement de couvents de religieux, qui se consacrent, soit à l'instruction des prêtres dans les séminaires, soit à celle du peuple par la prédication et l'enseignement; la création d'instituts enseignants, dans le but d'apprendre, aux enfants des deux sexes, les éléments de la foi et des lettres, et jusqu'à un métier manuel; les nombreuses fondations de petites écoles en faveur de l'enfance pauvre des villes et des campagnes, etc.., présentent, dans le cours du siècle que nous abordons, un prodigieux épanouissement d'œuvres de bienfaisance, qui répondent aux besoins moraux, intellectuels et physiques des classes ouvrières. Mais les créations scolaires auront à lutter contre l'opinion publique, les vues étroites des municipalités, et, chose étrange, de l'autorité ecclésiastique.

Mais, à côté, l'hérésie, encouragée par les concessions du pouvoir civil, fomente la révolte et prépare, dans la levée d'armes des *Importants*, les horreurs de la Fronde. Elle fait des controverses religieuses l'aliment ordinaire de tous les esprits, sème la dissension entre les trois Ordres de l'Etat, et tend déjà au renversement du trône et de l'autel. Fomentées par elle, les libertés gallicanes, les

Digitized by Google

appels comme d'abus à la puissance temporelle, les prétentions des Parlements et les erreurs du jansénisme vont jusqu'à nous menacer d'un schisme! Oubliant leur origine et leur but, les universités en appellent, du pape, au futur concile général!

L'indifférentisme religieux actuel ne nous permet de comprendre que bien imparfaitement l'ardeur belliqueuse qui animait alors toutes les classes de la société pour la conservation de ce bien, qu'on regardait comme le plus grand, la foi. Par bonheur, la paix, consolidée par le règne glorieux de Louis XIV, éloigna tout trouble intérieur jusqu'à la fin du XVIIe et même du XVIIIe siècle.

§ I. — *Université de Reims.*

2. — Nous avons assisté à la naissance de notre grand institut universitaire et aux redoutables épreuves dont il fut assailli dès son berceau. Bien que dépourvue d'une bonne partie des éléments nécessaires à son existence et à sa force, notre Université sut pourtant sortir heureusement de tant de difficultés. A son origine, elle ne pouvait être complète; une pareille création exige des frais énormes, des locaux bien appropriés, et surtout d'éminents professeurs. Mais le temps devait former ces ressources, qui ne se rencontrent jamais en bloc.

Le lecteur se rappelle les dispositions testamentaires d'Antoine Fournier pour la création d'un professeur de théologie à Saint-Denis, et de six bourses d'étudiants en théologie. Ce fut en 1604 que son neveu, Antoine Beauchêne, aussi chanoine de

Digitized by Google

Reims, réalisa, en son nom, cette magnifique dotation, dite *Furnérienne*. Le fondateur avait encore contribué largement à l'embellissement de la maison et à la décoration de la chapelle.

Les facultés de droit et de médecine commencèrent à fonctionner au mois de janvier 1613, la première dans les bâtiments de la *Cour Chapitre*, et la seconde dans une maison située rue de l'*Ecole de Médecine*, achetée et réparée par A. Fournier. Ce généreux bienfaiteur fonda deux professeurs, deux bacheliers et deux étudiants en droit, à condition de donner cent livres à chaque professeur et trente à chaque bachelier. Il fit la même fondation en faveur d'autant de professeurs, de bacheliers et d'étudiants en médecine. A l'exemple de son oncle, Ant. Beauchêne fonda, en 1615, un discours latin, qui devait être prononcé le Jeudi-Saint, sur la double obligation de la confession annuelle et de la communion pascale [1].

Mais il est des événements de force majeure et contre les conséquences desquels toute volonté humaine est réduite à l'impuissance. Les désordres incroyables de la Fronde s'introduisirent nécessairement dans les écoles, y relâchèrent les nerfs de la discipline et réagirent en sens inverse sur la force des études. La réparation des édifices avait elle-même été fort négligée. Aussitôt après la paix des Pyrénées (1658), le recteur Thomas Mercier s'occupa activement de rendre à notre foyer universitaire tout ce qui devait naturellement assurer sa vie et sa splendeur. Il résolut de faire disparaître des

[1] D. Marlot. — Géruzez, lieux cités, et P. B.

Digitized by Google

usages qui n'étaient que des abus déguisés ; il obtint de la Ville que les bâtiments du collége seraient réparés, et manda, de Paris, quatre commissaires pour dresser de très-sages statuts au personnel et aux quatre facultés. L'homologation de ces règlements fut octroyée en 1660.

Les trois facultés de théologie, de droit et de médecine avaient des statuts, composés pour chacune de 50 articles. L'article 24 du règlement de la dernière faculté limitait à dix le nombre des médecins à Reims, afin que cette ville ne fût pas incommodée de leur foule excessive. On sait qu'alors il existait un antagonisme bien prononcé entre les médecins et les chirurgiens. Ces derniers imprimèrent à leur science de rapides progrès par l'étude de l'anatomie et par l'expérimentation. Mais le corps des premiers, moins prompt à s'affranchir de la routine, et jaloux des progrès de la chirurgie, réussit par ses intrigues à décourager les chirurgiens et à leur imposer une humiliation cruelle, en faisant confondre leur collége avec la compagnie des barbiers, et rendre un arrêt solennel qui les dépouillait des honneurs littéraires (1660). Dès lors, il n'y eut plus de leçons de chirurgie, et il fallut tout le ridicule de Molière pour porter le dernier coup à un système de médecine sans lumières et sans raison.

En 1687, la faculté des arts reçut de l'archevêque Maurice Le Tellier un nouveau règlement en 20 articles. On y voit que les professeurs de rhétorique et de seconde étaient obligés de faire déclamer leurs élèves tous les samedis, et de prononcer deux discours chaque année.

Digitized by Google

Mais dix-huit ans auparavant un bien plus long règlement général avait été imposé à l'université. Il donne congé toute la journée du jeudi en été, et l'après-midi seulement en hiver, quand une fête ne tombe pas ce jour-là (art. 72). Les étudiants seront examinés en septembre ou octobre, dans le but d'en opérer le classement. Les vacances commenceront sur la fin du mois d'août pour les philosophes, au commencement de septembre pour les rhétoriciens, vers le 8 septembre pour ceux de seconde, et le 15 du même mois pour tous les autres. La rentrée sera fixée le 10 octobre (art. 73). Personne n'est admis en philosophie, s'il n'est parfaitement au courant du grec et du latin, ainsi que des préceptes de la grammaire et de la rhétorique (art. 78). Défense expresse d'user de la langue vulgaire en classe et dans les récréations; obligation rigoureuse de parler toujours latin ou grec; les fautes contre les règles grammaticales seront punies (art. 84 et 118). Il est absolument défendu d'accueillir dans la maison des musiciens, saltimbanques, histrions, et toutes gens de professions capables de distraire des études (art. 85). Chaque mois, les chambres seront visitées, afin de s'assurer qu'il n'y a rien de contraire à la discipline de la maison non plus qu'aux bonnes mœurs : les musées et les livres des régents sont soumis à cette visite. Tout ce qui est trouvé de défectueux sera confisqué et brûlé (art. 86). Les classes se tiennent : en été, de 7 à 10 heures du matin, et après midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2; en hiver, de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2; en carême et jours de jeûne, de 8 h. 1/2 à 11 heures du matin (art. 100).

Digitized by Google

Ce règlement fut encore modifié en 1692 ; l'art. 9 suppose que la ville a richement doté le collége des Bons-Enfants, afin que l'instruction y soit donnée gratuitement. On ne peut exiger, de chaque écolier, que 2 sous 6 deniers, et on doit avoir des égards pour les pauvres. L'art. 17 impose également l'obligation de parler grec ou latin pendant les récréations [1].

Pendant cette période, notre université fut gouvernée par des hommes vraiment savants ; ses leçons, données par de très-doctes professeurs, furent suivies par une foule de disciples, qui devinrent des célébrités dans les lettres et les sciences.

Il ne nous est possible ici que d'indiquer les noms des principaux, renvoyant même le lecteur aux ouvrages spéciaux de biographies, s'il désire se procurer les détails de leur vie. — Guillaume Parent, doyen de la faculté et théologal pendant cinquante ans, aux grands applaudissements de tous : il laissa sa bibliothèque au Chapitre. — Charles Pescheur, professeur de rhétorique, et recteur de l'université de Paris. — Buridan, professeur de droit. — Nic. Bergier, auteur des *Grands chemins de l'empire*, professa les humanités aux Bons-Enfants. — Nic. Frémin, grand pénitencier et recteur de l'université. — Oudinot, professeur de jurisprudence. — Lallemand, chancelier, etc... Mais un des plus brillants élèves de ces grands maîtres fut certainement D. Guillaume Marlot, aux savants ouvrages duquel auront toujours recours ceux qui voudront écrire sur notre diocèse. Né à Reims, il fut reçu docteur

[1] Varin, *Arch. admin.*, 2e partie. Statuts, t. II.

Digitized by Google

en théologie, devint grand-prieur de Saint-Nicaise, et mourut, en 1667, à Fives, près de Lille. Par l'impression de sa grande *Histoire* (française) *de la ville, cité et université de Reims* (4 vol. in-4°), l'Académie nationale de Reims a rendu à l'histoire locale le plus grand service, et a élevé à l'auteur le monument le plus beau, le plus durable et le mieux mérité [1].

§ II. — *Colléges et séminaires ; pédagogies supérieures.*

3. La guerre de religion exista assurément au XVIe siècle, mais non telle qu'on s'obstine communément à l'entendre, c'est-à-dire, hostilité sanglante entre les hérétiques et les orthodoxes. En réalité, c'est bien dans une autre sphère, celle de la foi et de l'intelligence, qu'il faut en rechercher les traces. C'est sur le terrain de la doctrine et de la morale que l'Eglise prétend soutenir la lutte, qu'elle saisit ses véritables armes et rencontre ses vrais adversaires. Douée de son antique fécondité, elle enfante des fils, qui sauront pourvoir aux besoins nouveaux de l'époque. S'appliquant par-dessus tout à l'enseignement, pour repousser sur toute la ligne l'émancipation de la raison humaine, elle crée l'ordre militant et enseignant de Jésus. Les disciples d'Ignace de Loyola vont couvrir la France de leurs colléges, prodiguer l'instruction la plus solide à la jeunesse des classes riches et moyennes, et remplir toutes les principales chaires catholiques.

[1] Dans les dernières années de ce siècle, la *Gazette de France*, rédigée à Paris, s'imprimait à Reims.

Digitized by Google

En revanche, contre eux se porteront tous les coups de tous les ennemis les plus acharnés de l'Eglise.

Notre diocèse eut une large part dans les bienfaits que les RR. PP. Jésuites répandirent partout, à cette époque de lutte religieuse. Ils possédèrent des établissements scolaires à Reims, Charleville et Sedan.

Ce serait sur les instances du clergé et des principaux habitants[1], et sur la pressante recommandation du chancelier de Sillery, qu'Henri IV autorisa la fondation du collége de Reims. Les lettres royales (26 mars 1606) portent que c'est pour l'enseignement « des bonnes lettres, tant d'humanités « et de philosophie, que de théologie. » Les PP. s'établirent dans l'ancienne maison des Ecrevés, et y demeurèrent deux ans, s'occupant principalement de confesser et de catéchiser les enfants des diverses paroisses de la ville. François Bruslart, abbé de la Val-Roi, ayant acquis pour eux l'hôtel de Cerny, ils s'y transférèrent, et commencèrent à enseigner à la jeunesse les principes de la foi. Immédiatement la supériorité de leurs leçons attira chez eux les étudiants du collége des Bons-Enfants. Cette désertion prit de telles proportions, que les meilleurs maîtres de cet institut se virent contraints de se retirer et de chercher fortune ailleurs. Une telle concurrence dut nuire singulièrement à l'université, et valoir à ses auteurs toutes les rancunes de celle-ci et les tracasseries de la ville durant tout

[1] Nous disons ce *serait*, et non ce *fut*, parce que l'auteur d'un *Mémoire* (imprimé, et passionné) *historique du séjour des Jésuites à Reims*, prétend qu'on supposa ces instances des habitants. (Bibl. de Reims, liasse 15 des Jésuites.)

Digitized by Google

leur séjour à Reims. Cependant, l'adjonction de leur collége à l'établissement universitaire, que les PP. obtinrent dès l'année suivante (15 octobre 1609), contribua à augmenter les revenus de celui-ci de 32,000 livres. Cette incorporation avait pour but de faire jouir les étudiants du collége des Jésuites des priviléges accordés à ceux de l'université ; de leur permettre d'y prendre les grades et d'assister aux prières publiques avec l'université, à la seule condition de prêter le serment exigé de tous les membres de cet institut. Cette extension ou participation aux priviléges universitaires, dont les universités se montraient si jalouses, fut peut-être la première des raisons qui motivèrent leurs réclamations contre les agrégations de colléges et de séminaires.

Un si rapide et si éclatant succès ne nous surprendra plus, quand nous saurons que le premier régent du collége fut le célèbre P. Denis Pétau, qui enseigna la rhétorique et la théologie avec une prodigieuse réputation. Ce maître passe, avec raison, pour le plus savant auteur de son siècle, tant fut rare son érudition, et tant sont excellents les ouvrages qu'il composa. Il possédait une familiarité exceptionnelle avec les langues grecque, hébraïque et latine ; il excellait également dans les belles-lettres, la poésie, l'astronomie, la géographie, la chronologie, l'histoire et la théologie. Qui aurait pu lutter avec un esprit de cette trempe ?

Dès leur début, les Jésuites avaient enseigné les humanités, les mathématiques et la philosophie. Fr. Bruslart avait donné (16 décembre 1610), pour l'entretien à perpétuité de cette dernière chaire de philosophie, la cense du Ruisselois, contenant 983

Digitized by Google

arpents et 14 verges de terre. En 1614, le même bienfaiteur fonda une seconde chaire avec 1,000 liv. de rente, au principal de 16,000 liv., placées sur divers particuliers. Plus tard, on acheta le bois de Rohay, d'une contenance de 135 arpents, 12 arpents de terre, 22 fauchées de prés, et une partie de dîmes et de grange.

Toujours avec l'aide de Fr. Bruslart, ayant obtenu l'union du prieuré de Saint-Maurice à leur collége (1615), ils élevèrent les grands bâtiments qui donnent sur la rue, et qui servent aujourd'hui à l'hôpital, dit de la *Charité*. Lorsqu'ils y furent installés, ils ajoutèrent l'enseignement de la théologie par quatre professeurs ; celui d'écriture sainte et de morale par deux professeurs, et celui de dogme par deux professeurs. Le 28 mars 1629, Fr. Bruslart fonda la chaire de théologie, par la donation des fief et cense d'Aulnay, d'une ferme de 60 arpents, située près de Reims, et de 8 arpents de pré, sis à Vinay. Cette fondation s'accrut encore de l'union des prieurés de Chaude-Fontaine, de N.-D. de Vassy, de N.-D. de Larzicourt, de Saint-Maurice, de Sainte-Preuve et de celui de Sainte-Vaubourg (ce dernier fut plus tard permuté). Dès lors l'hôtel de Cerny devint un pensionnat.

Ce fut vraiment un bonheur pour l'archidiocèse que la présence des disciples de saint Ignace sur plusieurs de ses principaux points. Allait commencer la triste et longue époque de ces dissensions théologiques, qui agiteront si profondément les âmes et la société durant plus d'un siècle (1650 à 1750). Notre Eglise n'échappa pas plus que toutes les autres aux troubles du jansénisme. On y vit les

Digitized by Google

prêtres et les chanoines, rebelles à l'autorité archiépiscopale, appeler à leur secours les magistrats séculiers, qui n'hésitent point à prononcer en maîtres dans des affaires purement spirituelles. Les derniers sacrements sont portés aux malades et les inhumations se font avec l'escorte des gendarmes, tandis qu'on voit des moribonds refuser le saint-viatique par un faux respect pour le corps de J.-C. L'enseignement orthodoxe et la réception de la bulle *Unigenitus* sont imposés aux corps enseignants, qui signent partout des protestations d'appel au pape, mieux informé, au concile, à l'Eglise assemblée, etc... L'université de Reims adhéra, elle aussi, à ces actes de rébellion. Ce fut là une des causes du peu d'éclat qu'elle projeta dans ces lamentables circonstances, et de la haine dont les PP. de la Société de Jésus furent honorés. Connus par leur attachement à la vraie foi, on s'empressait de leur confier l'éducation de la jeunesse. Ecoutons un témoignage impartial :

« Les PP. Jésuites, » dit D. Marlot, « rendent « chaque année de grands services au diocèse par « leurs savantes prédications et les savants ou- « vrages qu'ils éditent. Ce serait perdre le temps « que de marquer ici les signalés personnages qui « ont enseigné les lettres ; leurs noms ne se peuvent « trier, puisqu'ils égalent le nombre des religieux « qui y ont vécu jusqu'ici [1]. » Henri de Lorraine, archevêque de Reims (1629), fit ses études dans leur collége.

Le duc de Rethel, Charles de Gonzague, donna,

[1] D. Marlot, t. IV, liasse 15 des Jésuites.

Digitized by Google

vers 1620, aux PP. de la Compagnie de Jésus, la maison et la chapelle sises dans la rue du *Moulin*, à Charleville. A cette première donation, il ajouta celle de 2,400 livres, sur son domaine, et quelques autres biens. Cependant, il y avait déjà huit ans que ces religieux enseignaient la jeunesse de la ville, récemment bâtie par leur bienfaiteur. En 1621, le même prince sépara encore, en leur faveur, de l'abbaye de Mouzon, le prieuré de Saint-Julien (près de Mézières), ce qui éleva leurs revenus à 8,000 livres [1].

Sedan était devenu le boulevard du protestantisme en France, par la protection que les princes de La Marck et de la Tour accordaient à tous les fauteurs de l'hérésie. Des biens ravis aux catholiques, les chefs de la principauté avaient créé un collége, bientôt transformé en une académie, qui, grâce aux talents de ses maîtres, servit puissamment la cause de l'erreur. Mais après la réunion de la souveraineté sédanaise à la couronne (1641), les catholiques, obligés, ou d'envoyer leurs enfants à l'école protestante, ou de les laisser croupir dans l'ignorance, réclamèrent auprès du roi la restitution de leurs biens et l'établissement d'une école catholique. En 1663, il fut fait droit à leur requête par la création d'un collége, placé sous la direction des religieux de l'ordre de Jésus, avec un revenu de 5,500 liv. affectées sur le domaine royal. Le premier supérieur fut un habile controversiste, le R. P. Adam. Le collége fut bâti vers 1677, tel qu'il

[1] *Hist. de Charleville*, par Hubert, p. 227 et suiv. D'après le P. B., les revenus du prieuré étaient de 4,048 liv., et ceux du collége de 10,272.

Digitized by Google

existe encore; les disciples de saint Ignace enseignèrent, avec leur succès ordinaire, les humanités et la philosophie, faisant une rude concurrence aux écoles protestantes. Celles-ci ayant été supprimées (1681), les bâtiments du collége des réformés revinrent, par volonté royale, aux Jésuites, qui en jouirent jusqu'à leur propre suppression. Cet institut jouissait de tous les honneurs et privilèges des maisons similaires de fondation royale, et, outre ses 5,500 liv., de 2,500 liv. sur des biens-fonds [1].

4. Ce fut vers 1649 que Philippe de Croy, prince de Chimay, gratifia ses sujets de Revin d'un couvent de Dominicains, qui enseignaient gratuitement aux jeunes hommes intelligents de Revin et de Fumay, les humanités, la philosophie et la théologie. Chaque année, les quatre premiers élèves de philosophie recevaient chacun 60 liv. de la libéralité de leurs bons maîtres [2].

A Givet, les religieux Récollets ne se montraient pas moins généreux ; ils donnaient, dans leur collége de cette petite ville, l'enseignement des langues presque généralement gratuit [3].

L'année 1653 vit la fondation du collége de Mouzon, faite par Jean Béchet, bourgeois de Paris, qui donna, à l'hospice de la ville, plus de 300,000 liv. pour instruire gratuitement les enfants pauvres de la ville et des environs. En 1692, Christophe Péchenard y ajouta plus de 100,000 liv., à la même condition. Deux professeurs y donnaient les leçons de latin, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique

[1] Prégnon, *Hist. de Sedan*, t. III, ch. XXXIV.
[2] *Revin et le P. Billuart*, Dunaime, ch. IV.
[3] Lartigue, *Recherches hist. sur Givet*, p. 129.

Digitized by Google

exclusivement, en même temps qu'ils enseignaient les humanités[1].

Le collége d'Epernay, mal administré par suite des calamités publiques, était tombé en ruines. Il fut relevé en 1680 par Georges Fagnier, lieutenant du bailli d'Epernay, qui lui légua : 1° 200 liv. de rente pour l'entretien du régent, à la condition d'enseigner gratuitement le français aux pauvres comme aux riches qui se présenteraient ; 2° 50 liv. pour un maître d'écriture[2].

5. La ridicule et sanglante agitation de la Fronde avait mis notre diocèse en combustion ; les établissements ecclésiastiques étaient ruinés, les élèves et les maîtres dispersés; les jeunes lévites allaient se faire ordonner *per saltum*, partout où ils pouvaient, jusqu'à Liége[3]. Un tel boulversement inspira d'abord à Mgr Le Tellier le projet, qui fut réalisé (1676), d'annexer un grand séminaire au petit, fondé par Charles de Lorraine. Mais quatre ans plus tard, ce prélat se vit obligé de réunir les deux maisons et de n'en faire qu'une seule. Cet établissement ecclésiastique fut d'abord confié à des prêtres du diocèse, et, vers 1701, aux chanoines réguliers de la congrégation de France, à la condition de recevoir gratuitement quarante jeunes gens et les prêtres du diocèse pour les exercices spirituels des retraites pastorales. Le nombre des chanoines devait être de six, et les élèves avaient la liberté d'aller en classe à l'université ; chaque jour il se tenait deux classes de morale.

[1] *Courrier des Ardennes*, année 1874, n° 481, du 7 mars.
[2] *Statistique de la Marne.*
[3] *Hist. du Châtelet-sur-Retourne*, p. 145.

Digitized by Google

Il paraît que, dans les dernières années du XVIIe siècle, le petit séminaire était tombé dans le plus déplorable état de délabrement, et que la fondation ne pouvait suffire à l'entretien du personnel et des bâtiments[1]. Le chanoine Godinot, si célèbre par ses libéralités, en était supérieur en 1693.

La religion catholique ayant ressaisi son antique prépondérance dans le pays de Sedan, et les Jésuites du collége de cette ville aidant, l'académie protestante commença à y déchoir. Sa décadence fut encore précipitée par des dissensions intérieures, le déficit des finances, et même par ce qui semblait en retarder la chute, la supériorité des talents de deux de ses professeurs, Bayle et Jurieu. Ces deux fameuses notoriétés attirèrent l'attention du roi, qui, voulant supprimer les grandes écoles hérétiques du royaume, commença par la suppression de celle de Sedan (1681). Louis XIV en affecta les revenus à un établissement d'instruction ecclésiastique. De concert avec Mgr Le Tellier, ce séminaire eut pour directeurs les PP. Lazaristes, et pour supérieur le curé de la ville. Ouvert en 1683, il reçut vingt boursiers, choisis par l'archevêque parmi les sujets de son diocèse; on ne leur enseignait que la philosophie. Le revenu de la maison était de 4,500 liv., fondées sur le domaine royal[2].

6. Enfin, le collége de Reims, à Paris, s'était également ressenti de la perturbation générale. Il était tombé dans un état voisin de la ruine, par la grande diminution de ses revenus, et aussi par suite

[1] Varin, lieu cité.
[2] *Hist. de Sedan*, lieu cité.

Digitized by Google

de l'ascendant que prenait le collége de Clermont, (plus tard de Louis-le-Grand, 1682), dirigé si habilement par les PP. Jésuites. Dans cette situation, on songea à l'unir au collége du Mans, qui n'avait pu davantage échapper à la même décadence. Néanmoins, cette réunion fut de courte durée. Des contestations entre les administrateurs des deux maisons y mirent fin. En 1699, le principal du collége de Reims se nommait Gerbais ; il constitua une rente de 600 livres pour l'entretien de deux boursiers. Pendant deux ans, l'abbé Le Peletier y professa la philosophie; en 1692, ce maître habile fut sacré évêque d'Angers par l'archevêque Le Tellier[1], assisté de l'illustre Bossuet. Pendant son séjour dans l'institut rémois, il se montra plein de sollicitude pour éloigner des jeunes gens qu'il instruisait tous les dangers que leur vertu pouvait courir dans une ville telle que Paris.

7. Nous n'en avons pas encore fini avec ces fondations, dont on ne saurait trop admirer la fécondité, la variété et la générosité. Pour suivre les classes de l'enseignement secondaire, les ressources des habitants des campagnes se trouvaient insuffisantes. Des âmes charitables s'en sont aperçues et vont mettre ces classes supérieures à la portée de nos petits paysans par la création des régences et des petits colléges ruraux, où on enseignera le latin et la littérature jusqu'à la rhétorique. On peut dire que ces humbles établissements jouaient, dans l'enseignement, le rôle de ces écoles de nos jours dites *primaires supérieures*. Leur but était de combler

[1] *Hist. du diocèse d'Angers*, Travers, t. II, p. 202. — P. B.

Digitized by Google

la lacune qui existe entre l'école primaire, dont l'enseignement est très-borné et les grands colléges dont les études ne sont pas en rapport avec les besoins des jeunes gens qui se destinent à l'industrie et aux arts mécaniques. Ces maisons intermédiaires recevaient, sans déplacement et sans privation de l'éducation de famille, les jeunes gens qui ne voulaient pas suivre les études humanitaires. Ils avaient néanmoins l'avantage de s'y préparer aux professions plus ou moins relevées, par des leçons plus appropriées à leur but. Ces créations se multiplieront dans le siècle suivant.

C'est ainsi qu'en 1628, Mme Guillemette de Coucy, dame de Chémery, veuve en premières noces de Pierre de Mailly, et en deuxièmes de Messire de Croy, duc d'Havré et de Croy, fonda une régence à Chémery, sur une rente de 600 livres et avec le concours des habitants [1].

Dès avant 1672, Avenay possédait une régence, grâce à la générosité de M. Berrand ou Birand, qui avait donné 2,700 livres pour fonder une messe basse les fêtes et dimanches et instruire les enfants. Cette somme fut employée à l'acquisition de divers héritages d'un revenu de 40 écus. Le régent de la prestimonie devait enseigner le latin à ceux qui le demandaient et payer les écolages des pauvres [2].

En 1696, à Ay, M. Brice-Fagnier, officier au parlement de Metz, constitua, pour une régence, 6,000 livres sur la fabrique qui devait servir au régent une rente annuelle de 300 livres. Le ré-

[1] P. B.
[2] P. B. et Archives de la Marne.

Digitized by Google

gent était ordinairement le vicaire de la paroisse[1].

Les filles de familles aisées recevaient habituellement leur éducation dans les couvents de religieuses où elles passaient plusieurs années.

Enfin il ne faut pas perdre de vue que les religieux de nos nombreuses abbayes et des prieurés, un grand nombre de chanoines, curés et prêtres se faisaient un plaisir de donner des leçons, soit de français, soit de latin à tout un peuple d'enfants, qu'ils préparaient ainsi sans frais à entrer ou au séminaire ou dans quelque collége[2].

§ III. — *Congrégations enseignantes et fondations d'institutions populaires.*

8. Louis XIII et Louis XIV se montrèrent de vrais rois *très-chrétiens;* sous leurs règnes on déploya partout en France une grande activité pour ramener les hérétiques dans le giron de l'Eglise. A cet effet notre diocèse vit surgir un grand nombre

[1] P. B.

[2] Nous croyons que c'est ici le lieu où nous devons insérer la liste des hommes d'élite qui ont illustré le diocèse dans le cours de ce siècle, et qui n'ont pas trouvé place dans notre texte : nous ne prétendons pas qu'elle soit complète.

Boissonnet, né à Reims, bénédictin.
Cauchon, né à Sermiers, évêque du Puy et d'Evreux.
Colbert, J.-B., } frères, né à Reims (1619), minist. de Louis XIV.
Colbert, Ch. } id. ministre d'Etat.
Colbert, Nic., } id. évêq. de Luçon et d'Auxerre.
Chardon, né à Courcelles, médecin.
Robert, né à Nanteuil (1630), peintre.
Maucroix, né à Reims (1619), poëte.
Paris Anselme, né à Reims (1631), génovéfain.
Paris (le fameux diacre), né à Reims.
Rainssant, né à Suippes (1596), bénédictin.

Digitized by Google

de maisons de missionnaires, de fondations de missions et d'établissements d'éducation et d'enseignement. D'abord sévèrement comprimé par Richelieu, le jansénisme profita des troubles de la Fronde pour se répandre et s'enraciner dans les esprits. Malheureusement, notre diocèse fut trop longtemps gouverné par un archevêque riche et puissant, Maurice

Ruinart, né à Reims (1757), bénédictin.
Bailly, né à Launois, médecin.
De Breux, né à Mézières (1600), général des Doctrinaires.
Des Hayons, né à Sedan, historien et poëte.
Pittre, né à Fumay (1620), poëte jéronimite.
Planchette, né à Aubigny (1609), bénédictin.
Charloteau, né à Donchery (1612), curé d'Iges.
Tissier, né à Rumigny (1610), bénédictin.
Du Han, né à Jandun (1685), précepteur de Frédéric.
Mabillon, né à Saint-Pierremont (1632), bénédictin.
Farest, né à Le Chesne (1595), jésuite.
Chardon, né à Carignsn (1695), bénédictin.
Sinsart, né à Sedan 1696), bénédictin.
De la Fueille, né à Buzancy (1691), receveur des finances.
Rambour, né à Sedan (1590), curé de Sedan.
De Schulemberg, né à Guincourt (1598), maréchal de France.
Carpentier, né à Charleville (1697), bénédictin.
Rager, Nic., né à Fismes, (mort 1679), jésuite.
Gélé, né à Le Chesne (1645), bénédictin.
Oudin, né à Mézières (1638), prémontré.
Adam, né à Wasigny, helléniste.
Durand, E., né à Rethel (1669), jurisconsulte.
Coffin, né à Buzancy (1676), recteur de l'université.
Faubert, né à Château-Porcien (1650), orateur.
Habert, né à Mouzon (1575), bénédictin.
Puisieux, né à Alland'huy (1679), architecte.
Pierquin, né à Charleville (1672), curé de Châtel.
Cabrisseau, né à Rethel (1680), curé de Château.
Gon, né à Rethel (1687), jurisconsulte.
Philipoteau du Chesne, né à Sy, jésuite.
Massuet, né à Mouzon (1698), médecin.
De la Grive, né à Donchery (1687), géographe.
Billuart, né à Revin (1685), dominicain.
Du Moulin (Marie), née à Sedan, femme savante.

Digitized by Google

Le Tellier, qui favorisa toujours les sectateurs de l'évêque d'Ypres. Fils d'un des plus tenaces soutiens du parlementarisme, ce prélat fut d'ailleurs sévère sur le maintien de l'ordre dans l'administration diocésaine, exact à visiter les paroisses et vigilant à pourvoir à l'entretien des cures et au remaniement des paroisses que nécessitaient les malheurs dont le pays avait été le théâtre pendant de si nombreuses années. Cependant on ne voit pas que dans le cours de ses quarante ans d'épiscopat, il ait jamais tenu de synodes comme les autres évêques de son temps. Les observations si minutieuses qu'il consignait sur un registre spécial, chaque soir dans ses tournées pastorales, concernant le personnel et le matériel de chaque paroisse, ne font aucune mention des écoles. Ce silence étonnant de la part d'un archevêque qui se montra si zélé pour les grandes et petites écoles de son diocèse, ne se peut expliquer que par le travail immense de la réorganisation de tous les éléments et de tous les rouages de sa vaste juridiction spirituelle. Il ne nous reste de lui qu'un programme de 70 questions que les doyens ruraux devaient remplir en visitant annuellement les paroisses de leurs districts. Grâce à cinq articles de cette Instruction donnée en 1672, les procès-verbaux des visites décanales de cette époque, tous conservés, nous apprennent authentiquement que toutes les paroisses du diocèse, à très-peu d'exceptions près, étaient pourvues d'écoles, de bons maîtres ou maîtresses d'écoles; que les parents étaient généralement exacts à envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme; que ceux-ci étaient bien instruits; que les curés étaient exacts à prêcher et

Digitized by Google

à catéchiser leurs paroissiens et que partout il y avait une sage-femme instruite. Ces procès-verbaux sont la photographie de l'état religieux, moral, économique, scolaire et statistique de l'époque. Contemporains et officiels, établis sans aucune idée préconçue qu'on s'en servirait un jour et signés par un grand nombre de témoins, ces documents ont droit à la plus entière confiance ; les conclusions inattaquables qu'on en déduit, défient toute critique et portent la conviction la plus absolue dans les esprits même prévenus [1].

La lecture attentive des ordonnances soit conci-

[1] *Actes de la prov.*, t. IV, fol. 289. — Voici les cinq articles dans lesquels il est question d'enseignement :

XXX. Les doyens s'informeront si on fait régulièrement les prosnes, et si les curés ont soin de faire des catéchismes et d'instruire le peuple, principallement les enfans, des principaux mystères de notre foy et des principes de la religion ; à quelle heure, où, et quel jour se font les catéchismes.

XXXI. S'il y a un maistre ou maistresse d'escolle, de bonnes mœurs et de saine doctrine.

XXXII. Si les filles vont à l'escolle avec les garçons.

XXXIII. S'il y en a qui négligent publiquement de se faire instruire, ou leurs enfans, des choses du salut, n'assistans, ou ne les envoyans pas aux catéchismes où à l'escolle.

XXXVIII. S'il y a une ou plusieurs sages-femmes bien instruites pour administrer, en cas de nécessité, le baptême.

Ces renseignements sont d'autant plus précieux qu'alors on ne pouvait en aucune façon prévoir la controverse actuelle sur l'existence des écoles rurales dans l'ancienne France. Les procès-verbaux antérieurs au XVIIe siècle, sont très-laconiques sur tous les objets qui y sont mentionnés. Les doyens se contentent de signaler, en quelques lignes, ce qui manque dans l'église. Bien entendu que leur silence sur les écoles ne prouve nullement qu'il n'y en avait pas. Mais il semble que l'hérésie était devenue un mal nécessaire pour réveiller les catholiques et amener, par l'émulation et la controverse, ce grand essor des études qui caractérise ce siècle.

Digitized by Google

liaires, soit synodales, des trois derniers siècles, concernant l'instruction du peuple, produit la conviction que l'Eglise savait seule apprécier la nécessité de l'enseignement, que seule elle s'occupait de fonder des écoles et que loin de rencontrer des auxiliaires pour faciliter sa tâche, elle ne trouvait que des obstacles dans son accomplissement. Plus on avance, plus l'histoire nous montre l'hostilité des parlements, des administrations provinciales, des municipalités et des philosophes, *amis du peuple*, qui accréditent l'opinion que l'ignorance de ce peuple est nécessaire à la prospérité publique[1]. Et pourtant ce n'était pas encore là la plus grande difficulté à vaincre ; elle était dans l'insuffisance des maîtres qu'aucune institution ne préparait à leur profession. On prenait pour ainsi dire le premier venu, ou c'est un homme quelconque qui, sachant quelque chose, s'établit lui-même maître d'école. Aussi les évêques reviennent-ils continuellement sur la défense d'accepter pour maîtres des sujets qui ne présentent pas leurs lettres d'approbation et de scolasticité. Le manque de moralité et d'orthodoxie offrait encore de plus grands dangers que l'incapacité des maîtres. Sous ce rapport, l'Eglise déploie sa vigilance en les forçant de renouveler leurs permissions chaque année. Placée dans l'alternative ou de laisser croupir ses enfants dans l'ignorance ou de les confier à de mauvaises mains, que va-t-elle décider ?

[1] Personne n'ignore plus que tous les sages de cette époque, qui ne rêvaient que la diffusion des lumières, s'expliquaient pourtant dans l'intimité de la correspondance, de la manière la plus païenne sur l'instruction à *refuser* au peuple.

Digitized by Google

Sa sève, épurée au concile de Trente, va pousser avec une vigueur inouïe et une prodigieuse fécondité des congrégations charitables et enseignantes, pour former des maîtres et maîtresses, recueillir les enfants délaissés, leur apprendre les éléments de la foi et des lettres, constituer des écoles professionnelles, secourir les malheureux et soigner les malades. Dans ce genre d'apostolat et de dévouement, les femmes se montrèrent les premières et les plus nombreuses. Notre diocèse ne demeura pas étranger à cette germination générale; pour le prouver, nous allons parcourir le sommaire de ces institutions en commençant naturellement par celles des filles, les plus anciennes.

9. En 1623, Etienne Strechens, chanoine de Liége, érige à Givet un couvent d'Ursulines pour l'instruction des jeunes filles. Ces religieuses y séjournèrent jusqu'en 1652 au plus tard, et en 1680 elles étaient remplacées par des Récollectines de Philippeville [1].

Epernay vit arriver, en 1635, les Ursulines fondées pour instruire gratuitement les filles de la ville [2].

C'est en 1634 que fut définitivement fondée, à Reims, la maison dite des *Magneuses*, du nom de la donatrice, Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert de Magneux. Depuis quatre ou cinq ans déjà, cette pieuse femme réunissait avec succès de pauvres filles, dans le dessein de les instruire. Au bout de ce temps elle voulut assurer l'existence de son

[1] *Hist. de Givet*, p. 108 et 124.

[2] Arch. départem. de la Marne, doyenné et paroisse d'Epernay.

Digitized by Google

œuvre, « instruire soigneusement de la religion dix « pauvres filles, *tant de Reims que de Rethel,* les « entretenir, les élever dans la piété, la saine morale « et les soins du ménage et en former de bonnes ser- « vantes, et ce par le moyen de deux femmes veuves « ou deux filles âgées et capables de le faire. » Elle offrait donc pour cette fondation de donner : 1° une cense de 12 à 1300 livres de revenu, sise à Chuffilly et contenant 136 arpents de terres et 38 fauchées de prés; 2° une maison située dans le bourg Saint-Denis, pour les recevoir, à condition que l'établissement sera sous le patronage de l'archevêque ou de son délégué qui sera désigné par la fondatrice et, après sa mort, par les deux institutrices; que le choix de ces institutrices et des dix pensionnaires sera réservé à la fondatrice et à ceux que son testament désignera; que le directeur ne sera en charge que deux ans et que chaque année quatre messes seront dites pour les parents de la fondatrice. L'archevêque ayant agréé la donation, le contrat en fut passé le 8 février 1635. On y voit que les pensionnaires ne doivent y demeurer que cinq ans, sous peine de confiscation d'une année de revenus au profit de l'hôpital. Les lettres-patentes du roi (mars 1635), exemptent la maison de tout impôt royal et la déclarent mise sous sa protection.

La généreuse fondatrice ne se contenta pas de ces premières donations ; le 5 février 1638, elle y ajoutait le don : 1° d'une vaste maison où elle demeurait, rue de la *Perrière* (où sont maintenant les bureaux de l'administration des hospices), et dont le loyer se montait à 500 livres ; 2° de quatre censes, la première de 130 arpents de terre, située

Digitized by Google

à Germigny-en-la-Pye ; la seconde de 43 jours de terres, d'une maison avec son jardin, située à Saint-Liénard ; la troisième de 55 jours, située à Reims, et la quatrième, la plus considérable, sise au terroir de Chévrières, avec les bois du Paquis de 16 arpents ; 3° d'un pré de deux arpents, situé à Fléchambault, et 4° d'un droit de 8 setiers de froment sur les moulins de Fismes. Les charges étaient : 1° de supporter les frais de ses obsèques, de remplir ses legs particuliers jusqu'à concurrence de 2,000 livres tournois, et de payer le grain pour les pauvres ; 2° d'entretenir quatorze pensionnaires au lieu de dix et de dire annuellement cinq messes de trépassés. Deux maîtresses, accompagnées chacune de deux pensionnaires en qualité d'auxiliaires, devaient être envoyées, l'une à Rethel et l'autre à Fismes « pour « en instruire les filles, pauvres ou riches, gratuite- « ment, non-seulement en religion et morale, mais « en moyens de gagner leur vie. » Ces maîtresses devaient aussi vaquer aux autres œuvres de charité. Il devait y avoir préalablement accord entre la communauté et les *corps de ville* de Rethel et de Fismes. Reims devait avoir trois maîtresses et dix pensionnaires. La maison du Bourg-Saint-Denis devait servir de logement à huit ou dix pauvres veuves, chargées de petits enfants. Enfin la donatrice se réservait le droit de vendre, pour ses propres affaires, une partie des héritages susdits jusqu'à la somme de 5,400 livres.

Cette donation, avec ses clauses, fut acceptée par Henri de Lorraine le 10 février 1638, et approuvée le mois de mars suivant par le roi, qui impose la charge d'un service solennel pour lui-

Digitized by Google

même, pour l'Etat et les rois ses prédécesseurs [1].

Plus tard cette maison fut confiée aux sœurs de Sainte-Marthe. La ville de Fismes, dont M. de Magneux avait été gouverneur, profita de cette magnifique fondation et posséda deux sœurs pour instruire gratuitement les filles et soigner les malades [2]. Comme à Rethel, il y avait déjà des sœurs chargées, les unes de soigner les malades et d'autres de procurer l'instruction gratuite des filles, les administrateurs ne firent aucune démarche pour assurer, en faveur de la ville, la réalisation des généreuses volontés de Madame de Magneux [3].

En effet, cette ville avait déjà, dès 1631, des sœurs bénédictines, dites de N.-D. de Liesse. Malheureusement la guerre d'Espagne les contraignit de se réfugier à Paris en 1636. Elles habitaient le quartier de Rethel qui a retenu le nom de *faubourg de Liesse.*

Il paraît même, d'après d'anciens mémoires manuscrits, qu'à une époque antérieure au XVIIe siècle, il exista un couvent des *Filles de la Congrégation* dans le *faubourg de Liesse* et qu'il fut détruit au moment du siége de 1617.

Les religieuses de Saint-Maur de Verdun voulurent établir à Rethel une de leurs maisons, mais n'y réussirent pas. Les Filles de la Congrégation seraient alors revenues vers 1638, appelées et fondées par la ville elle-même au nombre de cinq, dans

1 Recueil de tous les documents de cette fondation, imprimé en 1688 à Rethel, chez Pottier.

2 Arch. départem. de la Marne, doyenné et paroisse de Fismes.

3 Notes particulières.

Digitized by Google

le *faubourg des Minimes*. Ce premier établissement ayant péri durant le siége de 1650, il fut remplacé par un autre situé *rue du Château*, avec le secours de Madame la présidente de Herse, sœur de Mgr Vialart, évêque de Châlons. Cette pieuse dame envoya deux religieuses de Saint-Augustin pour l'instruction des filles; elles recevaient des pensionnaires; leur institut existait encore en 1790[1].

Enfin, Rethel posséda encore, rue de *Chaudion*, ou de *Bel-Air*, un couvent de Bénédictines d'Avenay, et, selon d'autres, du Longueau (de 1639 à 1650)[2].

Dès 1622, les sœurs de la Congrégation de N.-D. de Laon tentèrent en vain de s'établir à Reims. Comme à Rethel, comme partout, et selon l'usage, l'action de l'Eglise se trouvait entravée par de mesquines chicanes. Ce fut inutilement que le roi lui-même intervint en faveur des religieuses. Leur installation échoua encore en 1635, malgré les lettres-patentes dont elles étaient pourvues. Ce ne fut que trois ans après qu'elles purent obtenir l'assentiment public, mais à des conditions excessivement onéreuses. Leur nombre, tant religieuses que

[1] Des mémoires particuliers et manuscrits nous apprennent que les religieuses de la Congrégation auraient dû leur origine à trois filles de Rethel qui, en 1640, prirent le voile, à Rethel même, des mains de l'évêque de Laon. Leur nombre était d'environ 40 et leur revenu de 7,000 livres. Elles enseignaient gratuitement. En 1637 elles louèrent une maison au Bourg-Bas de Rethel, et en 1640 (27 avril) elles l'achetèrent pour 3,950 livres.

[2] Notes particulières. M. Jolibois, dans son *Histoire de Rethel*, parle du couvent des filles de la Congrégation, fondé en 1628, par Mme de Magneux, dans le faubourg bas: il fut reconstruit à l'angle des rues de *Bourbon* et de *Château*.

Digitized by Google

novices et servantes, ne devait jamais dépasser cinquante. Jusqu'en 1790, elles tinrent une école gratuite de jeunes filles[1].

Au début de la réunion de Sedan à la couronne, on aperçoit les premiers essais de la communauté dite des *Filles de la propagation de la foi*. Louise de Malval, dame de Neuville, prenant en pitié l'ignorance à laquelle étaient vouées les enfants de son sexe, qui ne voulaient pas fréquenter les écoles protestantes, ouvrit chez elle une classe gratuite pour ces jeunes filles. Elle s'associa bientôt une demoiselle de Mutigny, à laquelle elle légua, dans l'intérêt de son œuvre, 217 liv. de rente sur l'hôtel-de-ville de Sedan. Elle fit plus encore, en instituant une maison religieuse, dont le but était de former les jeunes filles aux bonnes mœurs, à la lecture, à l'écriture, et aux ouvrages spéciaux de leur sexe, voire même servir de retraite à celles qui, de l'hérésie, voudraient passer au catholicisme. La ville ayant accepté, et l'archevêque de Reims ayant approuvé les clauses, des lettres royales confirmèrent l'existence de l'institut nouveau (1668). La communauté, composée de dix membres, est mise sous l'inspection de l'archevêque, et doit toujours demeurer *maison séculière*, bien qu'on y fasse vœu simple de chasteté. Cette association prospéra, et son zèle à remplir ses engagements lui concilia la haute protection de Mgr Le Tellier, qui lui obtint, en 1679, diverses faveurs du grand roi[2].

Presqu'en même temps s'élevaient, à Sedan, une

Tarbé, *Essais hist. sur Reims*, p. 336.
Hist. de Sedan, p. 71.

Digitized by Google

seconde institution, dite des *Filles de l'Ouvroir*, et qui aurait eu la même fondatrice que celle dont nous venons de parler. Tout en demeurant *séculières*, et émettant le vœu simple de chasteté, ces filles suivaient la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique. Elles se nommèrent plus tard la *Sainte-Famille*, et tinrent des écoles de filles dans leur maison (place du Château) [1].

En 1642, la libéralité de la princesse de Croy dotait la petite ville de Revin d'une maison de religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique [2].

Charleville ne demeura pas en arrière des autres principaux centres du diocèse. Grâce au zèle de son fondateur; des *sépulchrines* de Viseit (diocèse de Liége), vinrent y établir un couvent et se livrer à l'éducation des jeunes filles. Leur maison est occupée aujourd'hui par le séminaire et l'école normale.

Les *Carmélites* furent appelées à Charleville en 1632, par la duchesse de Mantoue, qui voulait fonder une maison où les jeunes filles pussent être convenablement élevées. A la fin du siècle, ces religieuses recevaient des pensionnaires, et leur institut prit une telle extension, que, vers 1717, le personnel était de quarante dames professes ou converses, avec un nombre égal de pensionnaires.

Les *Filles séculières de la Providence* eurent pour fondatrice la vénérable Marie De Lumagne de Liancourt, veuve de François de Pollalion. De deux notes différentes que nous avons trouvées aux Archives de la Marne, l'une la fait mourir le 4

[1] *Hist. de Sedan*, p. 76.
[2] *Revin*, etc., lieu cité.

Digitized by Google

septembre 1647, et la seconde le 6 avril 1680. Son institut commença vers 1630, et ne reçut son approbation et ses règles de l'autorité archiépiscopale qu'en 1679. La duchesse de Liancourt mérite de partager le titre de fondatrice, à cause du crédit et des bienfaits dont elle entoura la communauté naissante. Ces filles se croyaient redevables à saint Vincent de Paul de n'avoir jamais été infectées du poison des doctrines nouvelles. Ce ne fut donc pas Jeanne Morel qui, comme le rapporte l'auteur de l'*Histoire de Charleville*, conçut l'idée de cette création; elle n'était probablement qu'une des dames charitables qui s'étaient associées dans la pieuse entreprise. Peut-être même en était-elle comme la principale, et en cette qualité, elle aura sollicité et obtenu la reconnaissance et l'érection des *Filles de la Providence* de l'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier. Enfin elle leur laissa sa maison patrimoniale et des biens-fonds, à condition que ces dames séculières s'emploieraient à l'éducation de la jeunesse. Les libéralités successives du duc de Mantoue et d'autres personnes avaient élevé les revenus du couvent, vers 1700, à 1,500 liv. de rente annuelle et 78 quartels de froment : les filles étaient dix-sept [1].

Les belles fondations que nous avons déjà rapportées, ne devaient pas suffire pour la ville métropolitaine. On sait que ce fut vers 1645, qu'après s'être exercée longtemps seule à soigner les pauvres scrofuleux, Marguerite Rousselet fonda l'*Hôpital*

[1] Arch. de la Marne, doyenné de Launois, paroisse de Charleville, et *Hist. de Charleville*, p. 229 et suiv.

Digitized by Google

Saint-Marcoul, dans le dessein de perpétuer son œuvre. Mais dans cette maison, les sœurs hospitalières donnaient encore l'éducation à de pauvres filles et à des demi-pauvres enfants, conjointement avec un maître[1]. Depuis 1632 l'hôpital général de la Charité recevait les enfants des deux sexes de huit ans jusqu'à dix-huit.

Voici maintenant les origines d'une institution, dont nous admirons encore toute la vigueur, et qui comble le diocèse de ses bienfaits. En 1662, Marie Brisset, veuve Varlet, touchée de compassion pour les orphelins abandonnés, que la Fronde avait multipliés, leur ouvrit les portes de sa maison, puis alla s'établir dans le *faubourg Saint-Denis*. N'ayant pas fait ses soumissions à MM. de la Ville, ceux-ci l'obligèrent de céder sa maison à l'hospice de Saint-Marcoul, et de se réfugier dans le Barbâtre. Mais presqu'aussitôt une autre fondation vint se substituer à celle-ci, tout en gardant le nom populaire, *Maison des orphelins*. L'orphelinat de Mme Varlet contenait trente enfants ; la ville ayant refusé de s'en charger, pour ne pas grever ses ressources, l'insuffisance des revenus laissait, malgré le dévouement de la fondatrice, les pauvres petits dans la privation des choses les plus nécessaires à la vie.

Le chapitre métropolitain avait alors pour théologal un ancien élève des PP. Jésuites, M. Nic. Roland. Cet homme, plein de vertu et d'expérience, avait fait vœu de travailler à la fondation d'écoles gratuites pour l'instruction des filles. Emu de

[1] P. B. — *Hist. du Châtelet-sur-Retourne*, p. 463

Digitized by Google

compassion pour les jeunes orphelins de Mme Varlet, il voulut en prendre la direction, et l'obtint aisément. Son premier soin fut de remplacer les personnes qui élevaient les enfants, et qui n'avaient pas les qualités nécessaires à cette œuvre de dévouement. Le P. Barré, qui s'occupait beaucoup, dans ses missions, des petites écoles, lui envoya quelques-unes des sœurs de la Providence, qu'il avait lui-même formées. Quelques jeunes filles pieuses, qui répondirent à l'appel de M. Roland, devinrent, avec ces sœurs, le noyau de la communauté du *Saint-Enfant-Jésus*.

Le nombre des maîtresses s'accroissant, notre zélé chanoine put, à l'éducation des orphelines, joindre celle des enfants de la ville. Le nombre des jeunes filles de tout âge qui accoururent fut tel, qu'il fallut bientôt créer pour elles diverses écoles dans plusieurs quartiers de la ville. Le fondateur pensait aussi aux enfants des campagnes, et pour elles il forma des maîtresses spéciales.

Dieu n'épargna pas les contradictions qui devaient enraciner et féconder la jeune plante : elles lui vinrent de la méfiance de l'autorité ecclésiastique, de l'indifférence de la ville et de la jalousie des autres institutions analogues.

Sur ces entrefaites, l'abbé Roland mourut (27 avril 1678), léguant le soin de l'achèvement de son œuvre à un jeune chanoine, son pénitent et son ami, M. J.-B. de La Salle [1]. Celui-ci s'occupa acti-

[1] *Essais hist. sur Reims*, p. 330. — *Hist. du vén. de La Salle*, Ravelet, p. 92 et suiv. Le testament de M. Roland donnait à la communauté une maison, chapelle et dépendance, dite maison de Landève, pour l'établissement de

Digitized by Google

vement d'obtenir à la nouvelle association la reconnaissance légale. Les magistrats de la ville ayant donné leur consentement formel, Mgr Le Tellier obtint les lettres-patentes de confirmation (1679), les fit enregistrer à ses frais, et ajouta ses largesses pour assurer à son diocèse l'existence de cette école normale de maîtresses.

Les filles du Saint-Enfant-Jésus avaient alors quatre écoles gratuites en ville, outre l'orphelinat de Mme Varlet, qui recevait les orphelins des deux sexes, nés de mariage légitime, et âgés de trois à huit ans : à huit ans, ces enfants sont reçus à l'Hôpital-Général.

10. Diverses localités du diocèse, de moindre importance que les villes, dont nous venons d'entretenir le lecteur, ne se firent pas défaut de demander des maîtresses à l'institut de l'Enfant-Jésus.

Mouzon semble même n'avoir pas attendu son approbation des autorités temporelles et religieuses. Nous savons, par le *Questionnaire* de 1772, que, dès le 22 juin 1668, le grand écolâtre de Reims accordait, à la sœur Suzanne, la provision du prieuré de N.-D. de Mouzon et de Louvergny. Mais les libéralités de Jean Béchet permirent bientôt d'appeler deux sœurs de l'Enfant-Jésus [1].

Ay fut la seconde paroisse qui appela trois sœurs de l'Enfant-Jésus pour instruire ses filles (1683). Le logement leur était fourni par les habitants, et

quatre écoles gratuites, et le capital de 14,000 liv., ou la rente de 700 liv. (*Notes et documents...*, p. 583.)

[1] Arch. départem. de la Marne, doyenné et paroisse de Mouzon. — P. B.

Digitized by Google

Mlle de St-Souplet avait fondé, pour chacune d'elles, une rente de 50 écus[1].

Varennes devait, aux princes de Lorraine, l'établissement de sœurs Annonciades, dès l'année 1624. Mais, en 1681, un ancien curé de la paroisse, d'accord avec les habitants, fonda 200 livres de rente, dont 50 sur les ventes destinées au soulagement des pauvres, pour la subsistance d'une maîtresse qui instruirait gratuitement les filles. Les habitants nommaient à cette place, et l'archevêque confirmait leur choix[2].

Louvois reçut, en 1689, deux sœurs de Saint-Lazarre de Paris, pour instruire gratuitement les filles et soigner les malades. Le marquis de Louvois, dans ce but, avait donné à la maison de Paris un fonds de 21,000 liv. pour une rente de 700, dont 300 pour l'entretien des religieuses, et 400 pour le soulagement des pauvres et des malades[3].

En 1687, M. Bachelier, prêtre, et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris, fonda sur cet établissement une rente de 300 liv. pour l'établissement

[1] *Idem.* — *Alman. de Reims* de 1790. — Les nombreuses libéralités de la charitable demoiselle Henriette Le Vergeur, de Saint-Souplet, méritent que nous lui consacrions quelques lignes biographiques. Elle eut pour père Guillaume Le Vergeur, seigneur de Saint-Souplet, et pour mère, Marie de Mainville, qui survécut à son mari, et s'adonna à la pratique des bonnes œuvres et à l'accomplissement des legs pieux de sa fille. — Une autre dame de la même famille, et qui ne le cédait pas à celles-ci en générosité, s'appelait Mme Angélique-Marguerite Le Vergeur, comtesse de Gournay. (P. B.)

[2] Arch. de la Marne, doyenné de Grandpré, et paroisse de Varennes.

[3] *Idem.*, doyenné d'Epernay. — P. B.

Digitized by Google

de deux sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Saint-Thierry. Il ajouta une rente de 200 liv., afin que ces religieuses pussent, outre le soin de l'école des filles, visiter les pauvres malades de la paroisse, et ceux de Pouillon, Thil, Chenay et Merfy. Elles devaient leur fournir gratuitement les remèdes [1].

En 1692, l'abbé de la Val-Roi entretenait, à Saint-Quentin-le-Petit, deux sœurs de Saint-Lazarre, pour instruire les filles et soigner les malades; on en était fort content [2].

11. Les grands instituts pédagogiques pour l'instruction des garçons, en les recevant, dès les plus basses classes, rendaient moins urgente la création de congrégations enseignantes pour les enfants du peuple. Leur nombre en retardait aussi l'apparition. Mais l'intensité de zèle pour les écoles populaires, imprimée par le concile de Trente, devait aussi s'étendre, et s'était étendue, dans d'autres diocèses, à l'enseignement gratuit des petits garçons. Chez nous, il faut arriver dans le dernier quart de cette période pour rencontrer de ces sortes de fondations : mais leur importance rachète avantageusement leur tardive apparition.

Un des plus illustres élèves de l'université rémoise fut sans contredit J.-B. de La Salle, né à Reims le 30 avril 1651. Ce n'est pas le lieu ici de refaire la biographie du pieux fondateur des écoles chrétiennes; déjà beaucoup de mains habiles s'y sont exercées. Nous n'en pouvons marquer que les principales époques. Envoyé vers huit ou neuf ans aux

[1] P. B.

[2] Arch. de la Marne, doyenné de Saint-Germainmont, paroisse de Saint-Quentin.

Digitized by Google

classes de l'université, il fit de si rapides progrès et sut si bien gagner l'affection de ses maîtres et de ses camarades, qu'à l'âge de onze ans il était admis à la tonsure et quatre ans après il était admis au nombre des chanoines de la cathédrale. Reçu maître ès-arts avec la plus grande distinction (1669), nous le retrouvons l'année suivante au séminaire de Saint-Sulpice, où il demeura deux ans. De retour dans sa famille, il continua ses études à la faculté de théologie, y fut reçu licencié et enfin honoré du sacerdoce (9 avril 1678). Il s'était choisi pour directeur le vénérable Nic. Roland, qui l'initia à son œuvre et lui souffla en quelque sorte au cœur l'amour de la jeunesse pauvre et le zèle pour se consacrer à son éducation. Nous avons vu qu'en mourant, le saint fondateur de l'Enfant-Jésus avait légué, à son jeune ami, le soin de sa communauté et comment celui-ci s'en était immédiatement acquitté. La mort donne de surprenantes lumières à ceux qu'elle va ravir à la terre : M. Roland, près d'expirer, avait fait entrevoir au nouveau prêtre qu'il serait appelé à fonder une œuvre pareille à la sienne.

Le P. Barré, qui avait fourni les premières maîtresses de l'Enfant-Jésus, faisait partie du couvent des Minimes de Rouen : dans son œuvre des écoles il était puissamment secondé par une dame native de Reims, du nom de Maillefer. Encouragés l'un et l'autre par le succès, ils étudiaient les moyens d'établir pour les garçons de Reims une école semblable à celle des filles, lorsque M. Roland vint à mourir. Pour le remplacer dans la fondation projetée, ils envoyèrent à Reims Adrien Nyel, de

Digitized by Google

Beauvais, qui avait passé sa vie à instruire les enfants pauvres et à leur former des maîtres. Arrivé à Reims, il se mit en rapport avec M. de La Salle, la supérieure de l'Enfant-Jésus, l'abbé de Saint-Remi et le curé de Saint-Maurice, M. Dorigny, qui songeait à établir des écoles gratuites dans sa paroisse. Les choses s'arrangèrent rapidement, et dès les premiers mois de 1679, une école fut ouverte : telle est l'humble origine des *Ecoles chrétiennes*.

Au mois de septembre suivant, une seconde école semblable était fondée sur la paroisse de Saint-Jacques, moyennant une donation de 10,000 livres faite par Madame Catherine Leclerc, veuve d'Ant. Lévêque de Croyère. Les maîtres des deux écoles étaient cinq et logeaient à la cure de Saint-Maurice ; leur supérieur était toujours M. Nyel.

Cependant M. de La Salle s'engageait lui-même, à son propre insu, dans cette entreprise dont il ne soupçonnait pas la grandeur. Il procura un local plus vaste aux maîtres sur la paroisse de Saint-Symphorien : bientôt une troisième école s'y ouvrit et devint aussi nombreuse que les deux premières. Il prodiguait ses soins à la petite communauté et, pour économiser le temps, il voulut les recevoir à sa table et conférer ensemble pendant les repas. Ses nombreuses occupations ne l'empêchaient pas de poursuivre ses études théologiques et de se faire recevoir docteur en 1681. Ses rapports avec de pauvres maîtres d'écoles lui attirèrent toutes sortes de contradictions de la part du monde et surtout de sa famille ; il tint bon, et en 1682 il rompait complètement avec toutes attaches charnelles, en quittant la maison paternelle et en allant se fixer, avec

Digitized by Google

toute sa petite communauté, dans une maison de la rue *Neuve*, dans le faubourg de Saint-Remi. Pendant l'hiver rigoureux de 1684, il poussa le dévouement jusqu'à distribuer tous ses grands biens aux pauvres ; l'année précédente, il s'était démis de son canonicat afin d'être plus libre de se consacrer tout entier à son œuvre. En 1687, il établit le noviciat de sa congrégation qui devint comme le séminaire des maîtres des écoles rurales.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre cet infatigable apôtre de la jeunesse dans ses autres fondations en dehors du diocèse : nous nous sommes renfermés dans ses limites.

La nouvelle que Reims possédait des écoles prospères de garçons et un institut pour former les maîtres, ne manqua pas de réjouir le clergé, généralement préoccupé de la création d'écoles et arrêté par la difficulté de trouver des maîtres. Naturellement les villes voisines furent les premières à demander l'établissement de pédagogies semblables à celles de Reims.

Dès 1682, le duc de Mazarin, les échevins et les curés de Rethel, aidés des libéralités de Mlle Bonvarlet, offraient tout ce qui était nécessaire à l'ouverture d'une école et à l'entretien des maîtres. Il fallut accepter [1]. En 1685 et avec un capital de

[1] Le P. B. met M. Barthélemy, avocat à Rethel, au nombre des premiers bienfaiteurs des Frères : en 1681 il leur donna la maison d'habitation. — Le testament de Mlle Bonvarlet donnait aux Frères une rente de 50 liv. — M. de La Salle, pour assurer l'indépendance des Frères, fit l'acquisition de plusieurs maisons, dont le revenu, uni à divers legs, paraît avoir suffi à la subsistance des maîtres jusqu'en 1789. L'établissement comptait 2 frères en 1682, 3 en 1713, 4 en 1755 et 5 en 1789.

Digitized by Google

3,200 livres fourni par le duc, M. de La Salle put établir à Rethel une communauté de jeunes gens qui se préparaient à diriger des écoles dans le duché.

Le 22 septembre de la même année eut lieu une fondation analogue dans le marquisat de Montcornet, et M. de Mazarin y fournit encore les fonds de trois bourses.

Au mois de juin était venue la ville de Château-Porcien, sollicitant à son tour une école de garçons. Deux maîtres y furent immédiatement envoyés. C'était justice que le diocèse eût les prémices de l'institut dont il venait d'être le berceau.

12. Hélas ! l'impartialité historique nous oblige d'avouer ici la vérité. M. de La Salle ne fut, ni compris, ni encouragé, ni secondé à Reims, par ceux-là même qui en avaient la mission. On y méconnut son dévouement à l'humanité et la grandeur des bienfaits que son institut était appelé à rendre. Aussi quitta-t-il, dès 1688, son pays d'origine, pour aller porter à Rouen le centre de ses établissements. On ne le revit chez nous qu'à des intervalles très-rares. Il n'est donc pas étonnant que le noviciat de Reims ne put se soutenir que deux ans après le départ du fondateur.

Les curés des environs de la métropole ne cessaient de demander, à M. de La Salle, des maîtres pour les enfants de leurs paroisses. Le vénérable ne pouvait les satisfaire ; les sujets manquaient et il refusait de confier la direction d'une école à un seul de ses disciples, qui eût été livré aux dangers de l'isolement. Les pauvres villages ne pouvant nourrir et occuper deux Frères, cherchèrent eux-

Digitized by Google

mêmes des sujets et supplièrent l'ancien chanoine de leur apprendre l'art d'enseigner. Celui-ci ne recula pas devant ce surcroît de rude labeur et de dépenses ; car, il faut bien le dire, les curés, plus riches en bonne volonté qu'en écus, lui laissaient la charge de nourrir ces jeunes gens dont le nombre monta jusqu'à vingt-cinq. Après avoir appris la lecture, l'écriture et le chant, mais surtout après avoir été formés à une conduite profondément chrétienne, ces jeunes maîtres retournaient dans leurs paroisses et devenaient clercs-chantres et directeurs d'école dévoués. Il ne faut pas confondre ce séminaire des maîtres qui commença vers 1686, avec le noviciat des Frères. Malheureusement encore, après le départ de M. de La Salle, cette maison, qui était un nouveau trait de génie et le type des écoles normales, ne devait pas se soutenir. Mais l'idée émise, pour être différée, n'en devait pas moins se réaliser plus tard et n'en appartient pas moins à l'Eglise.

Trois communautés distinctes fonctionnèrent donc dès le début : celle des Frères, celle des novices et celle des maîtres ruraux. Le tout réuni pouvait former un personnel d'une cinquantaine de sujets. Pour les entretenir, le chef n'avait absolument rien, et néanmoins, dit le sage historien de M. de La Salle que nous ne faisons qu'abréger, « tant qu'il « fut à Reims, ils ne manquèrent de rien. La bé- « nédiction de Dieu était sur lui[1]. »

La plume se fatigue, pour ainsi dire, à raconter

[1] Ravelet, ouvrage cité. — Ern. Arnould, *Notes et docum. sur les établiss. d'inst. prim. de Reims*, 1re période.

Digitized by Google

même sommairement toutes ces fondations, si variées dans leurs règles et leurs formes, mais se ressemblant toutes par le but et le dévouement à le poursuivre. Cependant nous n'avons pas épuisé la matière. Notre siècle, qui croit avoir inventé les écoles *professionnelles*, ignore sans doute qu'il y a plus de deux cents ans, des chrétiens et des religieuses y avaient songé et surtout les avaient réalisées sans bruit ni réclame.

Nous connaissons déjà ce que les *Filles de Sainte-Marthe*, autrement dites les *Magneuses*, savaient faire pour élever des orphelines dans les soins du ménage, les occupations propres à leur sexe et en former non des *savantes*, mais des *servantes*. (Ci-dessus, n° 9.)

Mais même antérieurement à cette charitable et si sage institution, Reims possédait ses *Charteries*, dans lesquelles on apprenait des métiers aux enfants et les moyens de se suffire à eux-mêmes. Chaque paroisse de la ville était dotée d'une de ces petites maisons de charité. Ce ne fut qu'au mois de janvier 1633, que furent octroyées des lettres-patentes permettant de créer un hôpital où les enfants des deux sexes seraient instruits et formés à l'apprentissage d'un métier, selon les goûts et aptitudes de chacun d'eux. Ces lettres autorisaient la réunion des maisons particulières de ce genre à cet établissement général.

La ville prenait, en 1657, une autre mesure non moins salutaire. On voulut renfermer tous les mendiants de Reims dans une maison commune où ils seraient instruits, catéchisés et exercés au travail. Lorsqu'on se mit en mesure de réunir ces pauvres,

Digitized by Google

de 300 qu'ils étaient, on n'en trouva plus que 60; tous les autres avaient préféré leur liberté au travail et surtout à l'assujettissement d'être renfermé [1]. Une bonne entente des besoins du pauvre faisait donc déjà comprendre que la vraie charité doit consister à lui procurer ou du travail ou les moyens de s'y livrer.

A Rethel, nous sommes toujours sûrs de trouver toutes les améliorations et tous les bienfaits nouvellement éclos ou introduits ailleurs. Souvent même, c'est cette ville qui commence à les appliquer; ses princes souverains et ses bourgeois se distinguèrent toujours par leurs libéralités en faveur des classes déshéritées de la fortune. C'est ainsi encore qu'en 1695 un don de 2,500 livres, fait par le duc de Mazarin, permit de fonder l'Hôpital-Général, dit la *Renfermerie*, pour y recevoir 20 enfants pauvres et orphelins de père et mère. L'année suivante il ajoutait le don d'une rente annuelle de 400 livres à prendre sur les revenus les plus nets de son duché [2]. — Trois sœurs, Jeanne, Nicole et Elisabeth Lepoivre, filles de Ponce Lepoivre, lieutenant de l'élection de Rethel, léguèrent la totalité de leurs biens à l'établissement. Enfin la chapelle put être bâtie, grâce à 9,000 livres offertes par le duc Charles-Armand de Mazarin (1703).

Cette pensée généreuse et intelligente n'était pas neuve à Rethel; dès 1683, Jean Rohart, marchand

[1] D. Marlot, t. IV.

[2] Cette rente ne fut payée qu'une seule fois : on sait que le duc Arm.-Charles de Mazarin mourut accablé de dettes; alors tout est demeuré indécis et la ville ne fit aucune diligence pour mieux assurer le service de la rente ducale.

Digitized by Google

drapier, avait légué 1,300 livres pour apprendre un métier, chaque année, à un garçon ou à une fille[1].

§ IV. — *Enseignement populaire dans la chaire et à l'école.*

14. Le chapitre précédent nous a appris ce que firent, pour l'exécution des décrets du dernier concile œcuménique concernant les écoles, les évêques qui y avaient assisté. Les difficultés à vaincre sont toujours grandes et nombreuses, mais leurs successeurs sauront continuer avec soin et amour l'œuvre de prédilection de leurs prédécesseurs. Nous allons grouper ici, par ordre de matières, ce que les prélats de la province ecclésiastique jugèrent à propos d'ordonner.

Tous rappellent à leurs curés que, d'après l'Ecriture Sainte, les saints Pères et l'expérience, l'ignorance est la source de tous les désordres, des superstitions et des crimes, et qu'elle sera le sujet de la condamnation des pasteurs dont l'obligation essentielle est d'instruire du haut de la chaire et par les catéchismes fréquents. Dès la fin du XVIe siècle chaque diocèse possédait son *catéchisme* : son explication, faite aux enfants, était estimée d'une telle importance que les évêques prescrivent d'omettre la prédication du prône et de faire le catéchisme lorsque le curé sera dans l'impossibilité de faire les deux. Ils donnent la méthode de bien faire un catéchisme, veulent qu'on punisse les parents qui

[1] Mémoires particuliers.

Digitized by Google

négligent d'y envoyer leurs enfants, qu'on leur refuse l'absolution et qu'on n'admette pas les ignorants pour servir de parrains et de marraines, à la distribution des aumônes, ni même au sacrement de mariage. Dans ces temps de foi, de pareils refus constituaient une flétrissure publique. Les décrets de certains synodes vont jusqu'à imposer des amendes, des censures et la perte des revenus des bénéfices aux curés qui ne feront pas le catéchisme; ils les obligent à tenir une liste des enfants, d'y noter les absences, et d'aller dans les familles recommander aux parents l'exactitude à envoyer leurs subordonnés à l'instruction religieuse. Outre le catéchisme de chaque dimanche, on apprendra la lettre et on la récitera dans les écoles trois fois la semaine [1]. Dans plusieurs diocèses le catéchisme doit avoir lieu trois fois par semaine en Avent et en Carême; dans celui de Châlons, une lecture de piété doit se faire chaque dimanche après vêpres, à la porte de l'église.

En 1647, Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, défend expressément de commettre la fonction de catéchiser et de prêcher à tout prêtre séculier ou régulier, s'il n'est porteur de l'autorisation archiépiscopale. Il renouvelle l'ordonnance du concile de Reims, tenu en 1583, sur l'obligation de faire les catéchismes, d'avoir pour cela les livres nécessaires; charge les doyens ruraux de s'assurer, dans leurs visites pastorales, que chaque curé en

[1] V. dans le tom. IV des *Actes*.. les synodes de Tournai (1643), de Saint-Omer (1640), de Beauvais (1646), de Tournai (1660 et 1671), de Châlons (1661-62-71), d'Amiens (1662), Soissons (1673).

Digitized by Google

est pourvu et leur prescrit d'en dresser le catalogue dans leurs procès-verbaux. Les stationnaires de l'Avent et du Carême éviteront les prédications oiseuses; ils feront le catéchisme au moins deux fois la semaine là où ils prêchent tous les jours, une fois là où ils prêchent moins; mais là où ils ne peuvent prêcher et catéchiser le même jour, ils se contenteront de catéchiser.

La date de cette ordonnance doit être remarquée; elle contient 120 longs articles et répond à tous les besoins de ces temps malheureux. On était alors au cœur de la lugubre époque de la Fronde; le diocèse est en feu et l'article 24 nous montre les églises servant de remises aux bestiaux, aux bois et fourrages; on y a organisé des chambres, des greniers et des boutiques jusque dans les chœurs et chapelles; on y vend à boire et à manger et les hommes et les femmes y couchent comme dans des maisons ordinaires. Le mal est si grand que l'archevêque se borne à défendre la célébration des offices, « que tout au moins le chœur, chapelles et autels « ne soient vides et remis en l'ordre requis, les « pailles, bois, charbons et autres ustensiles hors « l'église! »

En 1669, le cardinal Barberin insiste sur l'application de toutes ces sages prescriptions; trois ans après, Mgr Le Tellier en fait l'objet d'un article de son instruction aux doyens ruraux.

Pour ce qui regarde l'école proprement dite, presque tous les évêques prescrivent l'établissement d'*écoles dominicales* pour l'instruction morale et religieuse des pauvres adultes, retenus pendant la semaine par la nécessité de travailler; la sépa-

Digitized by Google

ration des sexes à l'école et partout ailleurs. Ils recommandent de ne pas laisser les frères et sœurs coucher et même aller aux champs ensemble. En 1640, Louis XIII avait signalé ce point à leur attention spéciale. On veille avec une sollicitude exceptionnelle à ce que l'école ne soit pas livrée à un inconnu qui pourrait tromper les parents et corrompre la jeunesse. Il faut donc que tout aspirant à la direction d'une école soit porteur de ses lettres d'institution, qui ne sont valables que pour un an ; qu'il prête le serment d'orthodoxie et que sa classe soit fréquemment visitée, soit par le doyen, soit par le curé. Les libraires et imprimeurs doivent être assujettis à la même visite.

Mais ces prescriptions eussent été bien inutiles, si les curés n'en avaient pas tenu compte. Dans notre diocèse tout cela était parfaitement accompli, car nos archevêques y tenaient soigneusement la main.

Léonor d'Estampes veut que l'école soit tenue particulièrement depuis la Saint-Remi jusqu'à Pâques, n'y eût-il que douze écoliers, payant chacun trois sous par mois, à moins que l'école ne soit gratuite par fondation. Lorsqu'il n'y a pas de fête dans la semaine, le jeudi sera donné en congé ; toute la journée du samedi, l'après-midi comme le matin, on ne fera que du catéchisme. Défense aux maîtres de tenir cabaret ou de remplir des *fonctions de greffe* et autres offices qui leur ôtent le temps d'instruire la jeunesse. Qu'ils soient soumis en tout aux curés, qu'ils les assistent dans l'administration des sacrements et la célébration des offices ; qu'ils tiennent l'église propre et convenable ; qu'ils soient

Digitized by Google

de bonnes vie et mœurs, exemplaires en toutes choses, le tout sous peine de renvoi immédiat. Qu'aucun ne s'ingère dans la charge de maître, s'il n'a les attestations exigées en bonne et due forme; ceux qui n'en sont pas pourvus sont révoqués par-là même jusqu'à ce qu'ils se les soient procurées. Défense expresse de mettre aux mains des enfants des livres non catholiques et approuvés : les doyens et curés y auront l'œil [1].

15. Nous avons eu entre les mains les preuves indiscutables qu'à de très-rares exceptions près, le catéchisme se faisait ponctuellement, que les enfants étaient bien instruits et que les maîtres étaient convenables sous le rapport des mœurs, bien que beaucoup manquassent de leurs lettres testimoniales de capacité. Ce défaut trouve une trop légitime et trop naturelle explication dans la difficulté des relations. Nous allons donner le résumé de quelques procès-verbaux de visites de doyens. Nous aurions pu les multiplier ; il nous a semblé que ces exemples suffisaient.

En 1683 toutes les paroisses du doyenné de Lavannes furent visitées par le doyen, qui était le curé de Nogent-l'Abbesse, docteur en théologie. Son rapport est parfaitement rédigé et écrit ; il y affirme que chaque paroisse a son maître d'école, qu'il est capable et que les enfants sont bien instruits ; il donne le nom de chaque maître. — En 1697, le procès-verbal de visite constate l'existence d'une école dans chacune des paroisses, et il constate que le maître est ou *capable*, ou *exact*, ou *qu'il*

[1] *Act. de la prov.*, etc., t. IV, fol. 138, 277 et 289.

Digitized by Google

fait très-bien son devoir. Partout les enfants sont bien instruits. — A la Neuville-en-Tourne-à-Fuy, on possède la liste des maîtres depuis 1663; celle des maîtres d'Aussonce remonte à 1614[1]; celle de ceux de Witry-lès-Reims n'est pas interrompue de 1577 à 1790; cette dernière paroisse a même un libraire en 1614[2].

En 1698 le doyen de la Montagne constate : 1° que tous les curés sont religieusement fidèles à faire le prône et le catéchisme chaque dimanche; 2° que toutes les paroisses et tous les secours ont chacun leur maître, qui est de bonnes mœurs; 3° que les fidèles, à très-peu d'exceptions près, font leurs pâques, qu'ils ne négligent pas de s'instruire et de faire instruire leurs enfants. Pour quelques paroisses il est noté : *Pas d'ignorance*, *Pas d'ignorance grossière*, *Personne n'ignore les mystères de la religion*, *Enfants instruits*. Un seul maître excite des plaintes par sa négligence ; chaque paroisse a sa sage-femme instruite.

Dans le doyenné de Fismes, Arcis-le-Ponsart fait remonter à 1673 la liste non interrompue de ses maîtres [3].

Au doyenné de Saint-Germainmont, Balham a un bon maître en 1692; il en est de même à Blanzy, Aire, Fraillicourt, Renneville, Herpy, Condé, Seraincourt, Sévigny, Vieux-les-Asfeld, Avaux-la-Ville, Villers-devant-le-Thour, Juzancourt, Saint-Germainmont, Hannogne, Saint-Quentin. Défense est faite à la femme du maître de cette paroisse de

[1] *Hist. d'Aussonce*, Marcq, p. 130 et 138.
[2] *Hist. de Witry*, p.
[3] *Hist. d'Arcis-le-Ponsart*, Mercier.

Digitized by Google

se mêler de l'école, parce qu'elle n'en est pas capable. A Château-Porcien, le curé abandonne son droit d'eau bénite au maître qui tient les garçons et les filles ; le duc de Mazarin donne 60 livres pour l'instruction des pauvres. En général, la pauvreté rend les parents négligents à envoyer leurs enfants à l'école ; le maître de Renneville a une condition très-chétive.

En 1669 Mézières avait ses écoles de garçons et de filles séparées et l'enseignement y était bon. — En 1696, il y a un maître à Nouvion-sur-Meuse, Sept-Fontaines (Fagnon), Villers-devant-Mézières, Saint-Marceaux.

En 1680 le délégué de l'archevêque dans le doyenné de Dun-sur-Meuse, affirme qu'il y a un maître dans chaque localité, paroisse ou secours. Des maîtres, les uns exercent depuis 17, 19 et 20 ans, d'autres depuis 30 et même 40 ans dans le même village ; leurs noms sont donnés. Les uns ont la note *bien*, d'autres *très-bien*, dix ont *mal*.

En 1679, dans le doyenné de Cernay-en-Dormois, beaucoup de maîtres exerçaient depuis 13, 15, 18 et 25 ans dans la même paroisse. A Vienne-le-Château le grand nombre d'enfants va forcer de prendre un second maître ; Perthes et Hurlu, Vuargue et Moulins, Liry et Manre, Ardeuil et Vieux se réunissent pour payer un maître en commun, chacune de ces faibles localités ne pouvant en avoir un particulier. A Malmy et à Melzicourt, c'est le curé qui tient l'école. La note commune pour les enfants est : *Assez instruits*.

En 1606, un maître nommé Sandre tenait une

Digitized by Google

école primaire dans le local des Ecrevés qui fut réuni à l'hôpital en 1633 [1].

Dans le doyenné du Châtelet, en 1689, il y a une école à Bergnicourt, Alincourt, Le Châtelet, L'Ecaille, Saint-Loup, Juniville, Neuflize, Perthes, Romance, Seuil, Thugny, Auboncourt, Baalons, Coucy, Faux, Saint-Loup-aux-Bois, Mazerny, Agnicourt, Novy, Omont, Pargny, Sauces-aux-Bois, Sorcy, Le Chesnois, Vaux-Montreuil, Puiseux, Villers-le-Tourneur, Neuvizy. Presque tous les maîtres méritent un bon témoignage, mais dans beaucoup de paroisses les parents sont peu exacts à envoyer leurs enfants à l'école et s'excusent sur leur pauvreté.

Le doyen d'Attigny déclare, en 1678, que tous les maîtres font bien leur devoir et que celui de Pauvres seul est accusé de chicanes et de négligence. Chappes est réuni à Contreuve, Corbon à Monthois, Mairy à Chuffilly, pour la même école. Partout les enfants des deux sexes sont réunis dans le même local et la sage-femme est instruite.

En 1692 toutes les paroisses du doyenné de Bétheniville sont pourvues d'écoles, exceptés Cheppe, Saint-Martin-l'Heureux, Moronvillers, Mont-Saint-Remi, Sugny, dont les enfants fréquentaient les écoles voisines. Partout les maîtres sont soigneux à remplir leur devoir et les parents sont fidèles à faire aller leurs enfants aux classes [2].

[1] Varin, *Statuts*, t. II, p. 697, note.

[2] Dans quelques doyennés on voit un petit nombre de paroisses passer, pour un certain temps, dans d'autres districts. Ainsi, en 1678, Cauroy, Cheppe, Contreuve, Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Remi, Machault, Pauvres, Saint-

Digitized by Google

Dans le district de la Vesle et en 1683, toutes les localités, excepté la seule de Puisieulx, ont des maîtres dont on est content. A Villers-Allerand, la fille du maître et une autre femme enseignent les filles séparément; les enfants sont bien instruits.

Toutes les paroisses du doyenné d'Epernay étaient, en 1672, pourvues d'écoles, excepté Beuxy, Fontaine, Cherville et Mutry, dont les enfants allaient à l'école de la paroisse-matrice. Partout, excepté à Ville-en-Selve, le doyen est satisfait des maîtres et des écoliers. — Ay avait deux maîtres et depuis 16 ans une maîtresse dont on était fort content; Mareuil avait également deux maîtres. — Epernay en avait trois et des religieuses ursulines.

En 1662, Avenay possédait une imprimerie, dirigée par Jean Charpentier; de son officine sont sortis des livres de prières enrichis de vignettes en taille-douce [1].

Nous n'en pouvons douter et le lecteur opinera comme nous; tous ces faits prouvent surabondam-

Morel et Semide font partie du doyenné d'Attigny, et en 1692 on les voit figurer dans celui de Bétheniville. — En 1679, M. Le Tellier séparait Rocroy du doyenné de Launois pour l'incorporer à celui de Rumigny, et détachait de celui-ci Blombay et Chilly pour les réunir au premier. Les raisons de ce démembrement ayant cessé d'exister, en 1718, Mgr de Mailly rétablit les choses dans l'ancien état. — Ce n'était donc que par des raisons transitoires de convenance que s'opéraient ces petits changements (Arch. de la Marne). En remaniant l'état des paroisses après les troubles de la Fronde, M. Le Tellier fera de ces mutations d'une bien autre importance. On en peut voir un exemple frappant dans l'*Hist. du Châtelet-sur-Ret.*, p. 146. On voit même le décanat de Mouzon passer du petit archidiaconé dans le grand.

[1] *Almanach de Reims de 1790*, p. 161. — P. B. et Archives de la Marne.

Digitized by Google

ment que toutes les paroisses de notre archidiocèse étaient pourvues d'écoles dans le dernier quart de ce siècle. Celles qui ne pouvaient en avoir une à cause de leur faible population, se réunissaient à une autre et jouissaient ainsi des bienfaits de l'instruction.

Nous avons déjà parlé du débat survenu en 1738 entre l'archevêque et le grand écolâtre. Pour soutenir ses prétentions, ce dernier alléguait toutes les autorisations octroyées par ses prédécesseurs et contenues dans un registre commençant en 1611 et finissant en 1737. Ce ne fut pas le programme de M. Le Tellier qui seul créa d'un coup toutes les écoles; elles existaient depuis des siècles, seulement le manque de documents statistiques ne nous permet pas d'en apprécier l'état. Toutes les monographies si intéressantes et si consciencieuses de diverses paroisses du diocèse, parues depuis que ces sortes d'investigations historiques sont mises en honneur, sont unanimes à affirmer cette existence séculaire. Elles donnent les noms des personnages illustres sortis des localités dont elles retracent l'histoire, et attribuent les commencements de leur instruction aux écoles de ces simples villages. Nous avons nous-même rapporté les ordonnances des conciles, et ce serait à nos adversaires à prouver qu'elles n'ont pas été exécutées : nous les en défions. Mais à l'époque où nous sommes arrivé, les rigueurs de la loi rendaient introuvable une paroisse sans école.

Là où il ne pouvait y avoir d'école proprement dite, c'est le curé qui se constitue lui-même maître d'école. En voici encore un exemple. A Trigny, jusqu'en 1683, le curé s'était toujours dévoué à

Digitized by Google

l'œuvre de l'instruction des enfants ; c'est l'accroissement considérable de la population qui fait alors reconnaître la nécessité d'établir une école, avec un maître qui en fût spécialement chargé. On conserve la liste non interrompue des successeurs de ce premier maître [1].

16. L'intensité de la législation scolaire dans les trois derniers siècles s'explique facilement. La diffusion des fausses doctrines était devenue excessivement facile par les productions de l'imprimerie, par la discussion que les hérétiques faisaient de la vérité, et par l'établissement de chaires et d'écoles protestantes. Obéissant à l'ardeur propre aux sectaires, et comprenant le parti avantageux qu'on pouvait tirer de l'instruction de la jeunesse, les princes de Sedan, par exemple, apportèrent une attention aussi spéciale aux écoles populaires qu'à leur grande académie. Nous avons parlé ci-dessus des mesures prises par Louis XIV concernant cet établissement supérieur. Cela ne suffisait pas à son zèle ; après la révocation de l'édit de Nantes (1685), des règlements de police enjoignirent aux parents, tuteurs et curateurs, d'envoyer régulièrement les enfants protestants aux écoles catholiques, aux instructions et aux catéchismes de leur paroisse [2]. En cas de négligence de leur part, le lieutenant général de la police avait l'ordre de les y envoyer et d'obliger les parents de payer les frais d'instruction, s'ils en avaient les moyens, et, dans le cas contraire, de les recueillir, à cette fin, dans les hôpi-

[1] Genet, *Hist. de Trigny*, p. 108.
[2] *Hist. de Sedan*, lieu cité.

Digitized by Google

taux les plus proches de Sedan. Ce qui nous révèle encore que les éléments des lettres étaient enseignés dans les maisons hospitalières, et qu'aucune occasion d'instruire l'enfance n'était négligée. Nous pouvons même affirmer qu'elle était mieux instruite que de nos jours. Toutes ces prescriptions furent exécutées scrupuleusement, et le choix des maîtres tombait toujours sur des pédagogues capables de seconder les vues de l'autorité, et de ramener, par *l'instruction*, et non par *la ruse* ou *la violence*, les populations égarées par l'erreur.

Plus tard (1698), le même roi, comprenant de mieux en mieux son devoir de concourir au bien de ses sujets, en prêtant à l'Eglise l'appui de ses ordonnances, promulgue une nouvelle déclaration sur l'organisation des petites écoles. Il y est enjoint aux parents pauvres, dans tout le royaume, d'envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme jusqu'à quatorze ans, sous peine d'amende et de poursuite devant les tribunaux. Dans ce but, l'art. 9 prescrit « d'établir, autant qu'il sera possible, « des maîtres et maîtresses, dans toutes les pa- « roisses où il n'y en a point, pour instruire les « enfants. Il sera imposé sur les habitants des pa- « roisses, dont l'école n'est pas fondée, 150 liv. « pour le maître, et 100 pour la maîtresse. » Il s'agit ici des petites et rares paroisses, qui se réunissaient pour supporter ensemble les frais d'une même école : il faut que désormais chacune ait la sienne.

De leur côté, les grands feudataires de la couronne s'empressaient d'assurer, sur leurs terres, l'exécution de ces dispositions royales. C'est ainsi

Digitized by Google

que, dans un règlement de police de cette époque, le duc de Rethel, Armand-Charles de la Porte de la Meilleraie, consacre deux longs articles aux écoles des deux sexes [1].

17. Certes, sous une telle pression administrative, il n'en fallait pas tant pour faire comprendre aux âmes généreuses et pleines de foi l'importance

[1] Ce règlement, si remarquable sous tous les rapports, a été publié de nouveau dans l'*Hist. du Châtelet*, p. 430. Nous ne saurions donner trop de publicité aux deux articles textuels qui traitent des écoles :

XXII. *Imposition de l'éducation des enfants : Choix d'un bon maître d'école.* — L'éducation des enfants étant le premier bien à procurer à une communauté, puisqu'il renferme tout ce qui appartient à Dieu, en lui donnant des créatures capables de le connaître, de l'aimer et de le servir, et tout ce qui est deu au roy, en rendant ses sujets fidèles, obéissants et intelligents, on ne saurait assez demander à l'Eglise un bon sujet pour maistre d'école, puisque l'instruction est son partage naturel; mais lorsqu'elle daigne veiller à ce soin par le ministère de M. le curé, c'est aux habitants à fonder solidement sa subsistance par devoir de justice, et comme la méchante coutume a establi des libertez d'envoyer les enfants aux mesnages de campagnes au lieu de fréquenter les écoles, que par cet abandonnement l'on a mêlé les sexes pour donner aux maîtres la subsistance entière, et que l'on a mieux aimé laisser la jeunesse courir et badiner sans cesse, bien loin d'employer un temps ordonné de Dieu à l'étude de ses devoirs, il faut établir des principes qui remédient totalement à de tels desordres, savoir: que les enfants ne seront jamais occupez à la garde du bétail ny envoyez glaner et ramasser des bois jusqu'à quinze ans.

Rolle des enfants qui doivent aller à l'école. — Que l'on fera des rolles de tous les enfants depuis sept ans jusqu'à quinze pour les remettre entre les mains du maistre, en l'asseurant que nonobstant que les pères et mères n'envoyassent pas ceux qui y sont inscrits, pour recevoir l'instruction du catéchisme de la morale chrétienne, lire et écrire, qu'ils seront déterminés toute fois à payer le salaire de leur éducation, tout de même que s'ils l'avoient reçue

Digitized by Google

de l'instruction populaire de l'Eglise et de l'école.

Comment peut-on reprocher à l'Eglise de ne s'être pas occupée de l'instruction du peuple? Pouvait-on en faire plus qu'elle pour paralyser la désagrégation sociale qu'opéraient le protestantisme et le philosophisme? Que le lecteur prononce si

et qu'en cas de contestation la justice les y condamnera.

Que le maire ou le sindic des habitants sollicitera tous les mois le paiement du maistre, afin qu'il ne soit point distrait de son devoir par cette sollicitation.

Que pour éviter tout démêlé avec les familles, il ne chatiera les enfants qu'avec la verge et la férule, et jamais avec le baston, dont il ne se servira que pour le faire tenir par celui qui aura obtenu congé, afin qu'un seul sorte à la fois.

Qu'il n'en laissera courre aucun dans les lieux fermés, mais les laissera divertir tous ensemble dans les lieux publics en présence de quelques-uns des plus sages, auxquels il commettra l'inspection avec défense à aucun de jouer de la main, encore moins de frapper, à peine de sévère chastiment.

Il les mènera lui-même à l'église deux à deux tous les jours à l'heure de la sainte messe, afin d'y assister avec autant de modestie que de dévotion. Il aura soin en dernier lieu d'avoir chez lui quelqu'endroit propre pour les nécessitez, et pour satisfaire à ces choses il recevra, pour son salaire, cinq sols par mois des plus accomodez, et trois sols et demi de ceux qui le sont moins, et je donnerai quinze livres pour payer les pauvres, à condition qu'il y en ait douze de cette classe.

XXIII. *Maistresse d'école.* — La maistresse d'école gardera aussi le règlement que M. le curé voudra bien lui donner, avec les mêmes pratiques, et aura chez elle des commoditez pour conserver la pudeur, et elle sera payée ponctuellement, et bien plutôt par contrainte que de ne l'estre pas du tout. Je donnerai douze livres par an pour les pauvres, à condition qu'il y en ait au moins neuf. Au reste, la proportion de la quantité des uns et des autres doit estre sur le pied de soixante, et quand elle excède, il faut prendre le secours des plus intelligents pour aider, s'entend si M. le curé l'ordonne de la sorte.

Digitized by Google

c'est là un siècle de ténèbres ou un siècle de lumières. Ces foyers de lumière si nombreux peuvent-ils encore se multiplier et s'étendre ? Oui, grâce au parfait accord qui règne entre l'Eglise et l'Etat, et à la concentration de toutes les forces sociales sur ce point capital de l'instruction publique.

Digitized by Google

XI

Le Vénérable de La Salle.

(XVIIIe siècle.)

Auferetur ab impiis lux sua.
(Job, 38.)

La lumière (de l'Eglise) sera enlevée aux impies.
(*Job, ch. 38.*)

1. Résumé des obstacles à l'enseignement populaire; tendances du siècle.

§ I. — *Université de Reims.* — 2. Fondations diverses; chirurgie et médecine; composition de l'université; composition du collége des Bons-Enfants et leurs bourses.

§ II. — *Colléges, séminaires, régences et bibliothèques.* — 3. Colléges des Jésuites de Reims, de Charleville et de Sedan. — 4. Colléges de Rethel, Epernay et de Givet. — 5. Régences de Regniowez, Antheny, Carignan, Varennes, Grandpré, Château-Porcien. — 6. Ecole de génie de Mézières; écoles de dessin et de mathématiques de Reims; maîtres écrivains à Reims et Rethel; collége de Reims à Paris. — 7. Séminaires de Reims, Sedan et Revin. — 8. Prestimonies de Fismes, Donchery, Bergnicourt, etc.; force des études d'autrefois. — 9. Bibliothèques du diocèse et savants.

§ III. — *Fondations des écoles populaires.* — 10. Ecoles de filles fondées à Reims, Cormicy, Château-Porcien, Rocroi, Braux, Mézières, Dun-sur-Meuse, Buzancy, Grandpré, Cernay-en-Dormois, Suippes, Saint-Souplet, Mareuil, Thugny, Carignan, Le Chesne, Donchery, Signy-le-Petit, Rumigny, Avenay, etc... — 11. Ecole dominicale d'adultes; mort du vénérable de La Salle; approbation de son institut; manière de fonder des écoles de charité. — 12. Ecoles de garçons fondées à Reims, et les difficultés à leur reconnaissance légale; écoles de Sedan, Charleville et Mézières. — 13. Ecoles professionnelles de Reims et Rethel.

§ IV. — *Instruction élémentaire de l'Eglise et de l'école.* — 14. Instruction religieuse. — 15. Multiplicité des écoles rurales dans ce siècle; explication du tableau des paroisses; Mgr Talleyrand-Périgord; vœux des cahiers de Reims en faveur de l'instruction; les philosophes et les prêtres concernant l'enseignement populaire (note). — 16. Tableau des doyennés du diocèse.

Digitized by Google

1. Dans le siècle qui finit, l'éducation de famille est toujours profondément chrétienne, et l'esprit public n'est pas encore empoisonné du venin de l'indifférentisme. Loin de là, les discussions et les scandales du jansénisme ont réveillé l'ardeur pour les bonnes œuvres et l'attachement à la vraie foi. En parcourant les campagnes et en évangélisant les populations, les missionnaires les ont préservées des atteintes de l'erreur. La période de l'histoire janséniste, qu'on pourrait appeler période du *fait* et du droit, n'eut, pour cette raison, dans les écoles que des contre-coups peu apparents. Mais la bulle *Unigenitus* va nous faire entrer dans une phase excessivement funeste, la période de l'*appel*. En même temps, la mort de Louis XIV ravive le feu, et, avec le temps, les causes de dissolution sociale grandissent et se multiplient. Une agitation fébrile s'empare des facultés de théologie, des universités, des congrégations religieuses, du clergé séculier, des tribunaux, des écoles et des parlements. Ces derniers corps s'arrogent des droits ridicules, s'ils n'étaient des attentats sacriléges contre l'autorité de l'Eglise. La vie peu édifiante de certains prélats amène l'affaiblissement de la discipline ecclésiastique et aide l'incrédulité, qui se décore du nom de philosophie, à répandre, dans tous les rangs, ses principes sceptiques et épicuriens. Le débordement des mœurs devient le complément inséparable des témérités que l'impiété se permet. L'enseignement des PP. Jésuites est devenu l'obstacle le plus puissant que rencontrent les encyclopédistes et tous ceux qui matérialisent les générations. Les rois décideront leur expulsion, et

Digitized by Google

les parlements l'exécuteront. En même temps, la perte des moines et la spoliation de l'Eglise se préparent : les procès de dîmes se multiplient, les impôts écrasent le clergé et les fabriques, aux main-mortables on demande l'état de leurs biens, et on leur défend d'en acquérir. Les vieux usages s'en vont, la tendance est aux innovations, et le vent pousse à soumettre tout le monde au même niveau. Enfin, la charité elle-même rencontre toute sorte de rivalités et de tracasseries dans l'exercice de ses œuvres les plus simples et les plus légitimes. La chicane et la division, à la mode partout et en tout, prêtent beau jeu aux philosophes, qui s'en vont répétant que le christianisme est la source des maux de l'humanité, et qu'il faut remplacer son empire par celui de la Raison et de la Nature.

D'autre part, au physique, les difficultés ne sont guère moindres ; les misères de tout genre se pressent dans le cours de ce siècle. Elles sont amenées par la disette, la guerre, la cherté des vivres, la rigueur des saisons, le chômage du commerce, les maladies contagieuses et l'augmentation des impôts. C'est une détresse et une décadence générales, où tout annonce des malheurs prochains, sans espoir de les éviter. Ces paroles de Louis XV, découragé : *Après moi, le déluge!* prouvent bien que personne ne se faisait illusion sur l'imminence d'une irrésistible explosion.

Le philosophisme, enfant de la Réforme, de la Renaissance et de l'enseignement païen, a grandi : ses fruits sont mûrs, le temps de la récolte arrive.

Dans cette dernière période, nous suivrons l'ordre que nous avons adopté ; commençant au sommet de

Digitized by Google

l'enseignement supérieur, nous descendrons, par les écoles moyennes, aux humbles établissements primaires.

§ I. — *Université de Reims.*

2. Les temps se rapprochent de nous; les mémoires pour éclairer l'état des hautes études devaient abonder; il n'en est rien, ils font défaut; les préoccupations des esprits sont ailleurs. Il faut nous contenter des quelques lignes que leur a consacrées le génovéfain Géruzez, et du tableau des officiers qui composaient l'université, conservé par M. Bauny. Rien ne peut même nous renseigner sur le nombre des étudiants du principal établissement scientifique du diocèse.

Dans les premières années de ce siècle, la ville de Reims, comprenant combien la splendeur de son centre universitaire importait à sa propre gloire, voulut contribuer à son entretien et à la nourriture des professeurs de la faculté des arts, par le don annuel de 1,500 livres. Pour exciter l'ardeur des étudiants, elle fonda des prix pour 400 livres. Dans cette dernière libéralité et cette généreuse pensée, elle eut, en 1737, pour imitateur, le grand pénitencier et recteur de l'université, Nicolas Frémin, de Montchéri, qui institua des prix annuels et triennaux pour 1,400 liv. Henri Hachette des Portes, évêque auxiliaire de Reims, et plus tard évêque de Glandève, avait également laissé une somme d'argent pour établir un prix d'émulation. La charité chrétienne n'oubliait donc aucun moyen d'exciter le goût des lettres et l'ardeur des études; elle s'étendait à tout.

Digitized by Google

M. Maurice Le Tellier, dont la bibliothèque se composait de 16,000 volumes, et qui se montra toujours zélé pour la science et protecteur de ceux qui cultivaient les lettres, ne pouvait discontinuer de s'occuper activement de l'université diocésaine. Il régla ce qui concernait la gestion des biens de son collége, dont le revenu ne montait à rien moins qu'à 32,000 liv.

A la fin de son épiscopat, Mgr de la Roche-Aymon, voyant les bâtiments du collége en mauvais état, fit jeter les fondements d'un nouveau dans le Barbâtre, et en fit même poser la première pierre par Louis XVI. Les 45,000 liv. que l'archevêque consacra à ce nouvel établissement, n'ayant pas suffi, l'œuvre demeura inachevée.

L'expérience journalière avait démontré les dangers que l'ignorance des chirurgiens faisait courir à la santé et à la vie des hommes qu'ils *manœuvraient*. Un arrêt royal de 1724 établit cinq démonstrateurs pour enseigner la théorie et la pratique chirurgicales; sept ans plus tard, la création d'une académie de chirurgie échauffa les esprits à tel point, qu'il ne fallut rien moins, pour les apaiser, qu'un édit royal, qui fixa les prétentions respectives des médecins et des chirurgiens. Une école d'anatomie fut fondée vers 1750, et le temps des études fixé à trois ans. Notre faculté de médecine jouissait d'une réputation méritée, et parmi ses élèves, on cite avec honneur le sénateur Cabanis.

En 1764, les chaires d'hébreu et de chaldéen, d'écriture sainte n'existaient plus faute de fonds. Bien que décrétés en 1707, les cours de chimie, de botanique et d'anatomie n'avaient pas encore été

Digitized by Google

établis. La bibliothèque était aussi pauvre que possible, puisque le *Mémoire* dont nous avons déjà parlé va jusqu'à avouer qu'elle ne contient qu'environ 125 volumes. Aussi réclame-t-il que la bibliothèque des PP. Jésuites soit donnée à l'université.

La ville payait alors 1,500 liv. pour la nourriture des régents.

Les deux derniers recteurs de l'université furent Jean-Nicolas Macquart, professeur de rhétorique et licencié en théologie (1788-89) ; Etienne Paquot, curé de Saint-Jean (1790) ; il fut assassiné par le peuple sur la place de l'Hôtel-de-Ville en haine de la religion. Nous donnons, en appendice, la série complète des recteurs, depuis la fondation de l'université jusqu'à sa suppression.

Voici maintenant quelle était la composition de l'académie à la fin du siècle.

Prince de l'université : l'archevêque de Reims; un recteur et un chancelier.

Quatre facultés.

1° Faculté de théologie : un doyen, deux professeurs en théologie, trente-deux docteurs régents et dix-huit membres non-résidants.

Six bourses *furnériennes* pour des enfants du diocèse, de 50 liv. tourn. chacune; une chaire de théologie de 120 liv. tourn., portée plus tard à 100 pistoles;

2° Faculté de droit : trois chaires de droit canonique et civil; une de droit français, et trois docteurs agrégés. Ces régents étaient placés sous la direction du plus ancien des quatre professeurs, appelé primicier.

M. Fournier avait fondé deux professeurs en

Digitized by Google

droit canonique et civil de 100 liv. tourn., et deux boursiers de 30 liv. tourn. Le roi ayant fondé une chaire de droit français dans toutes les universités, la nôtre eut aussi le sien.

3° Faculté de médecine : un doyen, deux professeurs et quelques docteurs régents.

M. Fournier y fonda deux chaires et deux bourses : de plus, lui et son neveu, Ant. Beauchêne, bâtirent l'école de médecine ;

4° Faculté des arts : le principal du collége, huit professeurs, et les immatriculés.

L'établissement comptait en outre : un procureur général, un receveur général, un archiviste, un greffier et quatre bedeaux.

Le conseil se composait d'un avocat, d'un procureur, de deux conservateurs des priviléges apostoliques, d'un greffier, des juges, conservateurs des priviléges royaux : ces derniers étaient les juges au bailliage royal.

La fondation *Furnérienne* était de 3,500 liv.

Collége des Bons-Enfants.

Un principal, huit professeurs, trois sous-principaux maîtres de quartiers, quinze boursiers, et deux chapelains de Saint-Patrice; tous étaient sous la surveillance d'un grand-maître. Le bailli de l'archevêque, deux échevins et quatre autres administrateurs géraient le temporel.

Les professeurs de rhétorique et de philosophie recevaient chacun 800 liv., et les autres 500. Au bout de quelques années, ils étaient pourvus d'un canonicat. Ce collége universitaire ne pouvait contenir que cinquante pensionnaires.

Digitized by Google

Les bourses étaient nombreuses :

Quatre de 50 liv. chacune : c'était le pain fourni par le séminaire.

Une de 40 liv., fondée par M. Triplot, pour un enfant de Sery ou des villages voisins.

Une de 80 liv., fondée par M. Bouvent, pour un enfant de sa famille, ou de Crépy, ou des environs.

Une de 61 liv., fondée par M. Boucher, pour un enfant de Jonchery, ou de Somme-Suippe.

Une de 80 liv., pour un Irlandais.

Une de 18 liv., fondée par M. Charlier, pour un enfant des Somme-Py.

Une de 50 écus, fondée par M. de La Marche, pour un enfant de sa famille, ou de Jametz, ou de Juvigny-en-Clermontois.

Quatre, constituées sur les biens des Jésuites, d'une valeur de 300 liv., et affectées à des sujets du marquisat de Puisieulx et de Sillery [1].

§ II. — *Colléges et séminaires. — Pédagogies supérieures. — Bibliothèques.*

3. L'excellence de l'enseignement que les RR. PP. Jésuites distribuaient dans leur collége de Saint-Maurice, où ils exerçaient les moyenne et basse justice, les força de donner une grande exten-

[1] Les lettres-patentes du roi (4 septembre 1764) pour la réunion des biens des Jésuites à l'université, portent qu'il y sera réservé quatre places gratuites pour quatre enfants nobles, dont deux seront nommés par le roi, et deux par le seigneur de Sillery, qui pourra cependant en choisir deux parmi les enfants de Sillery ou de Reims. Cette réserve fut faite en mémoire des donations de Fr. Bruslart. (Liasse 15 des Jésuites.)

Digitized by Google

sion à leur établissement. En 1723, il pouvait contenir deux cents religieux et trois cents pensionnaires [1] : les bâtiments étaient grandioses et magnifiques ; la bibliothèque, qui contenait un nombre extraordinaire de volumes, fait encore l'admiration des connaisseurs par ses superbes boiseries. Dès 1622, ils avaient reconstruit le chœur de Saint-Maurice. Tant de prospérité ne devait pourtant leur attirer que l'opposition du corps de ville, qui ne cessa de leur susciter des procès, soit qu'ils voulussent s'étendre, soit qu'ils songeassent à établir d'autres maisons d'éducation. Un des Pères qui se fit le plus de réputation dans la controverse, fut le bibliothécaire Jean-François Baltus. Ce grand savant, profondément versé dans la connaissance du grec, du latin et de l'hébreu, publia un grand nombre d'ouvrages, principalement sur la vérité des oracles païens et l'accomplissement des prophéties.

De pareils joûteurs ne pouvaient être bien vus des membres de l'université ; celle-ci, soutenue par l'opinion philosophique du temps, finit, vers 1762, par obtenir l'exclusion de leur collége du corps universitaire. C'était le prélude de l'expulsion prochaine de l'ordre entier, et de la suppression de ses colléges. Celui de Reims, déclaré préjudiciable à celui des Bons-Enfants, plus ancien, fut déclaré réuni à ce dernier, par arrêt du Parlement, en date du 25 janvier 1766.

Au moment de sa suppression, cette maison de

[1] Le Mémoire imprimé, déjà cité, dit seulement deux cents pensionnaires.

Digitized by Google

haut enseignement jouissait d'une fondation de 1,000 liv., faite par le marquis de Puisieulx, pour l'achat de prix à distribuer aux élèves. Une dame Devillers avait légué 1,600 liv., et le frère Robinet avait constitué une rente de 87 liv. sur un capital de 3,480 liv., tous deux pour la bibliothèque.

Le revenu du collége se montait à la somme de 28,688 liv.; celle des charges à 7,547 liv., et celle des dettes à 24,682 liv. [1].

Les bâtiments furent transformés en hôpital et en boucherie [2]. C'est ainsi que les rois catholiques écartaient eux-mêmes les plus intrépides défenseurs de l'ordre social et abattaient, de gaité de cœur, les dernières barrières de leur trône.

En 1762, des prêtres séculiers prirent la direction du collége de Charleville; les lettres patentes (1765) reconnaissent deux professeurs de philosophie, un de rhétorique, et cinq autres régents ecclésiastiques ou laïques. Naturellement, la nouvelle administration fut mise en jouissance des biens des religieux auxquels elle succédait. En 1776, un professeur de philosophie dut être supprimé à cause du petit nombre des auditeurs. Au moment de la Révolution, sept professeurs et un principal y enseignaient *gratuitement* les enfants de toutes classes. Les revenus étaient de 8,000 liv., plus le bois nécessaire fourni par les représentants de la

[1] Bibl. de Reims, liasse 15 des Jésuites, docum. imprimé. L'arrêt royal ordonnant la vente des biens des PP. Jésuites est du 8 mars 1776 : la vente eut lieu les 11, 18 et 26 août de l'année suivante dans treize terroirs des environs de Reims.

[2] Varin, lieu cité, note.

Digitized by Google

famille de Gonzague, et le sel donné par le grenier de Charleville.

Un pensionnat était annexé au collége, et le prix de la pension était de 300 liv. On comptait 132 élèves, dont 23 pensionnaires. Le traitement des professeurs se montait à 6,400 liv.[1]

A Sedan, le collége des Jésuites éprouva le même sort : en 1768, il fut confirmé sous le titre de collége royal. Il dut recevoir une nouvelle organisation, tous les professeurs étaient prêtres et formaient, avec le principal, une espèce d'association. Ils étaient au nombre de sept, enseignaient les humanités, y compris la philosophie jusqu'en 1771 : en cette année, le manque d'auditeurs fit supprimer cette chaire. Un bureau d'administration gérait le temporel sous la présidence de l'archevêque ou de son représentant. Les revenus atteignaient le chiffre de 9,000 livres ; le traitement des professeurs était de 6,900 livres.

Des particuliers avaient fondé un certain nombre de bourses, et un bourgeois de la ville, nommé Leroy, avait constitué une rente de 125 livres pour prix à distribuer aux élèves de rhétorique et de philosophie.

A la fin de son existence, cette maison n'avait pas moins de 160 élèves, dont 20 internes. L'enseignement classique passe pour y avoir été d'une force remarquable[2].

4. La Fronde fut très funeste au petit collége

[1] *Courrier des Ardennes*, n° cité.

[2] Le Roy, de Wadelincourt, près de Donchery, savant professeur, mort en 1780, a fondé : 1° trois bourses au collége de Sedan ; 2° une bourse à l'Université de Paris pour

Digitized by Google

de Rethel : les bâtiments en avaient été rasés pendant les siéges que subit la ville. La première pierre du nouvel établissement fut posée le 6 septembre 1762, et la dépense totale s'éleva à 45,000 livres. Cette somme aurait pu être réduite de moitié en se contentant d'acquérir et d'approprier une maison dans l'intérieur de la ville. Les 25,000 livres économisées eussent servi à augmenter les honoraires du personnel et à se procurer de bons sujets. Le collége n'avait en effet que cent pistoles environ de revenus, provenant de la cense de M. Bastonnier et d'autres fermes données par d'autres particuliers. La ville suppléait au reste. Un maître était chargé de mettre les petits enfants en état d'entrer en 6e, et on y enseignait les humanités jusqu'en seconde inclusivement et selon un règlement octroyé par l'université rémoise, à laquelle l'établissement était agrégé. Le roi confirma cet établissement en 1785 ; cinq ans après, ses revenus étaient de 800 livres ; les lettres-patentes obligent la ville à l'entretien des bâtiments et à un supplément de 300 livres pour couvrir l'insuffisance des revenus. Heureusement que les professeurs étaient des aumôniers de l'hôpital et de la prison et qu'ils se contentaient d'un traitement de 900 à 1,000 livres. Les pauvres étaient admis gratuitement ; les autres payaient 4 livres par an ; il y avait aussi un pensionnat de 35 élèves[1].

un Sédanais ; 3e trois prix pour le collége et pour les écoles primaires de Sedan ; 4e une école gratuite de filles à Sedan ; 5e une bourse de pensionnaire chez les Filles de la Propagation (*Biog. ardenn.*).

[1] Voici la liste des donations faites au collége de Rethel :

15 novembre 1617. Donation d'un pré, au terroir de Sorbon, par Pierre Camart, procureur gén. du duché.

Digitized by Google

Epernay n'était pas plus heureux dans son collége qui fut ruiné une troisième fois et qui trouva un quatrième fondateur (1700) dans la personne de Charruel de Saucy. Ce généreux citoyen légua pour relever cette école une somme de 20,000 livres; les locaux étaient dans une maison qui avait appartenu à la famille Fagnier[1]. M. Bauny nous apprend que le même avait laissé cent pistoles pour l'entretien de deux régents, 4,000 livres pour bâtir une chapelle, et qu'on enseignait, dans le collége, les rudiments de la langue latine.

Au collége de Mouzon on ne recevait pas de pensionnaires; les classes comprenaient la sixième et la rhétorique; l'instruction y était donnée gratui-

Août 1620. Création d'une rente de 26 livres 3 sous par édit royal.

21 avril 1651. Donation faite par Jacq. Bastonnier de deux maisons, de quatre pièces de pré et de plusieurs principaux de rente, à charge d'un anniversaire pour le fondateur.

11 octobre 1668. Donation faite par le duc de Mazarin de son droit de onze setiers de grain sur les cens de la ville, aux terroirs de Sault et d'Acy.

27 septembre 1714. Robert Fleury, trésorier de la cathédrale de Châlons, lègue une rente de 100 livres.

16 mai 1731. Donation faite par le sieur Grulet et sa femme d'une rente de 25 livres.

La duchesse de Longueville donna 3,000 livres pour acheter (26 août 1672) la maison dite Sainte-Barbe où on établit le collége. Les Capucins, à qui elle appartenait, la vendirent 3,800 livres.

Le collége possédait encore, au Châtelet-sur-Retourne, une ferme dont on ne désigne pas la provenance (Notes Ch. Paullin). Elle fut vendue, en 1791, 18,200 livres (*Hist. du Châtelet*, p. 95).

[1] *Statistique de la Marne*. — P. B.

Digitized by Google

tement même aux enfants des alentours, pourvu qu'ils se logeassent dans Mouzon. Le prêtre aumônier de l'hospice et le receveur du même établissement remplissaient les fonctions de régents et touchaient leurs honoraires sur la rente des fonds légués par M. Béchet (1653). Il y avait 45 élèves en 1789.

Les Récollets de Givet enseignaient le latin jusqu'en rhétorique à une quinzaine d'enfants : moitié étaient admis gratuitement et les autres payaient trente sous par mois.

5. Un savant religieux mathurin, Torchon-Desmarais, docteur en Sorbonne, devint curé de Regniowez en 1770 et mourut en 1810. Il fonda dans sa paroisse un établissement scolaire privé, où, à l'aide de deux professeurs, il donnait l'enseignement jusqu'à la 3e inclusivement à une soixantaine d'élèves. Une douzaine de ces écoliers, qui se destinaient à l'état ecclésiastique, étaient instruits gratuitement, grâce à des secours que l'abbé Desmarais recevait chaque année de puissants protecteurs. Les autres payaient 35 sous par mois. — La direction de ce petit collége n'empêcha pas le chef de publier un grand nombre d'ouvrages [1].

Antheny possédait à la fin du siècle une maison du même genre, établie par un ecclésiastique et pour son compte particulier. L'instruction s'y donnait de la 6e à la rhétorique inclusivement à une quinzaine d'élèves qui payaient un écolage mensuel de

[1] *Biog. ardenn.*, t. II, p. 491. — *Courrier des Ardennes* et P. B.

Digitized by Google

25 sous. Ceux qui devaient entrer au séminaire obtenaient une réduction.

Observons encore ici qu'un grand nombre de curés, tout en n'imitant pas ces deux confrères aussi en grand, n'en recevaient pas moins chez eux un, deux et trois pensionnaires, auxquels ils enseignaient les humanités et le latin, le plus souvent sans aucune rétribution.

Les revenus considérables de Carignan avaient permis à cette paroisse de fonder une maison d'enseignement secondaire jusqu'à la 3e. Le régent était le curé et recevait 800 livres pour instruire gratuitement une vingtaine d'élèves.

D'après l'almanach de Reims de 1790, Varennes possédait un collége qui était une pédagogie établie en 1788. Cette régence valait 350 livres au prêtre qui en était chargé, ainsi que de l'acquit d'un certain nombre de messes[1]. D'après le même document, Grandpré en avait un où on enseignait le latin jusqu'en rhétorique inclusivement. En effet, M. le marquis de Joyeuse avait fondé, vers 1171, 400 livres pour une régence ; mais la rente, dépendant de la volonté d'un tiers, semblait peu solide. Aussi le collége de 1789 n'était-il qu'une entreprise privée, tenue par un ecclésiastique qui ne recevait aucun traitement et qui enseignait jusqu'en 3e. Une douzaine d'élèves lui payaient chacun une rétribution mensuelle de 25 sous.

A la fin du siècle précédent, le duc de Mazarin réunit à l'hospice de Château-Porcien les revenus

[1] P. B.

Digitized by Google

de l'ancienne maladrerie, à condition que le chapelain ferait les fonctions de chantre à la paroisse, enseignerait les rudiments du latin, dirait chaque jour une messe basse et serait second vicaire. Le revenu était de 1,000 livres. En 1790, il y avait un régent, un sous-régent, et une vingtaine d'élèves payant chacun 30 sous par mois.

6. En 1748, Mézières fut doté d'une école de génie militaire, qui servit de modèle à l'*Ecole polytechnique*. Elle produisit des spécialistes distingués, entre autres La Rozières ; elle fournit même les premiers professeurs de l'école de Paris ; en 1794, elle fut transférée à Metz.

La même année 1748 vit ouvrir, à Reims, des écoles de dessin et de mathématiques ; elles étaient gratuites, se tenaient à l'Hôtel-de-Ville, et la municipalité payait les professeurs. Leur promoteur, M. de Pouilly, avait imaginé de louer les boues des rues pour trouver les ressources nécessaires à l'entretien de ces cours. On enseignait l'arithmétique, l'algèbre, les sections coniques et la mécanique. Douze cents livres ont été données par M. Rogier, lieutenant des habitants, pour établir des prix qui seraient distribués aux jeunes gens les plus distingués par leur travail et leurs talents.

En 1789, il y avait à Reims, dit l'almanach de cette ville, cinq maîtres d'éducation pour les éléments du latin, un de mathématiques, six de dessin et peinture et six d'écriture et de mathématiques.

En 1775, des maîtres écrivains allaient dans Rethel, donner des leçons à domicile.

Digitized by Google

Le collége de Reims, à Paris, était tombé, en 1740, dans un tel délabrement que ce n'était plus qu'une ruine et qu'il était impossible d'y avoir des boursiers. M. Copette, le principal, sensible à un état si lamentable, obtint de Mgr de Rohan l'autorisation d'emprunter 30,000 livres. Il opéra ses réparations d'une manière à la fois si intelligente et si économique, qu'il ne dépensa que 28,000 livres. Plus tard il fut réuni au collége Louis-le-Grand. En 1776, la maison avait acquitté toutes ses dettes et possédait un revenu de 9,600 livres, 4 bourses et l'espoir d'en créer bientôt 6 autres. Le collége de Beauvais ayant été transféré lui-même au même collége Louis-le-Grand, les trois bourses fondées en faveur des paroisses d'Athis, de Bisseuil et de Dormans, y furent aussi reportées. Les boursiers de Louis-le-Grand devaient avoir au moins 13 ans et n'y rester que jusqu'à 21 ans[1].

7. Dès 1682 et 1700, M. Le Tellier, entraîné par le mouvement janséniste, avait renouvelé les livres de la liturgie diocésaine et publié un rituel trop gros pour qu'il fût sans taches. Toujours rigide ob-

[1] Il existait encore d'autres bourses sur divers établissements. Ainsi M. Favart, chanoine de Reims, légua à l'Enfant-Jésus des biens-fonds pour entretenir deux bourses de 150 livres chacune, au profit de deux étudiants à l'Université de Paris, nés l'un à Reims et l'autre à Rethel. — Une bourse de 500 livres et le logement existait, au collége Le Moine, pour un étudiant en théologie du diocèse : on ignore quel fut le fondateur. — M. Bazin, de Reims, fonda trois bourses de 600 livres chacune pour autant d'enfants de Reims ou de sa famille. — M. Ponsinet, de Neuville-en-Tourne-à-Fuy, secrétaire de M. le procureur général du parlement de Paris, fonda une bourse avec un capital de 7,000 livres pour un enfant ou de sa famille ou de son pays (P. B.).

Digitized by Google

servateur de la discipline, il ne cessa de donner des gages d'intérêt au parti qu'il caressait. Il se montra toujours, dit Géruzez, aussi peu attaché aux Jésuites que M. de Mailly, son successeur, s'y montra affectionné. Ce dernier prélat ayant voulu, vers 1716, donner la direction du séminaire à ces religieux, vit s'élever contre lui une tempête qui se termina par un arrêt du Parlement du 28 novembre. La haute cour ordonnait l'exécution pure et simple des lettres royales de 1703. Dès lors, jusqu'en 1762, les quarante boursiers du séminaire restèrent chez les PP. de la Congrégation de France, tandis que les séminaristes pensionnaires furent dirigés par les PP. Jésuites. Pour résister aussi longtemps à une si grande animosité, il ne fallut rien moins, à ces derniers, que la liberté absolue alors d'enseigner donnée à tous et la solidité de leur enseignement. En se retirant, les enfants de Saint-Ignace virent leurs biens partagés entre l'Université, le collége, Vassy et leurs créanciers. Leur magnifique maison de campagne, située au chemin de Cormontreuil, fut donnée au séminaire. Vers 1776, le revenu du séminaire se montait à 25,000 livres et l'établissement était classé parmi les plus beaux de ce genre en France. En 1787, les chanoines de la Congrégation de France ayant refusé de continuer de tenir le séminaire, la direction en fut donnée à MM. les Sulpiciens [1].

[1] M. de la Roche-Aymon publia en 1763 un règlement pour les séminaires diocésains, dans lequel on voit que les bourses y étaient données au concours et que des conférences hebdomadaires de philosophie et de théologie y furent établies (*Act. de la prov.*, t. IV, col. 737.).

Digitized by Google

Au temps où M. Bauny composait son Pouillé, le séminaire de Sedan n'avait plus que 16 boursiers.

Cette légère diminution était largement compensée par les trente élèves auxquels les Dominicains de Revin enseignaient la philosophie et la théologie ; la maison de ces religieux était plutôt un troisième séminaire qu'un collége ordinaire. Ils admettaient à leurs leçons entièrement gratuites tous les jeunes gens sans distinction d'état et de vocation. Cependant, ils n'avaient pour revenu que leurs quêtes et la provision de bois, de beurre et de légumes, que les habitants leur fournissaient abondamment.

8. Outre les petites régences établies dans les siècles précédents à Montfaucon, Chémery, Ay et Avenay, nous en trouvons de nouvelles à Donchery, Fismes et Bergnicourt.

Celle de Donchery avait été établie de concert entre les paroissiens et le curé ; elle était unie au second vicariat dont le titulaire recevait le logement et 472 livres pour enseigner les rudiments du latin à 2 ou 3 écoliers.

A Fismes, depuis environ 1715, le second vicaire recevait de la communauté 300 livres pour apprendre les principes de la langue latine à 9 ou 10 enfants, dont il pouvait exiger 40 sous par mois et pour chacun.

M. Rogelet, curé de Bergnicourt (1784-1830), reçut toujours chez lui un certain nombre d'enfants, auxquels il enseignait la lecture, l'écriture, le calcul, l'arpentage, les principes de français et du

Digitized by Google

latin [1]. La beauté de son écriture, la bonne rédaction de ses actes et la force de ses élèves concourent à démontrer les talents pédagogiques de ce maître de prestimonie privée.

Il est indubitable que, profitant de la liberté d'enseignement, un très grand nombre d'ecclésiastiques agissaient comme les curés de Bergnicourt et de Regniowez et comme les vicaires pourvus de régences. Cette facilité de s'instruire solidement sans déplacement ni frais, explique pourquoi les études étaient, dans toutes les classes de la société, plus fortes et plus complètes aux derniers siècles que de nos jours. Aussi les prédicateurs remplissaient-ils leurs sermons de citations latines, grecques, voire même hébraïques, tirées d'auteurs profanes et sacrés, avec la certitude d'être entendus de leurs auditeurs. Au temps de Madame de Sévigné (1626-1696), la noblesse parlait couramment le latin en conversation et l'étude de cette langue entrait dans le programme de l'instruction des filles aisées. Il sortait, dans tout le cours du Moyen-Age, du fond des campagnes et des plus humbles chaumières, autant d'hommes éminents et autant de hauts dignitaires que sous notre règne de l'enseignement démocratisé. Sous ce dernier rapport, peut-être trouverait-on que nous aurions beaucoup à faire pour nous élever au niveau de nos pères. Il faudrait donc en conclure que l'aptitude aux affaires temporelles n'est pas entravée et que l'intelligence n'est pas fermée aux sciences et aux lettres par l'étude du catéchisme et la pratique des devoirs du chrétien.

[1] *Hist. du Châtelet-sur-Retourne*, p. 275 et 308.

Digitized by Google

9. *Bibliothèques.* — Il nous est impossible de passer aux petites écoles sans mentionner les dépôts de la science et de l'érudition, si riches et si nombreux dans l'archidiocèse. Malheureusement, peu de documents nous sont parvenus sur cet intéressant sujet. La révolution, ne faisant aucun cas des archives du passé, livra les bibliothèques au pillage, brûla les anciennes chartes sur les places publiques ou s'en servit pour bourrer les fusils et les canons. Les bibliothèques ayant été dilapidées et vendues à l'encan, leurs débris servirent plus tard à former nos bibliothèques municipales actuelles. Voici une nomenclature qui donnera une idée de ce qu'étaient les arsenaux littéraires et scientifiques d'avant 1789.

La bibliothèque du Chapitre, commencée depuis des siècles, devait être très-considérable; plusieurs chanoines l'avaient successivement enrichie de leurs bibliothèques particulières; elle était ouverte le mardi et le vendredi : le titulaire de la 3e chapelle de Sainte-Marguerite, à Notre-Dame, était chargé de sa garde [1].

L'abbaye de Saint-Remi possédait 20,000 volumes.

L'abbaye de Saint-Nicaise, 15,000.

L'abbaye de Saint-Denis, 8,000.

Le couvent des Minimes, 1,000.

L'abbaye de Novy, de 8 à 10,000.

Les abbayes ou couvents de Mouzon, du Mont-Dieu, d'Elan, de la Val-Dieu, de Belval, de Signy, des Capucins et des Récollets de Charleville, des Dominicains de Revin, des Minimes de Rethel, etc.,

[1] Varin, t. II, Arch. admin. fol. 1049.

Digitized by Google

les colléges des Jésuites, avaient des bibliothèques considérables. Plusieurs chanoines de Reims et des particuliers du diocèse, comme le marquis de Sy, l'avocat Dauger, etc... étaient très-riches en ouvrages très-volumineux. Les bibliothèques communales de Charleville et de Sedan ont hérité de plus de 400 volumes manuscrits anciens ; celle de Reims de plus de 1,400 et d'une foule des meilleures raretés bibliographiques.

Dans l'impossibilité où nous sommes de nous étendre sur les documents biographiques qui concernent les notoriétés diocésaines de ce siècle, nous nous contenterons d'indiquer en note les personnages principaux [1].

[1] Alaydon, né à Rethel (m. 1733), bénédictin.
Bardou, né à Torcy (1729), curé de Rilly.
Batteux, né à Allaud'huy (1713), académicien.
Berton, né à Francheval (1774), maréchal de camp.
Blanchard, né à Tourteron (1731), jésuite.
Bouillon, né aux environs de Rocroi (1763), poète.
De la Caille, né à Rumigny (1713), mathématicien.
Caqué, né à Machault (1720), chirurgien.
Clouet, né à Singly (1751), mécanicien.
Cordier, né à Neufmanil (1755), bénédictin.
Corvisart, né à Dricourt (1755), médecin.
Cosson, né à Mézières (1737), savant auteur.
Charlotte Cosson, née à Mézières (1740), poète.
Courtois (les deux), nés à Charleville (1705 et 1712), jésuites.
De la Haye, né à Rethel (1740), minime.
De la Haut, né à Carignan (1702), prémontré.
Deloche, né à Novion-Porcien (1732), chanoine.
Delvincourt, né à Mainbressy (1767), vicaire général.
Demaugue, né à Sedan (1714), poète.
Desmonts, né à Novy (1703), bénédictin.
Doré, né à Longwé (1733), jésuite.
Halma, né à Sedan (1755), principal.
Hardy, né à Mouzon (1763), général.

Digitized by Google

§ III. — *Fondation en faveur des écoles populaires.*

10. Nous connaissons déjà les congrégations enseignantes établies dans l'archidiocèse ; elles sont, pour les filles : l'*Enfant-Jésus*, les *Ursulines*, les sœurs de *Saint-Vincent de Paul*, les sœurs de l'*Ouvroir*, les sœurs de la *Providence*, etc... ; pour les garçons : les Frères des *Ecoles chrétiennes*. Nous allons signaler leurs nouvelles écoles suivant l'ordre des doyennés.

En 1789, à Reims, les religieuses dirigeaient cinq écoles, auxquelles dix d'entre elles se rendaient deux fois par jour.

Hulot, né à Avenay (1751), vicaire général.
De Coucy, né à Ecordal (1747), archevêque.
Labye (les deux), nés à Revin (1705 et 1712), dominicains.
Sohet, né à Chooz (1728), jurisconsulte.
Boudrillart, né à Givron (1774), chef des eaux et forêts.
L'Ecuy, né à Carignan (1740), prémontré.
Macquart, né aux Mazures (1752), vicaire général.
Ninnin, né à Poix (1722), médecin.
Lambinet, né à Tournes (1742), prémontré.
Loisson, né à Vrizy (1711), savant.
De Loos, né à Sedan (1725), alchimiste.
Maréchal, né à Rethel (1705), savant.
Méhul, né à Givet (1763), compositeur.
Migeot, né au Chesne (1730), professeur.
Savary, né à Marcq (1774), auteur.
Soulès, né à Ham-lès-Moines (1763), archiviste.
Bignicourt, né à Reims (1709), poète.
Burigny (de), né à Reims (m. 1785), savant auteur.
Carbon, né à Reims (1750), poète.
Cliquot de Blervache, né à Reims (1723), savant.
Tronsson du Coudray, né à Reims (1738), officier du génie.
Degery, né à Reims (1727), génovéfain.
Desaux, né à Reims (17...), savant.

Digitized by Google

Enfant-Jésus. — En 1719, à Cormicy, furent fondées deux sœurs : l'une, de 50 écus de rente, par Mme de Saint-Souplet, comtesse de Gournay ; et l'autre, de 200 liv. sur l'ancien hôpital, par Anne Bazin, de Cormicy.

Vers 1709, à Château-Porcien, M. Bouhier, prêtre habitué, fonda deux sœurs, qui y faisaient un bien infini vers 1773, et tenaient une école de quatre-vingts filles chacune. Aussi, en 1723, était-on obligé de leur en adjoindre une troisième en hiver : leur revenu, insuffisant, devait être augmenté de 300 liv. par la ville et 15 par la fabrique ; celle-ci et les octrois leur payaient déjà 300 liv. La ferme produit 8 septiers de froment et 66 livres en argent.

En 1717, à Rocroi, Mlle de Saint-Souplet dote deux sœurs en leur assignant 300 livres annuelles; la ville leur fournit un logement meublé.

En 1726, à Braux, fondation de deux sœurs par Mlle de Saint-Souplet et plusieurs autres personnes charitables, qui ont donné des sommes d'argent et des biens-fonds à la maison-mère. Les habitants

Destrées, né à Reims (1720), savant.
Delasalle, né à Reims (m. 1765), agriculteur.
Diot, né à Reims (1743), savant.
Dorigny (Antoine), né à Reims (1734), auteur.
Fourneaux, né à Reims (1726), poète.
Hénon, né à Blombay (m. 1811), poète.
Linguet, né à Reims, littérateur.
Maquart (les trois), nés à Reims, médecins.
Pluche, né à Reims, (m. 1761), savant.
Pouilly (de), né à Reims (1691), savant.
Rogier de Monclin, né à Reims (m. 1765), jurisconsulte.
Vély, né à Crugny (m. 1759), historien.

Digitized by Google

les logent et fournissent 20 liv. et quatre cordes de bûches.

En 1701, à Mézières, la ville et le duc de Mazarin fondent quatre sœurs; la fondation, plus tard diminuée, consistait, en 1776, en 554 liv., un corps de ferme et quelques constitutions : le charbon et le bois étaient fournis par la ville. D'après l'Almanach de Reims de 1784, ces sœurs étaient des *Annonciades célestes.*

A une époque incertaine, à Dun-sur-Meuse, il y eut une fondation de deux sœurs, qui étaient retirées en 1776, parce que les fonds manquaient.

A une époque non déterminée, à Buzancy, Mme de Charamante a fondé une sœur, qui reçoit 40 écus du château, et qui est logée et chauffée.

En 1774, à Grandpré, des sœurs sont établies.

En 1710, à Cernay-en-Dormois, le curé, Sébastien Mertine, lègue à l'Enfant-Jésus 10,000 liv., à charge d'entretenir dans la paroisse, à perpétuité, une personne sage et capable d'instruire les jeunes filles, et de payer 30 liv. pour l'instruction gratuite des treize plus pauvres garçons, au choix du curé.

En 1720, à Suippes, Mlle de Saint-Souplet a constitué 300 liv. pour deux sœurs, qui sont logées par la paroisse.

En 1706, à Saint-Souplet, Mme Angélique Le Vergeur, comtesse de Gournay, fonda trois sœurs, de 50 écus payés à chacune par le bureau des Aides et Gabelles de Paris. Les sœurs devaient fournir gratuitement aux élèves l'encre, les plumes et le papier; 2° visiter les malades de Saint-Souplet, de

Digitized by Google

Sainte-Marie-à-Py, de Vaudesincourt, de Dontrieu et de Saint-Martin, c'est-à-dire du comté; 3° leur fournir gratuitement les remèdes dont ils avaient besoin. La même dame a fondé l'instruction gratuite de vingt-cinq garçons, que le seigneur doit désigner.

En 1750, à Mareuil, le curé fonda deux sœurs, qui touchent 400 liv., et sont chargées de l'école à elles donnée.

Sœurs de Saint-Vincent de Paul. — En 1740, à Thugny, trois sœurs sont fondées par M. Crozat, seigneur du lieu, avec une rente de 875 livres, constituée sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. L'une instruit gratuitement les filles; les autres soignent les malades et leur fournissent gratuitement les remèdes.

Filles de l'Ouvroir. — En 1758, Carignan et Le Chesne possédaient un établissement de ces filles; elles étaient probablement fondées.

En 1773, à Donchery, il y avait un de leurs établissements, dont le revenu se montait à 216 liv. dix-sept setiers de froment, deux voitures de bois, plus le logement. La fondation avait été faite primitivement par les ducs de Mazarin en faveur des sœurs de l'Enfant-Jésus; la ville y a ajouté quelque chose et s'est réservé le choix des maîtresses.

Vers 1773, à Vienne-le-Château, Mme la comtesse d'Elbeuf, baronne de Vienne-le-Château, fonda deux sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François pour instruire gratuitement les filles et soigner les malades. Elles tenaient un pensionnat de quinze à vingt jeunes filles. Leur revenu consistait en 1,000 liv.

Digitized by Google

sur les états de Bretagne, et 100 liv. sur la communauté[1].

En 1773, à Machault, Pierre Benomont fonde 150 liv. pour une sœur de la *Doctrine de Châlons*[2].

Filles de la Providence. — En 1764, à Signy-le-Petit, on établit deux sœurs, et en 1789, Mme Lebret, de Signy, fonda une sœur pour instruire les filles et une seconde pour soigner les malades. (Almanach de Reims de 1790.)

A Rumigny, Madame de Guise, vers 1742, fonda deux maîtresses de la communauté de l'abbé Bailly ; les habitants fournissaient le logement.

A Avenay, Madame l'abbesse fonda en 1788 une école gratuite de filles.

Le tableau des paroisses nous fournira les preuves de quelques autres fondations ou partie de fondations en faveur de l'éducation des filles et des garçons. Nous savons, d'ailleurs, ce que les ducs de Mazarin faisaient, dans chacune des paroisses, en faveur de l'instruction des pauvres. En 1776, la maison que les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame du B. Pierre de Matincourt possédaient à Rethel se composait de 15 à 20 religieuses de chœur et de 5 à 6 chargées des classes.

Quelques personnes dévotes de la même ville tenaient de petites écoles pour les petits enfants.

En 1774, la communauté de la Providence, à

[1] P. B.

[2] Archives de la Marne, doyen. de Ecthenville, par. de Machault.

Digitized by Google

Charleville, se composait de 18 sœurs; cinq ou six étaient chargées de donner des leçons à 40 ou 50 pensionnaires.

11. *Frères des écoles chrétiennes.* — Dès l'année 1690, le peuple commença à donner aux enfants du Bienheureux de La Salle, le nom qu'ils ont retenu de *Petits Frères*. En 1709, le zélé fondateur de l'Institut fit un premier essai qui n'eut pas de suite, mais qui fut repris après sa mort. La paroisse de Saint-Sulpice, de Paris, eut la première *école communale d'adultes*; pendant quelques dimanches, les Frères y rassemblèrent jusqu'à deux cents jeunes ouvriers, qui n'avaient pas profité dans leur enfance des bienfaits de l'instruction religieuse et matérielle, et venaient apprendre à lire, écrire, calculer et dessiner.

M. de La Salle eut sans doute, au milieu de toutes les épreuves que subit son œuvre, la consolation de la voir comprise et approuvée par les évêques; mais cet *ami de l'enfance* n'eut pas la joie suprême de la voir confirmée par la plus haute autorité de la terre. Il mourut le 7 avril 1719, et la bulle par laquelle Benoît XIII sanctionna l'Institut, est datée du 7 février 1724. Les lettres patentes recevant la bulle sont du mois de septembre suivant, enregistrées au parlement de Rouen le 2 mars 1725.

Mais à l'époque que nous parcourons, la centralisation se resserrait de plus en plus, l'influence de l'administration devenait de plus en plus effective et les municipalités de plus en plus tracassières et

Digitized by Google

méfiantes. Les œuvres de charité et d'instruction avaient besoin, pour se fonder, de recourir à l'autorité civile pour obtenir leur personnalité civile, comme existence main-mortable. La jalousie des autres œuvres similaires et la crainte de voir les établissements nouveaux épuiser la charité et devenir de nouvelles charges n'étaient pas des obstacles faciles à surmonter.

Ordinairement une ou plusieurs personnes constituaient une rente perpétuelle sur un capital versé pour ouvrir une école; la loi, dans ce cas, dispensait de la personnalité civile, tant que l'établissement ne voulait pas prétendre acquérir des immeubles. Quand la localité ne fournissait pas le local, plusieurs bienfaiteurs le fournissaient et le possédaient pas indivis : pour assuser la perpétuité de la propriété, les possesseurs pouvaient s'adjoindre indéfiniment des propriétaires nouveaux qui, par cette continuité, empêchaient l'effet des lois de succession. Cette main-morte déguisée fut pratiquée à Reims.

12. La défaveur première qui avait accueilli les *Ecoles chrétiennes*, fit place à une meilleure appréciation. Des parents et des amis de M. de La Salle se réunirent à lui, en 1700, pour acheter plusieurs maisons vis-à-vis Sainte-Claire, et pendant plus de 25 ans, les coacquéreurs conservent les écoles qui y sont établies, en pourvoyant au remplacement des propriétaires décédés.

M. Le Tellier donna lui-même à l'association, en 1701, une vaste maison de la rue Neuve, dans

Digitized by Google

laquelle les Frères tinrent une forte pension[1].

Il paraît que, jusque vers le milieu de ce siècle, les *Ecoles chrétiennes* de Reims furent très-prospères, mais qu'à partir de 1750, elles commencèrent à déchoir et finirent par ne subsister que très-péniblement et à force d'expédients. C'est qu'en effet les Frères rencontrèrent de très-sérieux obstacles pour obtenir la reconnaissance légale de leurs écoles de Reims. En général, il fallait, pour obtenir des lettres-patentes et leur enregistrement, de l'influence, du temps, des démarches et de l'argent.

En 1773, les Frères s'adressèrent en vain aux fabriques des paroisses de la ville pour obtenir des secours, leurs ressources ne suffisant plus. Ils s'adressèrent avec autant de succès à l'Intendant de Champagne et à l'Archevêque. Pendant plusieurs années, ils furent obligés de supprimer la 3e classe de leurs écoles et de n'avoir même plus que deux écoles.

En 1777, il n'y avait d'école que dans la paroisse de Saint-Hilaire, Saint-Jacques et Saint-Timothée ; encore les deux dernières n'avaient-elles que deux

[1] Parmi les autres bienfaiteurs des Frères de Reims, nous devons nommer Thierry Gonnel, les demoiselles Marie-Aimé et Elisabeth Drusson, le veuve Mahuet, née Agnès Henry, le chanoine Godinot, qui seul procura aux pauvres enfants des paroisses de Saint-Hilaire, Saint-Symphorien et Saint-André, l'instruction convenable, en donnant, pour des écoles gratuites (3 mai 1738), quatre fermes d'une valeur totale de 33,505 liv.; la demoiselle Marie Fransquin et M. Petit. En outre, un grand nombre de fidèles contribuaient par leurs libéralités a l'entretien à des écoles et au traitement des maîtres. (*Notes et Documents*, etc.... Arnould.)

Digitized by Google

classes de 60 à 80 enfants. Aussi les jeunes enfants ne pouvaient-ils fréquenter l'école, et ceux de 10 ou 11 ans étaient-ils obligés de céder leurs places à d'autres aussitôt leur première communion.

Heureusement qu'en cette même année des lettres-patentes furent accordées pour les écoles de tout le ressort du parlement de Paris et qu'elles furent enregistrées le 26 mai 1778 [1].

En 1782, M. et Mme d'Arnancy fondèrent les deux écoles de la paroisse de Saint-Pierre par un capital de 26,394 liv., procurant une rente de 876 liv. Avec ce revenu, on payait les deux maîtres, on achetait des prix, et s'il restait quelqu'argent, on faisait apprendre un métier à l'enfant le plus méritant [2]. En 1789, Reims possédait cinq écoles et un pensionnat tenu par les Frères.

Tandis que les Jésuites quittaient en 1763 leur établissement de Sedan, l'instruction primaire y était considérablement améliorée par l'établissement des *Frères des Ecoles chrétiennes*. La rivalité qui existait entre catholiques et réformés, faisait mieux apprécier dans cette ville ces dignes instituteurs de l'enfance. On leur reconnaissait, dit M. Prégnon, une prééminence marquée dans l'art d'initier la jeunesse aux sciences qui sont du ressort de l'école primaire, surtout de l'initier à la vertu. Une sainte fille, nommée Pillas, laissa, pour fonder cette œuvre, une somme de 9,000 liv., avec laquelle on acheta un local au faubourg du Ménil. En 1776, Sedan avait trois écoles gratuites de Frères, établies

[1] Arnould, *Notes et Documents*, etc.
[2] Géruzez, *Description de Reims*.

Digitized by Google

par la ville et la donation que nous venons de rappeler; la municipalité leur fournissait, en outre, le logement et le bois de chauffage. Quatre Frères recevaient 1,200 liv. pour instruire 250 enfants[1].

L'exemple de Sedan devait profiter à Charleville, dont la plupart des enfants ne pouvaient fréquenter l'école à cause de leur pauvreté, et vivaient dans l'ignorance et le libertinage. Ce fut au dévouement d'un ancien curé de la ville, devenu vicaire général du diocèse, M. Jacquemart, que ces malheureux enfants durent le bienfait de l'éducation. Il réunit d'abord la somme nécessaire à l'entretien de trois Frères, qui recevaient 250 liv. chacun; le prince de Condé leur abandonna la maison en 1765; ce fut en décembre que trois Frères de Saint-Yon, de Rouen, vinrent ouvrir le nouvel établissement gratuit pour tous les enfants indistinctement. En 1771, le même bienfaiteur compta encore à la communauté 8,000 liv. pour assurer la subsistance d'un quatrième Frère et augmenter le traitement des autres. Les quatre maitres recevaient 1,200 liv. et ils devaient enseigner pendant huit mois la lecture, l'écriture, l'arithmétique et le catéchisme[2].

Sedan et Charleville avaient été prévenus par la ville de Mézières dans l'établissement d'une école de Frères. Dès 1732, Mlle Duvély avait constitué les fonds nécessaires à l'entretien de deux Frères et la ville en entrenait un troisième. Le fonds de Mlle Duvély était de 8,000 liv.; il y avait, en

[1] Histoire de Sedan et P. B.

[2] P. B. — *Histoire de Charleville.* — Bulletin religieux tom. 5, p. 601.

Digitized by Google

outre, deux autres fondations qui fournissaient 90 liv., et l'Hôtel-Dieu payait 60 quartels de froment et 110 liv. en argent[1].

13. On connaît déjà les maisons dans lesquelles les jeunes enfants de Reims et de Rethel étaient formées à la piété et aux travaux qui sont l'honneur propre et l'ornement des femmes, en même temps qu'initiées à une instruction saine et suffisante.

Ainsi en 1776, les dix sœurs *Magneuses* ou de *Sainte-Marthe* donnaient l'instruction gratuite, pendant cinq ans, à une vingtaine de pauvres filles de 12 à 13 ans et à quelques pensionnaires, dont les parents ne pouvaient donner qu'une très-modique pension. On leur apprenait, outre la lecture, l'écriture et le calcul, la couture, la tapisserie et la tenue du linge. Les aumônes et le travail des mains suppléaient à l'insuffisance des revenus.

Il en était de même à Saint-Marcoul, dont la communauté se composait de dix sœurs hospitalières, et à l'Enfant-Jésus pour l'hôpital des orphelins. Cette dernière communauté comptait environ 50 membres ; son revenu se décomposait ainsi : 6 à 7,000 liv. en argent, 332 setiers de froment, 137 setiers de seigle, 68 d'avoine, 4 de sarrasin et 2 de pois[2].

L'hôpital général de Rethel recevait 52 pauvres

[1] M. Bauny attribue la fondation des trois Frères à la même personne charitable et la place en 1752 ; ce serait une double erreur d'après l'*Almanach de Reims* de 1784.

[2] Les enfants reçus après 8 ans par l'Hôpital général, devaient être très-nombreux, puisqu'on y compta jusqu'à 600 pauvres. Le revenu était de 68,000 liv.

Digitized by Google

filles depuis 7 ans jusqu'à ce qu'elles soient en état de se suffire à elles-mêmes; il était desservi par cinq sœurs de Saint-Lazare.

En 1778, Dubois-Melé, de Rethel, et président du bureau des finances de Dijon, fit don de 7,000 liv. pour construire un atelier où on apprendrait aux enfants à se former à certains métiers. Le 16 mai de cette année eut lieu l'installation solennelle des maîtres-ouvriers et de vingt petits apprentis. Cette maison entretenait alors 56 orphelines, 25 orphelins depuis quatre ans jusqu'à dix-huit, et 18 vieillards des deux sexes; il y avait sept sœurs de Saint-Lazare [1].

On ne pouvait recevoir aucune pensionnaire, parce que les pauvres étaient seuls l'objet des donations faites à l'établissement.

L'hôpital de Rethel fut aussi largement gratifié par les dames de Saint-Souplet. Le 4 janvier 1716, Mlle de Saint-Souplet fit une donation pour recevoir neuf petites filles, nées dans le comté de Saint-Souplet et, à défaut de sujets, du village d'Acy et d'autres lieux de la campagne.

Par son testament daté du 19 février 1748, la comtesse de Gournay légua une somme pour la réception d'une pauvre fille. Les pauvres qui profitaient de ces deux fondations ne pouvaient demeurer dans la maison après leur quatorzième année.

En souvenir des bienfaits des dames Lepoivre, leurs descendants nommaient quatre filles pauvres; quatre autres étaient choisies par la famille de J.-B.

[1] Notes mss. particulières.

Digitized by Google

Lombard et de sa femme Jeanne-Marguerite Bonvarlet, autres bienfaiteurs (6 avril 1698) ; une était présentée par les héritiers de Jacq. Tiercelet, qui avait constitué pour son entretien des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (1er juillet 1711).

Toutes les autres enfants étaient nommées par les administrateurs ; excepté les dix fondées par les dames de Saint-Souplet, toutes devaient être de la ville de Rethel, ou de père ou de mère.

§ IV. — *Instruction élémentaire à l'église et à l'école.*

14. L'obligation d'instruire le peuple de la science suréminente de la religion continue dans ce siècle d'être comprise, recommandée et pratiquée par les pasteurs de la hiérarchie sainte comme dans les âges précédents. Les statuts diocésains sur cette importante matière demeurent en vigueur, et c'est la raison pour laquelle les évêques se dispensent d'insister sur la nécessité de prêcher et de catéchiser. Il en est toutefois qui n'ont pas manqué de le faire ; nous citerons entre autres les évêque d'Amiens, de Boulogne-sur-Mer et de Châlons.

Dans le minutieux dépouillement que nous nous sommes imposé, des réponses descurés au Questionnaire de 1772, nous avons constaté avec bonheur que l'instruction religieuse était distribuée aux populations de l'archi-diocèse, nous dirions quasi avec luxe. Tous les curés affirment que le prône, le

Digitized by Google

sermon et le catéchisme sont faits régulièrement chaque dimanche et fête: qu'outre cette exactitude, il vient en Carême et en Avent des mission-sionnaires qui prêchent une, deux et trois fois par semaine. Dans les paroisses où les enfants sont retenus en été par les travaux des champs, les curés et les vicaires font le *catéchisme tous les jours, en hiver, pendant six mois.* Dans les autres paroisses, le catéchisme a lieu encore trois fois par semaine, en Avent, en Carême et dans le temps qui précède la première communion. Les parents et les maîtres ne se contentent pas d'envoyer leurs subordonnés, ils assistent à ces leçons religieuses. Indubitablement, c'est à cette assiduité que la France dut, pendant les jours de la révolution, de conserver le sens chrétien et catholique d'une manière aussi accentuée. Les préceptes de la sanctification des dimanches, de la confession annuelle et de la communion pascale étaient rigoureusement observés par tous les fidèles, même dans les paroisses qui sont les moins religieuses aujourd'hui.

15. Quant aux écoles rurales, dans le cours du XVIIIe siècle, le seul évêque de Boulogne s'étend longuement sur leur érection, leur organisation et leur règlementation. Partout elles existent et partout les habitants y tiennent; nous n'en pouvons avoir de meilleure preuve que les sacrifices qu'ils s'imposent et que le lecteur constatera dans le tableau que nous donnons ci-après. Le concert des deux autorités concourait, du reste, à l'érection et à la bonne tenue de toutes ces petites écoles. « Nos derniers rois, » écrivait en 1771 Guy de Rousseau de Lacombe, « ont réuni dans leurs or-

Digitized by Google

« donnances les dispositions de leurs prédécesseurs « et des conciles, et, trouvant les écoles établies « presque partout, ils ont veillé à en maintenir la « discipline et à les rendre fréquentées.[1] »

L'Eglise avait créé des écoles dites de *Charité* pour les pauvres de la paroisse. Pour y être admis, il fallait un certificat du curé, et registre exact était tenu des enfants reçus gratuitement. En 1769, Daniel Jousse disait : « Il y a ordinairement dans « chaque paroisse deux écoles de charité pour les « enfants pauvres, une pour les garçons et l'autre « pour les filles.[2] » Comme les écoles gratuites n'excluaient pas les autres pour les enfants des deux sexes qui pouvaient payer, il y avait donc *quatre* écoles dans un très-grand nombre de paroisses.

Ce n'était pas assez de soin. Le Questionnaire de 1772 contient ces demandes : « Y a-t-il un « maître ou une maîtresse ? Sont-ils fondés, par qui « et sous quelles conditions ? Quelles sont leurs « appointements fixes et y a-t-il quelque casuel ? « Qui a le droit de nommer ou de présenter ? « Les maîtres d'école n'ont-ils que les garçons dans « leurs écoles et les maîtresses que les filles ? Où « se tiennent les écoles ? Y a-t-il un lieu fixe, ou « les tiennent-ils chez eux ? Combien d'enfants or- « dinairement dans chaque école ? »

Le tableau ci-joint de toutes les paroisses con-

[1] *Recueil de jurisprudence canon. et bénéficia*, — Archid. sect. III. Art. III et IX.

[2] *Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses.*

Digitized by Google

tient les réponses des curés à ces demandes ; nous y avons joint, en regard de la population scolaire, le chiffre de la population de la paroisse d'après le même questionnaire, afin qu'on puisse établir la comparaison avec l'état actuel de nos écoles et de nos villages. Nous avons recueilli avec soin les particularités propres à chaque communauté et que nous avons jugées de nature à faire connaître sa physionomie d'alors. Nous avons assez souvent négligé de noter le taux du casuel à cause de sa modicité : dans un très-grand nombre, on peut dire qu'il était si faible, qu'il était nul. Plusieurs curés ayant pris la précaution d'ajouter, après avoir marqué le nombre des communiants : « Après la première communion, ce nombre sera augmenté de 20, 25, etc. (nombre des enfants admis à la première communion) », nous avons la conviction que le chiffre des communiants représente celui de tous les habitants, excepté les enfants qui n'ont pas fait leur première communion.

Un certain nombre de curés ont oublié de marquer le nombre des écoliers ; nous avons suppléé à ce silence en marquant un nombre approximatif en chiffres gras ou soulignés. Beaucoup ont donné le taux de la rétribution mensuelle, mais la plupart l'ont omis ; tous à peu près ont donné le détail du *marlage* (*matricula*) ou rétribution du maître en tant que clerc. Ces deux fonctions étant toujours inséparables, le marlage concourait à subvenir à l'entretien de celui qui les remplissait.

En 1788, Mgr Talleyrand-Périgord avait présenté à son synode un projet de nouveaux statuts, dans lesquels entraient de longs articles sur les

Digitized by Google

écoles et leurs maîtres, le prône et le catéchisme, les séminaires et les études. L'exécution en ayant été ajournée et la révolution n'ayant pas permis d'y revenir, nous constatons seulement le zèle du prélat pour l'instruction du clergé et des fidèles ; les lecteurs qui voudront s'en édifier, trouveront ce projet de statuts dans le IVe volume des *Actes de la Province.*

Les cahiers des vœux et doléances présentés aux Etats généraux (1790) durent aussi s'occuper des écoles. Voci ce que nous lisons dans ceux de Reims[1] :

[1] *Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, tom. 45, p. 317. Combien cette sollicitude des évêques pour répandre les lumières dans les rangs du peuple contraste avec le mépris qu'en affectaient les philosophes de cette époque. Mettons quelques échantillons des gentillesses de ceux-ci en regard des textes et des actes de l'Eglise. La Chalotais, dans un *Plan d'études pour la jeunesse*, dit des Frères : « qu'ils sont venus pour achever de tout perdre ; ils ap- « prennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû « apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime... « ce sont les rivaux et les successeurs des Jésuites. Le bien « de la société demande que les connaissances du peuple « ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. » Un autre émancipateur et ami du peuple écrivait à La Chalotais, qui lui avait envoyé son *Plan d'études* : « Je vous « remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs... En- « voyez-moi surtout des Frères ignorantins pour conduire « mes charrues et pour les atteler. » (Voltaire). Le même écrivait en 1766 à Damilaville : « Le peuple n'est pas digne « d'être instruit, » en 1769 a Tabareau : « Le peuple sera « toujours sot et barbare : ce sont des bœufs auxquels il « faut un joug, un aiguillon et du foin. » Le courant qui voulait que le peuple demeurât ignorant, était établi par ces prétendus philosophes et ces parlementaires. Ils détestaient souverainement le peuple et appelaient par derision ses charitables maîtres les *Ignorantins*, nom que le *Siècle*, le *National*, le *Rappel*, etc., leur conservent toujours. Mais

Digitized by Google

« Les trois ordres, mais plus particulièrement « le clergé et le tiers état, sont d'accord sur la « nécessité de protéger et de développer l'enseigne- « ment public.

« L'ancien plan d'études suivi dans les univer- « sités, qui a formé les plus grands écrivains et les « meilleurs citoyens, devra être conservé et con- « firmé. (Cahier du clergé.)

« Une commission composée en partie de per- « sonnes tirées de chaque université et qui joignent « l'expérience aux lumières, rédigera un plan uni- « forme qui, examiné et adopté par le gouverne-

reposons notre esprit par ces paroles de Mᵉ Bourdaise, écrivant a M. Olier sur la nécessité d'avoir de bons maîtres pour instruire le peuple : « ....Je mendierais volontiers de « porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'é- « cole... S'employer à former de bons maîtres, c'est une « œuvre plus utile et plus méritoire, que de prêcher toute « la vie dans les chaires les plus considérables.... Je crois « qu'un prêtre qui aurait la science des saints se ferait « maître d'école et se ferait par là canoniser. Les meilleurs « maîtres, les plus grands, les plus en crédit, les docteurs « en Sorbonne n'y seraient pas trop bons. Parce que les « écoles des paroisses sont pauvres et conduites par des « pauvres, on s'imagine que ce n'est rien. Cependant, c'est « l'unique moyen de détruire le vice et d'établir la vertu, « et je défie tous les hommes ensemble d'en trouver un « meilleur. Si saint Paul et saint Denis revenaient à pré- « sent en France, ils prendraient les conditions de maître « d'école préférablement à toute autre.... Je n'ai jamais vu « des laboureurs si mal avisés, que de semer des terres « sans les avoir bien fumées et bien labourées auparavant... « Or, c'est par le moyen des écoles chrétiennes qu'on pré- « pare les cœurs à recevoir la parole de Dieu dans les prédi- « cations....L'école est le noviciat du christianisme. C'est le « séminaire des séminaires. » Plein de ces idées, il fonda une association de prières pour obtenir à la France des maîtres d'école chrétiens ! ! Quel mépris d'un côté, et quelle tendresse de l'autre pour le pauvre peuple ! ! Il est donc

Digitized by Google

« ment, deviendra le code de l'enseignement na-
« tional. (idem).

« La noblesse supplie le roi d'établir pour la
« province de Champagne, un chapitre de quatre-
« vingt chanoines et un collége de 120 gentils
« hommes pour y placer les enfants des nobles les
« moins fortunés.

« Le tiers état demande :

« La conservation des universités comme seul
« moyen d'empêcher le dépérissement des études,
« sauf la réforme des abus introduits dans quelques
« Facultés et la révocation des priviléges sans
« objets ou onéreux.

« L'établissement dans les églises catholiques et
« collégiales, d'une prébende chargée de l'ensei-
« gnement gratuit de la jeunesse.

« L'amélioration du sort des maîtres d'école
« dans les campagnes.

« La fondation dans chaque diocèse, d'établisse-
« ments propres à former de bons maîtres d'école. »

Ainsi tous reconnaissaient que tout n'avait pas encore été fait pour l'enseignement et qu'il était susceptible d'améliorations et de développements, réclamés par l'état des esprits et les besoins du temps.

bien prouvé que depuis la Réforme, l'Eglise voulait seule l'enseignement du peuple, y travaillait sans relâche, luttant contre l'indigence extrême des populations urbaines et rurales, les parlements, les tracasseries locales, l'indifférence de la royauté, l'hostilité de l'opinion entretenue par les philosophes. Seule et sans secours, pendant des siècles elle soutient le fardeau de l'instruction universelle, que peuvent à peine soutenir actuellement les gouvernements les plus riches et les plus puissants.

Digitized by Google

ETAT
des petites écoles de l'archidiocèse en 1773.

GRAND ARCHIDIACONÉ

13 doyennés.
291 paroisses et 140 secours.
150,197 communiants.
25,559 écoliers.

I. — *La chrétienté de Reims.*

17 paroisses, 2 secours.
24,970 communiants.
5,487 écoliers.

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Saint-André.....	900	245	Le m. a peu de garçons, parce qu'ils vont à l'école fondée des Frères, de Saint-Hilaire. L'éc. des sœurs de l'Enfant-Jésus, très-estimée et très-fréquentée [1].

[1] *Voir à la fin de cette statistique, l'explication des abréviations qui y sont employées.*

Digitized by Google

Saint-Brice	150	30	Une école pour les deux; le m. est logé, tient de Saint-Remi à Saint-Jean, reçoit un ecu par men. : écolag. de 4 à 10 sous.
La Neuville	50		
Saint-Denis	1.750		Il n'y a ni m. ni msse; les enfants vont aux Frères; faible ressource, car tous ces écoliers sont bien ignorants.
Saint-Etienne	2.400	400	Une école de Frères.
Saint-Hilaire	3.400	1.000	Une éc. de Frères fondée pour les pauvres de Saint-André, Saint-Hilaire et Saint-Symphorien. 300 liv. pour chaque frère, le chauffage et trois balayages de l'éc. par semaine.
			Une éc. de 4 classes des sœurs de l'Enfant-Jésus.
Saint-Jacques	3.400	950	Une éc. de Frères.
Saint-Jean	230	35	Il n'y a ni m. ni msse, au grand regret du curé, qui est seul chargé de l'instruction, dont on tirerait plus de fruit si on y était mieux préparé. Les enf. de la par. n'ont droit ni aux Frères ni aux Sœurs; bien qu'ils n'aient jamais été renvoyés, leur peu d'assiduité les empêche de profiter.
Saint-Julien	1 300	300	1,400 pauvres et le reste ne peut faire aucun bien : il y a des Frères non-fondés et des Sœurs
Saint-Léonard	25	7	Point de m. faute d'écs.
Ste-Marie-Madeleine	1.300		Les enf. vont aux Frères et aux Sœurs de Saint-Jacques.
Saint-Martin	1.236	300	Les enf. vont aux Frères et aux Sœurs du quartier. Depuis quelques années, deux veuves reçoivent les enf. de 3 à 6 ans pour apprendre l'A. B. C. et les prières.
Saint-Maurice et	800	400	
Hôpit. génér.	500		
Saint-Michel	700	200	C'était la par. des *privilégiés*, c.-à-d. des parents du clergé et des employés de la cathédrale.
Saint-Pierre	2.400	800	
Saint-Symphorien	1.050		
Saint-Timothée	3.000	700	Il y a des Frères qui se plaignent de manquer du nécessaire. Leur institution est très-utile, et ce serait une perte inestimable s'ils se retiraient, et même s'ils n'avaient que deux maîtres dans la seule école de la paroisse où les paroisses voisines du haut de la ville envoient leurs enf.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Trois-Puits	215	H. 55 E. 23	En 1709, le m. ne recevait presque rien, à cause de la misère du temps; 40 s. mén. : en 1716, il reçoit 35 s. hab. — 2 liv. mén.; écolag. 4, 6 et 8 s. Chaque dimanche de carême il fait une quête de sarments, et une de vin à la vendange; il loue 18 liv. une maison à la fabrique.
Montbré	164	25	Le m. reçoit 150 liv. des hab., qui le logent.
			II. — *La Montagne.*
			36 paroisses, 7 secours. 8,155 communiants. 1,479 écoliers.
Bezannes	256	32	La maison d'école, léguée par Remi Touffu, ancien curé, est entretenue par la communauté ; le m. rend 10 liv. et remonte l'horloge. — 50 s. mén. et 1/2 v. ; si le local n'était pas si petit, il y aurait 50 écs.
Bligny	70	12	1 quart. from. mén., 1/2 v.
Bouleuze	90	20	1 quart. from. et 25 s. hab., 1/2 v.
Bouilly	192	25	
Courmas	120	22	Un bois. blé et 15 s. hab.
Chaumuzy	500	100	20 s. mén., 1/2 v. P. N.
Champlat	170	15	Peu d'écs à cause de la pauvreté. — 3 liv. mén.
Champigny	80	9	
Chamery	500	H. 75 E. 15	L'école à commun. — 17 s. 6 den. mén. — Ecolag. 6 et 8 s.

Digitized by Google

Chambrecy	80	12	80 liv. de fixe, ni logement, ni casuel.
Coulomme	160	40	L'éc. appartient à la comm. : la classe se tient de nov. à avril.
Courmoyeux			
Romery	340	50	Un seau de vin et 30 s. mén. — Ecole presque déserte en été.
Courtagnon	110	H. 20	200 liv. provenant de 10 écus donnés par Mme de Courtagnon, 10 écus donnés par la douairière, 9 liv. de fondation, 4 liv. et 2 s. mén., 1/2 v.
Sainte-Euphraise	150	28	Ec. adossée à l'église appartient à comm. — 1 q. from. et 20 s. mén. 1/2 v.
Ecueil	200	H. 50	
		E. 12	Ec. appartient à comm. — 30 s. mén. 1/2 v.
Faverolles	180	30	40 s. mén. 1/2 v. Les mauvais chemins empêchent une dizaine d'enfants du hameau de venir à l'école.
Fleury-la-Rivière	650	115	Convention.
Gueux	290	H. 75	
		E. 30	Convention.
Jonquery	105	13	150 liv. en blé et argent.
Marfaux	150	34	50 s. mén. 1/2 v.
Mery			
Premecy	95	18	L'éc. est au secours. — 1 quart. grains et 20 s. mén.
Aubilly	50	15	50 liv.
Nanteuil-la-Fosse	255	30	2 liv. mén.
Olizy-la-Montagne	180	40	1 écu mén.
Ormes	200	60	L'éc. est à la comm. — 40 s. mén. — 5 mois de classe.
Pargny			
Jouy	273	50	110 liv.
Les Méneux	240	30	200 liv.
Pourcy	175	30	215 liv.
Poilly	100	20	1 quart. from., 1/2 v.
Romigny	160	25	1 quart. blé et 12 s. hab.
Sacy	300	H. 80	
		E. 25	24 s. mén.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Sarcy	155	30	18 s. mén. — Ecole près de l'église.
Sermiers	430	H. 50 E. 20	
Tramery	114	18	Un quart. méteil et 12 s. mén. 1/2 v.. — 4 mois d'école.
Treslon	120	30	120 liv.
Thillois *Tinqueux*	110	20	Logement fourni par comm. et 33 liv. — Les enf. du secours vont à l'éc. à Reims ou aux environs.
Villers-aux-Nœuds	105	H. 24	100 liv. provenant de 3 liv. mén. 1/2 v. — L'éc. est à la comm.
Ville-en-Tardenois	100	50	
Villedemanche	300	H. 60	De 3 à 400 liv.

III. — *Hermonville.*

17 paroisses et 6 secours.
5,489 communiants.
1,000 écoliers.

Baslieux	200	30	1 quart. blé mén. — 4 mois d'école.
Bouvancourt	180	30	1 quart. méteil et 15 s. mén.
Châlons-le-Verg	13		Point de maître.
Cauroy-les-Hermonv.	342	H. 70 E. 25	38 s. mén. 1/2 v.
Chenay *Merfy*	253 288	H. 80	36 s. mén. et 4 s. d'écolag. — En été très-peu d'écs.

Digitized by Google

Cormicy	700	G. 70 F. 85	Le m. est payé par les hab. et fabriq. — 2 sœurs Enf.-Jés. fondées.
Sapigneul	50		Point de maîtres.
Neuville	25		
Courlandon	69	11	
Courcy	230	40	10 s. mén. et 1 quart. grains. Le mode d'élection du m. par les hab. donne lieu à de grands abus ; le curé propose de le faire choisir par les officiers de la justice et quatre notables présidés par lui.
Loivre	360	H. 80	8 s. et 1 quart. seig. par mén. — Le secours fournit 11 quart. seig. — La fabriq. loue le local qui lui appartient. — 5 ou 6 écus du secours.
Bérmèricourt		E. 20	
Montigny-sur-Vesle	210	40	1 quart. seig. et 15 s. mén. 1/2 v. ; les laboureurs paient en méteil.
Pévy	240	H. 60	5 s. et 1 quart. mét. mén.
Pouillon	200	E. 25	
Prouilly	240	40	9 liv. sur fabriq., 40 s. mén. 1/2 v.
Romain	184	45	Payé par les hab.
Saint-Thierry	300	41	20 liv. sur fab., 1 quart. mét. et 12 s. mén. — Point d'école l'été.
Thil	200	G. 30	Une école de filles fondée et tenue par 2 sœurs Saint-Lazare.
Trigny	460	F. 30	
Châlons-sur-Vesle	60	30	
Vantelet	360	75	24 s. mén. 1/2 v.
Villers-Franqueux	325	13	24 s. mén. 1/2 v.
		30	1 quart mét. et 8 s. mén. — La pauvreté est la cause du peu d'écs.
		H. 40 E. 10	Payé par chaque feu. — En été peu ou point d'écs.
Arcy-le-Ponsart	355	80	Convention.

IV. — *Fismes.*

20 paroisses et 4 secours.
5,584 communiants.
1,113 écoliers.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ÉCOLIERS	PARTICULARITÉS
Branscourt..... / *Sapicourt*.....	180	28	50 s. mén. — L'éc. bien fréquentée pendant 4 mois.
Breuil.....	70	12	L'école est fixe. — Les écol. mal payés. — 30 s. et un quart. from. mén. de laboureur, 20 s. et un quart. mét. mén. manouvrier sinon un morceau de pain chaque dimanche, 20 liv. sur la fabrique.
Courville.....	300	50	6 s. mén. et le pain de l'eau bénite. — La classe fermée en avril.
Crugny.....	410	70	6 s. mén. et le pain de l'eau bénite.
Brouillet.....	70	16	6 s. mén. et le pain de l'eau bénite.
Fismes.....	1.500	H. G. F. 200 F. G. F. 100	12 s. mén. — 100 écs. chez le m. et 100 filles chez les *Magneuses* en hiv. et 50 dans chaque école en été. — 10 pensionn. dans la pédagogie.
Saint-Gilles.....	170	35	12 s. mén. et un morceau de pain par dimanche.
Janvry.....	110	*20*	Appointements selon les mérites du m., quête de vin.
Germigny.....	136	27	Mêmes conditions.
Junchery-sur-Vesle...	219	12	40 s. mén. 1/2 v. Le curé déplore la nécessité d'envoyer les enfants des deux sexes à la même école. Après avoir fait l'éloge des Filles de la Providence, il promet de procurer, Dieu aidant, une msse à chacune de ses paroisses. Il prédit la fin des temps, à cause des désordres régnants.
Vandeuil.....	134	F. 26	1 quart. méteil et 15 s. mén. 1/2 v.
Lagery.....	280	40	180 liv.
Lhéry.....	100	12	La modicité des appointem. est telle, qu'on prend le m. comme on le trouve : 10 pistoles, le casuel et une pistole sur la fabrique. Location de l'école à sa charge, quelques fois pour 3 ou 4 écs.
Magneux.....	150	40	
Muizon.....	90	*15*	Ecole appartenant à commun.
Mont-sur-Courville...	120	24	Le m. reçoit du pain chaque dimanche et une somme d'arg. annuelle.
Ogny.....	150	*38*	

Digitized by Google

Ourges	130	30	3 liv. mén. plein.
Rosnay	300	60	300 liv.
Savigny-sur-Ardes	250	80	40 s. mén. 1/2 v. — 1 mois d'école.
Serzy-Maupas	120	40	200 liv. à 35 s. mén., 1/2 v.
Prin	50		
Unchair	150	40	1 quart. méteil et 12 s. mén., 1/2 v.

V. — *Lavannes.*

24 paroisses et 6 secours.
8,029 communiants.
1,635 écoliers.

En 1711, chaque paroisse avait un m., quelques-unes avaient une msse : les peuples bien instruits.

Auménancourt-le-Gr	300	H. 40	Payé en grains et argent.
Auménancourt-le-Pet.	100	H. 25	
Bazancourt	217	H. 40	Payé par les paroissiens. Point d'école en été.
Pomacle	375	H. 35	Comme à la paroisse.
Béru	181	50	10 s. mén. 1/2 v. valant 92 liv. L'école louée.
Bétheny	210	45	Ecole à fabriq. et louée.
Boult	677	75	Ecole fixe près de l'église.
Ferrières	101	25	
Bourgogne	140	*110*	1 quart. seig. et 8 s. m. — Ecole fixe.
Brimont	200	50	37 setiers seig. et 15 liv.
Caurel	336	H. 90	Convention. — Ecole à commun. — Point classe en été.
Cernay-lès-Reims	195	H. 45 E. 50	224 liv. de la commun., 18 s. mén.
Epoye	199	45	40 écus.
Fresnes	200	40	2 quart. grains et 10 s. mén.
Heutrégiville	300	H. 60	20 s. mén. — Trois mois d'éc. pour la plupart.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ÉCOLIERS	PARTICULARITÉS
Isles	178	45	Ecole 4 à 5 mois.
Lavannes	450	H. 100 E. 60	1 quart. seigle et 5 s. mén. de laboureur, 20 s. mén. manouvrier. L'école est fixe près de l'église, fermée après la mi-mai à novembre.
La Neuv.-en-Tour.-à-F.	600	75	Le m. est mandé par le grand écolâtre, sans doute pour l'interdire, car il mérite de l'être, tant sa mauvaise conduite excite de plaintes. Un bon m. aurait 125 ées.
Aussonce	350	50	1 q. seig. et 18 dén. mén. 1/2 v.
Nogent-l'Abbesse	370	50	de 3 s. 6 dén. à 5 s. 6 dén. mensuels. — 140 liv., quête de sarments et de vin. Ecole fixe et louée 20 liv. par le m.
Poilcourt	120	*30*	2 q. seig. et 5 s. mén. 1/2 v.
Houdilcourt	120	*30*	Même mode de paiement : après la 1re commun. il y aura 25 commun. de plus aux deux paroisses.
Pontfaverger			
Saint-Brice	275	H. 60	28 s. mén. 1/2 v.
Saint-Médard	315	H. 60	
St-Etienne-s.-Suippe	100	*30*	Convention.
Selles	220	H. 50	1 q. seig. et 20 s. mén. 1/2 v.
Saint-Masme	170	H. 20	7 set. seig. sur fabriq. ainsi que 3 d'orge, 2 q. seigle et 10 s. mén. labour. et 36 s. autres mén.
Witry-lès-Reims	650	100	18 mén. 1/2 v., quête de vin ; école à comm. : les classes se tiennent toute l'année sans interruption.
Warmériville	500	50	20 s. mén.
Sault-Saint-Remy	180	45	
Roizy	200	55	

Digitized by Google

VI. — *Saint-Germainmont.*

18 paroisses, 3 secours.
7,885 communiants.
1,275 écoliers.

Asfeld	650	H. 120	50 liv. fondées par Aug. Ferru pour l'inst. gratuite des pauvres et à condition de réciter un *De profundis* chaque jour ; 40 liv. sur fabriq., 15 s. mén. et 1 quart. mét. par labour.
Avaux-la-Ville	350	60	Payé par la comm.
Balham	160	40	Convention ; l'école appartient à commun. et à fabriq.
Bannogne	360	55	26 set. méteil.
Blanzy	390	60	Ecole à la paroisse.
Aire	260	50	20 s. mén. dans les deux localités.
Château-Porcien	1.500	H.G. 100 E. G. 50 F. 160	En 1723, le m. reçoit 60 liv. sur les octrois et 8 s. mén. 1/2 v. — 3 sœurs Enf.-Jés. en hiver et 2 en été ; on en est très-content. En 1773, il y a un m. et un sous-m. La ville donne 60 liv. pour pauvres enf. — 8 s. mén. 1/2 v. ; le m. est logé ; en moyenne les écolag. sont de 6 s. par mois à condition d'avoir un sous-m. — La misère et la négligence empêchent les enf. d'aller à l'ec.
Fraillicourt	225	30	Pédagogie. — 2 sœurs Enf.-Jés. 1 quart. from. mén. 1/2 v. et 10 liv. fondées pour l'inst. gratuite des pauvres ; 5 s. par mois d'écolag.
Gomont	400	H. 60	20 s. mén. Pas de classe de Pâques à Toussaint.
Hannogne	240	50	1 q. blé mén.
Herpy	560	H. 85	Ecole à commun.
Condé	200	45	Ecole louée.
Renneville	220	40	Laboureurs donnent 1 quart. blé, 1/2 v.
Saint-Germainmont	400	H. 80	1 quart. mét. mén. — 3 et 4 s. écolag.
St-Quentin-le-Petit	200	50	Payé par les parois. — 4 et 5 s. écolag.
Seraincourt	450	50	Demi-quart. from. mén., 1/2 v.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Sévigny	500	H. 80 E. 40	Demi-q. blé, 1/2 v. — Ecolag. de 3, 4, 5 et 6 sous.
Vieux-les-Asfeld	180	55	15 s. et 1 quart. mét. mén. 1/2 v.
Villers-dev.-le-Thour	360	60	Demi-q. blé mén., 1/2 v. — 5 s. écolag.
Juzancourt	140	25	
Le Thour	240	*60*	

VII. — *Launois.*

20 paroisses, 20 secours.
18,798 communiants.
2,388 écoliers.

Bogny	70	9	110 liv.
Rimogne	332	100	400 liv. Le curé prépare 30 sujets à la 1re comm., ce qui augmentera d'autant le nombre des comm.
Charleville	7.800	600	Ecoles des Frères, des Sœurs de la Providence, des Carmélites et Sépulcrines.
Montcy-N.-D.	200	40	20 s. mén. et 80 liv. sur l'église l'inst. de 20 pauvres. — Ecole à commun.
Montcy-St-Pierre	150	30	40 liv.
Pont-d'Arches	350	*70*	Les enf. vont aux éc. de Charleville et de Mézières. Deux espèces de maîtresses tiennent les plus petites filles pour l'A B C et le petit catéchisme.
Domery	192	40	20 s. mén.
Harcy	250	50	Paye par les bourgeois.
Launois	400	80	200 liv.
Lonny	200	23	55 s. mén., 1/2 v.
Sormonne	150	35	40 s. mén.

Digitized by Google

Ham-les-Moines	86	20	1 quart. 1/2 from. mén.
Les Mazures	585	90	Payé par les habitants.
Sécheval	150	50	Idem.
Anchamps	150	20	Idem.
Montcornet	200	35	35 s. bourgeois.
Cliron	35	18	Idem.
Murtin	200	35	Absence de documents.
Le Châtelet	100	25	
Saint-Marcel	127	30	16 quart. seig., 16 q. orge et 6 quarterons de paille payés par le curé.
Géraumont	115	25	Les deux m. de ces hameaux ne sont pas lettrés, ils instruisent les petits enf. et chantent vêpres.
La Grève	66	15	
Sury	62	11	1 quart. seig. et 1 quart. orge.
Clairy	284	45	Demi-q. seig. et demi-q. orge habit., 180 liv. de fixe.
Neufmaison	100	18	36 quart. from.
Neuville-les-This	190	40	Avant 1676 la Forge-Maillart dépendait de Thin; c'est en cette année que Mgr Le Tellier y concéda une chapelle de *tolérance* et la rattacha à Neuville, dont le curé allait dire une messe basse le dimanche dans ledit écart. En 1783, il y avait une école pour la Forge et Basse-Ecogne ; le m. avait ses lettres d'institution datées de 1751.
La Forge et la Basse-Ecogne	55	5	
Prix	130	18	1 quart. 1/2 de from. mén., écolag. 4 et 5 s.
Betval	112	15	
Remilly-les-Pothées	200	43	1 quart. grains hab., qui souvent ne peuvent payer.
Servion	160	43	
Renwez	1.700	G. 112 F. 110	78 s. habit. et 1/2 v. ; il y a deux sœurs séculières fondées, qui reçoivent cent écus, leur bois et leur logement.
Rocroi	1.500	G. 80 F. 120	Le m. est aux gages de la ville, qui les donne à son gré, et l'oblige à avoir un sous-m. — Deux sœurs Enf.-Jés. En 1700, le curé et la ville fournissaient à la subsistance du m.
Bourg-Fidèle	200	30	52 s. mén., 1/2 v.
Gué-d'Hossus	300	H. 60	50 écus et 50 liv. d'écolage et de casuel.
Tournes	350	H. 60	30 s. habit.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Arreux	130	H. *18*	Condition fort chétive, en hiver une petite école.
Haudrécy	128	35	1 quart. blé mén., 1/2 v.
Thillay	337	20	20 s. bourgeois.
Nohan	138	15	70 liv.
Thin-le-Moutier	500	90	15 s. mén. et 12 écus de la fabrique.
Warcq	250	40	1 quart. from. bourgeois.
Etion	164	20	Idem.
			VIII. — *Braux*. 7 paroisses et 7 secours. 4.453 communiants. 975 écoliers.
Braux	750	115	Deux sœurs de l'Enf.-Jés. fondées.
Château-Regnault	203	H. 30 E. 20	25 s. bourg., 4 s. écolage, l'école à la commune.
Damouzy	144	H. 33	34 s. mén.
Houldizy	198	24	1 quart. blé mén.
Deville	200	55	Le local est fixe.
Laifour	100	30	50 liv.
Faillouë d. Hautes-Riv.	510	H. 112	30 s. mén. : 4 mois d'éc., du mois de mars les enf. vont au bois.
Les Rivières	*210*	58	Idem.
Gespunsart	500	*110*	9 quart. seig. et 9 d'avoine sur dîmes.
Aiglemont	250	*55*	
Haulmé	108	H. 18	1 quart. seig. mén.

Digitized by Google

Monthermé	700	H. 100 E. 50	1 quart. seig. ou 20 s. habit. ; éc. à la commun.
Nouzon	440	H. 175 E. 45	15 s. habit., dont le nombre varie selon celui des ouvriers de la manufact. d'armes ; le m. reçoit 18 liv. pour greffe de la commun. Point d'éc. pendant la moisson.
Joigny (Vicariat indépendant.)	160	H. 45	30 s. hab., 18 liv. pour greffe de commun. : les habitants présentent le m. au vicaire, qui devra l'admettre *tout de gault* (sans contredire ?). Point d'éc. en été.

IX. — *Rumigny.*

23 paroisses et 20 secours.
9,158 communiants.
1,580 écoliers.

Antheny	150	24	
Auge	150	14	
Champlain	100	12	
Aoust	350	60	25 s. mén.
Aubigny	200	40	1 quart. from., 1/2 v.
Vaux-Vilaine	200	40	Idem. L'éc. se tient alternativement une année dans chaque secours.
Lépron	60		
Bay	200	35	30 sous mén., 1/2 v. Le petit nombre d'écs ne permet pas de tenir longtemps l'école.
Blanchefosse	250	43	5 s. mén., 1/2 v.
Blombay	260	65	1 quart. from. et 5 s. mén.
Marby	250	30	
Cernion	100	25	1 q. blé et 1 demi-q. orge mén., 1/2 v.
Chilly	400	50	Convention.
Laval-Morency	400	50	
Etales	80	40	

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Estrebay	120	28	50 s. mén., 1/2 v., ce qui vaut 130 liv.
La Cerleau	60	18	Payé en grains pour la valeur de 75 liv.
Eteignères (Vic. ind.)	350	60	100 liv.
Fouizy	150	50	2 liv. mén., 1/2 v. C'est peu pour avoir de bons m.
Girondelle	101	40	
Flaignes	198	40	45 s. habit., ce qui vaut 130 liv. avec le casuel et les écolag. 200 liv. — Dans le nombre des comm. sont compris 16 enf. de la 1re comm.
Hannapes	280	60	Convention.
Bossus	150	40	1 quart. from. et 10 s. mén.
Logny	130	40	Convention.
Havy	104	19	1 quart. blé, 1/2 v. Havy avec La Forêt formait un vic. perpét. en 1700.
La Neuv.-aux-Tourn.	300	65	Convention. — Les écoles sont fixes.
Beaulieu	250	50	
L'Echelle	360	65	1 quart. blé mén.
Rouvroy	360	30	
Liart	280	H. 75 E. 20	150 liv. Pas d'éc. de mai à octobre.
La Férée	240	25	Parents pauvres.
Marlemont	230	H. 60 E. 12	Convention.
Logny-Bogny	140	30	Idem.
Maubert	480	70	30 s. bourgeois. — Il y a 40 enf. qui se préparent à la première comm.
Prez	155	H. 20	1 q. blé de pays mén., valant 96 liv. De mars à nov. les enf. gardent les bestiaux et vont au bois sec.
Signy-le-Petit	700	100	2 sœurs de la Providence : en 1789, une pour instruire les pauvres filles et une pour soigner les malades. — 14 s. mén. — Ec. fixes.

Digitized by Google

Brognon	350	50	50 s. mén. Le local est fixe.
Rumigny	500	45	15 s. mén. — Deux sœurs de l'abbé Bailly.
Renniné (Regniowez, vicar. perpétuel, avec *Etanier* pour secours. (Etale.)	220	*30*	
Tarzy	300	20	35 mén.
Hautvillers-les-Forges.	350	*50*	

N.-B. — Vers 1700, Blanchefosse, La Cerleau, Foulzy, Girondelle, Flaignes, Hannapes, Bossus, Logny, Beaulieu, Rouvroy, Prez, Brognon. Havy et La Forêt n'avaient pas de m. d'école pour cause de pauvreté.

X. — *Mézières.*

32 paroisses, 24 secours.
13,036 communiants.
2,355 écoliers.

Les Ayvelles	220	20	7 s. 6 den. et 1 quart. blé mén.
Saint-Marceau	120	12	Idem.
Bohan	280	30	En 1723, le m. est greffier de la justice, ce qui l'empêche de remplir convenablement ses fonctions.
Membre	80		
Bosséval	150	25	100 liv.
Boulzicourt	230	*35*	
St-Pierre-sur-Vence	90	*15*	
Cons-la-Grandville	400	H. 80	20 s. mén. — Quel casuel dans une si pauvre paroisse! 5 mois d'éc. à 5 s. par mois.
Donchery	1.200	G. 66 F. 33	Il y a 2 m. et 2 msses, tous très-capables et de bonne conduite. Les m. sont chantres et payés par la fabriq. et la ville : tous sont nommés par les officiers municipaux. — Régence de 2 ou 3 écs.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Dom-le-Ménil	212	H. G. 60 H. G. 65	1 quart. blé et 1 q. orge mén. Il y a un m. et une msse, il serait à désirer qu'il n'y eut qu'une msse [1]. L'éc. ne se tient qu'en hiver. Le nombre des comm. sera bientôt augmenté de 20 par les enf. de la 1re communion.
Elaire et Chalandry...	120	30	1 q. from. et 1 q. orge mén. 1/2 v., valant 120 liv.
Flize.....	30	8	Les enf. vont aux éc. voisines.
Etrépigny.....	102	H. 12	60 liv.
Balaives.	102	H. 17	25 liv.
Evigny .....l.	80	H. 18	1 qart. from. et 5 s. bourg.
Champigneul.....	90	H. 18	Idem.
Mondigny	70	17	Idem. En 1723, les deux secours étaient réunis pour l'éc.
Gruyères.....	80	17	1 quart. from. et 2 q. orge.
Guignicourt.....	400	75	1/2 quart. from. et 1/2 q. orge. — L'éc. à la fabrique, qui la loue.
Villers-s.-le-Mont.....	150	25	
Jandun.....	300	60	Les m. n'ont que le casuel.
Barbaize.....	200	28	
Lumes.....	150	30	1 quart. grains habit.
Mézières.	1.400	400	En 1669, l'école est fixe, les enf. sont très-bien instruits et les filles ne vont pas à l'éc. avec les garçons. — Ec. de sœurs Enf.-Jés.
Mohon.....	500	125	Payé par habit.
Warnécourt.....	300	75	Le nombre des écs est très-variable, les éc. très-distinguées et si rapprochées de Mézières les attirent.
Le Pont-de-Pierre....	400	100	

[1] Ainsi était prévenu longtemps d'avance le vœu de la loi, que l'école des garçons soit plutôt dirigée par une msse que par un m., dans le cas où on ne peut avoir une école de filles et une école de garçons.

Digitized by Google

Neufmanil	300	30	Payé par la communauté.
Pussemange	100	*10*	Unie éc. pour les deux secours.
Bagimont	100	*10*	
Nouvion-s.-Meuse	171	H. 35	24 quart. from., 16 quart. orge et 12 d'avoine sur la dîme. Il y avait un bon maître en 1696.
Poix	304	H. 80	12 set. from. et 12 d'avoine sur la dîme, 55 liv. de la fabriq. et les écolag., ce qui vaut 125 liv.
Montigny	167	H. 30	140 liv.
Raillicourt	205	55	200 liv.
Sapogne	260	H. 35	1 q. blé et 1 q. orge hab., 6 q. blé et 6 q. orge sur les dîmes de Mouzon et de Donchery. — Le nombre des comm. sera augmenté de 24 après la 1re commun.
Sept-Fontaines	100	H. 40	
Fagnon	125		12 liv.
Ecogne			
Saint-Laurent	350	H. 55	1 q. seig. hab.
Saint-Martin-s.-Bar	180	40	1 set. from. et 1 set. orge sur la dîme, 1 set. et demi de from. et autant d'orge sur hab., le tout estimé 150 liv.
Boutaucourt	120	30	120 liv., le m. est très-bon.
Singly	150	16	1 demi-q. from. et 10 s. hab.
La Horgne	125	19	1 q. from. hab.
Sugny	430	H. 60	48 paires seig. et avoine sur la dîme ; école à commun.
Vresse et *La Forêt*	200	33	18 q. seig. pour chanter à Vresse, et 45 liv. L'éc. est à La Forêt.
Mouzaire	180	40	
This	133	28	8 liv. sur fabriq., 1 q. râcle from. mén., 1/2 v. ; 4 et 5 s. écolag. Il y avait un m. en 1696 et 1732.
Villers-devant-Mézières	190	30	1 q. from. et 5 s. hab. En 1696, il y avait un m. en hiver. Saint-Marceau y a été annexé.
Villers-le-Tilleul	350	H. 30	Convention.
Butz	350	H. 30	Idem.
Vivier	350	50	1 quart et demi from. hab. et 32 liv. de la fabriq.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Gernelle et *Rumel*.....	130	35	30 s. hab. et 22 liv. de la fabriq.
Vrigne Meuse.....	110	28	40 quart. blé et 14 liv.
Ledancourt.....	50		Pas de maître.
Vrigne-aux-Bois.....	450	H. 80 E. 18	10 s. habit. et une ecuelle de grain., 4 et 6 s. d'écolage.

XI. — *Justine*.

33 paroisses, 13 secours.
17,063 communiants.
2,114 écoliers.

Barby.....	330	75	1 quart. from. mén.
Chappes.....	120	H. 35	Ecolages fort mal payés.
Chaumont-Porcien....	800	100	Les écoliers ne savent payer les écolages.
Adon.....	150	35	
Logny.....	150	35	
Draize.....	230	H. 30	30 s. par mén.
Saint-Fergeux.....	300	H. 40	Un demi-q. from. et 16 s. par mén.
Ecly.....	200	30	15 q. from. des habit. et 5 s. 6 den. de chaq. veuve. Les parents très-négligents, il y pourrait y avoir 60 écoliers.
Grandchamp.....	77	18	70 liv. fixes et 8 liv. de la fabrique.
Givron.....	220	30	Les m. reçoivent 30 s. men., ils sont bons. Il n'y a pas le quart d'écs qu'il pourrait y avoir ; la pauvreté et l'indifférence font que la classe ne se tient que le tiers de l'année : à Givron et à Dommely, la cause est l'indisposition et le manque de confiance envers le m.
Bégny.....	100	15	
Dommely.....	160	23	

Digitized by Google

La Hardoye	170	25	30 s. ménag.
Justine	250	*40*	
Herbigny	150	*30*	
Inaumont	350	35	
Arnicourt	250	20	
Saint-Jean-aux-Bois	300	60	25 s. mén. 1/2 v., écolag. 4 et 5 sous.
Fréty	200	*18*	
Lalobbe	500	80	14 s. mén.
Librecy	450	H. 25	Un seul m. : en 1745, chaque localité avait le sien.
Maranwez	45		
Machéroménil	60		
Corny-la-Ville	130	11	Logé chez un particulier et payé en grains et argent.
Montméliant	150	H. 25	30 s. mén., 1/2 v. Les filles ne vont à l'éc. que de 8 à 10 ans.
Mémont	240	55	25 s. mén.
Mainbressy	300	80	40 s. mén.
Maimbresson	200	25	
Nanteuil-s.-Aisne	80	15	2 q. seig. et 12 s. mén. La classe se tient dans une partie de l'église, du côté de l'épitre ; un mur sépare.
Neuville-les-Wasigny	100	12	35 liv. de marlage, ce qui est insuffisant.
Novion	560	80	16 s. mén., 1/2 v. L'école vient d'être achetée.
Provizy	125	30	Même marlage.
Rethel	4.600	*750*	Frères, collége, sœurs, hôpital et asile.
Bertoncourt	185	30	Fort mal payé : peu d'écs d'octobre à Pâques.
Rocquigny	600	120	Le m. est choisi dans un plaid général avec beaucoup de désordres. Le nombre des écs varie suivant l'âge des enf., qui, pour bien faire, sont beaucoup trop. Classe le soir pour 20 plus âgés.
La Romagne	203	H. 12	120 liv. d'appointements.
Rubigny et Wadimont	240	*70*	1 pugnet blé et 24 liv. mén. 1/2 v., l'éc. se tient dans une grange ; les hab. ont adressé une requête à l'intendant pour obtenir un local.
Vaux	130	*35*	
Sery	700	200	15 s. mén., écolag. 3, 4, 5 et 10 s. La misère empêche le nombre des ecs monter à 300.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Signy-l'Abbaye.....	1.200	H. 120	15 s. mén., 1/2 v. Il y a un sous-maître.
Son.....	180	40	30 s. mén.
Hauteville.....	200	*50*	
Sorbon.....	255	60	1 quart. from. mén.
Taizy.....	90	15	Payé par les paroissiens et les décimateurs, 8 set. seig. et orge ; 2 set. de la *Pauvreté* pour instruire 6 pauvres ; 1 quart. grain mén., 10 s. mén. du marlage. Le tout vaut cent écus.
Wassigny.....	593	100	15 s. mén.
Wagnon.....	400	*80*	

XII. — *Mouzon-Meuse.*

22 paroisses, 15 secours.
20,203 communiants.
2,934 écoliers.

Alles.....	230	40	
Corbion.....	340	*80*	Les vicaires font l'éc. chez eux en hiver.
Frahan.....	60	H. 20	
Autrecourt.....	290	*65*	60 liv. de la commun., 12 liv. de la fabriq. et 2 set. from. de la dîme royale.
Villers-dev.-Mouzon..	150	H. 80	20 s. mén., 1/2 v., 6 q. méteil du curé, 1 set. from. du seigneur, en tout 150 liv.
Bazeilles.....	800	*300*	112 liv. commun., 7 set. seig., 2 set. avoine et 2 orge du marlage. Exactitude à fréquenter l'école.
Beaumont-en-Argonne.	700	130	Un préciput de 6 set. froment sur la dîme. M. Lechauffeur, ancien curé du lieu, laissa 25 liv. pour instruire les 25 plus pauvres.

Digitized by Google

Brévilly	200	50	220 liv. commun. pour instruire gratuitem., chauffer la classe et répondre aux messes : école à commun.
Cesse	240	40	15 liv. en grains de sources diverses ; beaucoup sont admis gratis.
Luzy	212	H. 30	Le m. est fondé par M. Jambourelle, à condition de réciter la prière du matin tous les jours et le *Salve Regina* en carême. La constitution est sur 2 fauchées de pré, un jour de terre à la roye, 18 liv. de rente et une part de dîme. — 4 et 5 s. d'écolag. Un vieux m. tient encore l'école malgré tout le monde et au détriment de la discipline.
Douzy	420	50	96 liv. commun. et 15 liv. d'un pré; école à la commun., qui fournit le chauffage. Il pourrait y avoir 150 écoliers, mais les 3 et 4 s. d'écolage à payer empêchent les deux tiers d'aller en classe. La commune a assez de revenu pour avoir une éc. gratuite.
Ecombres	740	50	200 liv., école fixe. — Parents pauvres et obligés de faire filer les enf.
Messincourt	400	H. 30	150 liv.
Sachy	130	25	100 liv.
Francheval	400	50	24 q. seig. sur dîme et 10 s. mén. : 18 maisons protestantes.
Rubécourt	30		Pas de maître.
Floing	800	50	150 liv. à 10 s. mén. Les enf. occupés à la draperie fort jeunes. Ecole neuve dans le cimetière.
Givonne	410	60	8 quart. seig. et 8 from. sur la dîme, 100 liv. des hab. A la Chapelle il y a 7 mén. protestants et plus 30 enf. en âge de 1re commun.
Daigny	156	35	60 liv. — 17 familles protestantes.
Illy	350	26	Une mesure de grains de 12 liv. et 12 s. mén., 1/2 fauchée de pré, 20 gerbes blé et 20 orge sur la dîme ou le terrage. Il y a 12 mén. protestants dans les deux localités. Habituellement il y a 25 enf. ; il devrait y en avoir 80 ; l'éc. à communauté.
Flaigneux	130	30	
Letannes	130	33	3 set. from. sur fabriq., 9 quart. et demi seigle et autant d'orge des habit., 9 gerbes from., 50 s. pour les prières de 40 heures. M. de Montigny a fait une fondation pour le logement du m., à condition qu'il *écolera* 10 enf. pauvres : il y a en outre une fondation pour instruire deux autres pauvres.
Mairy-Meuse	200	60	Jadis le m. avait 1 quart. from. des laboureurs, 5 et 6 sous d'écolage. Depuis

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
			1767 il reçoit 280 liv. fondées sur les biens communaux pour enseigner gratuitement. L'école est ouverte toute l'année. Les enfants les plus avancés vont chez le m., matin et soir, pour apprendre à écrire et compter.
Amblimont	210	80	1 quart. from. des laboureurs, 1/2 manouvriers, le tout estimé 400 liv. Ecole ouverte 7 mois.
Saint-Menge	750	70	Sept quart. blé sur la dîme.
Mouzon	1.200	300	En 1718 le m. était un prêtre de 79 ans. — Il y a deux m. payés par l'Hôtel-Dieu, à cause des biens qu'il tient du même fondateur ; l'un est présenté par la ville et le second par l'établissement. L'*Almanach de Reims* (1790) dit : Il y a deux chantres laïques, qui apprennent à lire et à écrire gratis. Collége. — Sœurs de l'Enf.-Jésus. Les ecoles sont fixes.
Pouilly	450	100	250 liv. environ. Il y a 100 liv. pour une maîtresse, cela ne suffisant pas pour s'en procurer une bonne, le curé et le seigneur s'occupent d'y remédier.
Moulins	400	H. 70 E. 20	18 liv. sur fabriq. et 28 quart. from. de la communauté.
Soupy	90	30	10 q. from. sur dîme, 5 q. avoine et 8 de from. sur la commun.
Pourru-St-Remi	320	60	200 liv., ordinairement les enterrements se font sans messe, et jamais il n'y a d'anniversaire. Il y a beaucoup plus d'enf. que ceux qui fréquentent les classes ; la pauvreté force de travailler des 7 et 8 ans.
Sedan	8.000	*600*	Trois écoles gratuites de Frères. — 4 écoles de filles tenues par les sœurs de la Propagation de la Foi. — Les 12 sœurs de l'Ouvroir tiennent aussi les filles et vivent de leurs écolages. Toutes leurs possessions estimées de 20 à 25,000 liv. — Il y a en outre des m. et des msses répandus dans la ville.
Villers-Cernay	350	110	84 liv. fixes.
Pourru-aux-Bois	170	40	100 liv. fixes.
Villemontry	350	30	9 set. from., dont 3 de la fabriq. et 6 de l'abbé et des bourgeois de Mouzon.

Digitized by Google

			Dans le nombre des commun. sont compris les deux tiers des faubourgs de cette localité.
Les *Faub. de Mouzon*..	225	40	11 set. from. sur l'église, l'abbé et les bourgeois.
Yoncq.....	200	50	3 set. from. et un d'orge sur la dîme, 2 set. from. sur la fabriq. par ordonnance de Mgr Le Tellier, 1/2 quart. blé et orge sur habit.

XIII. — *Mouzon-Bar.*

22 paroisses, 13 secours.
7,524 communiants.
1,314 écoliers.

Berlière.....	140	35	2 set. from. et 2 d'orge sur la dîme.
La Besace.....	300	20	3 set. from. sur dîme.
Bulson.....	150	30	1 demi-quart. from. et 10 s. hab., trois set. de tous les grains sur la dîme.
Cheveuge.....	205	34	100 liv. de fixe.
Chaumont.....	45	15	50 liv. de fixe.
Chémery... ..... / *Maire*.....	389	70	3 set. from. sur dîme du Chapitre. Une régence de 15 écol.
Connage.....	120	30	1 demi-q. from., et 1 demi-q. orge hab., 9 quart. de grains sur dîme, moitié blé et moitié orge.
Chéhéry.....	118	20	1 demi-q. blé et 1 demi-q. orge habit.
Flaba.....	56	11	La 9e gerbe de la dîme : ce peu fait que le m. est mauvais; il faut obliger les hab. à y contribuer comme partout.
Haraucourt.....	300	H. 65	250 liv., l'école est fixe.
Hangecourt.....	200	H. 40	40 écus et 80 liv. d'objets divers.
Iges.....	350	75	40 écus d'une ferme et de la dîme, les hab. font le surplus. Ils sont très-ignorants, et ignorent tellement l'utilité de l'éducation de leurs enfants, qu'il ne m'a pas encore été possible de les envoyer tous et plusieurs années à l'école, leur offrant même d'en faire instruire 12 à mes frais.
Glaire..... / *Villette*.....	180 / 20	25	Ecole fixe.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Noyers	230	40	35 quart. from. habit.
Neuville-à-Maire	230	65	Une quarte de from. et autant d'orge hab., 5 s. 6 den. veuves.
Artaise et *Le Vivier*	180	23	1 quarte from. et 1 q. d'orge mén., 10 s. 6 den. veuves.
Malmy	45	12	1 set. from. et 1 d'orge sur dîme.
Omicourt	120	33	Payé par le seigneur et les habitants.
Raucourt	700	120	22 s. 6 den. mén. Ecole neuve à la commun. avec logement pour le m. ; 6 enf. instruits gratuitem. et au choix du curé. 6 familles calvinistes.
Remilly-s.-Meuse	460	80	Ecole fixe.
Saint-Agnan	120	H. 30	50 écus, une caste de blé et 8 s. mén. 2 set. from. et 2 set. avoine, fondés par M. Devrigne, ancien curé, pour inst. gratuitem. 6 pauvres désignés par le curé et les notables, et leur donner le papier, les livres et l'encre jusqu'à la concurrence de la fondation ; un quart. blé et un d'avoine sur la dîme.
Villers-s.-Bar	130	H. 40	50 écus, 30 liv. fondées par le même sur une ferme de Donchery pour l'inst. des pauvres ; 2 quart. from., 2 d'orge et 2 d'av. sur dîme.
Stonne	400	30	5 quart. from. et orge sur dîme.
Grandes-Armoises	400	60	4 q. from., 5 d'orge sur dîme.
Sy	200	40	1 quart. blé et 1 d'orge habit.
Tenay	200	H. 50	200 liv. et 4 set. orge habit.
Petites-Armoises	100	20	40 écus.
Torcy	180	30	25 s. habit. et 7 set. grains de la dîme.
Vendresse	821	G. 65 F. 70	12 s. 6 den. habit. Depuis 1737 il y a un m. à la Cassine à cause des débordements de la Bar, qui empêchent les enf. d'aller à l'école et au catéchisme. — Il y a un sous-m. — Mlle Marie-Anne Mangin a légué 1,000 liv. pour fonder une maîtresse ; mais jusqu'à l'issue du procès intenté par la fabriq. et la commun. aux héritiers, une dame reçoit gratuitement les plus grandes filles.

Digitized by Google

Villers-dev.-Raucourt..	30	11	1 quart. et demi de grains par ménage.
Maisoncelle..... ...	50		
Wadelincourt	250	H. 30	Un demi-q. from. de chaque habit. ou un demi-muid de from. ; 8 q. blé, 2 orge et 6 avoine sur dîme ; 9 s. bourgeois, ou 22 liv. ; 13 liv. de la fabriq., 6 liv. de la commun. ; 4 et 5 s. d'écolage.
Frénoy..... ...	105	35	15 écus d'appointements.

PETIT ARCHIDIACONÉ

10 doyennés.
226 paroisses et 99 secours.
82,852 communiants.
17,816 écoliers.

I. — *Dun-sur-Meuse.*

17 paroisses et 13 secours.
8,300 communiants.
1,946 écoliers.

Aincreville.	125	46	Payé sur la dîme ; le seigneur est autorisé à refuser sa portion par jugement du Parlement. l'école en souffrira.
Villers-devant-Dun ..	180	75	Payé par les décimat. et la fabrique.
Brandeville.....	625	*125*	Payé en grains.
Brieulles-s.-Meuse	500	*120*	Payé en grains.
Cunel	118	*35*	Payé en grains.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Doucon	118	40	Payé par les décimateurs.
Grand-Clairy	182	50	Idem.
Petit-Clairy	100	30	Idem.
Dun	750	130	600 liv. avec obligation d'avoir un sous-m. à la ville basse pour tenir les petits enfants. Il y a une msse non fondée, qui reçoit 40 liv. de commun. et instruit 30 filles. — 2 sœurs Enf.-Jésus qui ont 40 enf. ; l'une des sœurs est vieille et instruit mal, à cause de cela on tolère que le m. reçoive aussi les filles. Locaux fixes. Les fonds ayant manqué, les sœurs ont été retirées. (P. B.)
Milly	400	70	210 liv. de la commun., 40 liv. fabriq. ; école fixe.
Fontaine-lès-Dun	240	55	20 s. par habit.
Liny	300	60	200 liv.
Lyon	350	80	50 liv. des écolages, 37 live. fabrique; école fixe.
Montigny	450	100	Payé par décimateurs et les habitants.
Alles	400	50	Payé par la dîme, un préciput sur le curé et les habit. : c'est une localité composée d'ambulants et où il y a peu d'écoliers.
Vuizeppes	200	100	Payé par la dîme et les habitants.
Nouart	400	60	La dîme et les cotisations des habitants.
Barricourt	180	55	Payé par les paroissiens.
Rémonville	220	50	Une redevance de grains sur chaque ménage.
Andevanne	80	H. 12	
Romagne	450	G. 40 F. 50	Une dîme sur toutes les terres que le 3e laboureur peut cultiver, une demi-quarte de blé et autant d'orge de chaque habit. En 1745, Mlle Barbe Gérard de Grandval a fondé une msse sur une ferme et une maison, pour l'inst. gratuite des filles. Le testament déclare que cette msse est instituée et révoquée par le curé.

Digitized by Google

Bantheville	200	40	Une dîme sur toutes les terres que le 4e laboureur peut cultiver ; une demi-quarte de blé et autant d'orge sur chaque habitant.
Saulx-Mory	150	28	3 set. from. et 3 set. av. sur un préciput, autant des hab. et 22 liv. de la fabrique.
Villefranche	150	40	100 liv.
Sassey	360	60	Le 8e des grosses dîmes ; école à commun.
Mont	190	80	Le 24e des grosses dîmes, 80 liv. de commun., 55 liv. de fabriq. ; local fixe.
Septsarges	186	73	1 quart. from. et 1 d'orge mén. 1/2 v.
Nantillois	286	95	Idem.
Tailly	250	75	300 liv. commun. et d'un préciput de 8 set. blé et orge.
Beauclercs	160	30	

N.-B. — De ce doyenné on a démembré Cierges et Gesnes, Epinonville et Ivoirie, Montfaucon, Murvaux, pour former deux doyennés de celui de Grandprés. Murvaux et Alion sont au doyenné d'Epernay.

II. — *Grandpré*

(*Dont on a formé les doyennés de Buzancy et de Varennes.*)

34 paroisses et 19 secours.
8,006 communiants.
1,495 écoliers.

1° *Buzancy.*

Authe	250	80	1 q. blé et 1 q. orge habit.
Autruche	150	40	Idem.
Bar-les-Buzancy	160	45	10 q. from., 6 q. méteil, 6 orge et 6 av. sur dîme.
Haricourt	80	13	2 set. from. et 1 orge sur dîme.
Bayonville	255	60	1 boisseau de blé habit., 1/2 v.
Belleville	198	55	1 bichet seigle et 1 franc mén., plus 10 s. mén., 1/2 v.
Boult-aux-Bois	255	70	Idem.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Belval	135	35	Payé en grains par habitants.
Brieulles-sur-Bar	335	H. 80 E. 40	1 q. from. habit. et un bichet par labour., ce qui vaut 8 set., y compris 2 set. de la fabriq. et 2 d'orge de la dime. — Il y a une ancienne fondation d'un arpent de terre par roye et d'une demi-fauchée pour inst. gratuitem. 2 pauvres filles. — 4 et 6 écolag. Local à la fabriq., qui le loue au m.
Verrière	125	25	1 q. blé et 5 s. mén., 1 set. blé et 1 orge sur dîme, une fauchée de pré et 54 liv. de la fabriq.
Briquenay	300	H. 75	12 set. from. sur dîme, 1 quarte from. mén., 10 liv. fabrique.
Germont	100	24	100 liv.
Buzancy	465	105	1 q. seig. hab., 53 liv. fabriq. — Une sœur fondée.
Champigneul	150	40	1 bichet from. mén., 2 set. from., 2 orge et 200 de paille dîme.
Chatillon-s.-Bar	180	30	250 liv.
Chennery	80	25	3 ou 4 set. blé sur habitants.
Imécourt	220	44	4 set. sur dîme.
Fossé	150	40	Payé par les paroissiens.
Olizy	460	75	50 écus.
Beaurepaire	40	*10*	Pas de m. à cause de la faiblesse du revenu.
Noirval	102	H. 12	100 liv. pour trois mois d'école.
Saint-Pierremont	265	55	7 q. from. et 7 d'orge sur dîme, 1 set. from. et 1 d'av. de la fabriq., 1 q. blé habit. ; 4, 6 et 8 s. d'écolag.
Oche	120	20	5 q. from. et 5 orge sur dîme. — Même rétrib. mensuelle.
Thénorgue	120	*20*	10 set. from. et orge.
Sivry	80	*15*	12 arpents de terre, 1 bichet from. et 1 d'orge habit.
Vaux-en-Dieulet	200	50	5 set. from. et orge sur dîme, 1 quarte from. mén.
Sommeauthe	300	60	Payé par habitants.
Verpel	300	H. 75	1 bichet from. mén. 1/2 v., 4 set. from. sur dîme.

Digitized by Google

2° *Varennes.*

Bauny	80	28	2 boiss. grains mén., 1/2 v
Charpentry	100	28	Idem.
Châtel	550	90	25 s. habitant.
Exermont	140	50	1 boiss. from. et 1 d'orge habit.
Chévières	80	H. 12	1 boiss. blé des labour., une quarte des manouvr. 1/2 v.
Cierges	150	H. 40	200 liv.
Gesnes	250	H. 40	Idem.
Cornay	270	H. 44	20 s. mén.
Chépy	305		150 liv., actuellement pas de m. faute d'enfants.
Verry	380	12	
Epinonville	200	36	60 écus.
Ivoirie	210	20	40 écus.
Fléville	200	60	Payé par paroissiens.
Sommerance	125	35	
Grandpré	690	G. 38 F. 50	Sœurs de l'Enf.-Jésus.
Beffu	110	12	Son casuel. *Morthom* a un m. particulier en hiver.
Landres	301	H. 60	1 quarte from. et 1 d'orge mén., 1/2 v. ; 4 et 6 s. d'écolage ; 9 quart. from. et orge sur dime. — Les enf. de la 1re comm. compris dans le nombre des commun.
Saint-Georges	72	20	Le m. reçoit 9 q. moitié from. et moitié orge sur dime, un boisseau from. et autant d'orge mén.
Marcq	238	66	4 set. grains des mén., 36 liv. fondées par 600 liv. sur fabriq. pour inst. gratuitem. 10 pauvres enf. ; 4 set. blé sur dime.
Montblainville	460	H. 90	5 s. mén. et la pâte au four pour l'eau bénite ; école à commun.
Apremont	250	H. 50	30 s. mén., 1 pistole sur fabrique.
Montfaucon	750	230	Une msse depuis 1725, les enf. tres-nombreux dans les 2 écoles. Une régence à l'abbaye.
Senuc	370	100	400 liv.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ÉCOLIERS	PARTICULARITÉS
Termes	450	H. 130	Payé par paroissiens.
Saint-Juvin	225	H. 34 E. 20	1 boiss. from., 1/2 v. et 2 set. 6 den. mén.; 5 s. d'écolage. Le nombre des comm. est pris dans l'octave du St-Sacrement au moment de la 1re commun. Les classes sont ouvertes tant que les enf. y viennent, quelques fois pour 2 ou 3. Beaucoup de pauvres n'y viennent, bien que le m. ne les inquiète pas pour la paye.
Varennes	1.050	H. G. 75 E. 75	12 s. mén., 25 liv. commun. et quête de vin. — Une maîtresse fondée et une sous-msse. — Une régence.

N.-B. — La plupart des paroisses de la subdivision de Varennes furent visitées en 1733, et les m. d'alors méritaient un bon témoignage.

III. — *Cernay-en-Dormois.*

27 paroisses, 20 secours.
8,864 communiants.
2,087 écoliers.

Ardeuil	130	20	1 quart. mét. et 10 s. mén., 1/2 v., 10 q. from. et 10 avoine sur dîme.
Autry	437	H. 100	20 s. mén. 1/2 veuve.
Lançon	200	35	1 quart. seig. mén. 1/2 v., estimé 60 liv.
Bouconville	150	28	10 q. from. et 10 q. avoine sur dime.
Séchaut	130	25	Convention.
Brécy	200	30	150 liv.
Brières	100	30	Les enf. des deux paroisses très-dissipés profitent peu.
Challerange	200	34	1 set. from. et 1 avoine sur dime, 1 q. from. des labour., 1/2 v.

Digitized by Google

Cernay	360	G. 50	Le m. payé par les paroissiens, la dîme et la fabrique. Une sœur de l'Enf.-Jés. fondée, et l'instruct. gratuite de 13 pauvres enf.
Condé-lès-Autry	150	F. 50	
Binarville	350	H. 24	4 mois d'école.
Corbon	200	H. 83	4 mois d'école.
Monthois	150	45	
Fontaines	120	80	
Grateuil	50	25	2 q. méteil labour., 1/2 v. et manouvr., 1/4 des v., 15 s. manouv. 1/2 v.
Saint-Jean-s.-Tourbe	200	20	1 q. seig. et 1 orge labour., 1/2 v.
Laval	200	28	Payé par les habitants.
Manre	211	50	
Aure	96	45	50 quart. seigle sur dîme et autant d'avoine non vannée, estimés 90 liv., quelques fois beaucoup moins, 30 liv. des hab. et le casuel.
Marvaux	100	25	Le m. est logé et payé en grains d'une valeur de 50 liv., 30 liv. écolage et casuel.
Vieux	60	H. 30	Convention, 110 liv.
Massiges	120	H. 20	
Melzicourt	50	H. 20	28 q. from. sur dîme et autant d'av., 1 q. from. des labour. ; 1/2 man.
Malmy	30	E. 12	
Minaucourt	160	12	Pas de m. depuis 15 ans à cause de la petitesse de la paroisse.
Vargemoulin	40	11	50 liv. en grains et argent.
Montcheutin	100	48	15 liv. de fabriq., 1 q. seigle et 15 s. mén.
Grandham	100	10	Point d'école.
Saint-Morel	235	25	3 quart. 1/2 grains par mén.
Perthes-les-Hurlus	250	28	
Ménil	70	65	1 quart. from. et 5 s. mén., 6 quart. from. et 6 d'av. sur dîme. Le m. n'a pas l'heureux talent de savoir instruire.
Hurlus	77	30	6 paires seigle et av. sur dîme, 6 boisseaux seigle mén.
Rouvroy	55	16	3 boiss. râcles seigle mén.
Ripont	53	20	2 boiss. combles seigle mén.
		22	Convention.
		9	Idem.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ÉCOLIERS	PARTICULARITÉS
Savigny-s.-Aisne	450	H. 100 E. 40	Payé par habitants : cent écs pendant un ou deux mois, 60 pendant 2 mois et 20 pendant 2.
Servon	400	100	100 liv. fabriq. et cent des hab. Ecole fixe.
Somme-Tourbe.....	120	*30*	
Tahure.	160	35	Payé par habitants.
Vraux.....	120	19	1/4 de setier seig. mén., 1/2 v.
Mouron	180	30	20 s. mén.
Vienne-la-Ville.....	160	*35*	N.-B. — Les archives de la Marne ne possèdent pas les Questionnaires de ces trois paroisses et de leurs secours. M. Bony nous a fourni les chiffres de la population, et ceux des écoliers sont approximatifs. 2 sœurs à Vienne-le-Château.
Berzieux.....	440	25	
Vienne-le-Château	1.000	300	
Saint-Thomas.....	200	50	
La Harazée.....	300	80	
Virginy.....	300	80	
Ville-s.-Tourbe.....	200	50	

IV. — *Le Châtelet.*

15 paroisses, 6 secours.
5,588 communiants.
977 écoliers.

Avançon.....	330	40	150 liv. d'appointement.
Ambly.....	200	30	1 q. from. mén., 1/2 v., 15 liv. commun., 4 et 5 s. écolage.
Montlaurent	200	*30*	Idem. Dans les deux paroisses l'école n'est ouverte que 2 mois.
Annelles.....	200	H. *30*	Payé par les habitants et les écolages.
Ménil	100	H. *15*	Idem.

Digitized by Google

Bergnicourt	130	30	1 q. et demi seig. et un sou d'argent mén.
Biermes	212	50	20 s. mén., 1/2 v. Ecole fixe et près de l'eglise.
Sault	160	25	Idem.
Le Châtelet	200	40	2 q. et demi seigle et un s. d'arg. mén.
Alincourt	150	30	1 q. et demi seig. et un s. d'arg., 3, 4, 5 et 6 s. d'écolage.
L'Ecaille	133	H. 45	2 q. seig. et 10 s. mén.
Saint-Remi-le-Petit	40		Même école et mêmes conditions.
Saint-Loup	320	H. 55	1 q. seig. et 5 s. d'arg. mén., 1/2 v. Ecole à commun.
Juniville	750	115	20 s. d'arg. habit. Les écolages varient selon l'âge et la capacité des enfants, qui seraient plus nombreux si P. E.
Neuflize	308	H. 60	Convention. En 1780, le m. était si peu édifiant, qu'il y eut contre lui une information faite par le doyen et le curé du Châtelet. Le nombre des comm. comprend une fraction du Châtelet, qui dépendait de Neuflize.
Perthes	400	H. 60	10 liv. fabriq., 1 q. seig. et 10 s. habit. 1/2 v.
Romance	300	H. 30	1 quart. blé mén.
Tagnon	520	125	15 s. mén. et 1 quart. seigle. Le nombre des comm. sera bientôt de 570 à cause d'une cinquantaine de premiers communiants.
Seuil	450	G. 40 F. 40	M. payé par la fabrique, la commun., les écolages et le casuel. Il y a une msse.
Tugny	485	G. 28 F. 25	10 s. mén., 1/2 v., 4 et 5 s. d'écol. Des sœurs de charité.
Trugny		34	60 liv. de commun., 10 s. mén., 1/2 v., 4 s. d'écol.

V. — *La Vallage.*

15 paroisses, 8 secours.
6,818 communiants.
877 écoliers.

Auboncourt	220	30	250 liv. en from. sur les mén., 3 set. from. et 3 orge fabriq.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Baalons	900	80	1 quarte ou 1 quart de quartel de from. et autant d'orge mén.
Joncal		40	Moitié d'un quart. blé mén.
Coucy	250	H. 34	30 s. mén. et une terre de 6 quartels.
Le Chesnois	450	H. 60	250 liv.
Faux	200	30	Payé par les habitants des deux localités.
Lucquy			
Saint-Loup-aux-Bois	300	18	1 demi-q. from. et autant d'orge mén., 2 set. from. dime. L'éloignement des hameaux empêche d'envoyer les enf. à l'école.
Mazerny	250	45	150 liv.
Agnicourt	150	30	120 liv.
Novy	400	H. 60	Convention.
Omont	300	30	16 s. mén. ; le prieur de Saint-Gobert a donné 3 set. from. et 3 d'orge sur une ferme de l'abbaye d'Elan. La pauvreté des parents et la position désavantageuse du village empêchent la fréquentation des classes.
Pargny	205	30	250 liv. Les pauvres sont reçus gratuitement.
Doux	135	20	
Sauces-aux-Bois	431	100	15 s. mén., 1/2 v. Il n'y a qu'une école pour les deux localités.
Vieille-Ville	85		
Sorcy	412	40	3 set. from. et 3 d'orge dime, 45 liv. fab. et 20 s. mén.
Vaux-Montreuil	400	60	15 s. mén. 1/2 v.
Puiseux	200	25	1 demi-q. blé et autant orge mén.
Vieil-Saint-Remy	810	80	10 s. mén., 5 s. d'écol. estimé 300 liv. Il y a deux m. ; dans les hameaux il y en a plusieurs autres : j'ignore ce qu'on leur donne.
Fachaux	160		
Villers-le-Tourneur	400	35	30 s. mén.
Neuvizy	160	20	30 s. mén., 1/2 v.

Digitized by Google

VI. — *Attigny.*

19 paroisses, 7 secours.
5,908 communiants.
1,277 écoliers.

Alland'huy	340	40	5 set. from. dîme; 1 pistole fabriq., 1 q. from. labour., 12 s. man. 1/2 v. 60 liv. des écolages.
Amagne	450	100	4 set. from.; 4 d'av. et 65 liv. fabriq., 10 s. mén. et 4 set. from. labour. La fabriq. et la commun. fournissent l'école et le logement du m.
Attigny	612	H. 100 E. 55	121 liv. fabriq., 15 liv. commun., 40 liv. préciput, 112 liv. habit., 172 liv. écolages. 60 liv. casuel : 520 liv.
Bourcq	200	40	Convention ou 200 liv. environ.
Mars-sous-Bourcq	100	30	
Charbogne	373	60	Convention.
Chuffilly	100	24	Une seule école; 48 q. from. dîme, 1 q. from. labour., 15 s. mén., 1/2 v. et l'eau bénite.
Méry	86		
Coulommé-les-Attigny	190	*20*	Il a très-peu de chose.
Ecordal	135	H. 50	16 s. mén., 1/2 v. — Une fille sans institution tient les garçons et les filles peu nombreux.
Grivy	250	45	Convention. Ecole à paroisse; les mauvais chemins empêchent les enf. des maisons éloignées de se rendre à l'école.
Chardeny	130		
Montmarin	9	H. 70	3 set. from. et 3 av. dîme, demi-q. from. mén., écolages et casuel 100 liv., 50 liv. de l'église de Montmarin, le tout estimé 400 liv. Au printemps les trois quarts des enf. gardent les bestiaux.
Givry	58		
Fleury	68		
Rilly-aux-Oies	200	*40*	Payé par les bourgeois, 75 liv. d'appointem. et 15 liv. casuel.
Saint-Lambert	392	90	15 s. mén., 3 set. from. et 3 av. dîme, 1 q. blé labour.
Mont-de-Jeux	90		
Ste-Marie-s.-Bourcq	120	*15*	2 q. from. labour., 1 q. manouv.
Téline	125	15	Idem. Le curé se plaint beaucoup du mélange des sexes.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Sainte-Vaubourg.....	120	*20*	
Tourcelles.....	150	15	1 q. mét. et 14 s. mén. Il devrait y avoir 30 écs., le curé perd son temps à exhorter ses paroissiens à envoyer leurs enf. à l'école.
Sauces-Champenoises. .	400	H. 60 E. 30	1 q. grains de chacun des 80 labour. et 18 s. des autres paroissiens ; 3 et 4 d'écolage.
Vaux-Champagne	250	H. 50	250 liv. Au mois de mars beaucoup quittent l'école.
Vouziers.....	700	178	17 s. mén., 14 s. 6 den. v. ; école à fabrique. Pendant 4 mois il y eut une maîtresse payée par le regain de plusieurs prés.
Condé.....	160	*20*	
Vrizy.....	400	120	1 set. blé et 1 set. avoine depuis quelque temps : 18 s. 10 den. mén.

VII. — *Le Chesne.*

17 paroisses. 10 secours.
7,454 communiants.
1,520 écoliers.

Chagny.....	355	H. 90	1 quarte de from. et 1 d'orge, 5 s. mén. 1/2 v. Ecole léguée par un ancien curé, beaucoup trop petite.
Marquigny.....	126	55	Demi-q. from. et 10 s. mén.
Chestres.....	240	75	Convention.
Falaise.....	330	60	
Le Chesne.....	750	G. 70 F. 70	12 s. mén., estimés 300 liv. Il y a une msse fondée de 170 liv., logée et meublée. Depuis le carême jusqu'à la moisson le nombre des écs va en diminuant. — 1785, filles de l'Ouvroir de Sedan.
Buiron.....	50		Pas d'école.

Digitized by Google

Les Alleux	200	35	150 liv.
Montgon	150	35	150 liv.
Lametz	210	30	1 demi-q. grains et 10 s. mén.
Landèves	105	25	Le prieur contribue à l'enseignement, ce qui permet de trouver un m.
Toges	180	35	Convention : pauvres parents.
La Croix-aux-Bois	200	40	1 demi-q. grains et 10 s. mén.
Longwé	190	40	Idem.
Louvergny	212	30	1 demi-q. blé mén., 1/2 v.
Guincourt	200	40	Convention.
Neuville-lès-Attigny	360	H. 90 E. 55	30 s. mén., 4 et 6 d'écol. 6 mois d'école.
Day	60		2 liv. mén. et la localité est souvent sans maitre.
Sauville	450	90	Cent liv. sur les habitants.
Quatre-Champs	260	65	200 liv. Un habitant âgé de 110 jouit encore du plein usage de ses facultés.
Suzanne	300	75	9 set. from. et 5 sols bourg.
Teron	370	H. 100	24 s. mén., 1/2 v., équivant à 400 liv. Plus d'école après Pâques.
Tourteron	530	100	3 set. from. et 3 d'orge dime, 18 s. mén., 5 s. de chaque mén. de la Sabotterie.
Sabotterie		40	30 s. par maison : il est des enf. qui ne peuvent aller à l'école, faute de pain et d'argent.
Vandy	500	H. 40	18 s. mén. et 12 s. veuves, une ou deux pièces de vin suivant l'année ; 4 et 5 s. d'écol., en tout 400 liv.
Balais	166	H. 30 E. 15	1 demi-q. seig. mén. 1/2 v.
Voncq	700	180	Il y a un sous-m. et la femme du m. l'aide encore.
Semuid	260	60	25 liv. fondées par une famille pour l'inst. gratuite de 12 pauvres.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
			VIII. — *Bétheniville.*
			25 paroisses et 5 secours.
			9,768 communiants.
			1,954 écoliers.
Aubérive	375	80	20 s. mén., 1/2 v.. 3 et 5 s. écol. Les enf. vont à l'école à 5 ans.
Bétheniville	260	40	1 q. seig. et 5 s. mén.
Contreuve	180	30	1 q. from. comble labour., 1 q. mét. manouvr.
Cheppe	34	10	Point de maître.
Cauroy-lès-Machault	150	40	Payé par les paroissiens.
Hauviné	300	H. 45	2 q. seig. mén. 1/2. Point d'école en été.
Saint-Clément	200	*30*	
Junchery	280	H. 55	Rien de fixe.
Leffincourt	180	40	2 q. mét. et 6 s. mén., 1/2 v.
Liry	330	34	25 liv. dîme, 15 s. mén. 1/2.
Dontrien	200	*30*	
St-Martin-l'Heureux	117	30	Convention.
Machault	330	100	Payé en grains par hab. Au mois d'oct. dernier, Pierre Bénomont a fondé 150 liv. pour une msse, sœur âgée de 22 ans de la *Doctrine de Châlons.*
Mont-Saint-Remi	65	25	Payé en grains.
Mont-Saint-Martin	250	*40*	Parents négligents.
Sugny	150	*25*	
Moronvillers	105	*20*	Le m. reste à peine à un an : actuellement point.
Vaudesincourt	75	H. 30	Marlage et écolages.

Digitized by Google

Pauvres	120		
Dricourt	60	30	160 liv. en tout.
Semide et Orfeuil	337	80	1 q. grains labour., 1/2 v.
Souain	500	G. 55 F. 55	Le m. et la msse sont payés sur la dîme.
Sommepy	750	190	Il y a un m. pour les garçons et un autre pour les filles : revenu 300 liv.
Suippes	1.450	G. 110 F. 190	Le m. est payé par les écolages. Deux sœurs Enf.-Jés. fondées. Un ancien maître d'éc. a laissé un fonds de terre à ses successeurs, pour inst. gratuitem. 6 garçons. Ecole des garçons à commun. Pour les filles, il y a deux grandes salles près du cimetière; la misère des temps empêche moitié des enf. d'aller en classe. Le nombre des comm. est quelques fois de 16 à 1,700 à cause de la manufacture des draps.
Somme-Suippes	400	H. 50 E. 100	40 écus. Les classes se tiennent durant sept mois.
Saint-Pierre-à-Arne	100	H. 15	2 set. seigle et 2 av. sur dîme.
Saint-Etienne-à-Arne	470	H. 100	1 q. seigle labour. et 10 s. manouv. La misère fait qu'il y a beaucoup moins d'écs le reste de l'année.
Saint-Souplet	300	G. 30 F. 40	250 liv. payées par habit. Deux sœurs fondées : 25 garçons instruits gratuitement par fondation.
Sainte-Marie-à-Py	375	H. 100 E. 55	20 s. mén., 1/2 v. Il y a beaucoup d'ignorance, surtout parmi les filles. De mai à octobre école fermée.
St-Hilaire-le-Grand	460	95	Convention. Aux commun. il faut ajouter 30 jeunes gens, que le curé prépare à la 1re communion.
St-Hilaire-le-Petit	400	40	Payé en grains par les hab. ; 5 s. d'écolage.
Ville-s.-Retourne	130		
Bignicourt	100	30	Convention : il y eut autrefois deux maîtres; il n'y en a plus qu'un pour les deux localités.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
			IX. — *La Vesle.* 24 paroisses et 5 secours. 8,305 communiants. 2,128 écoliers.
Baconnes	170		
Beaumont	160	50	120 liv. en grains et argent.
Courmelois	79	40	150 liv. fixes, 50 liv. de casuel et logement fourni par commun. Le m. n'est pas marié. (Cette observation peut n'être pas déplacée.) En 1775, le secours avait un m., qui touchait un fixe de 142 liv. avec 15 enf.
Beine	480	H. 100 E. 50	1 q. seigle labour., 20 s. manouv., ce qui vaut 250 liv.; 100 liv. comme clerc-chantre. L'école est due à la générosité d'un négociant de Reims, enf. du pays. Le m., dont l'élection est fort tumultueuse, s'engage à 9 mois d'école, soir et matin. Il ne faut qu'une 1re comm. pour porter le nombre des comm. à 510 ou 20.
Nauroy	120	30	200 liv.
Bouilly	230	H. 80	1 boisseau seigle par cheval.
Champfleury	122	H. 30	Local fixe. Après Pâques plus d'école.
Chigny	400	80	13 s. habit.
Cormontreuil	340	H. 80 E. 40	30 s. mén. 1/2 v., 4 et 6 s. d'écol.; quête de sarments et de vin, qui est peu de chose; logé par commun.
Grand-Mourmelon	220	H. 60	1 boiss. seig. mén., une gerbe seigle labour. Au mois de mars les classes finissent.
Livry	91	50	224 liv.

Digitized by Google

Louvercy	110	40	2 boiss. seig. et 25 s. mén.
Petit-Mourmelon	140	65	Idem.
Mailly	300	100	30 s. mén.
Ludes	450	H. 150	14 s. mén.
Prosne	350	50	1 q. seig. labour., 20 s. manouv.
Prunay	260	*30*	Payé par habitant.
Rilly-la-Montagne	500	H. 150 E. 35	15 s. mén. ; 4, 5 et 6 s. écol. ; m. logé par commun., qui possède une grande et belle école.
Septsaulx	180	40	150 liv. et 30 de casuel.
Les Petites-Loges	90	28	40 écus et 20 liv. de casuel.
Sillery	250	H. 40	30 s. habit. ; école à commun. M. l'abbé Dujard a laissé 60 liv. de fondation pour inst. gratuitem. les pauvres choisis de concert par le curé, le syndic et les marguilliers. Cette fondation, primitivement de 120 liv., a été reduite par les seigneurs, sur les biens des quels elle est assise.
Puisieulx	150	35	50 s. habit., les écolages et le casuel.
Taissy	253	75	250 liv.
Thuizy	140	40	1 q. seigle et 36 s. mén., 1 q. seig. et 18 s. veuves. ou 50 écus.
Verzenay	800	250	17 s. mén., quête de vin à condition de tenir l'école l'été comme l'hiver.
Verzy	750	275	15 s. mén. Le local est trop petit.
Wez	160	H. 40	Point de classe en été.
Villers-Marmery	500	H. 80 E. 40	Fixe 150 liv.
Villers-Allerand	500	80	L'école est fondée par Mme d'Estampes par 100 liv. Les habit. envoient au m., chaque semaine, la valeur de 3 sous en bois et autres choses. Il reçoit encore 16 s. mén. pour l'horloge et l'eau bénite ; il est logé gratuitement.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
			X. — *Epernay.*
			33 paroisses, 6 secours.
			13,841 communiants.
			3,555 écoliers.
Aigny	200	80	Logé et payé par habitants.
Ambonnay	230	90	
Isse	200	80	Les deux m. payés par les paroissiens.
Athis	440	120	2 ou 3 fauchées et 20 boisseaux seig. sur dîme, moitié de l'eau bénite qui consiste en un morceau de pain raisonnable ou l'équivalent, soit en grains, soit en argent, ce qui vaut 150 liv. : l'autre moitié est au curé. Ecole fixe ; l'élection du m. se fait toujours avec trop de cabales.
Cherville	60		
Ay	2.000	*600*	Il y a 2 m. payés par les écolages de 4 et 5 s., 50 écus de casuel et une dîme de gerbes et de vin. — 2 sœurs de l'Enf.-Jésus fondées. — Régence.
Bisseuil	500	H. 130 E. 15	10 s. mén. et 10 s. d'eau bénite.
Bouzy	125	30	Un boisseau seigle par hab.
Chouilly	650	H. 200	
Condé-s.-Marne	315	H. 100	1 q. seigle labour., 17 s. manouv.
Cramant	200	30	Payé par habitants.
Cumières	600	G. 75 F. 75	5 s. mén. et 5 s. d'écolage. En 1741, un particulier a fondé sur biens-fonds cent liv. et a légué une maison pour l'entretien et le logement d'une msse. La maison est à la charge des habit. La msse reçoit pourtant des écolages.
Cuys	300	40	12 s. mén. et le morceau de pain de l'eau bénite : 4 mois d'école.

Digitized by Google

Avenay	895	H. 200 E. 70	5 à 600 liv. et logement. — Régence. — Ecole de filles gratuite.
Dizy	120	12	84 liv. sur communauté.
Champillon	80	*15*	50 frs et le local fixe.
Epernay	2.500	750	Deux m. payés par les écolages. — Religieuses Ursulines.
Fontaines-l.-Epernay	60	14	80 liv. Ecole pendant 2 ou 3 mois.
Germaine	60	20	25 s. ménage.
Grandes-Loges	94	30	120 liv. en grains et argent.
Hautvillers	600	80	Payé par les paroissiens.
Les Istres	45	30	3 liv. 10 s. ou 2 boiss. seig. mén. Un seul m. pour les deux.
Bury	45		
Louvois	250	H. G. 28 F. 28	40 s. mén. — Sœurs de Saint-Lazare.
Mardeuil	225	H. 50	50 s. mén. et une quête de vin. Les classes ouvertes toute l'année, excepté le temps des moissons et des vendanges.
Mareuil	400	G. 30 F. 45	400 liv., le curé cédant son droit d'eau bénite, et 1 boisseau grains des labour. — 2 sœurs de l'Enf.-Jésus.
Mutigny	54	10	100 liv. Le m. tient les enf. de la vendange à Pâques, 2 heures le matin et 2 heures le soir.
Oiry	140	50	200 liv.
Plivot	300	G. 25 F. 30	De 3 à 400 liv. Il y a une msse fondée : les deux écoles à commun.
Trépailles	320	H. 70	Convention : 3 à 4 mois d'école.
Tour-s.-Marne	500	*100*	4 et 6 s. d'écolage.
Saint-Imoges	110	*20*	Il n'y a pas de fixe ; m. payé par l'eau bénite.
Tauxières	100	*20*	25 boiss. blé et 24 s. mén.
Mutry	23	30	Idem et 10 boisseaux blé sur dîme.
Vaudemanche	170	50	Payé par les paroissiens.
Le Grand-Billy	30		Point de m. d'école.
Ville-en-Selve	145	20	30 liv. habit. et 1 q. blé mén.
Vraux	300	60	1 boiss. seig. labour., 10 s. manouv, et 5 set. grains dîme.

Digitized by Google

PAROISSES ET SECOURS	COMMUNIANTS	ECOLIERS	PARTICULARITÉS
Murvaux..... ...	400	H. 100	4 à 500 liv., la convention est pour l'année, au terme de laquelle le m. peut être renvoyé. — En 1689, chacune de ces paroisses avait un maître. — Nous avons trouvé le dossier de ces localités dans le carton d'Epernay, bien qu'elles fussent du doyenné de Dun-sur-Meuse.
Ation			

Abréviations employées dans cette statistique scolaire.

av. — avoine.
boiss. — boisseau.
commun. — communauté.
den. — denier.
éc. — école.
écs. — écoliers.
écolag. — écolages.
enf. — enfant.
Enf.-Jés. — Enfant-Jésus.
E. — été.
H. — hiver.
F. — filles.
G. — garçons.
P. N. — parents négligents.
liv. — livres.
m. — maître d'école.
msse. — maîtresse d'école.
mén. — par ménage.
habit. — par habitant.
bourg. — bourgeois.
mét. — méteil.
from. — froment.
seig. — seigle.
sét. — setier.
q. ou quart. — quartel.
fab. — fabrique.
s. — sou.
1/2 v. — moitié des veuves ou demi-ménages.
Ordinairement, il faut suppléer l'article, ou le verbe, ou la conjonction, ou la préposition, et quelquefois plusieurs de ces mots.

Exemple : Tramery, 1 q. mét. et 12 s. mén., 1/2 v.
Lisez : Le maître reçoit un quartel de méteil par ménage plein et moitié ou un demi-quartel par veuve ou demi-ménage, plus 12 sous de chaque ménage et 6 sous des demi-ménages.
Autre exemple : Fismes, H. G. F. 200 } 12 s. mén., 100 écs chez le m. et 100 chez les *Magneuses* en hiv., et 50
E. G. F. 100 } dans chaque école en été.
Lisez : En hiver, il y a deux cents écoliers, tant garçons que filles. — En été, il y a cent écoliers, tant garçons que filles : le gage du maître est de 12 sous par ménage : 100 écoliers chez le maître et 100 chez les *Magneuses* en hiver.

Digitized by Google

XII.

Résumé, Conclusion.

STATISTIQUE ET ORGANISATION SCOLAIRE.

Erudi filium tuum, et refrigerabit te et dabit delicias animæ tuæ.
Prov., c. 29. v. 17.

Eleves bien votre fils, il vous consolera et fera les délices de votre âme.
Prov., c. 29, v. 17.

1. But de l'éducation ; l'instruction religieuse et morale.— 2. Instruction matérielle, lecture, écriture, calcul, chant, civilité. — 3. Enseignement de famille ; suffisance et profonde sagesse de l'instruction primaire ancienne. — 4. Dangers d'une instruction non proportionnée à la condition sociale des individus. — 5. Liberté d'enseignement. — 6. Gratuité. — 7. L'instruction des enfants est une charge des parents ; traitement des maîtres. — 8. Obligation de l'instruction envisagée au point de vue des maîtres, des parents, de l'instruction elle-même et de telle ou telle école. — 9. Recrutement des maîtres : mode de leur élection, leur position sociale. — 10. Moyens employés pour assurer la fréquentation des classes : niveau de l'enseignement. — 11. Population des écoles anciennes et modernes. — 12. Diverses sortes d'école ; livres classiques en usage ; installation matérielle. — 13. Les pratiques pédagogiques ; perfection à laquelle l'enseignement serait parvenu sans les désastres de la Révolution. — 14. L'œuvre de l'enseignement est un édifice toujours inachevé et auquel concourent toutes les générations humaines ; ce que devint le régime nouveau. Conclusion.

1. Nulle part et en aucun temps, il n'était venu en la pensée de qui que ce soit de contester à l'éducation le premier rang dans la formation morale de l'enfant. Aux yeux de tous, la grande œuvre de l'enseignement humain avait pour premier but d'élever des hommes honnêtes et vertueux ; meubler l'esprit des enfants de connaissances diverses ne vint jamais qu'en second lieu.

Digitized by Google

Nous n'avons pas ici à faire ressortir la sagesse et l'importance de ces vues, nous devons seulement indiquer rapidement la manière de les appliquer.

La religion étant l'unique source de la vertu, l'éducation comprit toujours les pratiques religieuses et le catéchisme.

Les pratiques religieuses renfermaient la récitation des prières du matin, du soir, d'avant et d'après les repas, de l'*Angelus* trois fois le jour, des commandements de Dieu et de l'Eglise et des actes des vertus théologales, et enfin l'assistance à la messe. L'explication de ces formules donnait l'occasion d'apprendre l'histoire du monde, l'origine et la fin de l'homme, ses rapports avec Dieu et ses semblables, l'abrégé de tout ce qu'il doit faire ou éviter.

Ce que les prières renferment en germe, la lettre du catéchisme venait le développer à grands traits, tout en laissant au maître le soin de mettre en évidence les points demeurés dans l'ombre. Ces notions générales et particulières sont destinées à aider l'homme, doué d'un esprit droit, à résoudre tous les cas ordinaires de morale qui pourront se présenter dans le cours de sa vie. Qu'il demeure illettré ou qu'il devienne savant, ces idées sont appelées à influer sur son caractère et sa conduite; de là, l'indispensable nécessité de la science du catéchisme et la large part faite à l'enseignement chrétien.

2. Mais nous acquérons ces connaissances par l'enseignement oral ou écrit, et nous exprimons nos idées par des procédés mécaniques, qui constituent spécialement l'instruction élémentaire. De là aussi

Digitized by Google

la nécessité secondaire de cette dernière science que nous qualifierons d'*utilitaire*, pour nous servir d'une expression moderne. Cet enseignement matériel embrassa toujours la lecture, l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe et le chant. La lecture portait sur la connaissance des lettres ordinaires ou gothiques, acquise dans les manuscrits et les imprimés; sur l'art de les épeler, de les assembler et de les lire couramment, sur le latin pour les offices de l'Eglise.

L'écriture comprenait non-seulement la formation graduée des lettres, depuis le simple bâton jusqu'à la science de tracer toutes les phrases d'une dictée courante, mais encore des notions d'orthographe et de style. Les actes privés ou publics, les contrats, les pétitions, les rôles, les marchés et mémoires, etc..., qu'on retrouve en si grand nombre dans les archives de famille et de communauté, prouvent, par leur bonne rédaction, qu'on exerçait nos pères à exprimer clairement leurs pensées et à les consigner sur des papiers lisiblement écrits. Les splendides manuscrits conservés dans nos bibliothèques de Reims et de Charleville, montrent bien que, dans les institutions monastiques, on savait former des écrivains qui semblent inimitables.

Mais, en dehors des abbayes, il y avait dans les villes des maîtres, dont la spécialité était d'enseigner l'art difficile de l'écriture et de ses abréviations. Ces écrivains sont mentionnés dès la fin du XIII• siècle.

Dans les petites écoles on enseignait les quatre premières règles de l'arithmétique, ce qui s'appe-

Digitized by Google

lait *calculer* ou *jeter*, parce que le calcul se faisait par le *jet* de petits cailloux, c'est-à-dire en supputant au moyen de ces cailloux. Dans le dernier siècle, on ajoutait quelques brèves notions d'arpentage et de géographie; le tout était complété par l'histoire sainte apprise dans les leçons de catéchisme.

Comme autrefois, tout le monde se faisait un honneur de mêler sa voix à celles des autres dans la célébration des offices, les maîtres se faisaient une gloire d'enseigner le plain-chant et de garnir le lutrin de l'église de nombreux et bons chantres.

La religion chrétienne, qui recommande à tous de se prévenir mutuellement par des marques de respect, n'a jamais pu manquer d'enseigner la civilité aux enfants. Aussi la nation française a-t-elle toujours été le peuple le plus courtois dans son langage et le plus chevaleresque dans ses actes. La modestie, la pudeur, la douceur, le respect et la délicatesse sont les qualités essentielles de la société française. Dès la découverte de l'imprimerie, on publia des traités de cette aimable civilité, qui rend faciles les rapports des hommes entre eux, quand du moins le vice ne la prend pas pour livrée et ne la fait pas dégénérer en simples formalités.

3. Cet enseignement des maîtres se trouvait corroboré par celui que l'enfant recevait d'une manière continue et pratique sous le toit paternel. Si autrefois il n'existait pas de bibliothèques communales à la mode d'aujourd'hui, on se tromperait en croyant que les livres propres à entretenir les connaissances élémentaires de l'école étaient introuvables. Il n'existait guère de familles qui ne fussent

Digitized by Google

pourvues de la *Bible*, d'une *Vie de Saints*, ou de tout autre livre semblable. C'était dans ces *in-folio* que le chef de la famille lisait ou faisait lire chaque soir quelques pages édifiantes qu'il commentait ensuite au grand profit de tous.

Tout homme de bonne foi avouera que tout cela suffisait bien au peuple, qui possédait le fondement de toutes les vertus, le catéchisme, l'art de vivre en société, la civilité chrétienne, et la clef de toutes les connaissances, par la lecture, l'écriture et le calcul. L'instruction était dispensée à chacun avec une souveraine sagesse ; l'église se contentait d'assurer aux habitants des campagnes la connaissance des choses essentielles et indispensables au développement suffisant des facultés intellectuelles, à la compréhension des vérités de la foi et aux diverses professions industrielles et agricoles. Les chefs-d'œuvre que chaque apprenti était obligé de présenter pour être reçu dans la corporation de son métier, le degré de perfection auquel l'agriculture était parvenue au XIIIe siècle et les monuments gigantesques de l'art exécutés par des masses d'ouvriers, prouvent surabondamment que l'intelligence du simple peuple était magnifiquement exercée dans les temps les plus durement qualifiés. Il suffit d'ouvrir le premier ouvrage venu d'un saint quelconque, ou même seulement de lire sa vie pour acquérir la certitude que la nation qui avait produit un tel fruit n'était ni barbare, ni livrée à la superstition, ni enveloppée des ténèbres de l'ignorance. Cueille-t-on du raisin sur les broussailles? Quand un enfant du peuple montrait des dispositions et un goût marqués pour l'étude et la science,

Digitized by Google

l'Eglise savait le distinguer entre tous, lui prodiguer ses soins et le faire monter sur le chandelier.

4. Pour le commun de ses enfants, l'Eglise pressentait l'écueil contre lequel une éducation trop relevée serait venue les faire échouer ; elle avait le talent particulier de proportionner leur instruction au but de leur carrière. Elle n'éveillait pas les idées ambitieuses ordinaires aux demi-savants, chez ceux qui recevaient sa direction ; en leur inspirant l'amour du travail, du sol natal et de la profession paternelle, elle les laissait se mouvoir dans leur sphère naturelle. De bons laboureurs et d'excellents ouvriers ne valaient-ils pas bien des déclassés, des mécontents et des révolutionnaires ? La simplicité éclairée n'offre-t-elle pas autant d'avantages que les cupides jalousies du demi-savoir ? On ne songeait donc guère à farcir l'esprit des enfants d'une multitude de notions que nous n'appellerons pas seulement inutiles, mais nuisibles, parce qu'elles font perdre aux enfants un temps précieux, qu'elles ne s'acquièrent qu'au détriment de la solidité des connaissances nécessaires, qu'elles inspirent l'éloignement de la vie rurale, le désir de venir dans les villes et le dégoût des occupations sérieuses.

Cette merveilleuse intelligence des conditions sociales et de la direction de l'éducation qu'on devait y approprier, faisait surtout sentir ses bienfaits dans l'éducation des femmes. En les élevant, l'Eglise se préoccupait d'avoir des jeunes filles chastes, des épouses fidèles, d'habiles ménagères et de bonnes mères de famille : la pureté des mœurs antiques et la rareté des naissances illégitimes

Digitized by Google

prouvent jusqu'à quel point elle avait réussi[1]. L'immoralité ne provient nullement du défaut d'instruction, mais bien de l'absence d'une bonne éducation et de la foi religieuse, ainsi que de la liberté du mal.

L'Eglise était donc pénétrée du plus pur amour du peuple dans la distribution de l'enseignement qu'elle lui donnait, et ceux qui l'accusent d'être l'ennemie des lumières, la calomnient d'une manière éhontée.

5. Précisément parce qu'elles étaient chrétiennes, les écoles étaient libres. « Là, disait saint Jérôme, où souffle l'esprit de Dieu, là aussi règne la liberté. » Tout homme, dans lequel l'Eglise avait reconnu l'orthodoxie de la doctrine, la capacité pédagogique et les bonnes œuvres pouvaient enseigner sous sa surveillance. Bien plus, chaque maître était abandonné à son génie propre et libre d'employer les procédés qu'il jugeait les plus expédients. Chaque université demeurait indépendante, avait ses statuts propres, s'administrait elle-même, possédait ses immeubles, bâtiments ou biens-fonds, choisissait tout son personnel enseignant ou administrant, conservait ses traditions et son esprit, suivait ses méthodes, dressait des programmes, en

[1] Ce que nous disons dans ce paragraphe démontre que les anciennes dénominations de *maître*, *maîtresse d'école*, *régent*, empruntées à l'évangile, dans lequel la *Lumière* du monde ne s'appelle que *maître*, exprimaient une vérité. Depuis 1789, on a substitué à ces appellations d'*école*, de *régence*, de *maîtres*, les noms pompeux d'*institution*, d'*instituteur*, d'*institutrice*, *lycée*..... Dieu sait ce qu'on y institue ! ! La révolution vise à l'effet des mots et non à la réalité des choses.

Digitized by Google

un mot jouissait d'une vie propre et d'une vraie autonomie. On sent combien cette liberté était profitable aux études, par la féconde émulation qu'elle excitait entre les divers établissements scolaires. Chacun était libre de choisir, pour ses enfants, le maître qui lui convenait : c'était, dans toute sa réalité, l'exercice d'un droit imprescriptible, la liberté de conscience et l'accomplissement d'un devoir que tout père de famille tient de la nature. Cependant si le monopole put être légitime, c'était entre les mains de l'Eglise, puisqu'elle avait sauvé du naufrage les sciences, les lettres et les arts. N'en avait-elle pas la possession légitime, et à quel autre pouvait appartenir le droit d'en disposer ?

6. Partout et toujours, l'école fut ouverte gratuitement aux pauvres, souvent aux riches. Tout ce que nous avons rapporté des écolâtreries, des fondations charitables, des sacrifices que les décimateurs et les fabriques s'imposaient, met ce principe dans toute sa lumière. Cette gratuité était réelle et non déguisée comme celle qu'on préconise de nos jours ; ni les enfants ni les parents ne payaient absolument rien, soit aux maîtres, soit à l'Etat.

Nous avons compté qu'à la fin du dernier siècle le diocèse comprenait environ 60 écoles gratuites spéciales aux filles, dont quinze étaient tenues par des maîtresses séculières ; vingt écoles gratuites spéciales aux garçons, dont dix étaient dirigées par les Frères et les autres par des maîtres laïques. A ces 80 écoles entièrement gratuites, il faut ajouter trente-neuf hôpitaux, qui recevaient et éle-

Digitized by Google

vaient des enfants des deux sexes, vingt-trois écoles possédant des fondations partielles pour quelques enfants pauvres, six asiles pour les petits enfants, cinquante-huit écoles mixtes dont les maîtres recevaient une part de dîme et trente qui jouissaient d'une allocation sur les fabriques. Environ cinquante paroisses possédaient des maisons d'école ; nous n'osons ranger dans cette catégorie celles qui sont désignées comme ayant leurs classes tenues dans un local fixe, bien que nous soyons porté à croire que ces maisons étaient des propriétés municipales. Enfin, rappelons, avec la reconnaissance qui lui est due, la généreuse initiative du duc de Rethel, qui donnait pour instruire gratuitement les indigents, quinze livres par école de garçons, lorsque le nombre des écoliers pauvres était de douze, et douze livres par école de filles, pourvu que le nombre des pauvres fût au nombre de neuf. La charité allait jusqu'à constituer des fondations pour des distributions de prix et l'entretien des bibliothèques.

L'enseignement secondaire et supérieur n'était pas moins bien partagé en dotations charitables et en bourses : ce que nous en avons dit le prouve suffisamment et nous avons la conviction profonde qu'on ne connaît pas tout ce que la charité a fait sous ce rapport. Nous avons compté plus de cent trente bourses fondées dans les divers établissements scolaires du diocèse, en 1789, et presque tous nos petits colléges donnaient l'instruction gratuitement. Que d'hommes éminents dans toutes les branches des connaissances humaines ont dû leur science, et, par conséquent, notre siècle a dû le

Digitized by Google

profit de leurs lumières à ces dons provoqués par l'Eglise ! Sans ces fondations qui leur ont permis de poursuivre leurs études, combien seraient morts dans l'obscurité, et que de progrès la science et les arts n'auraient pu faire !

Toutefois ces dotations en faveur de l'enseignement prouvent que toujours on le regarda comme une charge des parents, qui ne devaient en être exemptés que par la pauvreté et remplacés que par la charité. Jamais il ne vint à la pensée de qui que ce soit d'imposer cette charge à autrui ou même à la communauté. Dans le temps, où le numéraire était rare, les émoluments des maîtres consistèrent en redevances en nature, variables et décroissant selon la position sociale, des feux pleins aux demi-feux, des laboureurs aux manouvriers : c'est ce qu'on désignait sous le nom de *marlage (matricula)*. Cette rétribution était spécialement affectée au service de clerc-chantre ; à ce même titre, le maître recevait encore un casuel minime pour la présence aux baptêmes, mariages, enterrements et autres offices non paroissiaux. Assez souvent une subvention de la fabrique ou des décimateurs ajoutait à son revenu pour les soins de propreté donnés à l'église, pour la sonnerie et l'assistance aux offices de paroisse.

Les déclarations royales de 1698 et de 1724 voulaient que là où l'école n'était point fondée on imposât sur les habitants 150 liv. pour le maître et 100 liv. pour la maîtresse. Rien n'indique que cette prescription fut exécutée dans le diocèse d'une manière bien rigoureuse ; le traitement fixe du maître pour la tenue de l'école variait considérablement selon

Digitized by Google

les paroisses, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau statistique des écoles qui termine le chapitre précédent. L'honoraire mensuel payé par les enfants qui le pouvaient solder, variait de 3 à 8 sous généralement, selon les classes et les leçons du maître. Il faut ajouter à tout cela souvent le logement, la quête de sarments et de vin, le revenu de l'eau bénite portée à domicile, quelques terres à cultiver ou l'herbe de quelques prés à récolter. Il est à remarquer que, malgré le vœu de la loi de voir les classes tenues dans un local fixe et propriété paroissiale, rapproché de l'église, c'était cependant au maître à se pourvoir à ce sujet. Il semble que la tenue d'une école était envisagée comme une entreprise privée, sans doute parce qu'elle était à la charge des parents : on voit même des fabriques possédant des maisons d'école, les affermer aux maîtres moyennant une très-modique rétribution. Si les maîtres étaient assujettis à la taxe d'industrie, ils étaient exempts de la milice.

Toutes ces sources de revenu réunies, en nous donnant une idée des sacrifices que les populations appauvries du diocèse savaient s'imposer pour l'instruction de leurs enfants, prouvent aussi que la position des régents d'école était acceptable tout autant que de nos jours. Si on reporte son esprit à ces malheureux temps, on verra que le traitement des curés et même des professeurs de l'Université de Reims ne valait guère mieux et offrait les mêmes inconvénients de perception. Si dans les paroisses de faible population, la situation nous semble avoir été peu enviable, il faut nous rappeler que le maître pouvait l'améliorer par un travail accompli

Digitized by Google

en dehors du temps des classes. Leur pauvreté n'empêchait pas de les entourer de la considération publique, et celle-ci leur était assurée par la nature de leurs fonctions si relevées aux yeux de la foi et surtout par leur sorte de participation au ministère pastoral, dans les offices de l'église et l'administration des sacrements [1].

Nous n'avons compté que dix-sept petites communautés réunies à d'autres pour le service scolaire; mais en revanche de simples écarts possédaient des écoles et n'en ont plus aujourd'hui.

Répétons encore que dans les abbayes et chez une foule d'ecclésiastiques, de très-nombreux enfants recevaient gratuitement l'instruction élémentaire et secondaire. L'instruction était donc largement gratuite, sans qu'il en coûtât rien à l'Etat.

Les maîtres et maîtresses congréganistes faisaient vœu de pauvreté et pouvaient abaisser à sa plus simple expression le chiffre de leurs dépenses, parce qu'ils se contentent du strict nécessaire à la vie, n'ont pas de famille à pourvoir et ne font pas de l'enseignement une spéculation et un métier. Pour eux, l'instruction est une œuvre de dévouement, et rien ne pourra jamais atteindre le zèle, l'application et l'industrie que le désintéressement et l'héroïsme inspirent.

8. Quant à l'obligation de l'instruction, il est nécessaire d'établir soigneusement une distinction,

[1] Les traitements payés en nature présentaient l'avantage d'être en sens inverse des appointements pécuniaires, dont la valeur diminue comme le taux de l'argent. Beaucoup de maîtres se faisaient 3, 4 et 500 livres, quelquefois plus ; pour le temps, c'était une belle position.

Digitized by Google

selon qu'on appliquera cette obligation, soit aux maîtres, soit aux parents, soit à l'instruction elle-même, soit enfin à une sorte d'écoles désignées.

Pour ce qui regarde l'obligation d'instruire incombant à l'Eglise, l'histoire nous a démontré que cette grande institutrice du genre humain, loin de la décliner, n'a cessé de la proclamer et de la rappeler à ses ministres. Tous les monuments du passé déposent qu'elle a tout fait pour remplir son devoir et que personne ne l'a jamais rempli avec plus d'aptitude qu'elle. Qui a jamais pu lutter avec son savoir-faire et avec ses écoles? Aussi M. Cousin lui-même concluait-il un long article sur l'idonéïté des Frères et des Sœurs dans l'enseignement, par ces remarquables paroles : « Voilà des gens qui semblent faits tout exprès pour l'instruction primaire gratuite [1].

L'obligation pour les parents de pourvoir à l'instruction de leurs enfants, étant de droit naturel et divin, ne pouvait être oubliée par l'Eglise qui leur en a toujours fait un devoir de conscience. Toute sa législation et ses actes sont là pour en témoigner; c'est sous son inspiration que les princes, depuis Charlemagne jusqu'au dernier de nos rois, édictèrent sur ce point des prescriptions qui devenaient de plus en plus sévères, plus sévères que celles d'aujourd'hui et s'étendant à des enfants d'un âge bien plus avancé. Louis XIV alla jusqu'à enjoindre aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école et au catéchisme jusqu'à quatorze ans, sous peine d'amende et de poursuites devant les tribunaux (1698). Vers la même époque, le duc de

[1] *De l'Instruction publique en Hollande*, p. 143.

Digitized by Google

Rethel prescrivait à tous les syndics de ses domaines, « de dresser le rôle des enfants âgés de sept à quinze ans, et d'obliger les parents à payer les écolages de leurs enfants, qui n'iront pas à la classe, comme s'ils y étaient assidus. » C'était vraiment le meilleur mode d'intéresser les parents à l'instruction de leurs enfants et de les forcer de les envoyer à l'école. On a toujours remarqué que les enfants admis gratuitement étaient les moins exacts en classe. Par un secret penchant de la nature humaine, nous nous attachons aux choses qui nous coûtent et nous tenons à ne pas perdre l'argent que nous déboursons.

La gratuité de tant d'écoles, la fondation de tant de bourses et de tant de congrégations distribuant l'instruction gratuitement, l'établissement d'écoles prescrit dans toutes les paroisses de France et le minimum du traitement des maîtres fixé par la loi, ne démontrent-ils pas mieux qu'on ne saura jamais le dire, qu'on considéra toujours l'éducation comme obligatoire ? Si malgré, toutes ces précautions, l'enseignement était peu en honneur dans certaines localités, ce ne pouvait être que la conséquence de la pauvreté des habitants et, chose étonnante ! peut-être même de la multiplicité des écoles. En 1762, il y avait tant d'instituteurs libres, que l'Université de Bordeaux signalait le nombre *infini* de maîtres d'école et de maîtres de pension comme la cause de la *déchéance* des études[1] !

[1] *Revue des quest. hist.*, liv. citée, p. 128. — L'enfant a une éducaiion complète, c'est-a-dire religieuse et morale, plus encore que scientifique et technique, sans que personne au monde puisse le restreindre, l'obscurcir et le mutiler.

Digitized by Google

Bien que l'Eglise ne repoussât pas absolument le principe de l'instruction obligatoire, elle se contentait de faire appel à la foi et à l'amour des parents pour leurs enfants, afin de triompher de leur indifférence et de garnir les bancs de ses écoles. Elle leur faisait comprendre qu'ils devaient pourvoir à leur instruction religieuse dès leurs premières années, et qu'ils ne pourraient y réussir qu'en prenant soin de cultiver leur intelligence par le travail et l'étude. Ce langage suffisait à un peuple chrétien, qui écoutait et suivait la voix de la foi ; ses enfants accouraient d'autant plus empressés et plus nombreux, qu'ils étaient amenés à l'école, non par la force, mais par une conviction et une persuasion profondes. Les mesures matérielles ne dénotent que la décadence et une grande impuissance.

Mais ce que l'Eglise a toujours repoussé, c'est l'*école obligatoire*, dans laquelle seraient imposés, d'une manière obligatoire et forcée, tel maître, telles matières et tels compagnons de classes. Elle refuse absolument qu'on vienne, au nom de la loi et sous des peines graves, imposer à ses enfants des écoles tout au plus *neutres*, c'est-à-dire dans lesquelles on n'enseignerait pas la religion, quand elles ne seraient pas athées et matérialistes. Dans ces écoles, où on n'enseignerait que les arts utiles à la vie, que deviendrait la liberté de l'enfant livré sans défense au péril des mauvaises doctrines et des exemples pervers? Là où il n'y aurait qu'une école, ne serait-ce pas la tyrannie trônant sur les consciences au nom de la liberté et de la bienveillance? L'Eglise ne se laisse pas prendre ni tromper par le beau langage de nos prôneurs du libéralisme

Digitized by Google

et du progrès des lumières. Elle sait que l'instruction primaire n'est autre chose que la formation de l'âme et non-seulement la connaissance superficielle des éléments des lettres. Et ici, qu'on n'allègue pas l'exemple des pays protestants : chez eux l'école est obligatoire, mais la religion est inscrite en tête du programme. C'est donc avec une haute intelligence du bien des âmes que l'Eglise n'a cessé de réclamer pour elle et ses enfants, la liberté d'enseignement à tous ses degrés, et c'est avec bonheur que nous venons de saluer le succès de ses persévérants efforts. L'impiété lui dispute l'enfance pour la mener à ses fins le plus tôt possible par une doctrine et une morale corrompues. Mais c'est précisément la mission de l'Eglise de sauvegarder les intelligences et les cœurs des jeunes générations ; elle y sera fidèle jusqu'à l'effusion du sang. Elle laissait à tous la liberté d'enseigner, à la condition qu'on n'enseignerait que le vrai et le bon. « Qu'on nous donne, » disait naguère une des plus illustres intelligences du catholicisme, « qu'on « nous donne des maîtres qui n'enseignent ni le « matérialisme, ni le scepticisme, et qui ne trai- « tent jamais nos dogmes de visions, nos miracles « d'impostures, nos premiers témoins de fanatiques, « et nous applaudirons au *statu quo*..... Les évê- « ques n'ont pas la prétention de *cléricaliser* la « France, mais d'empêcher qu'on ne la déchristia- « nise [1]. » Concluons donc que l'instruction est un bien excellent et très-désirable, mais pourtant un simple instrument destiné à perfectionner les facul-

[1] Discours de S. Em. le cardin. Donnet, arch. de Bordeaux, cité dans *Le Monde* du 12 sept. 1875.

Digitized by Google

tés de l'âme sans nous apporter aucune dignité essentielle. Bien plus, si on ne devait s'en servir que pour infiltrer dans l'âme les poisons les plus subtils, elle nous enlèverait ce que nous donne la nature, la rectitude de jugement et la simplicité de cœur.

L'éducation donnée par l'Eglise est donc en contradiction complète avec celle qu'on prêche aujourd'hui, l'éducation laïque, c'est-à-dire non-seulement donnée par des maîtres laïques, mais donnée sans aucune notion ni de Dieu ni de religion. S'il ne s'agissait que des maîtres, les Frères, les Filles de la Providence et de l'Ouvroir à Sedan, les Filles dites Magneuses de Reims, les maîtres et maîtresses des écoles rurales étaient laïques. Mais pour ceux qui se font honneur de vivre sans Dieu, ce n'est pas assez, il faut des maîtres qui ne croient pas en Dieu, qui n'en parlent pas du tout aux enfants et qui réalisent le monstrueux phénomène inconnu même des païens, la liberté d'enseigner tout, excepté le bien ! !

9. Nous avons vu que primitivement les maîtres d'école se formaient dans une école spéciale pour le recrutement des clercs ruraux. Ce mode dura des siècles ; mais les malheurs des temps vinrent ruiner les plus sages institutions. Au XVIIe siècle, il n'existait plus d'établissements destinés à préparer les maîtres à leur fonction, et pour la remplir on prenait le premier venu. Un état de choses si déplorable excitait partout les plaintes les plus vives et donna naissance d'abord aux congrégations religieuses de filles, puis à celles des hommes ou religieux qui se dévouèrent à l'enseignement. Tantôt

Digitized by Google

c'était un villageois un peu plus lettré que les autres ou un enfant que le curé avait dressé et soigné plus que les autres et dans le but de s'en faire un auxiliaire ; tantôt c'était un jeune homme qui avait étudié, soit dans une abbaye, soit à l'école épiscopale pour entrer dans l'état ou religieux ou ecclésiastique, mais qui n'y était pas entré.

Quand une école était sans titulaire, la vacance et le concours étaient annoncés au prône, et les candidat se présentaient au plaid général de la paroisse. Leur savoir faisait l'objet de l'examen de la communauté, qui traitait avec celui sur lequel tombait son élection. Malheureusement, ce mode donnait lieu, dans certaines localités, à beaucoup de cabales et de divisions. Quand l'école était fondée, le fondateur ou la personne désignée par lui avait la présentation du maître ; l'institution devait se faire par l'écolâtre diocésain, délégué de l'archevêque [1].

[1] Voici des modèles de ces anciens traités et brevets de capacité :

« Ce jourd'huy 27 May 1742,

« Nous, soussignez, habitans de la paroisse du Châtelet, étant assemblez au lieu ordinaire pour délibérer les affaires de ladite communautez reconnaissons par ces présentes avoir réengagé le nommé Jean Robert, demeurant dans notre susdite paroisse depuis dix ans, pour faire les fonctions de cler et de maitre d'école ainsy qu'il a fait pendant les dites années. Au moyen de quoy nous nous engageons de luy donner et payer, par chaque ménage, deux quartels de seigle au comble, mesure de Mazarin, et quatorze sous d'argent ; quatre sous pour les enfants, qui ne pourront pas encore écrire, cinq sous pour les écrivains et six sous pour ceux qui voudront apprendre à jetter, les congez des jeudis compris dedans ; et c'est pour chacun mois qui sera payé tous les mois. Le grain et l'argent pour le marlage sera payé de six mois en six mois à commencer à la Saint-

Digitized by Google

Dans le dernier siècle, le traité des habitants et du maître semble avoir requis l'approbation de l'intendant de la province pour être valable. Ordinairement le maître était fort longtemps en exercice dans la même paroisse; il semble inamovible comme le curé son supérieur; on rencontre

Jean-Baptiste prochain, aux charges par ledit Jean Robert de bien remplir ses devoirs dans sa profession de cler et de maitre d'école, faire les charges à quoy il est obligé d'avoir soin de bien ballier l'église lorsqu'il en sera nécessaire, bien instruire les enfants, leur donner bonne exemple, d'avoir soin de faire le catéchisme, tous les dimanches, aux enfants, chez luy, qui seront averty par le son de la cloche, scavoir depuis la Saint-Remy jusqu'à Pâques autant que sa santé lui permettra.

« Pourquoy, nous, habitans, avons fait et dressé le présent pour servir et valloir au dit Robert à telle fin que de raison, le tout sous le bon plaisir de M. Rousseau, notre Curé, qui agréra, si il lui plait, le présent fait le jour, mois et an, que cy-dessus et avons signez.

Suivent douze signatures très-lisibles.

La moralité du maître avait été auparavant constatée, après information de vie et mœnrs, par le vicaire général du diocèse, qui lui avait accordé, le 8 janv. 1735, la permission d'exercer au Châtelet.

A son tour, le grand écolâtre de Reims lui avait donné des lettres de scolasticité, après lui avoir fait subir un examen sur la foi, la probité, le savoir et la capacité.

« Henricus Ludovicus Villot, presbyter, in utroque jure licenciatus, insignis ac métropolitanæ Ecclæs Remen. Scholasticus et canonicus prœbendatus, Universis presentes Litteras inspecturis notum facimus quod fidem, probitatem, scientiam et capacitatem Joannis Robert exploratas habentes, ipsum in parochia du Chastelet-en-Champagne, remen. diœcesis præfectum et magistrum scholæ (cujus officii et exercitii institutio, ad nos, ratione nostræ Dignitatis scolastriæ spectat et pertinet) ad docendum, instruendum et erudiendum pueros in dictâ parochia juxta religionem catholicam et sanctæ romanæque Ecclesiæ ritus instituimus et ordinamus per præsentes, ad beneplacitum nostrum valituras, jus visitationis nobis, quoties libuerit, reservantes,

Digitized by Google

même des fils qui succèdent à leurs pères pendant plusieurs générations. Quand nous disons que le curé était le supérieur du maître, nous ne voulons pas dire que celui-ci était à l'égard de celui-là dans une condition inférieure et humiliante. Assesseur du curé dans ses fonctions sacrées, il en était traité

« Datum Remis, in ædibus nostris, anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo septimo, die vero mensis Aprilis trigesimo, sub nostro signo manuali et sigillo, secretariique nostri chirographo. »

Villot scolasticus
Locus Sigilli. De mandato D^m scholastici.
(Greffe du tribunal de Rethel.) Ladeuille, secr.

Ces lettres furent visées en 1737 par les délégués de l'archevêque en cours de visite.

Nous pourrions multiplier ces modèles de conventions passées entre les communautés et les maîtres d'école; nous en avons plusieurs autres entre les mains. Nous nous contenterons d'ajouter la formule imprimée des lettres d'institution, empruntée au registre du dernier écolâtre, Pommyer de Rougemont (Arch. dép^les de la Marne).

« Nous, Bonaventure Pommyer de Rougemont, prêtre, licencié ès loix, écolâtre du diocèse et chanoine de l'église métropolitaine de Reims. Faisons savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront, qu'étant informé de la foi, probité et capacité de..... et en vertu de notre dignité d'écolâtre dont le droit d'instituer et de destituer nous appartient; nous avons établi et établissons préfet et maître d'école de la paroisse de pour instruire et enseigner la jeunesse selon la doctrine catholique, apostolique et romaine, nous réservant à cet effet tous droits de visite, toutes et quantes fois nous le jugerons à propos; et ces présentes lettres d'institution ne vaudront seulement que pour une année, lesquelles seront renouvelées en nous présentant un certificat de bonne conduite et assiduité aux écoles de M. le curé de la paroisse. »

Donné à Reims, l'an du Seigneur 17....

Les convulsions politiques, par lesquelles passa le diocèse dans le cours du XVIIe siècle, avaient empêché un grand nombre de maîtres de remplir la formalité de l'institution.

Digitized by Google

honorablement ; l'école était placée sous la surveillance du curé, qui la visitait avec affection et charité ; l'accord régnait de part et d'autre sans ombre de prévention ou de rivalité quelconque. La sympathie unissait l'école à l'église, parcequ'il y avait unité de pensées, de croyances et de sentiments. Mais les maîtres ne remplissaient pas les fonctions de greffiers des municipalités comme de nos jours : nous n'en avons rencontré que deux exemples, dont se plaignent les habitants, parce que ce cumul empêche le maître de bien tenir sa classe.

Dans ces temps qui passent pour temps d'ignorance, les syndics en savaient assez pour n'avoir besoin de personne et savaient remplir tous les actes de leur office. Il faut observer que ces fonctionnaires publics ne restaient en charge qu'un an et tous les chefs de famille y arrivaient à tour de rôle.

Les deux fonctions de maître d'école et de clerc-chantre étaient tellement unies sur la même tête, qu'on les regardait comme inséparables, que les Rémois, dans leur cahier de vœux aux Etats de Blois, en demandaient la réunion pour les paroisses rurales, et que les évêques, pour en faciliter le cumul, défendaient aux maîtres d'accepter l'office de greffier ou autre profession qui les empêcherait de vaquer à leur double service. C'est tout l'opposé qu'on voudrait établir aujourd'hui, sous prétexte d'indépendance, de dignité et de temps enlevé aux classes. Hélas ! tout le monde sait ce qu'il y a de vrai dans ces raisons, ce qu'y gagnent les maîtres, les enfants et l'*éducation*. Mais nous disons l'*éducation*, parce que le premier bien de l'individu est la vertu, que la famille et la société en doivent

Digitized by Google

retirer plus d'avantage que de la science. Aussi le choix du maître n'était le droit des parents, que par la raison naturelle qu'ils ont les premiers le plus grand intérêt à ce qu'il soit de bonnes mœurs, religieux et exemplaire plutôt que savant.

De là encore l'exacte surveillance dont sa conduite et son enseignement étaient l'objet de la part de tous. L'inspection des écoles se faisait fréquemment par le curé, et au moins une ou deux fois par an par le doyen, en présence des habitants. Dans ces visites, chacun pouvait présenter ses plaintes ou ses observations, pour qu'on y fît droit. Les populations savaient autrefois apprécier les bienfaits de l'instruction aussi bien que nous ; mais elles nous étaient certainement bien supérieures dans l'estimation des bienfaits de l'éducation. Vraiment, à voir le sens tout matériel que l'on donne de nos jours à l'instruction de la jeunesse, on dirait que la moralité et la dignité d'un homme dépendent uniquement de la connaissance de l'alphabet et que cette connaissance est la plus sûre garantie politique.

10. Tout en donnant à l'éducation la préférence sur l'instruction, nos pères employaient tous les moyens pour assurer celle-ci. Dans la distribution des aumônes, on devait les accorder aux enfants assidus à l'école ; on devait refuser à l'office de parrain et de marraine, à la réception des sacrements même de celui de mariage, les ignorants, que l'administration civile récusait aussi pour remplir ses divers emplois ; il fallait tenir l'école, le maître n'eût-il que douze écoliers à trois sous de rétribution mensuelle pour chacun ; sous le règne de

Digitized by Google

Louis XV, chaque mois les curés étaient obligés de transmettre la liste des enfants peu soigneux de fréquenter l'école aux procureurs du roi ou aux hauts justiciers, chargés d'en référer aux procureurs généraux. Pour les enfants pauvres et avancés en âge, il y avait les écoles dominicales et d'adultes du matin et du soir, afin qu'ils pussent s'instruire le dimanche ou avant et après le travail journalier, nécessaire à leur subsistance.

Certes, nous ne prétendons pas que, sous le rapport de l'instruction, il ne restait plus rien à faire, mais nous soutenons, pièces en mains, que cette instruction populaire était au moins aussi, si ce n'est plus, répandue que présentement. Seulement les choses se passaient plus modestement et avec moins de fracas; ce qui n'empêchait pas une plus grande solidité et un niveau d'étude qui, certainement, n'a pas été dépassé depuis plus d'un siècle. Il est facile de le comprendre et de se rendre compte de ces heureux résultats. Si les enfants passaient moins de temps à l'école chaque année, ils la fréquentaient bien plus longtemps. A quatorze et quinze ans, la raison et l'intelligence sont plus développées et l'application plus soutenue. Actuellement, l'industrie enlevant plus de bras que les travaux agricoles, les enfants quittent la classe dès leur première communion, laquelle tarde toujours trop à venir, bien qu'elle n'arrive que rarement après la onzième année. Aussi n'est-il pas rare de trouver de jeunes conscrits ou de jeunes mariés qui savent à peine tracer leur nom au bas d'un acte. C'est un fait aussi lamentable que celui qui constate qu'en France le nombre des enfants

Digitized by Google

fréquentant l'école n'est que de treize pour cent[1]. Autrefois les classes étaient plus longues et on ne donnait au repos que la demi-journée du jeudi.

La méthode d'enseignement, pour être moins brillante, moins tapageuse, moins fatigante et moins changeante que de nos jours, n'en était que plus pratique et plus sérieuse. Nous nous faisons une étrange illusion, quand nous croyons posséder plus de connaissances que nos ancêtres, parce que nous n'apprenons plus à lire dans les *Petites heures de la Vierge*, les *Pensées chrétiennes*, le *Psautier*, la *Civilité*, etc. Le choix d'un certain nombre d'habitants pour remplir les offices divers de la communauté, exigeait d'eux plus de talents que nous ne le supposons. Les emplois de prévot, greffier, procureur, huissier, syndic, échevin, saunier, marguillier, etc., demandaient de la capacité pour administrer, tenir des comptes, remplir les rôles, dresser des actes et des suppliques. Qu'on compare ces rédactions si variées avec les instructions si minutieusement données par l'administration actuelle, accompagnées de cadres et de formules si bien ordonnés qu'un enfant les remplirait, et qu'on dise de quel côté doit se trouver la plus grande somme d'intelligence.

Si nous abordions l'enseignement moyen et surtout la haute culture littéraire, nous n'aurions, pour prouver leur supériorité sur leur niveau actuel, qu'à comparer les ouvrages littéraires et scien-

[1] Rapport de M. Levavasseur à l'Académie des sciences morales et politiques, 1875. Il faut aussi observer qu'un très-grand nombre de jeunes gens fréquentaient l'école en hiver, après l'âge de 15 ans ; ils y allaient jusqu'à 20 ans.

Digitized by Google

tifiques des écrivains qui ont vécu avant 1789 avec les ouvrages postérieurs à cette date et qu'à invoquer les témoignages si autorisés de Mgr Dupanloup, de MM. Villemain, Guizot et de Salvandy [1]. Il est surtout une chose déplorable à constater, c'est que de nos jours on n'étudie que dans l'espoir de la rémunération et que l'amour désintéressé de la science n'existe plus. Ce mercantilisme étouffe les facultés de l'âme humaine et réduit notre ancienne réputation de savoir à n'être plus qu'un souvenir.

11. Nous aurions voulu pouvoir comparer la statistique scolaire actuelle de tout le diocèse avec l'ancienne; nous n'avons pu nous procurer que celle du département des Ardennes. Il paraît que le travail semblable pour l'arrondissement de Reims, s'il existe, n'est pas publié. Mais quelqu'imcomplet que puisse paraître le rapprochement, le lecteur pourra s'assurer si le chiffre de la population des écoles actuelles est dans la même proportion que celle des anciennes écoles, avec le nombre total des habitants. Nous ferons remarquer que dans le nombre des habitants du département entre le chiffre des écoliers, et qu'au contraire, dans le total des communiants d'autrefois, ne sont pas compris les enfants non encore admis à la sainte communion. Cependant, il y a compensation de chiffres, parce qu'à partir de onze ans, âge ordinaire de la première communion, les enfants fréquentaient encore l'école jusqu'à quatorze, quinze

[1] D'après les calculs de M. Villemain, en 1789, 1 élève sur 31 garçons profitait de l'instruction secondaire : en 1843, cette proportion n'était plus que de 1 sur 35. (Rapport, p. 56.)

Digitized by Google

ans et au-dessus ; leur nombre peut être évalué égal à celui des enfants de l'âge le plus tendre, non encore admis à l'école.

En 1773, l'archidiocèse de Reims comptait :

758 communautés, paroisses ou secours;

234,049 communiants ;

43,375 écoliers fréquentant les écoles primaires. Dans ce nombre ne sont pas compris les étudiants admis chez les curés et les particuliers, dans les abbayes, les colléges, les pédagogies, les couvents, les séminaires et les hôpitaux ; le nombre de ces derniers était très-considérable.

L'abbé Bauny estime la population du diocèse à 300,000 âmes, sans compter les habitants des établissements ci-dessus énumérés. Nous croyons qu'il exagère et qu'il s'est mépris, ne tenant pas compte des écoliers de plus de onze ans qu'il compte deux fois. On se rapprocherait, selon nous, davantage de la vérité en évaluant la population totale du diocèse à 280,000 âmes.

En 1875, le département des Ardennes comprenait :

502 communes ;

320,217 habitants ;

50,717 écoliers, soit 7,550 écoliers en plus pour 40,000 habitants !

Mais c'est surtout l'enseignement au second degré et au degré supérieur qui était jadis bien mieux partagé que de nos jours. Nous connaissons le nombre des pédagogies (8), des abbayes (25), collégiales (8), colléges (16), séminaires (2), appelés à donner ce double enseignement. Le tout se trouvait couronné par l'Université de Reims. Il

Digitized by Google

est bien regrettable qu'alors la méthode des statistiques n'ait pas encore été en usage ; nous saurions le nombre des étudiants de ces divers établissements.

Actuellement les Ardennes ne possèdent que les deux colléges communaux de Sedan et de Charleville, encore ce dernier se confond-il avec le petit séminaire et l'école normale. Indépendamment de ces deux établissements, il y en a quatre autres libres, dont un à Charleville, un à Rethel, un troisième à Blombay et un quatrième à Vouziers. Les deux premiers seulement mènent leurs élèves jusqu'aux deux baccalauréats ès-lettres et ès-sciences [1]. Les six instituts renferment ensemble 1,287 élèves ; nous avons la conviction que celui d'autrefois n'était pas inférieur.

12. On pourrait dire qu'autrefois toutes les écoles étaient des écoles d'adultes ; cependant, pour cette raison, nous en avons compté seulement quatre. Le petit nombre des salles d'asile s'explique par l'absence d'établissements industriels, tels qu'ils existent aujourd'hui ; les enfants n'allaient pas, semble-t-il, à l'école d'aussi bonne heure que présentement.

Un certain nombre de maîtres et de maîtresses avaient des auxiliaires ou sous-maîtres. Déjà l'expérience avait fait reconnaître que 60 écoliers étaient un nombre suffisant pour les forces d'un seul maître.

[1] Rapport de M. Carré au Conseil général des Ardennes, 1774 et 1775. — Nous connaissons une commune dont le curé ayant demandé l'autorisation d'ouvrir une école libre, le maire reçut du préfet l'ordre de s'y opposer dans le procès-verbal d'enquête.

Digitized by Google

Quoique la bibliographie des écoles ne nous soit guère connue, nous allons cependant donner une liste des livres en usage dans les petites écoles avant 1789. Un travail composé sur ce sujet par M. Loriquet, nous a servi pour ce résumé.

Nous avons déjà vu notre grand Gerson recommander, dans le Concile de Reims (1408), la composition de petits traités spéciaux, il paraît même qu'il en existait déjà. Lui-même édita des livrets destinés à l'instruction populaire ; ainsi on a de lui : l' *A B C D des simples gens*, le *Miroir de l'âme, la Science de bien mourir*, l'*Examen de conscience*. Mais pendant longtemps encore on continua d'enseigner et d'apprendre selon l'antique méthode, c'est-à-dire oralement et au moyen de modèles appliqués à la muraille et de petits livrets renfermant quelques psaumes. La rareté du parchemin faisant recourir à une grande quantité d'abréviations et à une écriture fine et déliée, l'enfant qui savait lire couramment devait déjà passer pour habile. Du reste, comme on écrivait sur une tablette appuyée sur le genou, l'écriture ne devait pas non plus être un modèle de calligraphie.

L'invention de l'imprimerie contribua beaucoup à répandre partout les opuscules de Gerson et d'autres livrets populaires. Le cardinal Charles de Lorraine recommandait les livres classiques que le P. Edm. Auger composa pour les maîtres et les élèves, le Nouveau Testament traduit par Chesneau. A la fin du XVIe siècle, chaque diocèse possédait son catéchisme outre le *catéchisme romain*. Dans le milieu du siècle suivant, les livres les plus répandus dans les écoles étaient :

Digitized by Google

La Civilité puérile et honneste, le Pédagogue chrétien, d'Outremar, *le Pédagogue des familles, le Bon laboureur, l'Ecolle paroissiale, l'Instruction des curez pour instruire le simple peuple* (Diocèse du Mans, 1508).

Dans le siècle dernier, on trouvait entre les mains des écoliers :

La Grammaire française, de Lhomond.
La Doctrine chrétienne, du même.
Le Catéchisme historique, de Fleury.
Les Heures paroissiales diocésaines.
Syllabaire ou *Alphabet*.
Conduite chrétienne des enfants.
Epîtres et Evangiles des dimanches et fêtes.
Civilité chrétienne à l'usage de filles, De la Salle.
Instruction chrétienne, Gobinet.
Les devoirs du chrétien.
Le Psautier latin.
Evangiles.
Civilité chrétienne, De la Salle.
Histoire sainte, Lhomond.
L'instruction de la Jeunesse, Gobinet.
La Conduite de P. de Mataincourt.
Abrégé de Mythologie.
Abrégé méthodique de l'Histoire de France.
Histoire sainte, des Frères.
Histoire de France, des Frères.
La conduite des Ecoles chrétiennes (pour les maîtres dans l'Institut des Frères).
Le petit et le gros catéchismes du diocèse.

L'installation matérielle n'était pas, ne devait et ne pouvait pas être autrefois ce qu'elle est présen-

Digitized by Google

tement. Si les maisons d'école étaient défectueuses, et si leur matériel meublant laissait à désirer, il faut nous rappeler que le confortable et les commodités du bien-être étaient généralement inconnus. Endurcis par la privation, les enfants ne souffraient pas d'un local insuffisant et plus ou moins malsain. Tout en reconnaissant la convenance des améliorations introduites et en y applaudissant, nous ferons remarquer qu'avoir une table, un bureau, une horloge, etc., plus ou moins beaux, doit influer bien peu sur les progrès des enfants ; c'est là le point essentiel, auquel il fallait d'abord courir.

13. Pour y pourvoir, l'expérience séculaire de l'Eglise lui avait découvert les méthodes les plus pratiques et tout ce que renferme de bon et de sage les règlements actuels, dont on fait tant de bruit comme d'une découverte de l'esprit moderne.

Nous n'avons rencontré qu'une innovation réelle, amenée déjà par le développement naturel des choses dès le XVIIIe siècle. Nous voulons parler des corrections. Au moyen-âge, le plus souvent on employait la douceur dans l'éducation des enfants, mais, au besoin, les maitres n'hésitaient pas à recourir aux coups et aux punitions corporelles pour dompter, par la crainte, des vices naissants, dont ils ne pouvaient avoir raison par la modération. Il y a environ un siècle que les corrections manuelles sont disparues devant la mollesse des mœurs et l'indulgence des parents pour leurs enfants. Mais, tout en corrigeant avec sévérité nos pères, leurs maitres ne laissaient pas néanmoins que de leur former une âme fière et un corps ro-

Digitized by Google

buste : « N'épargnez pas, » dit l'Esprit-Saint, « la correction à l'enfant ; il ne mourra pas parce que vous l'aurez frappé avec la verge. La verge donne la sagesse ; l'enfant abandonné à sa volonté fera la confusion de sa mère. (Prov., c. 22, v. 13 — c. 29, v. 15.)

Quant à tous les autres moyens d'enseigner, on peut défier d'en indiquer un qui ne fut pas en usage autrefois. Nous avons vu les écoles normales de maîtres et de maîtresses, les écoles dominicales et d'ouvriers adultes, la gratuité, l'obligation, les concours, les fondations de bourses, la séparation des sexes, l'école en chaque paroisse, l'approbation des livres, la visite mensuelle, l'inspection générale une ou deux fois par an, le refus de la participation à certains avantages religieux et civils et même aux sacrements pour les ignorants, la dénonciation à l'autorité des parents des enfants négligents sur l'instruction, les amendes et la poursuite devant les tribunaux, la nécessité d'un maître par chaque groupe de soixante écoliers, les examens, les thèses et conférences, la perception des écolages par le syndic ou le percepteur, l'exemption de la milice pour les maîtres, l'emploi de petites pierres au lieu de buchettes pour apprendre aux commençants à compter, les asiles, les écoles professionnelles, les pédagogies d'instruction primaire supérieure, l'enseignement mutuel et simultané, le classement des élèves dans les divers cours, leurs divisions et dans les rangs de chaque classe, la lecture portant sur le latin et les manuscrits, la fréquentation des classes, la surveillance des écoles et des maîtres plus sérieuse, les distributions de prix, etc., etc., etc.

Digitized by Google

Où sont donc les si grands progrès qu'on se vante tant d'avoir assurés à l'instruction du peuple?

On veut justifier la Révolution, qui, d'un coup, anéantit toutes les institutions scolaires, écloses sur tout le sol de la patrie au souffle de la charité chrétienne. On rougit, ou de n'avoir à montrer que la banqueroute et les cruelles déceptions de la révolution, ou d'avoir eu pour maîtres des religieux, des prêtres, d'horribles moines. Il faut absolument, sinon nier ce qu'a fait l'Eglise, du moins l'étouffer dans les ombres du silence et se vanter d'avoir tout fait. Et on ne sait même pas copier. Ah ! ce n'est pas la religion qui retient les peuples dans l'ignorance, puisque nous voyons le nombre des savants et des lettrés, le niveau des études moins élevés que ceux de l'ancien régime ; puisque l'Eglise n'a cessé de faire entendre ses protestations et ses revendications en faveur de la liberté de l'enseignement à tous ses degrés, primaire, intermédiaire et supérieur, et qu'elle gémit encore de n'avoir obtenu qu'une liberté relative.

Si donc nous voyons notre département des Ardennes figurer parmi ceux où l'instruction est le plus répandue, on doit affirmer que c'est grâce aux traditions de l'Eglise et aux efforts qu'elle a faits pour y allumer l'ardeur pour l'étude et la science.

14. Parvenu au terme de notre tâche, nous ne pouvons nous empêcher de jeter, de la hauteur des siècles, un regard sur le passé. L'enseignement nous apparaît comme le palais des sciences et des lettres, toujours inachevé et œuvre commune de l'humanité, qui ne cesse d'y travailler à tous les

Digitized by Google

âges de son existence. Toutes les générations passées, présentes et futures y ont posé ou y mettront la main. La pierre angulaire et portant tout le poids de l'édifice est JÉSUS-CHRIST; sur les bases premières, déposées sans éclat dans les profondeurs du sol par des hommes vraiment supérieurs, s'élèvent péniblement les assises de tous les temps. De même que nous ajoutons un peu au travail de nos pères, nos arrière-neveux viendront un jour asseoir le fruit de leurs sueurs sur le résultat de nos efforts. Fasse le ciel que dans l'intervalle quelque catastrophe n'arrête pas cette lente ascension, transformant l'édifice commencé en un monceau de ruines et réduisant les générations appauvries à y chercher les plus magnifiques débris, qu'elles sauront à peine restaurer! A quelque moment de l'histoire que les hommes soient appelés à cette œuvre, tous peuvent en profiter, nul ne peut s'en enorgueillir. Nous croyons même que, de tous les âges, celui qui a le moins de droit à se prévaloir de la part qui lui est échue, c'est le dernier. De deux ouvriers qui collaborent au même bâtiment, quel est celui qui accomplit la tâche la plus difficile et la plus essentielle, ou du simple maçon qui pose les solides fondements, ou du brillant décorateur qui embellit l'extérieur et pose, à son faîte, une splendide couronne? Gardons-nous donc d'accuser les siècles dont nous sortons; ce ne serait ni loyal, ni généreux, ni vrai, ni juste. Entourons bien plutôt de notre admiration et de nos respects ces génies, qui transformèrent le monde et dont les impérissables écrits demeurent d'inépuisables sources de lumières. Peut-être sont-ils moins apparents; leur tâche

Digitized by Google

s'accomplit en sous-œuvre ; ils disparurent en sortant du sol et du chaos des idées. Mais une phrase, un mot tombé de leur plume est plus substantiel et plus fécond que tous nos chapitres et tous nos livres. Quels géants que les Apôtres et les Saints-Pères, les Chrysostome, les Basile, les Jérôme, les Augustin, les Ambroise, pour ne citer que ceux-là ? Qui de nous oserait seulement songer à se mesurer avec les Remi, les Hincmar, les Gerbert, les Bruno et les Grégoire VII ? Ils nous dépassent de toute leur grandeur. Honneur encore à tous les autres valeureux champions, moins célèbres, mais qui firent entrevoir au monde l'aube de la renaissance prochaine ! S'il fallait établir quelque réserve à leur louange, nous dirions que la cause en doit être uniquement attribuée aux alternatives heureuses et malheureuses que le bien éprouve dans sa lutte quotidienne avec le mal. Ces sentiments d'équité et de bienveillance nous feront toujours reconnaître la vérité, applaudir au bien et accepter la coopération et le concours de tous, de quelque part qu'ils viennent. « C'est ainsi, » dirons-nous avec M. de Salvandy, « que pendant de longs siècles, dans la société moderne, le principe chrétien, l'esprit chrétien, a pourvu à tout, a suffi à tout. » C'est donc bien l'Eglise qui avait tout fait, tout créé, en fait d'instruction, et avait assuré à la France sa suprématie littéraire comme sa suprématie politique jusqu'à la veille de 1789. On ne saurait aujourd'hui se faire une idée des progrès qui se fussent réalisés, sans la brusque rupture de la révolution ; ses conséquences ont exigé le travail de plus d'un siècle sans pouvoir encore être réparées. Ne

Digitized by Google

sommes-nous pas en droit de conclure que, si on avait laissé l'Eglise travailler à son œuvre de prédilection, elle l'aurait poussée bien au-delà du niveau dont on est si fier et qu'on n'a pu atteindre qu'avec son concours et les moyens que son expérience séculaire avait decouverts ?

Mais 89 avait sonné et l'ancienne France avait vécu : comme tant d'autres grandes et belles choses, le magnifique réseau d'écoles de tout genre qui couvrait le diocèse fut entièrement détruit. On va voir les églises envahies, les chefs-d'œuvre des arts mutilés, les couvents violés, leurs paisibles et savants habitants chassés, leurs biens vendus à l'encan, les écoles dissoutes, les bibliothèques pillées, les archives et les livres jetés au vent et au feu. Tout ce que des siècles de liberté, de foi et de paix avaient péniblement créé et amassé, disparut en quelques jours de massacre et de pillage.

Nous ne voulons pas mériter le reproche que nous adressons à nos adversaires et qui a donné lieu à ce travail. Ne nous contentons pas d'affirmer que, sous le régime révolutionnaire, la France devint un *désert* en fait d'instruction ; prouvons-le.

En 1789, l'Institut des Frères comptait, dans le royaume, 117 maisons et donnait l'instruction à plus de trente-mille enfants. Tout fut dispersé et les maitres envoyés au régiment (18 août 1792). Quatre jours après, l'Assemblée législative décrète : « Les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, chanoinesses et sœurs grises, qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles, ne peuvent être nommées institutrices. » Une loi (8 mars 1793)

Digitized by Google

ordonna la vente, au profit de l'Etat, des biens des colléges; un décret de la Convention ne tarda pas à les abolir eux-mêmes, ainsi que les Facultés et les Universités.

Tout ce que fit, en faveur de l'instruction, le régime nouvellement inauguré, fut d'écouter la lecture d'un long rapport de Talleyrand et d'un mémoire rédigé par Condorcet. Il y eut bien des projets, des discours, des lois, mais le tout est resté à l'état de lettre morte. Ainsi, des mots et des phrases, et c'est tout le bilan de la Révolution. Que disons-nous? Son œuvre, elle se résume en deux mots : Fin de l'instruction publique à tous ses degrés et obscurcissement absolu.

Il est curieux de recueillir les aveux des amis eux-mêmes et les dépositions des témoins.

Fourcroy disait en pleine Convention : « .....Il « n'est plus permis de douter d'une conjuration « contre le progrès de la raison et de la science. « Il est démontré qu'on veut marcher à la domi- « nation à travers les débris des connaissances « humaines. Voyez ce qu'ils avaient fait pour « éteindre le flambeau de l'instruction, ...pros- « crire l'esprit, perdre en un instant le fruit des « efforts de plusieurs siècles, proposer la destruc- « tion des livres, mutiler les chefs-d'œuvre de l'art, « avilir les productions du génie, repousser, par « de frivoles objections, tous les projets d'instruc- « tion pour en présenter d'inexécutables, afin qu'il « n'y ait plus d'instruction, détruire tous les éta- « blissements publics sans rien mettre à leur place, « enfin anéantir toutes les choses et tous les « hommes utiles à l'instruction. » (Sept. 1794.)

Digitized by Google

Chaptal disait : « Les écoles sont presque par tout désertes. » Daru écrivait : « Ce qui manque « aux écoles, ce sont les élèves. » Et Gilbert-Dem- « ptières ajoutait : « L'instruction publique est « NULLE et la dépense est effrayante. » Aussi Charles Dupin est-il obligé de reconnaître que « les écoles, TOUTES fermées pendant le régime de « la terreur, ne furent fréquentées que par un « cinquantième de la population pendant le reste « de la République. » Mais elles étaient tenues par des prêtres assermentés, qui voulaient par là se procurer de quoi vivre.

En 1801, le ministre Portalis, voulant prouver que nos démolisseurs n'avaient que trop bien réussi dans leur œuvre de ruine, s'exprimait en ces termes devant le Corps législatif : « Point d'ins- « truction sans éducation, et point d'éducation « sans morale et sans religion. L'instruction est « NULLE depuis dix ans ; les enfants sont livrés à « l'oisiveté, au vagabondage le plus alarmant ; ils « sont sans idée sur la divinité, sans notion du « juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et « barbares, de là un peuple féroce. Si on compare « ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait « être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le « sort qui menace les générations présentes et « futures. »

Un an plus tard, l'œuvre n'était guère plus avancée, puisque Fourcroy écrivait en 1802 : « Le gou- « vernement est effrayé de la NULLITÉ ou de l'ab- « sence PRESQU'ABSOLUE des écoles primaires en « France. »

Maintenant le lecteur est édifié et la cause suffi-

Digitized by Google

samment instruite. Est-il vrai que « l'organisation « de notre enseignement primaire ne date que « d'hier.. .. que la première République le décréta « plusieurs fois....., qu'il ne commença d'exister « que sous la Restauration....., que depuis deux « siècles, en France, on a *absolument* négligé l'ins- « truction du peuple, etc....?[1] »

L'histoire prouve-t-elle que « les lèvres des « prêtres ont été les fidèles dépositaires de la « science » et convainc-t-elle « de mensonge ceux « qui ont voulu les salir ?[2] »

[1] Paroles de M. Bréal dans son livre intitulé : Quelques mots, etc.

[2] *Labia sacerdotis custodient scientiam* (Malach., C. II., v. 7.) *Mendaces ostendit, qui maculaverunt illum* (Sapit., C. X., v 14.)

Digitized by Google

TABLE

DES

CHAPITRES ET DE LEURS SUBDIVISIONS

AVANT-PROPOS..... 99

Ire PÉRIODE. — JÉSUS-CHRIST.

(De l'an 1 à l'an 400.)

§ I. — 1. Etat intellectuel et moral du monde avant Jésus-Christ. — 2. Jésus-Christ lumière et sel du monde. — 3. But direct de Jésus-Christ dans l'établissement de l'Eglise. — 4. Principal corollaire de la mission de l'Eglise.
§ II. — 5. Ce que les Apôtres firent et ordonnèrent pour l'instruction des chrétiens, et même des femmes. — 6. Les premières écoles épiscopales. — 7. Les écoles populaires dans les temps apostoliques. — 8. Les bibliothèques et les chefs d'écoles. — 9. Propagation du christianisme par l'enseignement des masses. — 10. Objet de l'enseignement primitif..... 111

IIe PÉRIODE. — SAINT REMI.

(De l'an 400 à 768.)

1. Académie païenne de Reims; état du pays aú IVe siècle. — 2. Ecoles et bibliothèques épiscopales. — 3. Grandes écoles, et spécialement celles du diocèse. — 4. Ecoles monastiques, spécialement celles du diocèse; écoles de chant romain. — 5. Instruction des femmes dans les couvents. — 6. Ecoles palatines, et spécialement celles du diocèse. — 7. L'instruction populaire sous nos premiers archevêques et dans le reste de la France. 124

Digitized by Google

IIIe Période. — Hincmar.

(De 768 à 900.)

1. Charlemagne renouvelle entièrement la face du monde; ses capitulaires et les prescriptions ecclésiastiques touchant les écoles cathédrales et monastiques. — 2. Nos grandes écoles sous Ebbon, Hincmar et Foulque. — 3. Les grandes écoles étaient nombreuses et bien fréquentées; matières enseignées; bibliothèques. — 4. Instruction octroyée à tous indistinctement, nobles, serfs, clercs, laïques et femmes; erreur de M. Guizot. — 5. Ecoles palatines. — 6. Les beaux-arts cultivés. — 7. Ecoles primaires rurales. — 8. Moyens d'émulation et de surveillance sur les écoles. — 9. Petites écoles du diocèse; séminaire et école normale. — 10. Diffusion, gratuité et liberté de l'enseignement..... 139

IVe Période. — Gerbert.

(Xe siècle.)

1. Etat du diocèse durant la première moitié du xe siècle; Flodoard et saint Gérard. — 2. L'académie de Reims fournit des maîtres aux plus célèbres écoles; jeunesse de Gerbert. — 3. Gerbert à Reims; sa méthode et les matières de son enseignement. — 4. Nombre et célébrité de ses disciples; reproches qui lui sont faits; il est promu aux plus sublimes honneurs. — 5. Les petites écoles de son temps, et ce que l'on doit entendre par instruction populaire..... 156

Ve Période. — Saint Bruno.

(XIe siècle.)

1. Dernières lueurs du xe siècle; Saint-Remi de Reims et l'école épiscopale; l'école claustrale de Mouzon et Léon IX à Reims. — 2. Les cartulaires et les bibliothèques

Digitized by Google

monastiques. — 3. L'archevêque Gervais et saint Bruno ; l'enseignement et les disciples de ce dernier. — 4. Manassès I force saint Bruno de se retirer ; Grégoire VII et les écoles. — 5. Ce que firent Renaut I et Manassès II pour l'instruction du peuple. — 6. Idée qu'on doit se faire de l'instruction élémentaire d'alors et des moyens qu'on employait pour la procurer..... 168

VIe Période. — Guillaume-le-Magnifique.

(XIIe siècle.)

1. Essor des études et l'école épiscopale. — 2. Deux papes et saint Bernard à Reims ; deux tendances opposées dans l'enseignement. — 3. La science et la vertu regardées comme la seule noblesse ; gratuité absolue de l'enseignement. — 4. Concile de Latran (1179) ; Guillaume-le-Magnifique dote l'écolâtrerie. — 5. Fondations d'abbayes, de collégiales et de prieurés ; médecine et autres matières qu'on y enseigne. — 6. Ecole de Saint-Remi. — 7. Ecole de Saint-Nicaise. — 8. Autres écoles à Reims, Rethel, Epernay et Châtillon. — 9. Ecoles populaires nombreuses. — 10. Instruction des femmes ; trouvères dans le diocèse ; soin des livres..... 179

VIIe Période. — Robert de Sorbon.

(XIIIe siècle.)

1. Coup d'œil général. — 2. Personnages illustres sur le siége archiépiscopal et dans le chapitre. — 3. Ce que nous savons de nos écoles abbatiales ; un clerc médecin. 4. Cause présumée de la décadence de l'école rémoise ; les Dominicains à Reims. — 5. Les Franciscains. — 6. Collége du Val-des-Ecoliers ; les Bons-Enfants ; les Ecrevés. — 7. Collége de Rethel, à Paris. — 8. Robert de Sorbon et la Sorbonne. — 9. Quelques auteurs et quelques ouvrages sortis du diocèse. — 10. Cause du peu de renseignements sur les petites écoles ; la légis-

Digitized by Google

lation qui les concerne s'étend de plus en plus ; instruction des filles ; responsabilité des princes sous le rapport de l'instruction publique. — 11. Raisons qui démontrent l'existence générale des écoles primaires dans ce siècle..... 196

VIIIe Période. — Gerson.

(XIVe siècle.)

1. Vue d'ensemble sur les XIVe et XVe siècles. — 2. Membres du chapitre remarquables par leurs talents; l'école épiscopale éclipsée par les Ordres mendiants; Guillaume Fillâtre; chanoines médecins; musique religieuse. — 3. La science dans nos abbayes diocésaines. — 4. Fondations de bourses et de colléges pour les pauvres étudiants. — 5. Les Gerson et autres illustrations diocésaines. — 6. Preuves diverses de l'existence d'écoles primaires partout et dans le diocèse; le latin y était enseigné; instruction soignée des filles; les petits livres à l'usage du peuple..... 218

IXe Période. — Guy de Roye.

(XVe siècle.)

1. Situation déplorable de la France, de l'Europe et de l'Eglise. — 2. Guy de Roye et le concile de Reims; école de théologie ; archevêques et chanoines remarquables par leur goût pour les lettres. — 3. Monastères diocésains, leur état lamentable; colléges diocésains, à Paris. — 4. Notabilités scientifiques et littéraires. — 5. Les petites écoles et leur antiquité; école de Rethel; instruction des femmes..... 233

Xe Période. — Charles de Lorraine.

(XVIe siècle.)

§ I. — 1. Résumé des obstacles que les lettres rencontrèrent dans ce siècle. — 2. Nos archevêques et princi-

Digitized by Google

paux chanoines. — 3. Personnages remarquables dans les monastères diocésains. — 4. Collége de Reims, à Paris, et collége des Bons-Enfants.

§ II. — 5. Fondation de l'université rémoise ; bulle pontificale et lettres royales ; sa composition. — 6. Règlement de l'université ; libéralités du chapitre ; statuts de la faculté des arts. — 7. Réunion des Ecrevés au collége des Bons-Enfants ; composition de cette maison ; premiers officiers de l'université ; Antoine Fournier et ses libéralités ; mal que la Ligue causa à l'université, et cahiers des vœux de Reims en faveur de son établissement universitaire.

§ III. — 8. Fondation du séminaire de Reims, et ce qu'il eut à souffrir dès son origine. — 9. Séminaire des Anglais ; restauration du collége d'Epernay, et pédagogie de Montfaucon ; hommes remarquables du diocèse ; l'imprimerie à Reims.

§ IV. — 10. Avantages que l'imprimerie procure pour la propagande des livres populaires ; les fêtes écolières dégénèrent en criants abus. — 11. Les statuts des conciles provinciaux et des synodes sur les écoles rurales, dominicales et d'adultes, sur les appointements des maîtres. — 12. Prescriptions du cardinal de Lorraine sur le même sujet ; vigilance des papes ; le concile de Reims de 1583 touchant les séminaires ; les maîtrises. — 13. Ecoles de Rethel et de Witry ; instruction des femmes. — 14. Parallèle entre le catholicisme et le protestantisme.. 224

XIe Période. — Maurice Le Tellier.

(XVIIe siècle.)

1. Aperçu des obstacles à l'enseignement public, et moyens employés pendant ce siècle pour propager l'instruction.

§ I. — *Université de Reims.* — 2. Fondation *Furnérienne;* faculté de droit et de médecine ; règlements divers ; personnalités remarquables.

§ II. — *Colléges, séminaires et régences.* — 3. Colléges de Jésuites à Reims, Charleville et Sedan. — 4. Colléges

Digitized by Google

des Dominicains à Revin, des Récollets à Givet ; celui de Mouzon. — 5. Séminaires de Reims et de Sedan. — 6. Collége de Reims, à Paris. — 7. Régences de Chémery, Avenay, Ay ; le clergé enseignant.

§ III. — *Congrégations enseignantes et fondations populaires.* — 8. Mgr Le Tellier et obstacles à l'enseignement populaire. — 9. *Institutions pour les filles* érigées à Givet, Epernay, Reims, Rethel, Sedan, Charleville et Reims (*bis*). — 10. Fondations d'écoles de sœurs dans les campagnes, à Mouzon, Varennes, Ay, Louvois, Saint-Thierry, Saint-Quentin le-Petit. — 11. Les Frères des écoles chrétiennes à Reims, Rethel, Château-Porcien. — 12. Les trois communautés du V. de La Salle, les Novices, les Frères et les Maîtres ruraux. — 13. Institutions professionnelles à Reims et à Rethel.

§ IV. — *Instruction populaire dans la chaire et à l'école.* — 14. Ce que les évêques suffragants de la province et en particulier ce que les archevêques de Reims ordonnent pour l'enseignement religieux et l'instruction matérielle. — 15. L'existence des petites écoles rurales dans tout l'archidiocèse à la fin du siècle. — 16. Ordonnances des princes en faveur de ces écoles primaires. — 17. Enseignement religieux donné à profusion, dans le diocèse, par les religieux et missionnaires Dominicains, Franciscains, Minimes, Jésuites, Capucins, Cordeliers, Lazaristes, Récollets, Prémontrés, etc..... 283

XIIe Période. — Le V. de La Salle.

(XVIIIe siècle.)

1. Résumé des obstacles à l'enseignement populaire ; tendances du siècle.

§ I. — *Université de Reims.* — 2. Fondations diverses ; chirurgie et médecine ; composition de l'université ; composition du collége des Bons-Enfants et leurs bourses.

§ II — *Colléges et séminaires, régences et bibliothèques.* — 3. Collége des Jésuites de Reims, de Charleville et de Sedan. - - 4. Colléges de Rethel, Epernay et Givet. — 5. Régences de Regnowez, Antheny, Carignan, Varennes,

Digitized by Google

Grandpré, Château-Porcien. — 6. Ecole de génie de Mézières ; écoles de dessin et de mathématiques de Reims ; maîtres écrivains à Reims et Rethel ; collége de Reims, à Paris. — 7. Séminaires de Reims, Sedan et Revin. — 8. Prestimonies de Fismes, Donchery, Bergnicourt, etc... ; force des études d'autrefois. — 9. Bibliothèques du diocèse et savants.

§ III. — *Fondations des écoles populaires.* — 10. Ecoles de filles fondées à Reims, Cormicy, Château-Porcien, Rocroi, Braux, Mézières, Dun-sur-Meuse, Buzancy, Grandpré, Cernay-en-Dormois, Suippes, Saint-Souplet, Mareuil, Thugny, Carignan, Le Chesne, Donchery, Signy-le-Petit, Rumigny, Avenay, etc. — 11. Ecole dominicale d'adultes ; mort du V. de La Salle ; approbation de son institut ; manière de fonder les écoles dites de charité. — 12. Ecoles de garçons fondées à Reims, et difficultés à leur reconnaissance légale ; écoles de Sedan, Charleville et Mézières. — 13. Ecoles professionnelles de Reims et Rethel.

§ IV. — *Instruction élémentaire de l'église et de l'école.* — 14. Instruction religieuse. — 15. Multiplicité des écoles rurales dans ce siècle ; explication du tableau des paroisses ; Mgr Talleyrand-Périgord ; vœux des cahiers de Reims en faveur de l'instruction ; les philosophes et les prêtres concernant l'enseignement populaire. — 16. Tableau statistique des écoles du diocèse par archidiaconés, doyennés et paroisses ; signes abréviatifs... 341

XIII. — Résumé, Conclusion.

Statistique et organisation scolaires.

1. But de l'éducation, l'instruction religieuse et morale. — 2. Instruction matérielle, c'est-à-dire lecture, écriture, calcul, chant et civilité. — 3. Enseignement de famille ; suffisance et profonde sagesse de l'instruction primaire ancienne. — 4. Dangers d'une instruction non proportionnée à la condition sociale des individus. — 5. Liberté d'enseignement. — 6. Gratuité. — 7. L'instruction des enfants est une charge des parents ; traitement des maîtres. — 8. L'obligation de l'instruction envisagée au

Digitized by Google

point de vue des maîtres, des parents, de l'instruction elle-même et de telle ou telle école. — 9. Recrutement des maîtres ; mode de leur élection ; leur position sociale. — 10. Moyens employés pour assurer la fréquentation des classes ; niveau de l'enseignement. — 11. Population des écoles anciennes et modernes. — 12. Diverses sortes d'écoles ; livres en usage dans les classes ; installation matérielle. — 13. Les pratiques pédagogiques : perfection à laquelle l'enseignement serait parvenu sans les désastres de la Révolution. — 14. L'œuvre de l'enseignement est un édifice toujours inachevé, et à l'entretien duquel concourent toutes les générations humaines ; ce que devint l'enseignement sous le régime nouveau. — Conclusion 427

Digitized by Google

APPENDICE

SÉRIE CHRONOLOGIQUE

DES

RECTEURS DE L'UNIVERSITÉ DE REIMS

(Factum in-4° du Cabinet de Reims, Bibliothèque de cette ville, intitulé Université, KK., n° 4,880.)

1550-51-52	Jean Blavier, doct. théolog. et chan. de Reims.
1553	Pierre Wiet, idem, curé de Saint-Etienne.
1554	Jean Noblet, docteur en médecine.
1555	Barthélemy Alexandre, maître ès-arts.
1556	Jean Le Senne, docteur médecin.
1557	Hugues Meslier, doct. théolog.
1558	Nic. Vaucher, maître-ès-arts.
1559	Jean Cossart, doct. théolog., grand pénitencier.
1560	Jacques Pigron, doct. ès-arts.
1561	Nic. Pintheau, profes. de philosophie.
1562	Beaudoin Roucon, prof. de théol.
1563	Pierre Prestot, doct. ès-arts.
1564	Ponce Thomas, doct. en théol.
1565-66	Jean Cornu, doct. en théol.
1567	Gérard de Lalobe, idem.
1568	Jean Lebegue, licencié théol. et chan.
1569	Pierre Gilbault, prof. de droit et chan.
1570	Noël Gillet, doct. ès-arts et boursier.
1571	Pierre Millet, prof. d'human., doct. ès-arts.
1572-73	Guillaume Lebegue, prof. de philosoph.
1574	Remi Pavillon, licencié en théol.
1575	Jean Boucher, prof. de philosophie.
1576	Jean Cousin, doct. théol. et chan.
1577	Jean Wassogne, doct. théol. et chan.
1578	Jean Ancelin, doct. en droit, pénitencier.
1579	Simon Droux, prof. philos. et boursier.

Digitized by Google

1580	Jean Caillet, prof. philosoph.
1581	Michel Ancelin, idem.
1582	Thomas Picotin, idem.
1583	Claude Aubert, prof. de gramm.
1584	Ponce de Germont, doct. théolog.
1585	Jean Aubert, profes. philosoph.
1586	Pierre Noiset, doct. en droit et profes. d'humanité.
1587	Jacq. Guérin, prof. des arts.
1588	Gilles Fliche, prof. de gramm.
1589	Marc Germont, maître ès-arts. (D. Marlot ne le nomme pas.)
1590-91-92	Jean de Foigny, profess. des arts.
1593	François Hardy, idem.
1593-94	Jean Galvect et Jacq. Vilin, idem.
1595	Marc Germont, maître ès-arts (*bis*).
1596	Pierre Robin, licencié et chan.
1597	Claude Dambaine, doct. médec. (70 ans).
1598	Guillaume Lagnier, licencié théol.
1599	Théodore Moet, maître ès-arts, chan.
1600	Jean Gauthier, doct. théol. et chan.
1601	Nic. Pinchart, écolâtre.
1602	Jean Gomont, licencié théolog.
1603-04	Jean Bossumé, doct. en théol.
1605 à 1606	Mathieu Kilisson, anglais, doct. théol.
1607	Guillaume Parent, doct. théolog.
1608	Guillaume Gifford, anglais, doct. théol. et archevêque.
1609	Paul Regnault, doct. théol.
1610	Ponce Geoffrin, doct. théol. et chan.
1611	Ponce Gauthier, licenc. en droit et maître ès-arts.
1612	Pierre Magis, bachel. en théol. et prof. des arts.
1613	Claude Pintat, bach. théol. et prof. de dialectique.
1614	Nic. Thuillier, licencié théolog.
1615	Pierre Dozet, prof. de mathém. et chanoine.
1616	Jean Lallemand, docteur des arts.
1617	André Ondet, idem.
1618	Nic. Déjardin, licencié en droit.
1619	Pierre Coquault, doct. en droit, chanoine.
1620	Henri Bazin, licenc. droit.
1621	Claude Violart, licenc. en droit, chanoine.
1622	Henri Jobart, idem.
1623	Henri Geoffroy, prof. philosoph.
1624	Nic. Bertrand, doct. en théol.
1625	Claude Pintat, bach. théolog., prof. de logique (*bis*).
1626	Jacq. de Sinsery, doct. ès-arts.
1627	Henri Mélot, idem.

Digitized by Google

1628	Nic. Manneron, idem.
1629	Jean Gomont. (Manque dans Marlot.)
1630	Michel Loreau, doct. en théol.
1631	Jean Roland, idem.
1632-33	Jacq. Godinot, idem.
1634	Michel Loreau (Manque dans Marlot.) (*bis*).
1635	Simon Pothé, doct. ès-arts.
1636	Claude Gilu, doct. médec.
1637-38	André Clocquet, bach., chan.
1639	Hubert Bourin, doct. en théol.
1640-41	Claude Bourgeon, idem.
1642-43	Nic. Colin, idem.
1644-45	Robert Lelarge, bach. théol.
1646	Jean Cruchart, doct. théol.
1647	Philippe Queutelot, idem.
1648	Franç. Duchesne, doct. en droit.
1649-51	Gérard Audry, doct. ès-arts.
1652	Jean Clocquet, doct. en théol.
1653	Thom. Le Frique, doct. ès-arts.
1654	Jacq. Charlot, doct. en théol.
1655	Oudard Duchemin, idem.
1656	Pierre Routier, doct. en droit, chan.
1657	Michel Blanzy, doct. ès-arts.
1658	Louis Bonvent, doct. en théol.
1659	Claude Roussel, idem.
1660-62	Thomas Mercier (homme vraiment académique, qui réforma les statuts de l'université, et à l'activité duquel on doit de n'avoir pas les PP. Jésuites pour agrégés à l'université).
1663	François Josseteau, licencié en théol.
1664	Nic. Rogier, D. T. [1].
1665	Simon l'Hermite, D. T.
1666	Nic. Oudinet, D. T.
1667-68	Thom. Clocquet.
1669	Henri Heunart, D. A.
1670	Pierre Roussel, D. T.
1671	Henri Gon, L. T.
1672	André Clocquet, D. T. (*bis*).
1673	Guillaume Rogier, B. T.
1674	Franç. Picquot, L. T. et D. A.
1675	Nic. Bonel, D. T.
1676	Jacq. Quillart, D. T.
1677	Antoine Bernard, D. A.
1678	Nic. Bernard, L. T.

Digitized by Google

1679 Antoine l'Empereur, B. T.
1680 Nic. Rogier, L. T.
1681 Remi Favart, D. T.
1682 Philippe Maillefer, L. T.
1683 Gilles Bernard, D. A. L. T. et P. PH.
1684 Nic. Delamotte, L. T.
1685-86 Gérard Favréau, D. A., primicier du collége.
1687 Henri Legoix, D. T.
1688 Jacq. Pilier, D. A.
1689 Jean Lepicier, D. T.
1690-91 Nic. Frémyn de Monchery, D. T.
1692 Pierre Levêque, D. T.
1693 Pierre Godinot, D. T.
1694 Claude Pilier, D. A.
1695-96 Jean Ledoux.
1697-98 Jean Hardy, D. T. et curé de Saint-Etienne.
1699-1700 Jean Hachette, D. T.
1701 Lancelot Bourguet, D. T. et curé de Sainte-Marie-Magd.
1702-03 Nic. Legros, L. T.

[1] D. pour docteur, T. en théologie, A. ès-arts, L. licencié, P. professeur, B. bachelier, PH. philosophie, C. chanoine de la cathédrale de Reims.

1704-05 Jean-Franç. de Bayne, D. T. et curé de Saint-Jean.
1706-07 Pierre Colmart, D. A.
1708-09 Antoine Curiot, D. T. et curé de Saint-Julien.
1710 Jean Lacourt, D. T., chan. de Saint-Symphorien.
1711 Remi-Claude Hilet, D. T. et curé de Saint-Martin.
1712 Jean Delosse, D. A. et T., primicier du collége.
1713 Jean-Charles de Chamine de Suiry, D. T. et C.
1714-15 Jean Lebegue, D. T. et C.
1716-17 J.-B.-Charles Fillion, D. T. et G.
1718-20 Jean-Franç. Maillefer, D. T. et C. de St-Symphorien.
1721-22 Claude Legoix, D. T. et curé de Sainte-M.-Magdeleine.
1723 Louis Girard, D. T. (par ordre royal).
1724-25 Nic. Parchappe de Vinay, D. en Sorbonne, agrégé à l'univ. de Reims, prévôt de la cathédrale.
1726 Charles-Franç. Graillet, L. T.
1727 Henri Bona, D. T. et C. Saint-Symphorien.
1728-29 François Clouet, D. T. et curé de Saint-Julien.
1730-34 Robert Pitat, D. T. et C.
1735-45 Nic. Fremyn de Monchery, D. T., grand pénitencier (*bis.*)
1746-50 Pierre de Saulx, D. T., primicier du collége et C.
1751-52 Nic. Gaubréau, D. T., curé de Saint-Timothé.
1753-55 Jean-Franç. de La Salle, doyen de la faculté de théol. et C.

Digitized by Google

1756-57	Nic. Polonceau, P. T. et C. de Saint-Symphorien.
1758-59	Nic. Parchappe de Vinay (*bis*), devenu abbé de Beaulieu.
1760-61	Jean Taton, D. T., curé de Saint-Symphorien.
1763	Pierre Migeot, P. PH.
1764-66	Robert Rondeau, D. T., promoteur du diocèse et C.
1767-68	J.-B. Delorme, D. T., curé de Ste-M.-Magdeleine.
1769-70	Jean Rondeau, D. T. et P. T., C. de St-Symphorien.
1771-73	Claude Husson, P. de rhétorique.
1774-75	Nic. Léa, D. T. et C.
1776-77	Nic. Andre Savart, D. T., curé de Saint-Jacques.
1778-79	Nic. Polonceau, D. T., conseiller du Présidial.
1780-81	Nic. Molet, P. PH., B. T.
1782-83	Nic. Malherbe, D. T., curé de St-Pierre-le-Vieux.
1784-85	Jean Taton, D. T., C. et curé de Saint-Symphorien.
1786-87	J.-B. Pierrard, P. PH. et L. T.
1788-89	Jean-Nic. Macquart, P. de rhétorique et L. T.
1790	Etienne-Charles Paquot, D. T., curé de Saint-Jean et doyen de la Chrétienté, martyrisé sur la place publique (3 sept. 1792).

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LIX ET LX

Année 1875-1876.

Ed. de Barthélemy.

Cartulaires de l'abbaye royale de Notre-Dame de Signy et du Prieuré de Senuc, t. LIX, p. 261.

Buzy.

Notice historique et littéraire sur Modique Audrade, chorévêque de Sens, t. LIX, p. 243.

Cornet.

Rapport sur le concours de poésies, t. LIX, p. 66.

Dessailly.

Authenticité du grand testament de saint Remi, t. LIX, p. 325.

Fanart.

Rapport sur les violons de M. Emile Mennesson, t. LIX, p. 44.

Goda.

Rapport sur les travaux envoyés hors concours, t. LIX, p. 55.

Jadart.

Robert de Sorbon, son origine, sa vie, ses écrits, t. LX, p. 40.

Digitized by Google

Mgr Langénieux.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 3 août 1876, t. LIX, p. 1.

Lescuyer.

Les Tendues, t. LIX, p. 111.

C. Loriquet.

Compte-rendu des travaux de l'année 1875-1876, t. LIX, p. 11.

Note sur l'Académie nationale de Reims, t. LIX, p. 89.

Maldan.

Lévesque de Pouilly. Rapport sur le concours, t. LIX, p. 32.

Portagnier.

L'enseignement dans l'archidiocèse de Reims depuis l'établissement du christianisme jusqu'à sa proscription, t. LX, p. 99.

P. Soullié.

Etude sur J. Racine, t. LIX, p. 117.
» *sur Esther*, p. 117.
» *sur Athalie*, p. 203.

V. Tourneur.

Etude sur les reliques de saint Remi, t. LX, p. 1.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE.

Pages

Etude sur les Reliques de saint Remi, par M. l'abbé V. Tourneur, membre titulaire 1

Robert de Sorbon, son origine, sa vie, ses écrits, par M. Jadart, membre correspondant 40

L'enseignement dans l'archidiocèse de Reims, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'à sa proscription, par feu M. l'abbé Portagnier, membre correspondant 99

FIN DU LXe VOLUME.

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24 (par dél. : N. Monce).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1350

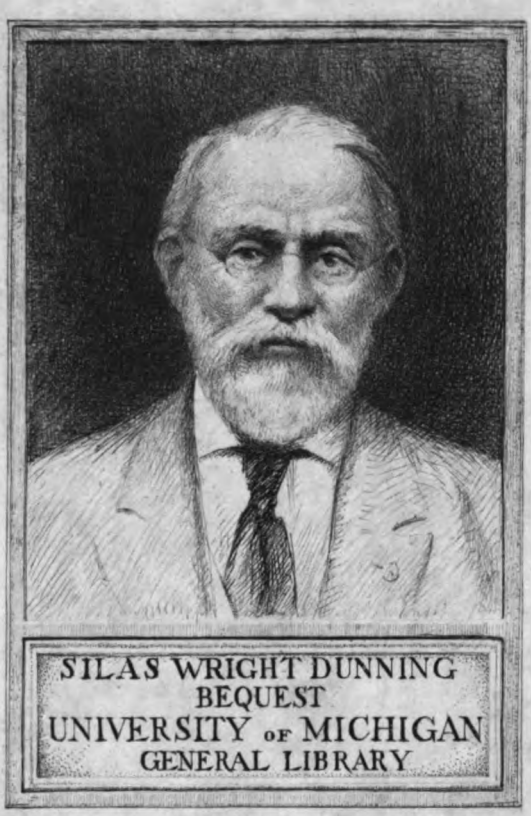

Digitized by Google

Digitized by Google